This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06659242 3

BULLETIN

de

LA DIANA

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME SEPTIÈME

1893 & 1894

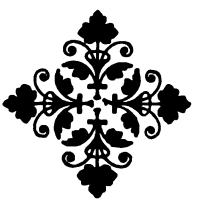

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1893 et 1894

JANVIER — MARS 1893

BULLETIN

DE

LA DIANA

11718

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VII. — N° 1.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1893

25

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le jeudi, 18 mai 1893, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE VALBENOITE

ERRATA

Page 63, 21e ligne, 1422, lisez 1622.

Page 85, 10e ligne, 1778, lisez 1678.

Page 113, 15e ligne, 1358, lisez 1359.

Page 118, 20e ligne, 1358, lisez 1359.

JANVIER — MARS 1893

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 7 février 1893.

PRÉSIDENCE DE M. VINCENT DURAND.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. A. Brassart, E. Brassart, abbé Claret, Coudour, Dugas de la Catonnière, Dr P. Dulac, V. Durand, abbé Forestier, de Fréminville, Gonnard, Huguet, Jeannez, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Matagrin, Monery, abbé Picard, abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, Tardieu, Thevenet.

MM. le comte de Poncins, Maurice de Boissieu, de Viry ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Mort de Son Éminence le cardinal Foulon, président d'honneur de la Diana.

M. le président s'exprime ainsi :

« Il y a six ans, à pareil jour, appelé comme je le suis en ce moment à l'honneur accidentel de vous présider, j'avais la douleur de vous annoncer la mort du regretté cardinal Caverot. C'est à moi encore qu'échoit le triste devoir de rendre, en votre nom, un suprême tribut d'hommages à son successeur, Monseigneur le cardinal Foulon, archevêque de Lyon et de Vienne, président d'honneur de la Diana.

La mort de Monseigneur Foulon n'est pas seulement un deuil pour l'église de Lyon, qu'il illustrait par ses vertus et gouvernait avec tant de sagesse, pour la France, qui n'a pas oublié sa patriotique attitude devant l'invasion allemande, c'est aussi un deuil pour les lettres. Les belles-lettres, il les avait cultivées dès sa jeunesse avec amour, il les avait enseignées avec éclat, il les avait fait monter avec lui sur le siège primatial des Gaules. Nul n'ignore, et mieux que personne, messieurs du séminaire de Montbrison, vous pourriez l'attester, avec quel zèle et quel succès il s'appliquait à les faire fleurir dans le clergé de ce vaste diocèse. La Diana perd donc en lui plus qu'un protecteur éclairé et bienveillant, elle perd, j'ose le dire, un confrère qui, même dépouillé de l'éclat de la pourpre, aurait toujours brillé au premier rang.

Au culte des lettres, Monseigneur Foulon unissait l'amour des beaux-arts, leurs compagnons immortels. Les sollicitudes multiples de sa charge l'ont seules empêché sans doute d'accomplir le dessein qu'il avait conçu, — et sur ce point qu'il me soit permis d'apporter mon témoignage person-

nel, — de reprendre, sur des bases nouvelles et meilleures, le projet formé par son prédécesseur d'une description raisonnée des trésors de nos églises, afin d'assurer la conservation de tous les objets précieux par les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur mérite artistique.

La Diana, frappée aujourd'hui à la tête, est cruellement éprouvée depuis une année. Dieu a rappelé à lui un nombre trop grand, hélas! de confrères qui tous possédaient notre amitié et notre estime, et plusieurs toute notre vénération. En présence de ces tombes trop tôt refermées, quelques-unes sur des existences encore pleines de promesses, monte involontairement aux lèvres le vieil adage: *Ars longa, vita brevis!* Toutefois, loin de nous toute pensée de découragement! Sur le champ de bataille, si celui qui porte le drapeau succombe, le noble insigne est relevé par des mains vaillantes et continue d'avancer où l'appelle l'honneur. Qu'il en soit ainsi parmi nous, messieurs. Continuons de servir notre cher pays de Forez, en le faisant connaître et aimer toujours davantage: ce sera encore un hommage rendu à la mémoire de ceux qui ne sont plus, car ainsi nous suivrons leur exemple et nous nous montrerons animés de leur esprit».

Dons.

Depuis la dernière séance, la Diana a reçu des dons nombreux et importants. Ne pouvant citer tous les donateurs, M. le Président adresse, au nom de la Société, des remerciements particuliers à M. Huguet, qui a bien voulu enrichir la bibliothèque d'une trentaine d'ouvrages sur l'histoire locale;

A M. l'abbé Ulysse Chevalier, cet infatigable con-

frère chez qui on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou du prodigieux labeur, ou de la sûreté et de l'étendue du savoir, pour le don de quantité de documents de premier ordre édités par ses soins ;

A M. le comte de Chabannes, pour le premier volume de l'*Histoire de la maison de Chabannes*;

A M. Ernest de la Bâtie, qui à ses libéralités précédentes a ajouté deux dons qui seront particulièrement précieux à la Société.

Le premier est celui d'une épée, d'un curieux travail du XVIIIe siècle, à laquelle se rattache un souvenir de famille bien respectable. C'est l'arme dont était ceint Louis-François-Germain Puy de Mussieu, son grand-père, lorsqu'il se présenta, le 8 juin 1778, à la chambre domaniale de Forez, afin de prêter, pour les fiefs qu'il tenait du roi, un hommage qui devait être le dernier.

Privé de descendants qui puissent continuer son nom, le vieux gentilhomme a désiré que cette épée fût suspendue dans le musée de la Diana, pour y perpétuer le souvenir de sa maison et de l'affection profonde que lui-même porte à son pays. Il ne pouvait choisir de meilleur symbole de la droiture et de la loyauté héréditaires d'une race qui n'a jamais forligné et qui, mêlée depuis plus de cinq siècles à l'histoire du Forez, sera longtemps représentée, il faut l'espérer, par l'homme de bien qui en soutient si dignement les traditions.

M. de la Bâtie a offert en outre à la Diana un document du plus haut intérêt : l'*Inventaire général et raisonné des titres et papiers de la terre et seigneurie de la Bastie en Forez*, dressé en 1782 par Benoît Méjasson, notaire royal et commissaire en droits seigneuriaux. Cet inventaire renferme l'analyse d'une partie des titres de la maison d'Urfé ;

de ceux de la seigneurie de Sainte-Agathe, riches en informations sur les familles chevaleresques de Barges et de Mars ; enfin de ceux de la famille Puy de Mussieu de la Bâtie. On y trouve aussi d'excellents renseignements sur diverses prébendes et sur l'hôpital de Saint-Mein à Grézieu-le-Fromental.

M. le président a porté le matin même à M. de la Bâtie les remerciements de la Société, remerciements que celle-ci tiendra sans doute à renouveler.

L'assemblée s'associe par une approbation unanime aux sentiments qui viennent d'être exprimés par son président.

Les comptes du maître des étangs de Forez, de 1400 à 1430. — Communication de M. de Fréminville.

M. de Fréminville prend la parole en ces termes :

« Il n'est pas un des registres de dépenses de l'hôtel des comtes de Forez qui ne mentionne les poissons comme un des plus importants articles de la cuisine et à ce titre, il paraît intéressant de rechercher quelle était la production des étangs de notre province en quantité et en qualité, comme compléments nécessaires, les noms de ces étangs, leurs frais d'entretien, la nature des fonctions de ceux qui dirigeaient les pêches et les travaux, le nombre et le salaire des pêcheurs, enfin quels étaient les engins employés pendant une période limitée du moyen-âge. Plusieurs de ces renseignements ont déjà été donnés par un ancien archiviste de la Loire, dans le tome III de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* de J.-M. de la Mure. M. Barban a ainsi publié plusieurs des nombreuses et curieuses études que son esprit judicieux n'a presque jamais manqué de faire sur tous les docu-

ments de quelque intérêt qui lui ont passé sous les yeux pendant les cinq années de sa direction du dépôt historique départemental. Les pages 135 et 300 de l'ouvrage que nous venons de citer sont un résumé de la question aussi complet que le permettaient les documents qu'il a eus à sa disposition. Depuis, les archives du Rhône nous ont restitué un registre de la chambre des comptes de Montbrison, intitulé *Comptes du maistre des étangs du comté de Forez, de 1400 à 1430*, figurant aujourd'hui à notre inventaire analytique sous la cote définitive B. 1950. Le dépouillement que nous venons de faire de ses 400 pages nous a permis d'étudier plus en détail les diverses questions relatives à la production des étangs pendant le premier tiers du XVe siècle, en nous révélant particulièrement et par de nombreux exemples, les prix du marché, ceux des constructions ou des réfections, ceux du matériel et c'est d'après celles de ces notes qui nous ont paru les plus capables de jeter quelque lumière sur le côté économique de ce point d'histoire locale, il y a près de cinq siècles, que nous allons voir successivement les attributions de ceux qui régissaient les étangs, la nomenclature de ces derniers, les principaux travaux exigés pour leur entretien, leurs rendements, le prix du poisson, les salaires des pêcheurs et les filets.

A la tête de l'administration particulière des étangs se trouvait un *maître* qui tenait ses pouvoirs du comte ou de la comtesse et à leur défaut des gens des comptes, du bailli, du juge, du trésorier, du procureur général ou de l'avocat du Comte. Il prêtait serment de bien et loyalement remplir sa mission qui était « de régir et gouverner les étangs » ; cette formule comprenait, en grandes lignes, la direction des travaux d'ouvrages d'art ou d'entretien,

la haute surveillance des pêches et la comptabilité générale. Chaque année, son compte-rendu à la Chambre des Comptes de Montbrison se divisait invariablement en trois parties :

1° le chapitre des recettes provenant de la vente du poisson ou des récoltes quand les étangs n'étaient pas mis en eau ;

2° celui du poisson fourni aux hôtels du comte et de la comtesse ou distribué en dons gracieux ou en aumônes ;

3° celui des dépenses portant sur l'entretien et la réparation des étangs, les frais de pêche et d'empoissonnement, l'achat des engins.

Ses gages annuels variaient de 10 à 25 livres (1) qui équivalent approximativement à 320 et 800 francs d'aujourd'hui selon la valeur commerciale de l'argent d'alors, telle qu'elle a été établie par les calculs des érudits qui ont traité de ce sujet (2).

---

(1) 1400. — pour les gaiges dudit maistre, d'un an fini le 3e jour de may, l'an 1400, 10 livres (320 fr.), ci . . 320f »
pour sa robe dudit an, 60 sols (96 fr.), ci . . . 96 »
pour ses gaiges d'un demi an à finir au Noël, 6 livres 10 sols (208 fr.), ci . . . . . 208 »
(B. 1950, f° 17).

1422. — pour les gages dudit Vébret, à cause desdits étangs, puis la feste de Noé l'an 1421 jusques au 4e jour de mars que Jehanin Fornier fu mis en possion dudit office ou sont compris 2 moys entiers qui valent au prix de 25 francs (683 fr. 50) par an, 4 livres, 3 sols, 4 deniers (113 fr. 90).
(B. 1950, f° 67 v°).

1431. — pour les gages dudit Aquarie, d'un an feniz à la Saint Jehan l'an 1431, 25 livres t. (683 fr. 50).
(B. 1950, f° 119).

(2) Pour apprécier la valeur relative de choses anciennes, il faut d'abord calculer et exprimer en monnaie moderne la valeur intrinsèque des espèces monétaires qui en représen-

Comme aux autres officiers de l'administration, on lui donnait une certaine somme pour sa livrée ou sa robe. Nous n'avons pu savoir de quel genre de drap elle était faite, de quelle couleur elle était et si elle avait une forme particulière, renseignements que l'on rencontre quelques fois. Nous savons seulement qu'elle revenait à 60 sols, soit à 96 francs. Ses déplacements lui étaient payés en moyenne à raison de 5 sols par jour (8 francs). Nous trouvons en 1400 comme titulaire de cet emploi Johanin de Vebret, prévôt de Montbrison, qui reste en fonctions jusqu'au 4 mars 1422, époque à laquelle il est remplacé par Johanin Fornier, qui a pour successeur, le 26 décembre, Acharie Reynaud, précédem-

---

tent le prix, puis tenir compte du rapport de la valeur relative de l'or et de l'argent à une époque donnée à celle de l'or et de l'argent à l'époque actuelle, c'est-à-dire de la puissance de l'argent comme marchandise échangeable, ou en d'autres termes, il faut, pour apprécier la valeur relative d'un article vendu telle somme à telle époque, déterminer : 1° la valeur intrinsèque des monnaies spécifiées ; 2° multiplier celle-ci par le chiffre du pouvoir de l'argent à l'époque désignée.

Nous basant sur les calculs faits par de savants auteurs dont la majorité a établi que dans le commencement du XVe siècle, l'argent avait 4 fois plus de puissance que de nos jours ou autrement dit qu'il faudrait aujourd'hui 4 fois plus d'argent pour avoir la même quantité de marchandise, nous avons fait nos évaluations en monnaie moderne, d'après le tableau suivant :

	Sous Charles VI		Sous Charles VII	
	valeur intrinsèque	valeur extrinsèque	valeur intrinsèque	valeur extrinsèque
Livre.....	8f »	32f »	6f 835	27f 34
Sol.....	0 40	1 60	0 361	1 367
Denier....	0 0333	0 1333	0 0285	0 114
Obole....	0 01666	0 0666	0 0142	0 057

ment *contrôleur*. Ce dernier titre appartenait à celui qui, en dessous du *maître*, avait pleins pouvoirs sur les pêches dont il surveillait assidûment toutes les opérations ; c'était là d'ailleurs son attribution exclusive quand il n'était pas appelé à remplacer son chef. Ses émoluments comme ses frais ordinaires étaient, à peu de chose près, les mêmes. Dans le mémoire qui lui était présenté périodiquement, la chambre des comptes ne se contentait pas de se faire détailler les recettes par articles, elle voulait qu'elles reposassent sur une base fixe et à cet effet, elle déléguait quelques personnes, parfois un ou deux membres de son assemblée auxquels s'adjoignaient des marchands de plusieurs localités, pour « priser » le poisson qui était ensuite vendu par les soins du maître des étangs et du contrôleur, selon les prix établis. Nous verrons plus loin quelques-unes de leurs évaluations.

Ces experts étaient :

En 1500, pour l'étang d'Uzore, le chantre de Montbrison, le procureur général ;

En 1419, pour l'étang de Feurs, Étienne de la Grange et Guillaudon Chauvet, trésoriers, des marchands de Montbrison, Saint-Bonnet, Feurs, Saint-Galmier ;

En 1421, pour l'étang de la Bolène, le président de la chambre, Étienne, auditeur, Guillaudon Chauvet, trésorier, Jean Robertet, clerc ;

A la même date, pour le petit étang d'Uzore, le bailli, des gens des comptes et le trésorier.

Les principaux étangs que nous trouvons mentionnés dans le registre des comptes des 3 *maîtres* que nous venons de nommer sont :

— Le grand et le petit étang d'Uzore, le marais

d'Uzore (Isore, Izore, Izorou, Usore, Usorou) (1).

— L'étang de Mécilleux, commune de Précieu (Meissillieu, Messillieu, Meisseillieu, Mécillieu, Maisillieu, Maycillieu, Maicillieu, Maisellieu, Mecilli, Maycille).

— L'étang de la Boulenne ou de Sauvagneux, commune de Mornand (Salvagnieu, Salvanio, Bolène, Bollène, Boulene, Boulayne).

— Le grand et le petit étang de Chazet, commune de Veauchette (Chazay, Chazey, Chasey).

— L'étang de Craintilleu (Crentilli, Crentilleu, Crentillieu).

— L'étang de Saint-Maurice, commune de Saint-Jean nouvellement détachée de celle de Saint-Maurice-sur-Loire (Saint-Morise).

— L'étang de Fayn (Fayn, Fay).

— L'étang d'Estivareilles (Estivalilles, Estivallilles, Estivallehes, Estivalelles, Estivalalhes, Estivalhes).

— L'étang de Laly, de Chambéon (Laly, Lalis).

— L'étang de Jangolin, commune de Mornand (Jangolhin, Jangollin).

— L'étang de Royon-lès-Cervières.

— Les deux étangs de Châtre, commune de Saint-Etienne-le-Molard (Chatze).

— L'étang de Feurs (Fuer).

— L'étang de Sainte-Agathe.

— L'étang de Paillet, ou petit étang de la Boulenne (Pallet, Palhet, Pailhet).

A côté de ces grandes pièces d'eau, il en était d'autres secondaires qui servaient en quelque sorte

---

(1) Les noms entre parenthèses sont ceux des étangs tels qu'ils sont orthographiés au registre B. 1950.

de réservoirs, mais dont la pêche donnait cependant des résultats appréciables, telles que :

— Les does (1) de Cleppé, de Montbrison, de Sury-le-Comtal ;

— La serve du clos du comte, à Montbrison;

— Les pêcheries de Châtelus.

Les unes comme les autres nécessitaient pour leur entretien en bon état des travaux revenant à des sommes considérables pour l'époque, à tel point que si l'on met en regard les recettes de la venté du poisson et les dépenses pour frais de tous genres dans lesquels ceux de construction ou de réfection entrent pour la plus large part, l'excès se trouve le plus ordinairement du côté de celles-ci.

	RECETTES		DÉPENSES	
1400	293l	(9.376f »	313l	(10.016f »
1414	108	(3.456 »	107	(3.424 »
1417	110	(3.520 »	60	(1.820 »
1418	1.215	(33.220 10)	1.232	(33.682 90)
1420	1.044	(28.542 96)	1.089	(29.773 26)
1424	199	(5.440 66)	265	(7.245 10)
1425	405	(11.072 70)	510	(13.943 40)
1428	124	(3.390 16)	162	(4.429 08)

Voici quelques aperçus des prix de la main-d'œuvre qui, lorsqu'elle était de quelque importance, était donnée à forfait aux ouvriers compétents par les gens de la chambre des comptes (2).

---

(1) La *doe*, du mot latin *doa*, ayant comme synonymes les expressions *doie, doye, doe, dohe, douhe*, signifie, en général, un cours d'eau et, plus spécialement, dans le sujet qui nous occupe, une *douve*, un *fossé*, un *canal*.

(2) Uzore. 1400. — pour fère curer le foussé dudit grant estang dessoulz et dessus pour ce qu'il estoit comblez et

En 1400, le curage du fossé du grand étang d'Uzore revient à 20 livres, 5 sous tournois (648 francs),

---

aussi fére le foussé dessus dessoulz le petit estang, baillé à priffait à Rocillon et à Guiot Boisson, 20 livres 5 sous tournois (648 francs).

(B. 1950, f° 15).

1400. — à Rocillon et à Guiot Boisson, pour 7 jours et demi qu'ils ont vacqué tant à fère l'esclouze de Saint-Pol comme à curer les serves, apareiller la doe de Montbrison et à aider à pescher la lesche où estoit le norrin à Yzore, 50 sous tournois (80 francs).

(B. 1950, f° 16).

1400. — à Robert Seguin, Loys Besson et Martin Dubos pour 6 journées et leurs despens que chascun d'eulx a vacqué au moys de novembre et décembre à fère la saye de l'estang de vent et à recueillir le norrin qui estoit yssuz dudit estang et icellui conduyre tant à l'estang de Meyssilieu comme en la doe de Montbrison, 45 sous tournois (72 francs).

(B. 1950, f° 17).

1400. — paié à Jehan du Moncel, charpentier, tant pour 13 journées et dépens que lui et son varlet ont vacqué à fère l'arche de l'estang appelé le maray d'Isore comme à fère le jou des materaz de l'estang, descendre la trêle de l'eschiffe du grant estang affin que le vent ne la abastit car le marraing estoit gastez au pyé, 28 sols 2 deniers tournois (45 fr. 06).

(B. 1950, f° 18).

1400. — le jeudy, feste de l'Ascencion 1400, ledit maître (des étangs) bailla à priffait à Anthoyne de Borchenin, charpentier, à fère toute neufve l'arche du grant étang d'Isore, les troys materaz, deux soles, quatre piliers et autres choses nécessères pour la cloisture dudit étang, 12 livres tournois (384 francs).

(B. 1950, f° 18. v°).

Chazay. 1400 — pour avoir recuré 918 toises du biez par out l'eau ne vait de Sury-le-Comtal es estang de Chazay à 3 deniers ob. tournois la toyse, 14 livres 6 sols 10 deniers ob. (458 fr. 99).

(B. 1950, f° 18).

— la façon de la *saye* de l'étang du vent (petit étang d'Uzore) coûte 45 sous tournois (72 francs),

— le curage de 918 toises d'un bief entre Sury-le-Comtal et Chazet, 458 fr. 99,

---

MESSILLIEU. 1414. — a paié ledit Vebret (maitre des étangs) au prévost de Saint-Romain-le-Puy, pour la journée et despens de 9 hommes qui ont repareillé et curé le fossé par out vient l'eau en l'estang de Mecilli depuis Currèze jusques à l'étang et ont fecte une seye double à l'endroit du pré du sire de Currèze, pour fère venir l'eau fresche audit estang amprès que la foudre y fu tombée, à chascun pour journée et dépens 20 d. t., valant 15 s. t. (24 francs).
(B. 1950, f° 33).

1429. — à Benoit Champaignon, pour boys mis à faire les seyes et passières dessoulz l'étang de Mécillieu 7 s. 6 d. (10 fr. 25), à André Bressent, pour 4 jours qu'il a vacqué à fère lesdites passières ou seyes, chascun jour pour despens et journée 2 s. 1 d., valant 8 s. 4 d. (12 fr. 39).
(B. 1950, f° 55 v°).

CRAINTILLIEU. 1419 — la chaussée de l'étang de Craintillieu est donnée à refère à Pierre Mazaudat, dit le Borgne, pour le prix fait de 24 francs (768 francs), 2 setiers de seigle, un tonneau de vin et un lard valant 45 s. (72 francs).
(B. 1950, f° 59).

1419. — à Jehan Valelhon, dit Molon, charpentier de la Foulhose, pour priffait à lui bailli par Messeigneurs de la Chambre des Comptes de faire deux avaloirs de charpenterie audit estang de Craintillieu et ung pont sur le bout de la chaussée de l'étang de Maissillieu comme tout est plus à plain contenu au bailh du priffait, 8 livres (256 fr.)
(B. 1950, f° 59 v°).

1426. — pour réparer la bonde de l'estang de Monseigneur, de Crentilleu, fère toutes neufves les deux colompnes, refère l'arche tout à neuf, réparer l'eschiffe qui est au-dessus de ladicte bonde et la recouvrir et faire plusieurs autres réparations, 38 l. t. (1038 fr. 92).
(B. 1950, f° 112).

FEURS. 1425 — pour faire le bastardel qui est fais en l'étang de Feurs pour décharger ledict estang, 7 l. 5 s. t. (198 fr. 20).
(B. 1950, f° 92).

— les *seyes* ou *passières* de l'étang de Mécilleux, 22 fr. 64.

— En 1419, la chaussée de l'étang de Craintillieu est donnée à refaire à forfait pour 840 francs.

— En 1425, le *bastardel* de l'étang de Feurs est construit pour 198 fr. 20.

Quand un étang était pêché, son produit prenait les quatre destinations suivantes :

1° une partie était vendue d'après la base fixée par les estimateurs dont nous avons parlé ;

2° une partie allait aux hôtels du comte et de la comtesse et était distribuée à Messieurs du conseil, au couvents et aux personnes à qui l'on voulait faire quelque politesse ;

3° une réserve était mise dans les autres étangs ou de préférence dans les serves ;

4° le norrin, mis de côté dans des tonneaux, était également transporté aux autres étangs pour y fructifier. Le registre B. 1950 nous a conservé la note des frais tant de la fabrication des tonneaux destinés à cet usage (1) que de leur transport par chariots.

En utilisant les données qui nous sont parvenues, on pourrait établir de la façon suivante les mercuriales du marché au poisson pendant les 30 premières années du XV° siècle.

En 1400,

le cent du plus gros poisson. . . 12l (384f »)

---

(1) pour la serrure et la clef d'un des tonneaux de la pesche et apareiller les deux autres, 7 s. 11 d. t. (12 fr. 66).

à Pierre Fouretz qui a relié un tonnel de la pêche, 3 s. 9 d. t. (6 francs).

(B. 1950, f° 15 v°).

le cent du plus petit poisson. . .	8l	(256 »)
le cent de bramardes.	4l	(128 »)
un quarteron de petites carpes . .	40st	(64 »)
un demi-quarteron de petites carpes.	20st	(32 »)
un quarteron de bramardes. . .	20st	(32 »)
une carpe.	20d	(2 67)
une carpe plus grosse.	2s 6d	(4 »)

En 1414,

le demi-cent de carpes	100s	(160 »)
le quarteron de carpes	50s	(80 »)
le demi-quarteron de carpes . . .	25s	(40 »)
le demi-quarteron de bramardes. .	15s 7d	(25 »)
la carpe	20d	(2 67)
la carpe plus grosse.	2s 6d	(4 »)

En 1419,

la grosse moyson de carpes (1)	14l	(382 76)
la petite moyson de carpes . . .	10l	(273 40)
la petite moyson de brames . . .	7l	(191 38)

En 1421, pour l'étang de la Boulenne,

le cent de la « grant moyson » . .	28l	(765 52)
le cent du petit poisson.	16l	(437 44)
un quarteron de grosses carpes. .	7l	(191 38)
un quarteron de petites carpes . .	4l	(109 36)
une carpe.	3s 4d	(4 55)

Pour le petit étang d'Uzore,

le cent du gros poisson.	32l	(874 90)
le cent du petit poisson.	20l	(546 80)
un quarteron du gros poisson . .	8l	(218 72)
un quarteron du petit poisson . .	100s	(136 70)
un demi-cent de carpes	10l	(273 40)

Quelques jours après, les prix étaient majorés

---

(1) Chaque *moyson* comprenait un cent.

dans d'étranges proportions inhérentes sans doute aux événements politiques,

le cent du gros poisson valait. .	47l	(1284 98)
le cent du petit poisson valait. .	29l	(792 86)

En 1428,

le cent de carpes valait	12l 10st	(341 75)

Nous avons vu plus haut le produit total en argent qu'ont rapporté quelques pêches ; les fournitures pour l'hôtel et les libéralités représentaient également un joli denier :

en 1400, la distribution fut de	. .	2170	pièces
en 1414, id.	. .	2486	»
en 1427, id.	. .	1525	»

Les réserves et le norrin mis dans les autres étangs atteignaient les chiffres suivants :

en 1400	1.016	pièces
en 1414	26.529	»
en 1427	18.622	»

Le comte de Forez avait droit au quart des récoltes venues dans les étangs qui n'étaient pas en eau.

Les époques choisies pour la pêche étaient les mois de novembre et de mars. On prenait des carpes, des bramardes (tanches), des brames, des becques (brochets), des quarreaux, des truites. Le prix à peu près constant de la journée d'un pêcheur était de 2 s. 6 d. t. (4 francs) et il y en avait rarement plus de quatre. La location d'un chariot pour le transport du poisson se payait 15 deniers tournois (2 francs).

Les loges (1), ou sortes de cabanes-abris que l'on

---

(1) 1429. — A Lorent de Resignet, pour priffait à lui baillé de faire une loge pour loger lesdits maistre et contrerolleur

construisait en planches et que l'on recouvrait de paille ou de chaume revenaient, par tout passé (façon et matériaux), en moyenne, à 170 francs.

Les arches (1) étaient des caisses en bois de

---

et pêcheurs, 40 s.	(54f68)
pour 60 chivrons neccessères à fère ladite loge, 10 s.	(13 67)
pour autres 8 chivrons pour fère les forses, 2 s. 6 d.	(3 41)
pour 300 laptes de verne pour ladicte loge, 7 s. 6 d.	(10 25)
pour 1200 de gluys neccessères à covrir ladicte loge, chascun cent 2 s. 6 d. t. (3 fr. 41), vallant 30 s.	(41 »)
pour deux douzaines de postz neccessères à ladicte loge, tant pour garder le feu. fère les huys comme fère les chasliz, 15 s.	(20 50)
pour 1 cent et demi de taches, 5 s.	(6 83)
pour deux serreures de fer, 4 esparres, 4 gons neccessères es huys, 15 s.	(20 50)
Total. . . .	(170 84)

(B. 1950, fos 140 vo et 141).

1400. — A Martin Dubos et à Vinzel qui appareillèrent les loges, pour 4 jours chascun, 6 s. 8 d. (10 fr. 66)

(B. 1950, fo 15 vo).

1400. — Pour la façon de la loge neufve, de postz, 27 s. 6 d. (44 francs) ; pour 800 de tarches nécessayres à ladite loge, 20 s. (32 francs) ; item à Grégoire le serreiller, pour la ferrure de ladite loge, 15 s. (24 francs).

Pour deux cens et demi de gluys nécessayres à répareiller les loges vieilles, 6 s. 3 d. (10 francs) ; à Jehan sereiller, pour six goffons neccessères es huis des dictes loges....

(B. 1950, fo 15 vo).

(1) 1400. — A Anthoyne Lorchanin, pour 5 jours qu'il a vacqué à fère l'arche de l'estang du vent et abatre la loge et mectre à point, compris 2 s. 6 d. t. (4 francs) pour 2 journées pour son varlet, 15 s. t. (24 francs).

(B. 1950, fo 15 vo).

1400 — Paié à Pierre Arnaut, pour deux jours, et à Anthoine Arnaut, pour 1 jour, qu'ils ont vacqué à fère l'arche du grant etang de Chazay, pour despens et journées, à chascun 3 s. 4 d. t. (5 fr. 33), vallent pour les diz trois jours 10 s. t. (16 francs).

(B. 1950, fo 15 vo).

chêne qui servaient de viviers au poisson. On appelait ainsi à Saint-Etienne de grands coffres en bois à demi enterrés sur la rive droite du bief du Furens et recevant l'eau de la rivière par des ouvertures garnies de grilles. Nous supposons que les arches dont on se servait sur le bord des étangs devaient avoir les mêmes dispositions.

Le prix d'un bateau était de 240 francs (1).

Pour la pêche, maître, contrôleur et pêcheurs portaient des *estiveaux* ou bottes dont le coût variait assez (2).

1400. — A Andrien Prodomme, pour 54 crosses neccessères à fermer les postz de la dicte arche, 3 s. 9 d. (6 francs).
(B. 1950, f° 15 v°).

1400. — Payé à Jehan bon grant, charpentier du Fay, pour 10 journées et ses despens qu'il a vacqué au bois du Fec (?) pour fère des postz de chêne necessayres pour fère les arches desdiz estangs, 30 s. (48 francs).
(B. 1950, f° 17 v°).

(1) A palé ledit Aquarie (maître des étangs) pour la façon d'un batel neccessère es estang de Monseigneur, tant pour les poz (planches), comme pour la main de l'ouvrier, 7 livres 10. s. (240 francs).
(B. 1950, f° 5 v°).

(2) 1400. — A Guillaume Champillon pour les estiveaux du dit Vebret et de Aquarie, contrerolleur, 10 livres (320 francs).
(B. 1950, f° 79).

1429 — A Pontanier, cordonnier, pour 6 pères d'estiveaux pour les 4 pescheurs, le maistre et le contrerolleur, chascune père, 25 s. (34 fr. 18), val. 10 l. 10 s. (287 fr. 07).
(B. 1950, f° 56 v°).

1425 — Pour une peyre d'estiveaux achatés pour ledit maistre au moys de décembre 1425 pour pescher es estangs dessus desclairés dudit Maycille et autres, 40 s. t. (54 fr. 68).
(B. 1950, f° 125 v°).

1425. — Pour deux peires d'estiveaux achatés pour le maistre et contrerolleur 60 s. t. (82 fr. 02).
(B. 1950, f° 125 v°).

Les filets (1) employés étaient : le *sac*, dont la

---

(1) 1400 — Pour l'achapt d'un grant fillet appellé sac, 4 l. t. (128 francs).

Pour l'achapt de deux filez chapperons, 7 s. 6 d. t. (12 fr.).

(B. 1950, f° 15 v°).

1417 — A Jehan Perdrisont, pour 44 toyses de filez tant en deux toilles comme en un cohart achatez de lui tous nuefs en la présence des messeigneurs de la Chambre des comptes lesquels furent présents à les mesurer en ladite chambre out ils furent portez, 7 l. t. (224 francs).

(B. 1950, f° 48).

1429. — Pour un cohart neuf de 14 toises et pour deux fillés chapperons, 4 l. t. (109 fr. 36).

(B. 1950, f° 56 v°).

1424. — A Guichert Neyron, d'Ugnias, pour accomplir le grant fille appelé cohart que Jehan Perdrisont qui est ale de vie à trespacement avait à priffait et ne l'avait peu accomplir, 4 l. 10 s. (123 francs).

Audit Guichert, pour deux filles chapperons achaptes de lui pour pescher es serves, 10 s. (13 fr. 67).

Pour 5 livres de plomb neccessères à plonger les grans filles, 12 s. 6 d. (16 fr. 40).

(B. 1950, f° 78).

1425. — A Guichert Neyron, pour ung grant fille appelé cohart, pour priffait à lui baillé de le faire semblable au cohart vielle, compris le fillet, 6 livres de plomb et 7 livres de lièges, 119 s. 7 d. t. (162 fr. 67).

(B. 1950, f° 110).

1428. — A paié ledit maitre des estangs à Vincent d'Ugnias, pour priffait à lui baillé par messieurs des comptes de fère un grant fillé appelé sayne de 15 toises, de six piés d'ault, et deux petits cribles appellés filles chapperons, de sa main seulement, 4 l. (109 fr. 36).

Pour ung quarteron et 8 livres chanvre à fère ledit fille, 17 s. 6 d. (23 fr. 90).

Pour une grant corde de 25 toises de long neccessère à pescher et 4 autres cordes neccessères à fère les maistres dudit fille, chascune de 16 toises de long, 16 s. 8 d. (22 fr. 80).

Pour deux livres et demie de plomb et pour 6 livres et

fabrication revenait à 128 francs, la petite crible ou *chapperon*, à 6 francs, le *cohart*, de 123 à 160 francs, la *senne*, à 150 francs.

Les pièces justificatives donnent le détail pour chacun d'eux ».

Origine de la paroisse des Halles-le-Fenoyl, démembrement de la paroisse de Haute-Rivoire. — Communication de M. Henri Matagrin.

« Située partie en Lyonnais et partie en Forez, la vaste paroisse de Haute-Rivoire se divisait en quatre parcelles distinctes au point de vue de la nomination des consuls et de la répartition des impôts, dont trois dépendaient de l'élection de Forez, à Montbrison : le *Clocher*, *Thoranche* et la *Menue* ; et une de l'élection de Lyon, les *Halles*, d'autres fois appelée la *Forest des Halles*.

La parcelle du Clocher comprenait le bourg et la

---

demie de liège neccessère à garnir les filles, la livre 15 d. t. (1 fr. 71), val. 11 s. 3 d. t. (15 fr. 38).

(B. 1950, f° 140).

1429. — Pour une fille appelé seyne, de 18 toises de long, comprins le chanvre, laquelle estoit neccessère pour ce que l'une des autres vielles était rompue, 3 escus d'or (92 fr. 75).

Pour 6 livres de liège pour ledit fille, la livre 2 s. 1 d. t. (2 fr. 85). vault 12 s. 6 d. t. (17 fr. 08).

Pour 4 livres de plomb, 20 d. (2 fr. 28) la livre, vault 6 s. 8 d. t. (9 fr. 10).

Pour 4 cordes à fère les maistres dudit fille, pesant lesdites 4 cordes 12 livres, vault la livre 20 deniers (2 fr. 28), vault pour ce 20 s. (27 fr. 34).

(B. 1950, f° 169 v°).

1423. — Pour amener les deux grans filles appelés *Icelles* ou *Itelles*, les plomber et ligier, 46 s. 8 d. t. (65 fr. 16).

(B. 1950, f° 83).

partie de la paroisse qui confine à Virigneux et à Saint-Martin-Lestra ; primitivement sous la dépendance directe des comtes de Forez, puis réunie avec les autres domaines de cette maison à la couronne de France sous François Ier, elle faisait partie intégrante de la châtellenie royale de Donzy ou de Virigneux, laquelle fut plus tard réunie à la châtellenie royale de Feurs.

Thoranche était le siège d'un prieuré de Bénédictins, qui, à l'époque dont nous parlons, n'existait plus que de nom et était réuni à l'abbaye de Mazan, en Languedoc : il comportait une rente noble et des droits de haute, moyenne et basse justice sur son territoire sis à l'extrémité nord-est de la paroisse, entre celles de Saint-Clément-les-Places et de Saint-Laurent de Chamousset, près de l'ancienne voie romaine de Lyon à Bordeaux.

La Menue, seigneurie en toute justice entre les paroisses de Meys et de Souzy, appartint successivement à la famille de Saint-Symphorien-Chamousset, et à celles des Jaquemetton de Montagny et des Terrasson de la Thomassière. Son château à demi ruiné, mais offrant encore certaines curiosités, est possédé actuellement par M. Peyrachon, de Sain-Bel.

Enfin, la parcelle des Halles, entre La Menue, Souzy, Saint-Laurent et le Clocher, se divisait en deux seigneuries, celle de la Forest des Halles, plus tard érigée d'abord en comté, puis en marquisat de Fenoyl, et celle de Tourville.

De la seigneurie des Halles, il sera plus particulièrement question ici ; quant à celle de Tourville, voici en deux mots son histoire.

D'abord, démembrement du prieuré de Thoranche, elle appartenait en 1481 à noble Lyonnet d'Affo ; en

1517, à Jeanne d'Affo, épouse de Pierre de Torret; en 1536, à noble Georges d'Affau ; en 1622, à demoiselle Jeanne de Fousac (1), veuve de noble Antoine de Villechaize. Elle fut réunie au comté de Fenoyl, vers la fin du XVIIe siècle, par l'acquisition qu'en fit le comte de Fenoyl de la famille de Villechaize du Pizay. Ses droits de justice furent l'objet de fréquents démêlés avec les seigneurs des Halles et paraissent douteux (2).

Quant à la seigneurie des Halles, plus tard, marquisat de Fenoyl, son histoire est intimément liée à celle de la paroisse de ce nom dont nous cherchons ici à retracer les origines.

En 1391, Tachon et Jehan Arod frères firent hommage au siège archiépiscopal de Lyon pour leur maison forte de la Forest. Les descendants de Tachon ou Eustache Arod possédèrent cette seigneurie jusqu'à la fin du XVe siècle, où, très probablement par suite d'une alliance, noble homme Jehan de Rostaing en était le seigneur, son fils Philippe n'eut, de son mariage avec Claude de Montdor, qu'une fille, Antoinette de Rostaing, qui épousa le 21 septembre 1542 Jean Charpin, écuyer, seigneur de Montellier, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi.

La famille de Charpin posséda jusqu'en 1680 la seigneurie de la Forest des Halles ; le 23 décembre de cette année, suivant acte reçu Curnillon, notaire à Lyon, Jean, comte de Fenoyl-Turey, seigneur de

---

(1) Appelée dans un autre acte de 1619 Jeanne d'Affo.

(2) Ces renseignements et ceux qui suivent sont tirés des archives de la famille de Fenoyl, et des minutes de M^res Matagrin, Berger et Dalier aujourd'hui déposées en l'étude de Me Matagrin notaire à Saint-Laurent de Chamousset.

Sérézin acquit de Balthazar et d'Hector de Charpin de la Forest, la seigneurie de la Forest des Halles, à laquelle ledit Balthazar de Charpin avait réuni la seigneurie de Souzy-l'Argentière par lui acquise en 1648 de Just-Henry Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, comte de Miolans et d'Anjou.

Le comte Jean de Fenoyl, lieutenant-colonel de la milice du Lyonnais, obtint en 1681 des lettres de sa majesté, aux termes desquelles le nom de la terre des Halles fut changée en celui de Fenoyl.

Après avoir ainsi donné son nom à sa terre, il chercha inutilement à la voir ériger en paroisse indépendante; aux termes de son testament, il créa une pension annuelle de cent livres, qui devait être employée par ses héritiers, à entretenir un curé ou prêtre desserviteur, aux Halles. En attendant que ce désir puisse être réalisé, cette somme annuelle de cent livres devait être distribuée aux pauvres dudit lieu.

Jean de Fenoyl eut un fils, illustre, haut et puissant seigneur, messire Guy de Fenoyl, chevalier, comte et seigneur dudit lieu, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes honoraire, et premier président au parlement de Navarre, séant à Pau, et une fille dame Marguerite Orianne de Fenoyl, épouse de messire Laurent de Gayardon de Gresolles, chevalier, seigneur de Tiranges et autres places.

Guy de Fenoyl étant mort sans enfants, laissant sa sœur et son neveu pour héritiers testamentaires, la terre de Fenoyl passa entre les mains de la famille de Gayardon et fut érigée en marquisat en sa faveur, vers 1727.

Le fils de Marguerite-Orianne de Fenoyl, haut et puissant seigneur Mre Laurent-Charles de Gayar-

don (1), chevalier, marquis de Fenoyl, seigneur dudit lieu, Souzy, Tourville, Tiranges, Chaumont, Boisset, Montagnat et autres places fut le premier marquis de Fenoyl.

Son fils et donataire, Laurent-François de Gayardon, comte de Fenoyl, devait du vivant de son père fonder la paroisse des Halles-le-Fenoyl, de concert avec sa noble épouse Madame Suzanne-Andrée de Challion de Jonville (2), comtesse de Fenoyl.

Sur une requête présentée par Laurent-François de Gayardon à Mgr l'Intendant de la généralité de Lyon suivie d'une autorisation en date du 26 septembre 1765, les habitants de la parcelle des Halles et de celle de la Menue furent assemblés au hameau des Halles pour délibérer, par convocation au prône de la messe paroissiale de Haute-Rivoire, pour le 29 du même mois, à 5 heures du soir.

Le procès-verbal en fut dressé par Me Noël Matagrin, notaire royal et apostolique aux sénéchaussées de Lyonnais et Forez, résidant à Saint-Laurent de Chamousset.

L'assemblée se composait :

Du seigneur comte de Fenoyl, colonel d'infanterie et lieutenant au régiment des gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

De Me Jean-Claude Berger, notaire royal à Saint-

---

(1) Les de Gayardon, marquis de Fenoyl portent *écartelé, aux 1 et 4 d'azur au lion d'or couronné, lampassé et armé de gueules, accompagné de 3 besans d'argent, qui est de Gayardon; au 2 et 3, d'azur au taureau furieux d'or, empêché d'un chevron de gueules, qui est de Fenoyl.* Couronne de marquis. — Tenants : deux sauvages. — Devise : *Ecce leo vicit de tribu Juda.*

(2) Les de Challion de Jonville ont pour armoiries : *d'azur au chevron, accompagné en chef de deux abeilles et en pointe d'un lion, le tout d'or.*

Laurent, châtelain et lieutenant de juge de la baronnie de Chamousset, du marquisat de Fenoyl, de la Menue, Thoranche et autres juridictions, Claude Blanc-Parron, de Saint-Clément, la veuve Merle, de Saint-Laurent, et Recicaud, de Saint-Martin-Lestra, tous quatre propriétaires d'un domaine aux Halles;

Des nommés Broaillier, Rully, Claude et Jacques Nicolas, Bretagnon, Aimain, Chambe, Jacquemot, Denis, Dussud, de Benoîte Flachère veuve Denis, et de Jeanne Molière veuve Grange, tous habitants et composant la plus saine partie des habitants dudit lieu des Halles;

De Pierre Thollet, habitant de la Menue, propriétaire d'un domaine aux Halles;

De dame Aimée Carret, veuve d'Odet Gazanchon de Chavannes, seigneur haut-justicier de Chavannes et de Triamen, propriétaire de trois domaines dans les deux parcelles.

M. de Fenoyl prit la parole pour leur exposer que l'éloignement de ces parcelles de l'église paroissialle de Haute-Rivoire privait souvent les habitants d'assister aux offices divins, surtout l'hiver, où les neiges, le mauvais état des chemins et les crues d'eau assez fréquentes dans les ruisseaux de Combron et de Thorranche y formait obstacle, ce qui faisait risquer aux malades d'être privés des sacrements, qu'il serait très nécessaire pour éviter ces inconvénients de former des deux parcelles une paroisse au lieu des Halles, d'y construire une église avec clocher sur le chœur et d'y édifier un presbytère où serait logé un curé perpétuel, le tout sous le bon plaisir de monseigneur l'archevêque de Lyon.

Ledit M. de Fenoyl offrait de plus de prendre tous les frais de l'édification de cette église et du presbytère à sa charge, sous condition que lui, ses descendants et autres propriétaires du marquisat

de Fenoyl auraient les droits honorifiques et de patronage sur l'église par eux fondée, ainsi que la nomination du curé.

Ces offres furent acceptées avec empressement par les habitants, qui chargèrent Me Berger (1), capitaine-châtelain du marquisat de Fenoyl, de faire d'accord avec M. le comte de Fenoyl toutes les diligences nécessaires pour obtenir l'érection de cette paroisse.

En revanche, le seigneur de la Menue ne voyait pas d'un fort bon œil ces démarches ; l'influence prépondérante des de Fenoyl dont il était jaloux et son éloignement des Halles lui faisaient désirer de rester attaché avec ses emphytéotes à la paroisse de Haute-Rivoire.

Ce seigneur était alors messire Jacques-Claude de la Menue, chevalier, capitaine de cavalerie et mousquetaire ordinaire de la garde de sa Majesté, dont les protestations sont conçues en ces termes dans un acte écrit en entier de sa main et reçu par Me Berger, notaire à Saint-Laurent de Chamousset, le 22 mars 1766 :

Quoyqu'il soit très persuadé que le seigneur comte de Fenoyl observera religieusement la parolle d'honneur qu'il luy a donnée de se désister du projet qu'il avait formé de comprendre sa terre de la Menue dans la nouvelle paroisse qu'il se propose d'ériger aux Halles et qu'il soit d'ailleurs notoire que ledit seigneur de Lamenue et tous ses emphythéotes veulent rester attachés à la paroisse d'Hauterrivoire par les refus qu'ils ont fait d'assister à l'assemblée qui s'est tenue aux Halles à ce sujet, de signer la requette desdits habittans des Halles et enfin de faire aucune formalité qui

---

(1) Le cachet de Me Jean-Claude Berger, notaire royal à Saint-Laurent (1743-1770) porte *de gueules à deux houlettes d'or croisées surmontées d'un agneau d'argent, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or*. Il fut châtelain du marquisat de Fenoyl de 1752 à 1770.

put tendre directement ou indirectement à faire présumer d'eux qu'ils désirent changer de paroisse, cependant ledit seigneur de Lamenue ayant appris par la voie publique que Monsieur l'abbé de la Croix, vicaire général, obéancier et baron de Saint-Just, commissaire nommé par Monseigneur l'archevesque, doit se transporter sur les lieux pour y faire sa visite et dresser son procès-verbal, a cru devoir dans cette occasion pour la seureté et garantie de ses droits, manifester son intention, et ne pouvant pas le faire luy-même à cause des ordres qu'il a receus pour joindre son corps et faire son service ordinaire près la personne de Sa Majesté, il a en conséquence créé et constitué pour son procureur général et spécial Me Jean du Peuble, très digne prêtre et curé d'Hautterivoire, à qui il donne pouvoir de pour luy et en son nom déclarer formellement à mondit sieur abbé de la Croix que ledit seigneur de Lamenue, n'entend point que ny son château de Lamenue, ny aucun de ses domaines, ny aucune maison scituée dans l'étendue de sa juridiction généralement quelconque et sans exception, soient compris dans la nouvelle paroisse que l'on se propose d'ériger aux Halles faisant à cet effet, etc.

Le comte de Fenoyl était trop galant homme pour ne pas tenir la promesse faite à son voisin : aussi la terre de la Menue resta-t-elle attachée à la paroisse de Haute-Rivoire.

Les démarches nécessaires à l'érection de la paroisse suivaient leur cours lorsque la mort de la jeune comtesse de Fenoyl, décédée à Paris, le 8 février 1768, vint attrister les habitants des Halles, que par sa bienveillance et sa charité, elle avait su charmer. Même après sa mort, elle se souvenait d'eux, puisque, par son testament, elle laissait une somme suffisante pour l'édification de l'église et du presbytère.

La première pierre fut posée le 15 avril 1768, par Maurice-Joseph Chavassieux, prêtre, prébendier du marquisat de Fenoyl, fondé de procuration du seigneur, comte dudit lieu.

Le sept novembre suivant, dans le cours de sa visite pastorale, Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, accompagné de Messieurs les abbés de la Goutte et Guyguet, ses vicaires généraux, pouvait bénir la nouvelle église sous le vocable de sainte Suzanne, et, le 28 du même mois, l'abbé Chavassieux y célébrait pour la première fois la messe.

Voici d'après une note existant au presbytère des Halles, la liste des dépenses faites pour la construction de l'église :

Bois achepté pour la charpente, menuiserie, journées pour couper ledit, journées des cieurs de long, voitures payées dudit bois, non comprises celles qui ont été faites par les bœufs du château, ainsi que celles qui ont été faites gratis, le tout montant à	1953l	17s	3d
Pierre ou moilon 3.951 chars à 5 sols le char	987	15	»
Chaux 1.852 quintaux à 20 sols. . . .	1852	»	»
Main d'œuvre des maçons, distraction faite des journées des taillieurs de pierre.	3282	8	»
Main d'œuvre des charpentiers . . .	334	10	»
Main d'œuvre du menuisier, distraction faite des journées employées aux autels, fonds baptismaux, confessional, bancs d'église, crédence, représentation pour les morts et autres meubles d'église . . .	336	»	»
Clouttier	254	7	»
Serrurier et maréchal, ces ferrures ayant été fournies par l'un et par l'autre, comme toutes les serrures, pentures, gons, arcs boutans, clous à vis, ferrure des vitreaux, grillage desdits vitreaux, table de la communion, croix au dessus du clocher, fermeture de la chapelle, outils neuf et racom-			
A reporter	9000	17	3

Report.	9000l	17	3
modage d'autres	1444	3	6
Faux frais comme journées des manœuvres pour creuser les fondations, les caves et caveau de la chapelle, éteindre de la chaux, tirer du gord, charroyer du sable, aider à échafauder, niveler le terrain de l'église, presbitère, jardin, cour, place devant et derrière l'église, chemin de communication, creuser le puits et les latrines, nourriture des serruriers et autres ouvriers nourris à l'auberge	669	13	»
Plâtre, voiture, main d'œuvre pour le cuire, le piler, le tamiser, main d'œuvre des platriers et servants qui ont employé le platre pour les voûtes de l'église . .	1436	15	3
Pierre de taille pour les vitreaux, portes, croix de cimetière et autres, journées des manœuvres pour la tirer, journées pour la tailler, charrois	832	»	»
Tuilles, briques et carreaux soit pour l'église, presbitère, voute, cheminées et moules	1456	5	10
Tuilles vernissées pour le clocher et voiture comprise	193	1	6
Vitres, peinture, couleurs pour les portes, contrevents, planchers et main-d'œuvre .	456	»	6
Dépense concernant l'intérieur de l'église comme autels, dorure desdits autels, menuiserie du confessional, fonds baptismaux, banc, rideaux d'autel, bénitier, mosolé, ornements, vases, bassin, bannière, écriture du mosolé et des tableaux, chandeliers et croix et généralement tout ce qui est dans l'église (excepté celles que M. le comte de Fenoyl a payé, qui seront marquées cy-après), le tout montant à la somme de	1671	16	»
	17160	11	»

	17160	11	»
Plus pour les ornements que M. le comte de Fenoyl avait achepté à Paris, les chandelliers d'argent haché, les vases sacrés, linges et autres faux frais de décret, lettres et patentes et autres formalités, le tout montant à environ, y compris aussi les bois qu'on a pris dans les différents domaines du chateau	2839	9	»
	20000	»	»

CHAVASSIEU, curé.

Enfin suivant décret de Monseigneur Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, en date du 14 janvier 1769, l'église qui venait d'être construite au lieu et hameau des Halles de Fenoyl, fut créée et érigée en titre d'église paroissiale de Fenoyl, sous le vocable de sainte Suzanne, dont la fête patronale se trouvait le vingt du mois d'août.

Ce hameau ou parcelle des Halles et maisons circonvoisines ainsi désunis et démembrés de la parroisse de Haute-Rivoire formèrent cette nouvelle cure, conférée de plein droit, pour la première fois seulement, par Monseigneur l'archevêque de Lyon à messire Joseph Chavassieux, prêtre du diocèse de Vienne.

La présentation à cette cure devait appartenir en cas de vacance à M. le comte de Fenoyl, seigneur haut-justicier du marquisat de Fenoyl comme patron et fondateur de ladite église et paroisse, et pour lui à ses héritiers ou ayant cause.

Messire Chavassieux, en prit possession, le vingt-quatre janvier suivant, devant Me Berger, notaire royal et apostolique à Saint-Laurent de Chamousset.

Enfin, le vingt-huit du même mois, messire Chavassieux procédait au dénombrement des habitants de la nouvelle paroisse : ils s'élevaient au nombre

de cent deux communiants et de soixante-douze enfants ; la paroisse comprenait trente-quatre feux.

Le trente janvier, messire Chavassieux procédait à l'inhumation du cœur de la fondatrice de l'église ; voici le procès-verbal de cette inhumation :

Le trente janvier 1769, le précieux cœur de Haute et Puissante Dame Suzanne-Andrée de Chalion de Jonville, fondatrice de cette église, épouse de haut et puissant seigneur Laurent-François de Gayardon, comte de Fenoyl, seigneur dudit lieu, Souzy, Tiranges, Chaumont, Montagnat, Valescour et autres places, colonel d'infanterie, lieutenant aux gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédée à Paris, âgée d'environ 28 ans, le 8 février 1768, dans son hôtel, isle et parroisse de Saint-Louis, quay d'Anjou, qui m'a été remis par M. Guillaume Dusers, prêtre du diocèse de Rennes, abbé commandataire de l'abbaye royalle d'Aubasine (1), licencié de la faculté de théologie de Paris, y demeurant ordinairement rue et pavillon de Condé, parroisse de Saint-Sulpice, a été inhumé par moi curé soussigné dans l'église parroissiale de Sainte-Suzanne de Fenoyl, sous son mosolé, qui est à l'entrée et du côté droit de la chapelle dudit seignieur comte de Fenoyl, en présence de messire Jacques Souchay, curé de Saint-Genis-l'Argentière, messire Guillaume Maréchal, curé de Souzy, et messire Jean-Baptiste Dubost, curé de Saint-Laurent de Chamousset, qui ont signé (2).

A la même époque, le comte de Fenoyl obtenait du roi des lettres patentes, datées à Versailles de février 1769, signées Louis et plus bas, par le Roy, Bertin, visa, de Meaupeou, érigeant définitivement la paroisse des Halles.

Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris le 9 août 1769 et en la chambre civile du Con-

---

(1) Aubasine, canton de Beynac (Corrèze).

(2) Registre de catholicité de la paroisse des Halles-le-Fenoyl.

seil de l'élection de Lyon, le 15 septembre suivant. L'arrêt de la chambre civile de l'élection fut rendu par MM. Charézieu, de la Pessonnière, Verd, Hodieu, Brigaud et Blanchon.

Quelques mois auparavant, messire Edme-Nicolas d'Anstrude, ancien seigneur et prieur de Montrottier, fondé de procuration de son neveu, autre messire Edme-Nicolas d'Anstrude, grand vicaire de l'évêché de Langres, prieur et seigneur dudit prieuré, en cette qualité patron et collateur de la cure de Haute-Rivoire, avait donné son consentement à l'érection de la paroisse suivant acte reçu Berger, le 27 avril 1769.

M. de Fenoyl ne s'arrêta pas là : pour augmenter l'importance de la nouvelle paroisse, il céda gratuitement des terrains à bâtir, avec le droit de prendre dans ses domaines du bois et des matériaux (1). Aussi plusieurs maisons furent-elles construites par Madame de Chavannes, les notaires Berger et Matagrin (2), les Pallandre, les Buffet, etc.

La grande route de Lyon à Bordeaux créée en 1777 vint enfin augmenter l'importance du village qu'elle traversait.

L'église primitive des Halles dont nous avons raconté la construction, existe toujours, mais elle a été remaniée notablement en 1862. Le vaisseau a été allongé du côté du midi et le clocher qui

---

(1) Actes reçus par Me Richard, notaire à Haute-Rivoire, en 1770 et 1771, aujourd'hui en l'étude de Me Matagrin, notaire à Saint-Laurent de Chamousset.

(2) Me Noël Matagrin qui succéda à Claude Berger comme capitaine-châtelain, du marquisat de Fenoyl et fut notaire de 1761 à 1806, avait pour armes : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois roses du même et en pointe d'un cœur d'argent enflammé de gueules.*

était sur le chœur a été transporté sur la façade.

Actuellement l'édifice se compose d'une seule nef voutée en berceau. Du côté de l'évangile, la chapelle funéraire des de Fenoyl, fort petite, est exhaussée au niveau du chœur. On y lit sur deux mausolées de marbre blanc les épitaphes suivantes.

A droite :

CY GIT LE CŒUR DE HAUTE ET PUISSANTE DAME
SUZANNE-ANDRÉE CHAILLION DE JONVILLE,
COMTESSE DE FENOYL, FONDATRICE DE CETTE
ÉGLISE, DÉCÉDÉE A PARIS, LE VIII FÉVRIER
MDCCLXVIII.

TA VIE ET MON BONHEUR N'ONT DURÉ Q'UNE AURORE;
AVEC LES TIENS, HÉLAS ! MES BEAUX JOURS SONT FINIS :
PAR LES NŒUDS LES PLUS SAINTS, NOS CŒURS FURENT [UNIS,
SOUS CETTE TOMBE, UN JOUR, ILS LE SERONT ENCORE.

MENS UNA, CINIS UNUS.
CY GIT LE CŒUR DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR [MESSIRE LAURENT
FRANÇOIS DE GAYARDON, CHEVALIER, (1) ..... DE [FENOYL,
MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROY, DÉ- [CÉDÉ A
PARIS, LE III MARS MDCCLXXXV.

A gauche :

CY GIT
LE CŒUR DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR

(1) Par suite des mutilations subies à l'époque révolutionnaire le mot comte ou marquis a disparu. Les inscriptions gravées dans le marbre, avaient été complètement dissimulées sous du ciment.

MESSIRE LAURENT-CHARLE-MARIE DE GAYAR-
[DON,
CHEVALIER, MARQUIS DE FENOYL, DÉCÉDÉ
EN SON CHATEAU DE FENOYL
LE 23 JUILLET 1783.
REQUIESCAT IN PACE.

CY GIT
LE CŒUR DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
LAURENT-CHARLE-MARIE DE GAYARDON,
CHEVALIER, MARQUIS DE FENOYL,
DÉCÉDÉ DANS SON CHATEAU DE FENOYL,
LA 39e ANNÉE DE SON AGE,
LE 7 AVRIL 1803.
REQUIESCAT IN PACE.

Une guérison miraculeuse arrivée en 1698 par l'intercession du R. P. François de Regis. — Communication de M. Jeannez.

M. Jeannez donne lecture du procès-verbal suivant constatant, en 1698, la guérison miraculeuse d'un habitant de Marlhes, obtenue par l'intercession du R. P. François de Régis (1).

Cejourd'huy vingt-quatriesme jour de may appres midy l'an mil six cent quatre vingt et dix huit, pardevant le notaire royal au bailliage et pays de Foret soubzigné et en présence des témoins cy appres nommez, à la réquisition de Me Pierre Alléon, receveur des droits de sa majesté au bureau de Marlhes, sont comparus Mres Claude de Clavières et Louis Dulac prebstres, curé et vicaire de ladicte parroisse, Just-François-Gabriel de Clavières, sieur de Martinas, et Jean-Félix Chapat, sieur d'Allard, escuyer, Me Mathieu Courbon, advocat lieutenant de juge audit lieu, Alexandre de Jaquemont, sieur de l'Orme, Mres Jean-Louis du Pré et

(1) Saint François-Régis né en 1597, mort en 1640, béatifié en 1716 et canonisé en 1737. Fête le 16 juin.

Anthoine Bosc, praticien, Jean Mirandon, Anthoine Lardon, Jean-Baptiste Delorme, et Jean Giraud, consuls et marguilliers de ladicte parroisse, et plusieurs autres habitants faisant la plus notable et saine partie de la communauté dudict lieu. Lesquels de gré ont recogneu, déclaré et attesté, comme par ces présentes ils recognoissent, déclarent et attestent avoir veu le nommé Henry-Joseph Alléon, fils dudict Me Pierre Alléon, aagé d'environ douze années, ne pouvant en aucune façon se tenir debout, ne marchant et se trainant que sur ses genoux, et ayant la bouche fermée d'une manière à ne pouvoir prendre et recevoir aucun aliment solide, excepté depuis environ dix mois qu'estant de retour de la Louvesch où il avait esté conduit pour implorer le secours du R. Père François de Régis. Les susnommez l'ont vue immédiatement à sondict retour, et voyent encor, entièrement adroit et dispos de sa personne, marchant, mangeant et faisant avec toute la liberté requise toutes les fonctions propres et naturelles au corps humain sans qu'on puisse découvrir ny remarquer en luy aucun reliqua de maladie et de son infirmité précédente.

Dont et du tout a esté requis et octroyé le present acte par ledict notaire soubzigne avec les susnommez et autres habitants pour servir et valloir en temps et lieu ce que de raison, faict et passe audict lieu de Marlhes, maison dudict sieur Alléon, en présence de Jean-Baptiste de Colomb, sieur de la Vergne, du lieu du Coing de Dunerette (1), parroisse de Saint-Sauveur, et sieur Jean Celle, héraut d'armes au tiltre de Dauphiné demeurant à Dubie parroisse de Riotord témoins de mesme soubzignez. Et sera controllé et scellé sy besoin est.

Clavières, prêtre curé, Martinas, Chappat d'Allard, Dulac, vicaire, de Jacquemont, Courbon, lieutenant de juge, Alléon, Verne, Piard, Dupré, Bosc, Frappa, de Lorme, Viallette, Giraud, Mirandon, Espalle Didier, Lardon, Rebod, Fayard, Courbon, Cellarier, Espalle, Lerbret, Celle, Colomb de Lavergne, et moy notaire royal soubsigne Verne.

---

(1) Saint-Régis du Coin (Loire).

Controllé et scellé à Marlhes en deux registres ledict jour XXIIIIe may 1698, ce pour le sieur Coindy, gratis.

Bosc.

Nous Mathieu Courbon, advocat lieutenant de juge de la juridiction et baronnie de la Faye et Marlhes en dépendant, certifions à tous qu'il appartiendra que Me André Verne qui a reçu l'acte cy derrière est véritablement notaire royal au baillage et pays de Forests, seul réservé pour ledict lieu de Marlhes et que foy est adjoutée à ses actes tant en jugement que dehors. En foy de ce nous avons signé ces présentes, fait contresigner par notre greffier et fait apposer le sceau des armes de ladicte juridiction, audict Marlhes ce vingt-cinquiesme jour du mois de may mil six cens quatre-vingts dix huit.

Courbon, lieutenant, Bosc, greffier.

Original, papier timbré, scellé d'un sceau plaqué en cire rouge (1).

Documents inédits sur la maison d'Urfé précédés d'une notice sur Honoré d'Urfé, *publication projetée de M. l'abbé Reure.*

M. Jeannez, au nom de M. l'abbé Reure, empêché d'assister à la séance, fait connaître que celui-ci prépare un recueil de documents inédits sur la maison d'Urfé, précédé d'une notice historique sur Honoré d'Urfé qui ajoutera beaucoup à celle écrite par Aug. Bernard ; et qu'il se propose de demander

---

(1) Nous reproduisons ici ce sceau que nous croyons inédit. Les armoiries inscrites dans une couronne de feuillage paraissent être celles des Clermont-Chaste, mais avec de notables variantes : *Ecartelé, aux 1 et 2, de..... à la fleur de lys de..... posée en bande, aux 3 et 4 de..... à la clef de..... posée en barre..... à une croix de..... brochant sur le tout.*

(E. B.)

à la Diana de publier ce recueil sous ses auspices, dans les conditions indiquées par M. le président dans la séance du 7 novembre 1892.

L'Assemblée accueille cette annonce avec une vive satisfaction.

Excursion à faire en 1893.

M. Jeannez ajoute que M. l'abbé Reure lui a exprimé le vœu que l'excursion de la Diana en 1893 soit consacrée à visiter Crozet, la Pacaudière, Saint-Martin d'Estreaux, Saint-Pierre-Laval, Lalière et Châteaumorand.

Cette proposition est immédiatement appuyée par plusieurs membres. Elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, à qui la décision est réservée.

Cession par Françoise de Chastelus au chapitre de Notre-Dame de Montbrison de la terre de Pengut, sise à Arfeuilles. — Communication de M. Louis Monery.

M. Monery prend la parole en ces termes :

« C'est assurément la première fois qu'un habitant d'Arfeuilles vient à la Diana. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que s'établissent des rapports entre Montbrison et le pays que j'habite. Un vieux titre des archives de Châteaumorand que j'ai l'honneur de vous communiquer nous apprend que la « terre totale de Pengut, avec la justice et jurisdiction haulte, moyenne et basse », fut cédée par Françoise de Chastelus, veuve de Louis de Châteaumorand, « à vénérables personnes messeigneurs les doyen et chapitre de l'église collégiale de Nostre-Dame de Montbrison ». L'acte « faict et donné au chastel de La Clayette » est du 17 décembre 1426. Cela remonte

déjà bien loin. Deux siècles et demi plus tard, des contestations relatives à l'exercice de la justice sur la terre de Pengut s'étant élevées entre Mre Claude de Lévy, seigneur de Châteaumorand, et le chapitre de Montbrison, les doyen et chanoines de Notre-Dame assignèrent, le 27 février 1672, le marquis de Châteaumorand, et députèrent Mre Bernardin de la Mure, maître du chœur de ladite église, pour se transporter « dans ledit lieu de Pengut » et faire reconnaître leurs droits.

Voici d'ailleurs ces deux documents :

Comme jà piéça apprès le décedz de feu Mre Jean de Chastelus, jadis chevalier, seigneur de Vivens, de Dianières rière Pengut, et apprès le traicté de mariage célébré en face de Saincte Eglise entre feu Louis de Chasteaumorand, fils de Mre Jean de Chasteaumorand, chevalier, seigneur dudit lieu, d'une part, et damoiselle Françoise de Chastelus, fille et héritière universel dudit feu Mre Jean de Chastelus, d'autre part, dame Lucque de Russins, lors vefve dudict feu Mre Jean de Chastelus, mère de ladicte damoiselle Françoise ayt cédé, quitté, remis et transporté audict seigneur de Chasteaumorand, lors présent et acceptant, plusieurs grandes sommes de finances que ledict feu messire Jean de Chastelus, son mary, avoit receu en son vivant de feu Philippe de Russins, jadis oncle de ladite dame Lucque, c'est àpçavoir sept cents escus d'or, d'une part, pour la dot et mariage d'icelle dame Lucque et deux cents escus pour ses joyaux ; et avec celuy cedda et transporta tout le droit qu'elle avoit sur les biens et chevances demeurez du décedz dudit feu Mre Jean, jadis son mary, à cause de son douaire qui montoit chacun an soixante livres de rente, qui luy estoient assignez sur la terre de Vivens, et ce pour le prix et somme de douze centz francs que ledit monseigneur de Chasteaumorand en paya contant à ladite dame Lucque, comme ce l'on dict plus à plein estre contenu ès lettres sur ce faictes ; et despuis, apprès le trespassement dudit feu Louis de Chasteaumorand, ledit monseigneur de Chasteaumorand, son père, ayant le gouvernement de ladite damoiselle Françoise, ayt freyé et missionné moult grandement, remplacé plusieurs sommes de deniers de son

propre pour le faict de ladite damoiselle, et pour le soustenement de sa chevance, à la poursuitte de plusieurs procès et desbats meus tant à la cour de parlement, à Paris, comme ailleurs, à l'encontre de ladite damoiselle Françoise par Ponsard de Granval et damoiselle Alix de St-Romain, sa femme, et autres parties adverses d'icelle damoiselle Françoise, et soit ainsy que naguères au traicté de mariage faict et consommé entre noble homme Louis de Chantemerle, escuyer, seigneur dudit lieu et de la Clayette et ladite damoiselle Françoise, cy-présente, sa femme, avant que ledit mons^r de Chasteaumorand ayt voulu consentir audit mariage ny bailler ladite damoiselle et luy deslivrer sa chevance, ledit escuyer Louis de Chantemerle, de la volonté et consentement de plusieurs des amys et parans de ladite damoiselle Françoise ayt promis de payer et rendre audit mons^r de Chasteaumorand, pour les droicts et actions qu'il avoit et qui luy appartenoient allencontre de ladite damoiselle Françoise et sur sa chevance, tant pour cause des transports à luy faict par ladite damoiselle dont dessus est faict mention, comme pour les frais et missions par luy soustenus pour le faict de ladite damoiselle, montant la somme de huict cents escus de bon or et juste poids, moyennant laquelle somme icelluy seigneur de Chasteaumorand a quitté, ceddé et remis audit seigneur de Chantemerle et à ladite damoiselle, sa femme, tout le droict et touttes actions qui luy pourroient competer et appartenir contre ladite damoiselle pour les causes dessus dictes, et autrement, comme et entre autres choses l'on dict estre contenu ès lettres sur ce faictes et receues par Robert de la Goutte et Michel Doyen, notaires publics; pour fournir au payement de laquelle somme de huict cents escus avant la consommation dudict mariage ledit seigneur de Chantemerle ayt vendu et transporté à Guichard, bastard de Chasteaumorand, escuyer, quarante-cinq livres de rente de sa propre chevance en la terre de Chantemerle, sur les villages de la Troche, Trousselles et autres plus à plein déclairez ès lettres dudict vendaige, et ce pour le prix et somme de quatre cents escus d'or, employez au payement desdictz huict cents escus faict audict mons^r de Chasteaumorand, comme dict est, et tout pour le faict singulier de ladicte damoizelle Françoise; ainsy comme les choses dessus dictes, ladicte damoizelle Fran-

çoise, de l'authorité, licence et congé dudict escuyer, son mary présent, personnellement establye et de son bon gré a confessé et reconnues icelles estre vrayes, et est ainsy qu'icelle damoizelle Françoise, voulant recognoistre vérité et que vaut la chevance dudict escuyer, son mary, ainsy que dict est vendue audict bastard de Chasteaumorand, dont le terme du rachapt s'approche et doibt passer en bref, estre aliénée ny perdue pour point le faict d'icelle damoizelle, mais désirant icelle estre racheptée et recouvrie dudit bastard des biens propres d'icelle damoizelle, comme de raison faire se doibt, icelle damoizelle, de l'authorité dudict escuyer, son mary, present etc., establye etc., de son bon gré, franche et pure liberté etc., non contraincte à ce ne deceue en aucune manière, ains considérant en ceste partie son proffict et utilité et pour le recouvrement de la terre et chevance dudict escuyer, son mary, vendue comme dict, et car ainsy luy plaist, de son propre mouvement icelle damoiselle a vendu, ceddé et transporté, et pour cause et raison de pure, parfaicte, irrévocable et à tousjours mais valable vendition, baillé, ceddé, transporté et remis, pour luy et pour les siens à perpétuité, à venerables personnes messeigneurs les doyen et chapitre de l'église collégiale de Nostre-Dame de Montbrison, stipulants pour eulx et leurs successeurs en ladicte église et pour toujours, mes vénérables et discrettes personnes M^res^ Etienne Doion et Jean Berry, chanoines de ladite église, avec les notaires dessoubs nommez comme personnes publiques, c'est à sçavoir icelle terre totale de Pengut, avec la justice et jurisdiction haulte, moyenne et basse, et tout le droict et action réelle et personnelle, prérogatives et autres seigneuries que icelle damoizelle a et peut avoir ou entend en toutte la terre de Pengut et les appartenances d'icelle; et avec ce vend, transporte et remet icelle damoizelle, de l'authorité que dessus, esdicts achepteurs stipulants pour eux ceux que dessus, quarante-deux sols de taille doublant et tierçant, six sols huict deniers de taille simple, un bichet de froment, neuf bichets de seigle, mesure de Chastelus, et cinq gelines de annuelle et perpétuelle rente que ladite damoizelle et ses prédécesseurs ont accoustumé d'avoir de et sur Pierre Germain de Vaujolle, à cause des tènemens et héritages qu'il porte d'icelle damoizelle scituez en la terre de Malverney, et ce pour le prix et somme de

quatre cents escus de bon or et de juste poids, dont les soixante-quatre escus font le marc d'or, lequel prix et somme de quatre cents escus de bon or ladicte damoizelle et ledict son mary ont heu et receu reellement et de faict desdicts achepteurs par les mains des dessus nommez Mres Etienne Doion et Jean Berry, en bon or, loyalement compté et poisé, en la présence desdicts notaires et des tesmoins dessoubs nommez, et d'icelluy prix se sont tenus icelle damoizelle et ledict escuyer, son mary, pour bien contans et bien payez, et en ont quittez et quittent par ces présentes lesdicts achepteurs et leurs successeurs à tousjours mais, avec pact exprès de n'en jamais rien demander; et de laquelle terre et chevance aussy vendue avec la justice et juridiction et autres droicts seigneuriaux et prérogatives appartenans à icelle ladicte damoizelle, de son bon gré et de l'authorité que dessus s'est desvestue et dessaisie, et en a investy et saisy lesdicts achepteurs, stipulants pour eux ceux que dessus, et veut et consent qu'ils en soient receus en fief par le seigneur féodal, si mestier est, et sans retenir ny reserver aucune chose à elle ny aux siens esdictes terres et autres choses vendues; et mande et commande par la teneur de ces présentes ès hommes et tenanciers de ladicte terre, et à tous autres à qui peut et pourra toucher et appartenir maintenant et par le temps advenir, que des cens et rentes, taille, justice et autres debvoirs de ladicte terre doresnavant rendent et payent lesdicts achepteurs et leurs successeurs et s'en facent estre en leurs terriers, en quittant iceux hommes et tenemenciers et leurs successeurs de ce que dict est et promis, en rendant et payant esdicts achepteurs; et constitue icelle damoizelle, de l'authorité que dessus, ses procureurs généraux et messagers spéciaux à faire rendre lesdicts hommes esdicts achepteurs des choses dessus vendues Guillaume Rousset et Hugon Clepier, chacun d'eulx en leur donnant pouvoir et soy constituant tenir et posséder lesdictes choses vendues au nom réméré desdicts achepteurs jusques a ce qu'ils en ayent la possession paisible, et de laquelle prendre et retenir pour eux et de leurs procureurs leur donne puissance. Et outre ce a promis et promet icelle damoizelle, de l'authorité que dessus, et par exprès, par son serement et sur l'obligation de tous ses biens meubles et héritages, et de

touttes ses autres terres et chevances, deffendre et garantir les choses vendues esdicts achepteurs et à leurs successeurs à ses propres cousts et frais et contre non venir. Et emprès lequel vendage ainsy faict et en un mesme instant ledict escuyer Louis de Chantemerle, personnellement estably et de son bon gré, à loué, rattiffié et approuvé icelluy vendage et touttes choses dessus contenues, et consenty à tout ce que dict est, et a promis et promet de garantir ausdicts achepteurs ledict transport par la manière dessus dicte ; et pour ce faire et accomplir a obligé et hypothéqué spécialement ses terres dessus dictes qu'il avoit baillées, vendues et engagées audict bastard de Chasteaumorand, et généralement toutte la terre dudict lieu de Chantemerle assize au pays de Bourbonnois, c'est à sçavoir que ledict seigneur de Chantemerle, au cas que ladicte terre de Pengut soit évincée des mains dudict chapitre, de leur bailler et asseoir autant de revenu et de rente en toutte justice en et sur lesdictes terres de Chantemerle que vaudra et pourra valoir lesdictes terres et autres choses vendues dessus déclairées, pour en jouyr par ledict chapitre en la forme et manière qu'ils doibvent jouyr de ladicte terre de Pengut et autres dessus déclairées. Et pour estchiver (éviter) toutte matière de desbats, a promis d'habondant de faire rattiffier les choses dessus dictes par dame Lucque de Russins, mère de ladicte damoizelle Françoise, si mestier est, touttefois et quantes fois requis en sera par ledict chapitre. Et ont soubmis et soubsmettent lesdicts conjoincts chacun tout comme le touche et peut toucher, conjoinctement et divisément eulx, leurs successeurs et biens quelconques à la jurisdiction et contraincte du Roy nostre sire, du baillage et seneschaucée de Mascon et de Lyon, de St-Pierre-le-Moustier, de la chancelerie de Cusset, de monsr le duc de Bourgoigne et de monsr le duc de Bourbonnois, et de touttes autres cours tant d'église que de sécularité, etc., renonçans, etc. Faict et donné au chastel de la Clayette, le mardy dix-septiesme jour du mois de décembre l'an mil quatre cents vingt-six, présents nobles hommes Guillaume de Molins, Guichard de La Magdelaine, Odin de la Vareine, escuyer, et Mre Pierre de Gurcé, chappellain, tesmoins à ce appellez. C'est la coppie de la notte receue Guillaume Massibot et par moy Guillaume Dinet, et collationnée avec

l'original soubs mon seing et soubs le seing de moy. Signé: Massibot et Dinet, notaires royaux.

A Monsieur, Monsieur le seneschal de Roanne, ou Monsieur son lieutenant en ladite sénéchaussée exercée à Montbrison.

Supplient humblement les sieurs doyen et chanoine de l'église Notre-Dame de Montbrison disant qu'en l'année mil quatre ce[nt]s vingt-six, le chapitre de leurdite église auroit acquis de demoiselle Françoise de Chastelus la rente noble de la terre de Pengus, avec la justice haute, moyenne et basse de ladite terre, par contrat reçu par Massibot, notaire royal ; de laquelle justice ils auroient estez tousjours en possession, nommez des juges et chastelain d'icelle, y fait tenir les assises et exigez de leurs justiciables les debvoirs qu'ils leur doibvent comme seigneurs haut justiciers, sans y avoir esté troublés, sinon depuis le mois d'aoust de l'année dernière, qu'ils apprirent que Mre Claude de Lévy, seigneur de Chasteaumorand, se prévalant de l'esloignement des supplians et par la grande authorité qu'il a sur le lieu, usurpoit leurdite justice, en sorte que les justiciables de ladite terre de Pengus intentoient leurs procès et faisoient toutes leurs demandes pardevant le juge de la seigneurie de Lalière, ou Pré du Vergier, qui appartient audit seigneur, ce qui auroit obligé les suppliants de députer Mre Bernardin de Lamure, maistre du chœur de ladite église, pour cognoistre de ladite usurpation, lequel s'estant transporté dans ledit lieu de Pengus avec leur chastelain, et ayant faict assigner les justiciables dudit chapitre sur les réquisitions du procureur fiscal, aux fins de reconnoistre les supplians pour leurs seigneurs haults justiciers, lesdits justiciables auroient dict et déclairez, qu'ils estoient dans la justice dudit seigneur marquis de Chasteaumorand et qu'ils portoient leurs plainctes et demandes pardevant ledit juge de la terre et seigneurie de Lalière ou du Pré du Vergier. Ce considéré, il vous plaira, monsieur, permettre aux supplians de faire assigner pardevant vous, ledit seigneur marquis de Chasteaumorand pour voir contre luy former complaincte pour raison du trouble qu'il leur faict dans la possession de leurdite justice, voir, dire et ordonner qu'ils seront gardez et maintenus dans icelle et que deffenses seront faictes tant au juge de ladite terre de Lalière que autres de

s'ingérer dans l'administration de la justice au lieu et terre de Pengus, et audit seigneur de les authoriser dans ladite usurpation, soy voir condamner aux despens, dommaiges et inthéretz soufferts et à souffrir par lesdits supplians pour raison dudit trouble, et procéder en outre suivant les autres fins et conclusions qui seront contre eux prises avec despens, et ferez justice. Signé : Nallard, procureur. Soit partie assignée huy vingtroixième janvier mil six cents soixante douze. Signé : Ramey.

(Suit l'assignation donnée par Claude Besset, huissier royal à Montbrison, le 27 février 1672, à la requête des chanoines de N.-D. de Montbrison, à Jean-Claude de Lévy, marquis de Châteaumorand, et Henri de Lévy, marquis de Valromey, pour comparoir « à la quinzaine prochaine » par devant le sénéchal de Roanne).

Aujourd'hui le Pengut est un quartier, — le quartier nord-est — de l'immense territoire d'Arfeuilles. N'étant pas mentionné dans Cassini, il ne m'a pas été possible de le déterminer exactement. Un tradition déjà ancienne apprend que la justice de la terre de Pengut se rendait au village Fayet ».

M. Vincent Durand dit que le lieu de Pengut figure sur les cartes de Samson d'Abbeville (1659) et de Jacquemin (1748) et qu'en se reportant au terrier d'Ambierle (1385-1421), document précieux pour la topographie ancienne dont une analyse a été donnée dans le *Bulletin* de la Diana (tome III, p. 154-165), il sera possible sans doute de déterminer la position exacte de Pengut (1).

---

(1) Le terrier dont il s'agit (t. II, f°s 20 à 26 et 38) place Pengut dans la paroisse d'Arfeuille, au N. de la rivière des Dureys, et lui donne pour habitants Jean Dureys, Hugues *Fayet*, Guillaume Chantron, Pierre de Jalatères, Étienne du Clusel, Oudin de la Roche parier de Jean Papon, et Jean de la Murette. Tout porte à croire qu'il est identique au moderne village Fayet. (Note de M. Vincent Durand).

Aiguerande, commune d'Arfeuilles (Allier) et la limite de la cité ancienne des Arvernes. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand dit qu'il existe à Arfeuilles, au nord et à proximité du bourg, un hameau appelé *Aiguerande* par la carte de Cassini, et aujourd'hui *Guirande*. Comme l'a indiqué il y a déjà vingt ans, M. l'abbé Voisin au Congrès archéologique de Châteauroux, et comme M. Vincent Durand l'a rappelé lui-même en 1891 à la Société (1), ce nom de lieu paraît être d'origine gauloise et signifier *limite, frontière*. Tout récemment encore, MM. Lièvre, Julien Havet et Longnon ont solidement établi ce point et fait voir que nombre de lieux de France portant, avec quelques légères différences de forme, le nom dont il s'agit sont en effet situés sur les confins de deux cités antiques, confins directement connus ou déduits des limites des anciens diocèses, lesquelles, on le sait, sont en général calquées sur celles des cités.

Le sens du mot étant désormais bien constaté, il fournit un moyen non seulement de vérifier des limites déjà déterminées par d'autres considérations, mais aussi de découvrir certaines autres et très anciennes frontières, disparues par suite de remaniements territoriaux entre peuples voisins. Le nom d'Aiguerande à Arfeuilles nous met peut-être sur la trace d'un remaniement de ce genre. Ce lieu reste à une certaine distance des limites de l'ancien diocèse de Clermont, supposé représenter le territoire des Arvernes. Avant la Révolution, ce diocèse émettait à l'est, entre les diocèses d'Autun et de Lyon, une pointe triangulaire, géographique-

(1) *Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 78.

ment peu explicable, dont la base passait à peu près par Arfeuilles et le sommet atteignait Vivans, à proximité de la Loire et bien au delà de la ligne de collines séparant le bassin de ce fleuve de celui de l'Allier. Il est permis de supposer qu'à l'origine, ce territoire n'appartenait pas à la cité Arverne, mais qu'il fut démembré, à une époque inconnue, de la cité Éduenne ou de la Ségusiavie, si même il ne dépendait pas d'une des nombreuses petites citées supprimées vers le temps d'Auguste. Aiguerande serait un point de la limite primitive de l'Auvergne.

S'il en était ainsi, un doute pourrait s'élever sur la cité dans laquelle était située la station gallo-romaine d'*Ariolica*, qui paraît être celle dont les ruines ont reparu aux bords du ruisseau d'*Arulhe*, aujourd'hui de Berger, entre la Pacaudière et Saint-Martin d'Estreaux, c'est à dire au centre du canton dont je viens de parler.

*La date de l'édition originale de l'*Astrée. — *Panneau de bois provenant de l'ancienne galerie de Châteaumorand. — Communication de M. Louis Monery.*

M. Monery a de nouveau la parole et s'exprime ainsi :

« Je vous demande la permission de rectifier une erreur de date, involontaire sans doute, touchant l'édition originale de l'*Astrée*, qui a échappé à M. l'abbé Reure, dans sa très intéressante communication faite à l'assemblée générale du 24 mai 1892.

J'y lis, page 236, du tome VI de notre *Bulletin*, que le premier livre de l'*Astrée* parut en 1609.

Déjà, à la page 50 de sa remarquable *Histoire du château et des seigneurs de Châteaumorand*, M.

l'abbé Reure avait dit de ce roman fameux que « le premier volume parut en 1610 ». L'une et l'autre de ces dates sont inexactes.

L'édition originale de l'Astrée est de 1607, comme l'a établi d'une manière péremptoire un de nos plus regrettés confrères, M. Aug. Benoit, conseiller honoraire à la cour de Paris, dans sa notice, *L'édition originale de la première partie de l'Astrée, est retrouvée* (*Revue forézienne*, 1869, t. III, p. 269-274).

Ce travail serait à reproduire en entier. Je me borne à en citer ce passage :

Ce précieux volume, découvert en Bavière, à Augsbourg, a fait son apparition, à la fin de septembre dernier, dans un catalogue à prix marqués de M. Tross, libraire à Paris ; et il est allé immédiatement prendre place dans la riche bibliothèque d'un amateur distingué, M. James de Rothschild, avocat à la cour impériale, qui a bien voulu me le communiquer

Suit la description exacte du volume, dont voici seulement le titre :

Les dovze livres d'Astrée ov par plusieurs Histoires, et sous personnes de bergers et d'autres sont deduits les diuers effets de l'honneste amitié. A Paris, chez Toussaincts du Bray, au Pallais, en la galerie des prisonniers, M. DC. VII, avec priuilège du Roy.

Le précieux volume est encore dans la bibliothèque James de Rothschild, dont le catalogue a été dressé par M. Emile Picot. Vous savez tous que M. Emile Picot est le premier bibliographe de France et qu'il est l'aide choisi par Mgr le duc d'Aumale pour la publication du *Catalogue du cabinet des livres de Chantilly*.

Notre collègue, M. Léon Galle, qui a été reçu dans la bibliothèque de Chantilly par M. le duc d'Aumale travaillant avec M. Emile Picot, pourrait vous dire quel culte on a pour les Lettres et l'Histoire dans ce sanctuaire des beaux livres. Aussi

n'hésité-je point à vous donner ici, comme complément apporté aux preuves données par M. Auguste Benoit, l'extrait suivant, relatif à l'édition originale de l'Astrée, du *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild.* Tome II, Paris, Damascène Morgand, libraire, 1887 in-8° :

ROMANS DE DIVERS GENRES
XVIe ET XVIIe SIÈCLES

1527. Les || Douze Livres || d'Astrée, || ou || Par Plusieurs Histoires, et sous personnes de || Bergers et d'autres. || sont déduits les divers effets de || l'honneste amitié. || A Paris, || chez Toussaincts du Bray, au Pallais, || en la galerie des prisonniers, || M. DC.VII (1607) || avec privilège du Roy. — (*A la fin*) A Paris, || De l'Imprimerie de Charles || Chappellain, rue des || Amandiers, à l'Image || Nostre-Dame. In-8 de 8 ff. non chiffr., dont le dernier est blanc, et 508 ff. chiff., mar. bl., fil., comp., tr. dor. (Trautz-Bauzonnet).

Edition originale de l'*Astrée* d'HONORÉ D'URFÉ ; elle ne contient que la première partie en douze livres.

Au titre, la marque de Toussaincts du Bray, avec la devise : *Cultu fertilior.*

Les ff. lim. sont occupés par une épître de « l'autheur à la bergère Astrée », la *Table* et l'*Extraict du privilège.*

Le privilège, daté du 18 août 1607, est accordé pour dix ans « à l'autheur du present livre », qui déclare en faire cession à Toussaint Du Bray.

L'édition originale de l'*Astrée* est restée longtemps inconnue, bien que M. Brunet en ait soupçonné l'existence. En décrivant l'édition de Paris, JEAN MICARD, 1610, l'auteur du *Manuel du Libraire* (V, 1014) renvoie, en effet, à un passage des *Mémoires* de Bassompierre qui se rapporte au mois de janvier 1609 et où il est dit : « Pendant la goutte du Roy, il commanda à M^r le Grand de veiller une nuit près de luy, Gramont une autre, et moy une autre, et nous relayer ainsy, de trois en trois nuits, durant lesquelles, ou nous luy lisions le livre d'*Astrée*, quy lors estoit en vogue, ou nous l'entretenions lorsqu'il ne pouvait dormir,

empesché par son mal ». (Bassompierre, éd. Chantérac, I, 214). Le livre dont le roy se faisait faire la lecture est l'édition de 1607. Le présent exemplaire a été découvert par M. Edwin Tross, à Augsbourg, en 1869. Voy. une note de M. A. Benoist dans la *Revue Forézienne*, III (1869), 269.

Ainsi donc, M. Emile Picot, le savant rédacteur du *Catalogue des livres de feu M. le baron James de Rothschild*, renvoie, pour la description de l'édition originale de l'Astrée, à celle précédemment donnée par M. Aug. Benoit. L'excellence du travail bibliographique publié par le regretté membre de la Diana ne me paraît pas pouvoir être mieux démontrée.

M. l'abbé Reure n'a pas été le seul à commettre l'erreur de date que je viens de vous signaler. Vous savez tous quelle longue liste on ferait des travaux consacrés à l'*Astrée*, que tous les critiques s'accordent à considérer comme la source du roman descriptif. Pour augmenter cette liste, et citer les auteurs les plus récents qui parlent de l'*Astrée*, je vous dirai que la même date fautive (1610) a été donnée par M. Ch. Seignobos, maître des conférences à la faculté des lettres de Paris, dans son *Anthologie des œuvres de J. Michelet*, 1888, in-12, p. 269.

La date de 1610 est donnée également par M. André Le Breton, dans son beau livre sur *le Roman au dix-septième siècle*. Paris, 1890, in-12, p. 2.

« Le premier volume avait paru en 1609 » dit M. Renée Doumie, agrégé des Lettres, professeur de rhétorique à Stanislas, dans son *Histoire de la Littérature française* Paris, 1892, p. 303.

Et en tout dernier lieu, — décembre 1892 —, la date de 1610 est donnée par M. Paul Morillot, professeur de littérature française à la faculté de Gre-

noble, p. 14 de son livre sur *le Roman en France depuis 1610 jusqu'à nos jours*. Paris, 1892.

Sur ce point de détail, tous ces auteurs ont négligé de recourir aux sources et ont oublié que Brunet avait, comme nous tous, vieilli de 32 ans! Quant à moi, il ne m'a pas semblé possible de laisser se perpétuer dans le *Bulletin* de la Diana une erreur sur un fait acquis. Et d'ailleurs mon excuse sera dans cette pensée que notre très aimé collègue M. Vincent Durand emprunta un jour à Michel-Ange : « Signaler une erreur, si petite soit elle, c'est encore se rapprocher de la perfection ».

Mais je ne suis pas venu à la Diana pour me poser en Aristarque. Aussi me permettrez-vous encore de vous signaler en quelques mots un panneau provenant de l'ancienne galerie de Châteaumorand.

Le 5 novembre dernier, j'ai vu chez un archéologue éclairé et fort artiste, M. Ernest La Couture, à Vellat, commune de Franchesse, par Bourbon-l'Archambault, une dizaine de peintures venant d'Arfeuilles, — où les La Couture, originaires de Combrailles, se sont établis au milieu du XVIIe siècle, ont exercé presque tous la profession de notaire et ont été possessionnés jusqu'à ces dernières années —, et provenant, d'après une tradition de famille en laquelle j'ai foi, de l'ancienne galerie de Châteaumorand.

Mon attention s'est portée sur un très beau portrait de Gaston d'Orléans, et surtout sur un panneau de bois, de $0^{m}70 \times 0^{m}92$, représentant une dame de Lévis, en costume d'apparat, agenouillée devant la Vierge et l'Enfant Jésus, auxquels elle présente sept jeunes enfants agenouillés derrière elle. L'artiste a peint des portraits et représenté

une scène de tradition : la famille de Lévis rendant visite à la Sainte Vierge.

Je ne me hasarderai pas à vous dire les noms des personnages, ou plus exactement de la famille représentée sur ce curieux panneau, d'autant plus que des quatre écussons qui pourraient nous donner le mot de l'énigme, le contour seul est visible. A part cet accroc et un coup de pinceau malheureux encadrant la figure de la Vierge, et qui fut donné par un enfant devenu depuis M. le professeur Cornil, sénateur de l'Allier, le tableau est en bon état de conservation. Une restauration intelligente et je l'espère prochaine, permettra de découvrir les écussons enfumés et de nommer les personnages, que désignera peut-être une pièce des archives de Châteaumorand. En attendant, je me borne à dire que ce panneau peut être daté, grâce aux costumes, des dernières années de la Renaissance ou des premières années du XVIIe siècle. Il ne pourrait être en de meilleures mains. Son possesseur M. Ernest La Couture, est l'heureux inventeur de la ravissante statuette en marbre blanc représentant le bon duc Loys agenouillé, dont vous possédez un moulage au Musée de la Diana ».

La séance est levée.

Le Président,
Vincent DURAND.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Chabannes (le comte Henri de), son ouvrage. *Histoire de la maison de Chabannes.* Tome Ier. Dijon, (Eugène Jobard), 1892, in-4°, avec album gr. in-4°.

Fréminville (Joseph de), épreuves de son travail en collaboration avec M. Chaverondier: *Inventaire des archives départementales, série* E *supplément. Registre des baptêmes, mariages et décès.* Tome Ier. *Arrondissement de Montbrison; cantons de Montbrison, Boën, Feurs, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château et partie de Saint-Galmier.* S. l. n. d., in-4° en feuilles.

Huguet (Amédée) : *Assainissement de la plaine du Forez.* Syndicat de la Mare. *Procès-verbaux des délibérations de la commission administrative.* Tomes I, II et III, années 1860 à 1878. Montbrison, (A. Huguet), 1880-1884, 3 vol. in-8°.

— *Rapport sur le partage des montagnes, bruyères et pâturages d'Aufroux, Chorsin, l'Etat, Chapouilloux et les Olines, situées en la commune de Sauvain,* par M. Bruyas, notaire et expert-géomètre, nommé par le tribunal de Montbrison le 9 décembre 1859. (Extrait des *Minutes du greffe du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Montbrison, département de la Loire*). S. l. n. d. (Montbrison, Conrot, 1861), in-4°.

— *Rapport sur le partage de la montagne de Bazane,* dressé par J.-P. Périer, expert nommé d'office par un jugement du tribunal civil de Montbrison en

date du 27 décembre 1861. (Extrait des *Minutes du greffe du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Montbrison, département de la Loire*). Montbrison, (A. Huguet), s. d. (1865), in-4°.

— *Rapport sur le partage de la montagne de Roche*, dressé par M. J.-P. Périer, expert nommé par le tribunal de première instance de Montbrison, le 21 août 1869. (Extrait des *Minutes du greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement de Montbrison*). Montbrison, (A. Huguet), s. d. (1873), in-4°.

— *Prise de possession en* 1772 *par M. Challaye, ancien conseiller au parlement de Dombes, des étangs dits d'Uzore ou du Roi, par lui acquis de sa Majesté le Roi Louis XV, ainsi que des bâtiments, levée sur le ruisseau de Rangon ou Pralong, au lieu des Buissonnets, et du canal, béal ou fossé de conduite d'eaux jusqu'aux dits étangs. Extraits de divers actes. Requête présentée en* 1777 *au lieutenant général du bailliage de Forez, juge domanial ; ordonnance conforme aux conclusions de la requête; défenses aux riverains de détourner les eaux. Rapport relatif à l'état actuel de la prise d'eau des étangs du Roi et desdits étangs,* dressé par le sieur Mervillon, géomètre à Montbrison, commencé le 22 août, clos le 8 octobre 1870. Montbrison, (A. Huguet), s. d. (1870), in-4°.

— *Feuille du cultivateur forézien* publiée par la *Société d'Agriculture de Montbrison (Loire).* N°s 1, 2, 6, 7, 8, 9 bis, 10, 13, 14 supplément, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 38 à 40. Mars-juin 1830, juin 1831, années 1832 à 1835, 1837, 1840 à 1843 ; 1844 à 1847, n°s 1 et 2 ; 1848, n° 1 ; 1849, n°s 1 et 2 ; 1851, n° 1 et sup. ; 1853, n° 1 ; 1854 à 1857. Montbrison, Bernard, 1830-1857, 19 livr. in-8°.

— *Vive Jésus*, notices sur les religieuses décédées

au couvent de la Visitation de Saint-Etienne, du 1er août 1876 au 25 avril 1885. Montbrison, (A. Huguet), s. d. (1885), in-4°.

— Ville de Montbrison. *Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal.* Années 1865 à 1867. Montbrison, (A. Huguet), s. d., in-4°.

— Hâche en silex trouvée dans le bois de la *Dame*, au lieu dit le *Puy des saints*, commune de Bard.

— Lampe gallo-romaine en terre cuite trouvée sur l'emplacement de l'ancien village de Saint-Clément, près Montverdun (Loire).

Lièvre (A.-F.), bibliothécaire de la ville de Poitiers. *Les chemins boinés.* (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*, 4e année, n° 4). Melle, Lacuve, 1887, in-8°.

— *Les limites des cités de l'ouest de la Gaule déterminées d'après les bornes milliaires, la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin* (Extrait du *Bulletin de géographie et description*, 1891, n° 4). Paris, Ernest Leroux, 1891, in-8°.

— *Une fête solaire en Agenais au Ve siècle. Essai de restitution et d'interprétation d'un passage de la légende de saint Vincent d'Agen*, (*Acta sanctorum die nona junii*). (Extrait du *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*). Poitiers, (Millet et Paris), s. d. (1892), in-8°.

Ministère de l'Instruction publique et de Beaux-Arts. Direction des Beaux-Arts. Bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales. *Inventaire général des richesses d'art de la France. Archives du Musée des Monuments français*, 1re et 2e parties. *Papiers de M. Albert Lenoir et documents tirés des archives.* Paris, Plon et Nourrit, 1883-1886, 2 vol. n-8°.

— — *Paris. Monuments religieux.* Tomes I et II.

Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1877-1888, 2 vol. gr. in-8°.

— — — *Monuments civils.* Tomes I et II. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1880-1889, 2 vol. gr. in-8°.

— — *Province. Monuments religieux.* Tome Ier Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1886, gr. in-8°.

— — — *Monuments civils.* Tomes I, II, III et V. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1878-1891, 4 vol. gr. in-8°.

— — *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements.* 1re à 16e sessions (1877 à 1892). Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1879-1892, 16 vol. gr. in-8°.

Déchelette (Joseph) : Notes sur les objets d'orfévrerie conservés dans les églises des arrondissements de Roanne et de Montbrison. — Finot (Jules) : Louis Van Boghem, architecte de l'église de Brou. — Guigue (Georges) : Jean Périssin, peintre lyonnais (1564-1608), *l'un des auteurs des quarante tableaux touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France.* — Le Breton (Gaston) : Un carrelage en faïence de Rouen du temps de Henry II, dans la cathédrale de Langres *(ce carrelage est du même artiste que celui de la chapelle de la Bastie).* — Rondot (Natalis) : La céramique lyonnaise du XIVe au XVIIIe siècle ; l'art du bois à Lyon du XVe au XVIe siècle. — Thiollier (Félix) : Statues de la Renaissance française en Forez.

— *Journal des savants.* Novembre-décembre 1892, janvier-février 1893.

Reinach (Théodore) : La Gaule avant les Gaulois.

Montbrison (Ville de): *Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal* (14 janvier 1886 — 4 juillet 1887). Montbrison, (E. Brassart), 1892, in-8°.

Murat de Lestang (marquis de), son ouvrage en collaboration avec le vicomte Dugon : *Généalogie de la maison de Murat de Lestang.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1892, in-8° (deux exemplaires).

Un membre de cette famille, Guillaume de Murat de Lestang,

était commandeur de Sant-Jean des Prés à Montbrison en 1515 *; on distingue encore ses armes au-dessus de la porte d'une tourelle d'escalier de la Commanderie de cette ville. Une branche de la maison Murat de Lestang a possédé au XVIIe siècle les seigneuries de Virieu, Malleval et Chavanay.*

Portier (Léon): *La règle et forme de vie des pauvres sœurs converses du monastère de Sainte-Claire de Montbrison, avec une doctrine chrestienne et plusieurs autres instructions très utiles pour les perfectionner dans leur sainte vocation.* Lyon, Jacques Carteron, 1661, in-12.

Puy de la Bastie (Ernest): *Inventaire général et raisonné des titres et papiers de la terre et seigneurie de la Bastie en Forest, fait à la réquisition de Louis-François-Germain Puy, écuyer, seigneur dudit lieu et Sainte-Agathe, membre en dépendant*, par Benoît Méjasson, notaire royal, commissaire en droits seigneuriaux et archiviste audit païs de Forez, en l'année 1782. Mss. de 82 feuillets, pet. in-f°.

Reure (abbé), sa notice: *Jean Bonnassieux, sculpteur forézien* (1810-1892). Lyon, (Mougin-Rusand), 1893, in-8°.

Vachez (A.), sa notice: *Fondation Clément Livet. Rapport sur les prix de vertu* par A. V., secrétaire de la classe des lettres, lu dans la séance publique du 20 décembre 1892. Lyon, (Pitrat aîné), s. d., in-8°.

Échanges.

Académie de Mâcon. *Annales.* 11e série, tome IX, 1892.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon. *Mémoires.* 4e série, tome III, année 1892.

Académie d'Hippone. *Compte-rendu des réunions.* Année 1892.

Académie du Var. *Bulletin.* Nouvelle série, tome XVI, 2e fascicule, 1892.

Lambert (docteur Gustave) : Histoire de Toulon (fin).

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. *Bulletin.* 12e année, 76e à 82e livraisons. Janvier-décembre 1892.

Chevalier (chan. Ulysse) : Vie et miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan. — Paradis (abbé Auguste) : Eglises romanes en Vivarais ; église de Saint-Andéol.

— *Curriculum vitæ* (du chanoine Ulysse Chevalier). Romans, Sibillat André, 1893, in-8°.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité de Saint-Etienne. *Compte-rendu des travaux des conseils d'hygiène et de salubrité du département de la Loire pendant les années* 1891 *et* 1892.

Ministère de l'Instruction publique : *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France.* Tome II, 3e livraison, 1892.

— Comité des travaux historiques et scientifiques : *Bulletin archéologique.* Année 1892, n° 2.

Lasteyrie (de) : Communication de M. Thiollier sur l'art roman dans le Lyonnais, analyse. — Melin et Bertrand (Alfred) : Notice sur une officine de potiers modeleurs gallo-romains, découverte à Bourbon-Lancy.

— — *Bulletin historique et philologique.* Année 1892, nos 2 et 3.

Musée Guimet : *Annales.* Tome XXII. *Le Zend-avesta.* Traduction nouvelle avec commentaire historique et philologique, par James Darmesteter, 2e volume. *La loi* (Vendidad) ; *l'épopée* (Yashts) ; *le livre de prière* (Khorda-avesta), 1892.

— — Tome XXIII. *Le Yi-king ou livre des chan-*

gements de la dynastie des Tshéou, traduit pour la première fois du chinois en français par P.-L.-F. Philastre, 2e partie, 1893.

— Bibliothèque de vulgarisation. *Les Yesidiz. Episodes de l'histoire des adorateurs du diable*, par J. Menant.

— *Revue de l'histoire des religions*, 13e année, tome XXVI, nos 2 et 3, septembre-décembre 1892.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Mémoires*. Tome XXIII, 1892.

Beaucorps (de) : Torque à bossettes et à segment mobile accompagnant une ciste dans la sépulture à incinération du tumulus de Reuilly. — Vignat (G) : Découverte d'un théâtre gallo-romain à Bouzy (Loiret).

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin archéologique*. Tome XX, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1892.

Monméja (Jules) : Analyse de la conférence faite par M. Anthyme Saint-Paul, Du rôle des moines dans l'architecture du moyen-âge. — Rivières (baron de) : Les plaques de foyer.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin*. 23e et 24e années, décembre 1892 à mars 1893.

Société de Borda : *Bulletin*. 17e année, octobre 1892.

Compte-rendu de l'excursion faite aux curieux abris préhistoriques de Brassempouy pendant le congrès de Pau. — L'Aquitaine historique et monumentale. — Notes sur la villa gallo-romaine de Saint-Cricq-Villeneuve (avec planches).

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne*. 9e année, no 6, novembre-décembre 1892.

Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais : *Bulletin-revue*. 1re livraison, octobre 1892.

Bertrand (Alfred) : Découverte d'un village gallo-romain au domaine des Poux d'en-Haut, commune de Bourbon-l'Archambault.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France : *Bulletin*. 20e année, 1re livraison, novembre-décembre 1892, janvier-février 1893.

Société départementale d'archéologie et de statistique du département de la Drôme : *Bulletin*. 104e livraison, janvier 1893.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart : *Bulletin*. Tome III, n° 1, 1893.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin*, 4e trimestre 1892.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis : *Bulletin-revue*. XIIIe volume, 2e livraison, mars 1893.

Audiat (Louis) : Le culte de saint Eutrope. — Pineau (docteur) : Substructions gallo-romaines au château d'Oléron.

Société des études historiques : *Revue*. 4e série, tome X, 58e année, 1892.

Clozières (des) : M. Bournat (Victor), de Montbrison. Notice biographique.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin*. 11e année, 2e série, n° 5, janvier 1893.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments : *Congrès archéologique de France*. LVIIe session. *Séances générales tenues à Brive en 1890*.

Poulbrière (abbé) : Lanterne des morts, tombeaux, sculptures et mobilier des églises de la Corrèze. — L'architecture religieuse dans la Corrèze. — Fayolle (marquis de) : Armoire du XIIe siècle et tombeau de saint Etienne, à Obasine.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 11e année, décembre 1892 à février 1893.

Révérend du Mesnil (Edmond) : Le château de Saint-Marcel d'Urfé et ses écussons armoriés.

Bulletin monumental, 6e série, tome VII, nos 5 et 6, 1891-1892.

Instructions de la commission des monuments historiques pour le classement des objets mobiliers.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LIII, 6e livraison, novembre-décembre 1892.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tomes XXXVI et XXXVII, décembre 1892 à mars 1893.

Revue archéologique. 3e série, tomes XX et XXI, novembre 1892 à février 1893.

Havet (Julien) : Igoranda ou Icoranda, frontière. Note de toponymie gauloise. — Longnon (Aug.) : Le nom de lieu gaulois Ewiranda.

Revue du Lyonnais. 53e et 54e années, 5e série, tome XIV, nos 83 à 86, novembre 1892 à février 1893.

Cuaz (E.) : Izernore, son étymologie, son temple et ses monnaies. — Galle (Léon) : La chapelle de Grange-Blanche.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 68, octobre-décembre 1892.

Roannais illustré, 6e série, 2e livraison, novembre 1892.

Chassain de la Plasse (Raoul) : Le Prieuré de Riorges, note complémentaire. — Reure (abbé) : Histoire du château et des seigneurs de la Lière (suite).

Acquisitions.

Bulletins du département de Rhône-et-Loire du 8 *août au* 30 *septembre* 1793, imprimés par ordre du Conseil général de surveillance et de salut public de Lyon, publiés par Charavay fils aîné. Paris et Lyon, 1845, in-4°.

Bernard (Martin) : *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens* (1839 à 1848). Paris, Pagnerre, 1861, in-12.

Foucher (Victor) : *Assises du royaume de Jérusalem* (textes français et italien), publiées sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, Paris, Joubert, 1840, 2 vol. in-8°.

Delarbre (Antoine) : *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont.* Clermont, (Landriot), 1850, in-8°.

Gonnard (Henry) : *Eaux-fortes*, 1re série. *Saint-Etienne, Argental, Jourcey, Montrond, Bellegarde, Montbrison, Couzan, Urphé, Cervières, l'Ile-Barbe.* Paris, (Ch. Delattre), s. d. (1892), 20 planches gr. in-f°.

Jeannez (Edouard) : *Notice de la fondation de l'église paroissiale de Sainte-Anne de Roanne.* Lyon, Brun ; Roanne, Durand ; 1871, in-8°.

Meaux (vicomte Camille de) : *La Révolution et l'Empire*, 1789 à 1851. *Etude d'histoire politique.* Paris, Didier et Cie, 1868, in-8°.

Pothier (Francisque) : *Roanne pendant la Révolution* (1789-1796). Roanne, Durand, 1868, in-8°.

Steyert (André) : *Armorial général du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes.* 4e et 5e livraisons. AIB—ANI. Lyon, (Waltener et Cie), 1892, in-4°.

Valentin Smith : *Établissement de la monarchie tempérée à Lyon, à la fin du Ve siècle.* Paris, imp. nat., 1863, in-8°.

III.

Mouvement du personnel.

Membre titulaire.

M. l'abbé A. Ferrad, au Palais-Royal, à Lyon, reçu le 22 mars 1893.

Membre décédé.

Son Eminence le cardinal Foulon, archevêque de Lyon et de Vienne, président d'honneur de la Diana.

Démissionnaire.

M. l'abbé Veyrat, professeur au petit séminaire de Montbrison, membre titulaire.

AVRIL — JUIN 1893

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VII. — N° 2.

Le Conseil d'Administration se réunira le mardi, 19 septembre 1893, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1893

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le mardi, 19 septembre 1893, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

AVRIL — JUIN 1893

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mai 1893.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. l'abbé Bartholin, Maurice de Boissieu, Boulin, A. Brassart, E. Brassart, Chaize, Chassain de la Plasse, abbé Chevrolat, abbé Claret, L. Coste, Coudour, J. Déchelette, Desjoyaux, Dumoulin, L. Dupin, A. Durand, V. Durand, Dusser, E. Faure, Ferran, de Fréminville, Gonnard, Granger, Huguet, Jacquet, de Jerphanion, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Leriche, Maillon, abbé Marsanne, Matagrin, Monery, de Montrouge, abbé Nesme, frère Paulin, Peniguel, baron des Périchons, abbé Picard, Poinat, comte de Poncins, Populus, abbé Reure, docteur Rey, abbé Rochette, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon, abbé Sachet, Alphonse de Saint-Pulgent, du Sauzey, Tardieu, C.-P. Testenoire-Lafayette, Thevenet, Thevenin,

F. Thiollier, N. Thiollier, abbé Vermorel, abbé Versanne.

M. P. Marraud, sous-préfet de Montbrison, MM. d'Avaize, comte de Charpin-Feugerolles, abbé Condamin, Jeannez, Lefebvre, Poidebard, abbé Relave, abbé Rousset, ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Allocution de M. le Président.

M. le Président commence par remercier ses collègues de l'empressement avec lequel ils viennent chaque année en plus grand nombre aux réunions de la Diana : c'est la meilleure preuve de sa prospérité. Notre Société n'est qu'une modeste société de province, mais par le mérite de ses membres, par la valeur de ses publications, elle peut se flatter d'avoir acquis et de conserver un rang spécialement honorable ; par l'élégance et la distinction archéologique de sa salle, par la richesse de sa bibliothèque, par la création de son musée, par l'aménagement de son cabinet d'archives, elle est devenue non seulement un lieu de réunion à peu près unique en son genre, mais un centre d'études de plus en plus apprécié.

Cette prospérité ne pourra que s'accroître si la Diana continue à grandir dans l'estime et la considération de tous. Le Bureau de la Société recommande à ses collègues le recrutement de nouveaux membres qui, en augmentant le nombre et la valeur des travaux de la Diana, lui permettront les plus intéressants efforts.

Depuis le mois de mai 1892, la Société a eu à déplorer la perte de quatre de ses membres : Son Éminence le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, MM. Bonassieux, membre de l'Institut, James Dulac, Miolane.

Dix membres ont donné leur démission : MM. de Beaulieu, Bégule, Coiffet, de Lévis-Mirepoix, abbé Poyet, C. Rebour, docteur Rolland, Sanlaville, de Vangel, abbé Veyrat.

Onze nouveaux membres ont été admis : MM. Andrieux, d'Aubigneu, Cabanes, E. Faure, abbé Ferrad, Ferran, comte du Peloux, vicomte Bernard de Poncins, Ramel, abbé Rey, abbé Sachet.

Le nombre des sociétaires était à l'Assemblée. générale de 1892 de 272 ; il est aujourd'hui de 270-

Médaille d'honneur offerte à M. C.-P. Testenoire-Lafayette.

Le tome X des *Mémoires* de la Société est à partir d'aujourd'hui mis en distribution. Il contient l'*Histoire de Valbenoîte* par M. C.-P. Testenoire Lafayette.

A cette occasion, le Bureau propose à la Société d'offrir à son très cher ancien Président et second fondateur la grande médaille d'honneur de la Diana, en vermeil, comme un faible témoignage de son affection et de sa reconnaissance.

Cette proposition est votée par acclamation à l'unanimité.

Comptes

M. le Trésorier présente ses comptes pour l'année 1892. Ils sont approuvés par l'Assemblée. (Voir annexe n° I).

Budget additionnel de 1893 et budget ordinaire de 1894.

M. le Président donne ensuite lecture du budget additionnel pour 1893 et du budget ordinaire pour 1894. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés à l'unanimité. (Voir annexe II et III).

Excursion en 1893.

Sur la proposition de M. l'abbé Reure, l'Assemblée décide que l'excursion de cette année aura lieu à Crozet, la Pacaudière, Châteaumorand, etc. Elle désigne pour commissaires chargés de la préparer MM. E. Bonnier, J. Déchelette, L. Monery, R. de Quirielle, abbé Reure.

La chapelle de Notre-Dame de Laval. — Don de M. et Mme du Verne. — Communication de M. Joseph Déchelette.

M. le Président dit que M. et Mme du Verne ont fait connaître leur intention d'offrir à la Société l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Laval, édifice d'une haute valeur historique et archéologique devenu propriété particulière depuis la Révolution et, après avoir exprimé les sentiments de gratitude de la Diana, il donne la parole à M. Joseph Déchelette pour exposer l'état dans lequel se trouve ce monument.

M. Joseph Déchelette, répondant à l'invitation de M. le Président, dit qu'il a récemment visité la chapelle de N.-D. de Laval en compagnie de M. Vincent Durand. Quelques jours après, M. de Paszkowicz, architecte, a bien voulu se charger de l'examiner à son tour et de dresser le devis des réparations urgentes qu'elle paraît réclamer.

Il résulte de cet examen que l'édifice, depuis longtemps abandonné et privé d'entretien, serait menacé d'une ruine prochaine, si sa toiture n'était l'objet d'une réfection immédiate et presque totale. La chapelle se compose de trois travées voûtées sur croisées d'ogives, l'une, à l'est, plus haute et formant chevet ; les autres, à l'ouest, servant de nef. La toiture du chevet est encore debout, bien que dans le plus triste état, mais celle de la nef s'est

effondrée sur toute sa longueur et charge les reins des voûtes d'un poids énorme qui compromet gravement l'équilibre du bâtiment. Il est indispensable d'en soulager les voûtes au plus tôt et de refaire la toiture de la nef entièrement à neuf, la solidité des croisées d'ogives étant d'ailleurs menacée non seulement par le poids qu'elles supportent, mais encore par l'action des eaux pluviales qui s'accumulent sur les extrados. Les travaux d'une exécution strictement urgente se bornent à cette réfection du comble de la nef et à la réparation de celui du chevet, car, fort heureusement, les voûtes n'ont pas été entamées et les murs ainsi que les contreforts n'ont point perdu leur aplomb.

La donation de M. du Verne permettra donc à la Diana d'intervenir en faveur du monument, au moment où sa ruine à bref délai paraissait inévitable.

M. Joseph Déchelette rappelle en quelques mots les titres si nombreux qui s'accordent à faire de cette chapelle un monument particulièrement digne de la sollicitude des Foréziens.

Au point de vue historique, la chapelle de Notre-Dame de Laval est un de nos plus anciens sanctuaires dédiés à la Vierge. J.-M. de la Mure s'est plu à le faire remarquer en citant, comme preuve de ce fait, les termes d'un legs testamentaire du comte Renaud de Forez en faveur de ce sanctuaire : *ut lampas illuminetur sicut consuetum est ab antiquo* (1). Cette expression démontre que dès le temps du comte Renaud, c'est-à-dire le milieu du XIIIe siècle, la chapelle était considérée comme fort ancienne.

D'après le même auteur, le roi saint Louis, tra-

---

(1) J.-M. de la Mure, *Histoire du Forez*, pages 196 et 197 ; — *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, I, 272 ; III, 63.

versant notre province au retour de sa première croisade, en 1255 (1), se serait arrêté dans cette chapelle et y aurait laissé une image de la Vierge noire, rapportée d'Orient, qui est conservée actuellement dans l'église paroissiale de Saint-Germain. Cette effigie vénérée n'a pas cessé d'être, pendant le moyen âge et les derniers siècles, l'objet d'une dévotion constante qui attirait auprès d'elle non seulement les pélerins du Forez, mais encore ceux des provinces voisines, de l'Auvergne, du Bourbonnois, du Lyonnais.

Une tradition rapporte que le roi Louis XI figure parmi les personnages illustres qui sont venus s'agenouiller aux pieds de la madone miraculeuse. Il revenait, dit-on, d'un de ses pélerinages à Notre-Dame du Puy.

Sous le rapport archéologique et artistique, le monument est aussi très digne d'intérêt. Son chevet, construit vers 1316, date précise fournie par un des testaments analysés par le regretté Auguste Chaverondier, est un spécimen d'une architecture fort rare dans notre région et en particulier dans l'arrondissement de Roanne. Sans entrer dans une description générale de l'édifice qui exigerait de longs développements, il suffit de signaler la pureté de style de la porte latérale ouverte au midi et l'élégance hardie des fenêtres du chevet.

Tout concourt donc à intéresser la Société de la Diana à la conservation de la chapelle de Laval.

En terminant, M. Joseph Déchelette expose que, d'après le devis estimatif établi par M. de Paszkowicz, le montant total des dépenses urgentes, indiquées

---

(1) J.-M. de la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, etc., I, 252.

plus haut, s'élève à la somme de quinze cents francs.

M. le Président dit que cette somme ne peut être demandée au budget de la Société. Cependant, il paraît y avoir une extrême urgence et il s'agit de sauver un édifice très respectable et très intéressant. Il annonce donc qu'une souscription pour sa réparation sera ouverte, à l'issue de la séance, parmi les membres de la Diana.

Tableau votif provenant de l'église de Notre-Dame de Laval. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

« Nous avons eu l'occasion, M. Joseph Déchelette, M. de Paszkowicz et moi, de voir à Saint-Germain un tableau provenant de l'ancienne église de Notre-Dame de Laval. Il appartient à Mlle Valensant, qui nous a très gracieusement donné toutes facilités pour l'étudier.

Haut de 0m 80, large de 1m 70, ce tableau représente la Vierge assise et tenant l'enfant Jésus. A sa droite, saint Antoine de Padoue, à sa gauche, saint Claude, évêque de Besançon, tous deux de profil et agenouillés. Ils sont accompagnés, saint Antoine de l'enfant Jésus portant une croix, saint Claude d'un enfant nu debout dans un baquet ; ces figures sont de dimensions très petites et toutes conventionnelles. Deux inscriptions, S. ANTOINE DE PADE et S. CLAVDE, ne laissent aucune incertitude sur les personnages représentés. Nous n'avons pas découvert de signature. La date 1613 est inscrite sur un des degrés du trône de la Vierge.

La peinture, sans être d'un mérite exceptionnel, accuse une bonne main et le style en est agréable. Les figures de la Vierge et de son fils sont d'une touche délicate, qui fait heureusement ressortir la fer-

meté avec laquelle sont traités les deux saints agenouillés.

Un détail accessoire donne un intérêt particulier à cette toile. Ce sont deux écussons respectivement peints au-dessous de saint Antoine et de saint Claude. Le premier est *d'or à l'alérion de sable, à la bande de gueules brochant ;* le second est parti du précédent et *de sable au chevron d'argent accompagné de trois troncs d'arbre écotés et arrachés du même.* Evidemment, nous sommes en présence des armes et très probablement des patrons du donateur et de sa femme.

On peut conjecturer avec une vraisemblance voisine de la certitude que le donateur est Antoine de Laval, l'auteur du poème d'*Isabelle*, des *Desseins de Professions nobles et publiques*, des *Paraphrases des psaumes*, etc., natif de Cremeaux selon les uns, de Saint-Germain-Laval selon d'autres (1), qui portait dans ses armes *un alérion à la cotice brochante*, les émaux étant restés jusqu'à présent inconnus (2).

---

(1) « Né à Cremeaux, le 22 octobre 1550 » (Delaroa, *Foréziens dignes de mémoire*, 1889, p. 37). Il y a dans cette commune un hameau et un vieux manoir de *Laval*. Mais au témoignage de Jean du Crozet, contemporain d'Antoine de Laval, celui-ci serait né à Saint-Germain, dont lui-même était originaire : « Il n'est pas que tu n'ayes ouy parler d'un Monsieur Masson.... ou de Monsieur de Laval, Géographe du Roy et des plus féconds du Royaume,... desquels elle (la ville de Saint-Germain-Laval) *est mère et nourrice* » (*L'amour de la Beauté*, 1600, l. II).

(2) Armoriaux de Steyert et de Gras. — A la vérité, Chantelauze (*Portraits d'auteurs foréziens*, p. 216) donne pour armes à Antoine de Laval *d'argent à l'aigle ou alérion de... à la bande d'or brochante*, sans alléguer ses autorités, mais évidemment d'après une planche finement gravée qui, dans l'édition de 1612 des *Desseins de professions nobles*, reproduit les armoiries d'Antoine de Laval en regard de son portrait. La bande y est pointillée, ce qui a donné lieu de la croire d'or. En réalité, ce pointillé n'est qu'un travail

Cet écrivain mourut en 1633 à l'âge de 82 ans ; la date 1613 lui convient donc à merveille.

Mais une difficulté se présente en ce qui touche sa femme. On sait en effet qu'il avait épousé Isabelle de Buckingham, fille d'un gouverneur d'Utrecht et de Jeanne de Stultinck, celle-ci remariée en secondes noces à Nicolas de Nicolaï, le géographe dauphinois (1). J'ignore complètement quelles armes portait cette Isabelle. De plus, c'est une *Claudine* qu'il nous faudrait. La même personne aurait-elle réuni ces deux prénoms ? Antoine de Laval aurait-il eu une autre alliance qui aurait échappé aux recherches de ses biographes ? Il y a là un petit problème que je soumets à ceux de nos confrères plus versés que moi dans la matière généalogique ».

M. Monery rappelle que plusieurs écrivains ont soutenu qu'Antoine de Laval était originaire du Bourbonnais, et il donne lecture d'un curieux titre duquel il résulte que le père de cet écrivain avait été enterré dans l'église d'Iseure près Moulins, où lui-même élut sa sépulture.

M. Eleuthère Brassart fait observer que l'extraction forézienne d'Antoine de Laval ne souffre pas de doute. Elle est solidement établie par ses propres écrits (2) et par son épitaphe à Iseure (3).

---

d'artiste ayant pour but de mieux distinguer la bande du champ : ce qui le prouve, c'est que l'alérion n'offre pas trace des hachures conventionnelles employées par les modernes pour exprimer les couleurs du blason et qui sont une invention du XVIIe siècle.

(1) Voir la biographie d'Antoine de Laval dans l'ouvrage précité de Chantelauze et Vayssière, préface de la *Description du Bourbonnais* par Nicolas de Nicolaï.

(2) R. Chantelauze, *Portraits d'auteurs foréziens*, p. 195.

(3) *Ibid.* p. 229 :

Ille Sebusinis *Vallæus* natus ab oris
Clarum inter patriæ *sydera sydus erat* ;

Nouvelles ruines antiques découvertes à Saint-Paul d'Uzore. — Communication de M. Alphonse de Saint-Pulgent.

M. A. de Saint-Pulgent rend compte des nouvelles fouilles qu'il a dirigées à Saint-Paul d'Uzore à la suite et en nord de celles pratiquées l'année dernière (1). Les constructions exhumées en premier lieu se composent de deux compartiments rectangulaires, séparés par une exèdre semi-circulaire, semblables en tout point à ceux cotés A B C dans le plan publié dans le précédent volume du *Bulletin*, p. 250. A la suite, un grand quadrilatère, divisé en plusieurs pièces d'inégales grandeurs, pavées en *opus signinum* très dur, et dont les murs de séparation, hauts encore de plus d'un mètre dans certaines parties, ne présentent aucune porte de communication.

Le plan général et les particularités de construction de ces ruines font naître l'idée qu'elles ont appartenu à des bains publics ; mais l'absence d'hypocaustes jette de l'incertitude sur cette opinion. A moins que l'on admette l'hypothèse d'eaux thermales; mais alors où sont les sources? Les nouvelles recherches que M. de Saint-Pulgent compte entreprendre au printemps prochain donneront peut-être le mot de cette énigme.

Des titres de la maison d'Urfé conservés dans les archives de Chateaumorand. — Communication de M. l'abbé Reure.

M. l'abbé Reure prend la parole en ces termes:

« Messieurs, l'année dernière j'ai eu l'honneur de

Nec contentus eo, nostras *famosus* ad oras
Venit, *Borboniis posset ut esse jubar*,

(1) *Bulletin de la Diana*, t. VI, p, 250 et suivantes, plan.

lire à l'Assemblée générale de la Diana un ordre d'arrestation, décerné en 1602 contre Honoré d'Urfé et Gaspard de Genetines par le gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, et le curieux procès-verbal de l'expédition — le mot n'est pas trop fort — entreprise par la maréchaussée pour l'exécution de cet ordre.

Il m'a paru que ces documents avaient été accueillis avec quelque plaisir. Quoi qu'il en soit, cette communication m'a mis mis en goût, et l'idée m'est venue de rechercher, aux archives de Châteaumorand, les titres qui concernent particulièrement l'histoire de la maison d'Urfé. Bien que je n'aie pas encore tout à fait achevé cette enquête, je puis cependant vous donner une idée très sommaire des principaux résultats auxquels je suis arrivé.

Ces documents, à l'état d'originaux, de copies, d'analyses ou de simples mentions, sont au nombre de plusieurs centaines. Comme il arrive presque toujours, la plupart ont une médiocre importance : ce sont des baux, des titres de propriété, des pièces de procédure. Cependant il y en a bien peu qui n'éclairent au moins l'histoire, en somme assez obscure, des possessions de la maison d'Urfé dans la Bresse, le Bugey, la Savoie, et même l'Italie. On y peut voir, en général avec précision, comment les seigneuries de Bâgé, de Senoël, de Virieu, de Châteauneuf, de Pont de Veyle, de Tendes, de Sommerive sont entrées dans les biens de cette famille, et, hélas ! comment elles en sont sorties. On y trouve aussi quelques renseignements, mais cela est plus rare, sur les terres foréziennes de la Bastie, Bussy, Rochefort, Saint-Didier et Saint-Just-en-Chevalet.

Les titres de famille et documents personnels, contrats de mariage, testaments, transactions, règlements de droits successoraux, inventaires après

décès, fondations religieuses, brevets de charges, concessions de privilèges ont un tout autre intérêt. Bien que beaucoup de ces titres ne soient plus représentés que par de courtes analyses, c'est là surtout qu'on pourra recueillir un très grand nombre d'informations qui ajouteront notablement à la généalogie de la Mure, aux travaux d'Auguste Bernard et à tout ce qui a été écrit sur les d'Urfé.

On peut joindre à cette série les arrêts du Châtelet, du Grand Conseil, des parlements de Paris, de Dijon et de Bordeaux; ils sont, je crois, à peu près au complet dans les archives de Châteaumorand, du moins jusqu'au grand arrêt de Bordeaux, du 10 janvier 1731, qui consomma presque la ruine de la maison d'Urfé.

Les comptes de Châteaumorand auraient certainement jeté beaucoup de lumière sur l'histoire d'Anne et d'Honoré d'Urfé ; mais, par une malchance difficile à expliquer, nous n'avons plus, de 1571 à 1625, que les comptes de 1608 et de 1609 ; encore sont-ils assez peu intéressants, parce qu'Honoré d'Urfé et Diane passèrent une partie de ces deux années à Paris.

Enfin je dois signaler quelques documents purement historiques relatifs à la Ligue en Forez, entre autres un achat d'armes fait à Saint-Etienne en 1592, une pièce sur la prise du château d'Essalois, épisode jusque là inconnu des guerres civiles dans notre province, et une charte originale du duc de Nemours, datée du 2 février 1594, par laquelle il nomme Anne d'Urfé son lieutenant général au pays de Forez. Pour le dire en passant, cette charte paraît prouver qu'Anne d'Urfé s'est retiré de la politique militante plus tard qu'Auguste Bernard ne l'a pensé ; c'était en tout cas un effort désespéré du duc de Nemours pour rattacher au parti de la

Ligue un homme dont le zèle était singulièrement refroidi.

Ces documents n'intéressent pas seulement la famille d'Urfé. Les maisons de Savoie, de Tendes, de Lascaris, de Chabannes, de Genetines, qui ont été mêlées plus ou moins directement à l'histoire des d'Urfé, y sont souvent mentionnées ; on y trouve encore les noms des Galles de Saint-Marcel, des Fénelon-Salignac, des Rivoire du Palais, d'un certain Poquelin, qui doit être de la famille de Molière, et surtout du fameux financier Sébastien Zamet, qui a joué dans les affaires de la maison d'Urfé, au commencement du XVIIe siècle, un rôle qu'on ne soupçonnait guère.

Comment tous ces titres étaient-ils entrés aux archives de Châteaumorand ? Quelques-uns y étaient venus par le cours naturel des choses, parce qu'ils intéressaient directement la maison de Châteaumorand ; tels étaient les contrats de mariage d'Anne et d'Honoré d'Urfé avec Diane, les pièces relatives à l'annulation du mariage d'Anne d'Urfé, et vingt autres du même genre.

Mais la plupart ont une origine différente, et sont entrés à Châteaumorand ensuite des interminables procès de cette maison contre celle d'Urfé pour les successions des marquisats de Bâgé et de Valromey, et autres affaires qui vinrent se greffer sur celles-ci. Ces procès commencèrent au parlement de Dijon dès l'année 1611 ; le 9 avril 1661, un arrêt du Conseil évoqua au parlement de Bordeaux toutes les instances pendantes aux parlements de Dijon et de Paris entre les d'Urfé, leurs créanciers, et le marquis de Châteaumorand. Le 7 juillet 1674, un arrêt régla les droits des créanciers de la maison d'Urfé, mais ne décida pas ses contestations avec celle de Lévis-Châteaumorand. Le procès, assoupi ensuite pendant soixante

ans, se réveilla au XVIIIe siècle ; nous ne voyons pas du reste qu'il ait jamais été clos par une sentence définitive.

C'est pour soutenir leurs droits que les marquis de Châteaumorand avaient été obligés d'accumuler tant de pièces qui, au premier abord, ne semblent regarder que la maison d'Urfé. Elles furent envoyées à Paris, à Dijon, et finalement à Bordeaux ; beaucoup sont revenues à Châteaumorand ; les autres, selon toute vraisemblance, sont restées à Bordeaux, et il est à espérer qu'on les retrouvera aux archives du parlement de Guyenne. Mais je le répète, dans les requêtes civiles, dans les arrêts provisoires, dans les inventaires de production, il en reste des mentions précises, et souvent des analyses étendues. C'est déjà quelque chose, à défaut de renseignements plus complets, de savoir que Claude d'Urfé fit son testament à Compiègne, le 28 août 1558, et qu'il y ajouta un codicille le 19 septembre suivant pour l'acquittement de ses dettes ; qu'Honoré d'Urfé, deux jours avant sa mort, le 30 mai 1625, fit son testament en italien. Je n'ai pas retrouvé la procédure relative à la dissolution des vœux prononcés par Honoré dans l'Ordre de Malte, ni la sentence de l'official de Lyon, qui les déclare nuls, mais nous avons à Châteaumorand un résumé exact de cette procédure, et nous savons qu'Honoré d'Urfé fut absous de ses vœux, à la suite d'un rescrit du pape Clément VIII, parce que, n'ayant alors que douze ou treize ans, il n'avait pu engager sa liberté, et parce que sa mère Renée de Savoie avait usé de violence morale envers lui. Chose curieuse ! c'est à peine si Aug. Bernard a voulu croire qu'Honoré d'Urfé eût été chevalier de Malte, et il y a bien d'autres questions qu'il a tranchées un peu à la lé-

gère, de ce ton dogmatique et décidé qui lui était habituel.

Pris dans leur généralité, tous ces documents m'ont laissé une impression pénible. On peut dire que c'est surtout l'histoire de la décadence lamentable de la maison d'Urfé, qui peu à peu s'enfonce dans la gêne et la ruine, pour finir presque dans la misère. On voit cette malheureuse famille réduite aux plus tristes expédients, mendiant des délais de payements et succombant enfin sous des dettes qui grossissaient depuis un siècle. Et comme la détresse est mauvaise conseillère, Jacques II d'Urfé, pour un intérêt d'argent, en vient, après la mort d'Honoré, à calomnier la mémoire de son frère, à accuser publiquement d'inceste son mariage avec Diane de Châteaumorand, et c'est son adversaire, le marquis de Châteaumorand, qui est obligé de le rappeler au respect et à la pudeur, et de défendre, comme il le dit avec une emphase qui ne nous déplait pas, « l'honneur et repputation de celluy la mémoyre « duquel sonnera jusques au dernier siècle, et qui « estoit la fleur et le mirouer de la mayson d'Urfé. »

Un procès de chasse au XVe siècle. — Communication de M. E. du Sauzey.

M. du Sauzey dépose sur le bureau un immense parchemin qu'il a trouvé dans les archives de son château de Saint-Vincent; il croit qu'il y a été apporté du château de la Bastie par les Nompère de Champagny. Ce titre contient un jugement rendu le vendredi 7 mai 1445 par Louis de la Vernade, juge ordinaire du comté de Forez, en faveur de Jean Conchon, Hugue de la Conche et Jean Châtellus, paroissiens de Saint-Médard, assistés de Jean de Dyo, prieur de Montverdun et de Saint-Médard. Le procureur fiscal de Forez, Jean Fournier repro-

chait aux prévenus d'avoir tué un cerf dans le lit de la Coise, en face de Saint-Galmier, au lieu dit de *Pierre Folle*, de l'avoir dépecé séance tenante et d'en avoir offert une grillade, *carbonatam*, à toutes les personnes présentes, au mépris des droits du duc de Bourbon et de ses officiers.

Les défendeurs répondaient à ces accusations que le prieur de Saint-Médard et ses familiers avaient eu de tout temps le droit de chasse sur les terres du prieuré ; que précédemment semblable poursuite avait été faite sans résultats contre le prieur Vénérand de la Farge et divers habitants de Saint-Médard ; enfin, que les limites de la chasse du prieuré étaient depuis le ruisseau d'Aveysieu, au-dessous de la dîmerie de Saint-Héand, jusqu'à Précuminal, de là au ruisseau de Savers (Saviers) et en suivant ce ruisseau jusqu'à la rivière de Coyse, et de là, en remontant cette rivière du côté côté du levant, jusqu'au lieu de Pierre Folle, et de ce dernier lieu tout droit jusqu'au chemin allant de Chambœuf à Saint-Symphorien.

Ces moyens sont accueillis par le juge de Forez qui renvoie les prévenus de la plainte.

Voici la copie de cet acte débarrassé de quelques formules encombrantes.

Nos Ludovicus de la Vernade, miles, consilliarius domini nostri ducis Bourbonensis, judex ordinarius comitatus Forensis, vicesgerens nobilis et potentis viri domini Amedei Viridis, militis, domini Chanalhiarum et Velchie, baillivi Forensis, notum facimus universis presentes inspecturis et audituris quod cum Johannes filius Johannis Conchoni et Johannes Chatellus, perrochie Sancti Medardi, tracti fuerint in causam in curia Forensi coram dicto domino baillivo, instante viro discreto Johanne Fornerii, notario publico, generali procuratore Forensis *(sic)*, procuratorio nomine excellentissimi principis domini nostri ducis Bourbonensis, comitis Forensis, ad causam

hujus quod per dictum procuratorem Forensis proponebatur, quod ipsi Johannes Conchoni et Chatellus, unacum Hugone de Conchia, Anthonio filio dicti Johannis Chatellus, die altera nuper lapsa, venerunt ad mandamentum predictum Sancti Baldomerii in juridicione domini nostri ducis et comitis, in quibus mandamento et juridicione venati et persequti fuerunt quemdam servum *(sic)*; et ipsum servum insequendo, dictus servus venit ad rippariam Coysie desubtus et contra magnum lapidem nuncupatum *Piera Folla*. In quo loco, dicti delati ceperunt dictum servum et ipsum occiderunt in medio dicte aque, inde a dicta ripparia ipsi delati extraxerunt, in lictore ipsius ripparie remictendo. Ubi, dictum servum excoriaverunt et inter ipsos diviserunt cuilibet ipsorum et nonnullorum supervenientium unam petiam dicti servi sive carbonatam tradendo, et suis usibus dicti delati remiserunt, nulla jura dicto domino nostro duci et comiti seu suis officiariis Sancti Baldomerii debita solvendo. Que premissa fecerunt sine mandato vel licentia ipsius domini nostri ducis et suorum officiariorum, quod facere non debuerunt, super hoc multismode et alias delinquendo, presertim cum chassia in eodem mandamento Sancti Baldomerii spectet et pertineat insolidum dicto domino nostro duci et comiti; et premissa omnia fuit et fuerunt vera, notoria et manifesta et de ipsis fuerunt *(sic)* publica fama. Unde premissis in facto propositis pertinenter concludendo et responderi petendo, responsioneque facta negando, litem contestando, et venerabili et religioso viro fratre Joanne de Dyo, priore Montisverduni, cum dictis delatis se adjungente, allegando dictam chassiam sibi pertinere in perrochia Sancti Medardi et de eadem in possessione existere, et assignatione data ad publicandum testes interim producendos super premissis propositis et negatis, et datis super hoc pluribus delationibus, de quibus petita fieri publicatione dicti delati et adherens facta deffensiva tradiderunt hujus tenoris: Ad finem et effectum quod per vos nobilem et potentem virum dominum Amedeum, dominum Chanalelhiarum et Velchie, baillivum Forensis dicatur et pronuncietur Johannem filium Johannis Conchoni de Sancto Medardo et suos in hoc parte consortes in processu cause presentis nominatos non fuisse in causam trahendos ad causam venationis seu chassie, si que reperiatur fuisse facta

per dictos Johannem et suos consortes, ymo ipsos fore a processu cause presentis expediendos et perpetuum silentium fore imponendum discreto viro domino procuratori generali Forensis, ceterosque fines utiles et qui profficere poterunt dictis simul consortibus et se deffendentibus, dicunt et proponunt ipsi deffendentes necnon venerabilis et religiosus vir frater Johannes de Dyo, prior prioratus Montisverduni, hujusmodi causam manucapiens ad causam dicti prioratus sui, quathenus ipsum tangit, ea facta que sequntur et ad finem et effectum qui inferius describuntur. In primis, quod prioratus Montisverduni, qui *(sic)* est et fuit ab antiquo nobilis prioratus habens plures prerogativas, plures domos et plura membra, et specialiter domum et ecclesiam Sancti Medardi que pertinent ad proprietatem et jus dicti prioratus. — Item quod dicta domus que fortis existit, tota villa Sancti Medardi territoriumque ipsius loci cum nemoribus et aliis pertinentiis omnibus sunt moventes et existunt de dominio dicti prioratus Montisverduni ad causam dicte domus et membri dicti loci Sancti Medardi, in quo solebat esse prioratus antiquitus, et de hoc sunt et fuerunt publica vox et fama. — Item quod, ad causam dicte domus Sancti Medardi, ad dictum prioratum Montisverduni et dictum dominum priorem ad causam ejusdem prioratus spectat et pertinet jus venandi, venationis seu chassie in omnibus nemoribus, fundis et campis et aliis fundis in dicto loco et territorio Sancti Medardi sitis, tamque in rebus et fundis de ejusdem prioratu[s] ac ejusdem prioris ad causam ejusdem prioratus directo dominio moventibus et existentibus. — Item quod est de more, usu ac consuetudine in hoc comitatu Forensis, in quo dictus locus Sancti Medardi est situs, generaliter observatis observaturque et fuit observatum per longissima tempora, etiam memoriam hominem excedentia, quod ecclesie, prioratus et ad causam corumdem persone ecclesiastice et benefficiati in eis et nobiles et qui habent mansos, loca et alia de suis directis dominiis moventia, quod in hujusmodi mansis, locis, fundis, rebus, territoriis, de suis directis dominiis moventibus possunt, valent et eisdem licet venari ad quecumque fera animalia et alias prout etiam licet cuicumque de jure communi feras occupare..... — Item quod alias fuit motum debatum inter venerabilem et religiosum virum fratrem Venerandum de Fargia, olim priorem dicti prioratus Montisverduni et pre-

decessorem dicti domini prioris moderni, ex una parte, et procuratorem generalem Forensis etiam qui tunc erat, ex altera, super eodem facto pro quo dicti deffendentes trahuntur in causa, videlicet super chassia, eo quia nonnulli homines alii dicti loci Sancti Medardi in dictis nemoribus, terretorio, fundis et aliis pertinenciis venati fuerant de permissu, precepto et voluntate domini prioris predicti qui tunc erat dicti prioratus. — Item quod ad causam dicti debati fuerunt facte certe informationes hinc et inde de precepto et voluntate et ordinatione domini baillivi Forensis, quibus visis per dictum dominum baillivum fuit dictum et ordinatum quod dicti homines qui tracti fuerant in causam, causa premissa in processu non involuerentur neque amplius tenerentur, ut hec clare apparent per actum judiciale super hoc factum..... Addendo quibusdam deffensionibus traditis coram vobis nobili et potenti viro domino bailhivo Forensis seu vestro locumtenente per Johannem Conchoni, Hugonem de Conchia, Johannem de Chastellus et Gabrielem filium Johannis Conchoni, delatos sive deffendentes in causa quadam mota et vertente in curia Forensis inter providum virum generalem procuratorem Forensis agentem seu promotorem, ex una parte, et supranominatos delatos, ex parte altera, in dicta causa proponunt dicti delati ea que sequuntur ad fines inferius comprehensos obtinendos. Et primo quod quamquam locus predictus Sancti Medardi sit infra mandamentum Sancti Baldomerii, deque juridictione ejusdem omnimoda, dominique comites Forensis habeant per totum dictum mandamentum chassiam ad quascumque feras; verumptamen dominus prior dicti loci Sancti Medardi habet, suique predecessores habuerunt, ab antiquissimis temporibus, jus chassiandi et venandi ad quasvis feras et prohibendi quibus suis personis *(sic)* chassiam infra terminos sequentes, videlicet a loco rivi d'Avaysieu et im *(sic)* pede decimarie Sancti Heugendi tendendo ad Pratum Cuminal, et inde ad rivum de Savers tendendo per longitudinem dicti rivi usque ad rippariam Coysie, et inde tendendo per longitudinem dicte ripparie a parte solis ortus usque ad *Petram Follam* nuncupatam, et inde recte tendendo ad iter publicum quo itur de loco Chambovis apud Sanctum Simphorianum. Infra quos limites predictus prior et sui predeccessores per tempora hominum memoria excedentia habuerunt et habent jus

venandi tam per se quod suos familiares, et venationem etiam prohibendi quibuscumque venari supra predictos terminos volentes *(sic)*..... Plures assignationes ad deffiniendum date, et pro perhemptorio termino fuit super hoc assignata dies veneris que fuit septima mensis maii anno Domini millesimo quadrigentesimo quadragesimo quinto ad jus dicendum et deffiniendum ut jus esset. Qua die comparuerunt in judicio curie Forensis, coram nobis, dictus generalis procurator Forensis, ex una parte, et honestus vir Galmerius de Podio, curie Forensis juratus, procuratorio nomine dictorum domini prioris Montisverduni et delatorum predictorum, ex altera. Quibus sic comparentibus et diffiniri petentibus, Nos judex prefatus, sedentes pro tribunali more majorum nostrorum, ad nostram sententiam diffinitivam devenimus, signo venerande sancte Crucis nos premuniendo dicentes, *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen*, ut sequitur : Visis quibusdam articulis procuratoris generalis domini nostri Ducis contra Johannem Conchon et suos in hac parte complices et delatos loci et perrochie sancti Medardi, cum eis juncto religioso viro fratre Johanne de Dyo, priore prioratus Montisverduni et dicti loci Sancti Medardi et hanc causam deffensante ; visa dictorum delatorum responsione litem contestando facta ; visis inde factis deffensivis dictorum delatorum cum certis factis additionariis per ipsos traditis, et responsione per dictum procuratorem illis facta ; visis testium dicti procuratoris depositionibus, cum dictorum delatorum probationibus suam innocentiam deducentibus, et ceteris hanc causam juvantibus ; considerato maxime quod sancius *(sic)* est nocentem impugnitum relinquere quod innocentem quavis affixere jactura; sedentes pro tribunali et Christi nomine invocato, per hanc nostram diffinitivam sententiam quam ferimus in hiis scriptis, singulis mature pensatis, dictos delatos ex causis et meritis resultantibus ex processu ab impetitione et impositis per dictum procuratorem absolvimus, eidem procuratori silentium perpetuum imponendo. Quibus premissis non consensiit dictus procurator Forensis, procuratorio nomine predicto ; verum una voce et inter acta provocavit et appellavit ad dominum Judicem Appellationum Forensis et quemvis alterum judicem super hoc competentem, et appelatos petiit cum instantia reppetita. Cui quidem appellanti respondimus quod non cre-

dimus ipsum gravasse sed juste processisse et idcirco eidem et dicte sue appellationi, tamque frivoli et innani, non defferimus, nec duximus defferendum. A et de qua sententia, appellatione, responsione, dicti procuratores petierunt, nominibus quibus supra, sibi dari et fieri cartam seu publicum instrumentum, quam seu quod eisdem concessimus et fieri ordinavimus per Petrum du Says, curialem curie Forensis, presentem in judicio coram nobis. In quorum premissorum vim, robur et testimonium, sigillum curie Forensis licteris presentibus duximus apponendum. Actum et datum in judicio curie Forensis, anno et die quibus supra, presentibus venerabilibus viris magistris Anthonio Perrini, Johanne de Sancto Romano, in legibus licenciatis, Johanne de Planoforesio, baccallario, et pluribus aliis ad premissa astantibus.

Lata fuit sententia hujusmodi per prefatum dominum judicem et vicesgerentem, anno et die quibus supra, in mei presentia.

DU SAYS.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

Voie romaine de Lyon à Clermont. Découverte d'un tronçon de cette voie sur les communes de Saint-Martin-la-Sauveté et de Cezay. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand fait la communication suivante :

« Au mois de mars dernier, prévenu par MM. Palanche et Thevenet, propriétaires à la Sauveté, commune de Saint-Martin, qu'ils rencontraient une ancienne chaussée ensevelie sous des terres qu'ils possèdent au lieu de la Croix-Lugnier, à la limite commune des territoires de Saint-Martin-la-Sauveté Cezay et Allieu, j'ai porté, avec leur autorisation, des fouilles sur les points qui m'étaient indiqués, nos 1 et 2, section A, du cadastre de Cezay et 567, section C, de celui de Saint-Martin.

L'état des récoltes ne m'a pas permis de multiplier les tranchées autant que je l'aurais désiré. J'ai pu néanmoins reconnaître la voie en six points différents, répartis sur une longueur totale d'environ 200 mètres. Ce tronçon court de l'est à l'ouest en ligne sensiblement droite et il coupe sous un angle aigu, en passant de la commune de Cezay dans celle de Saint-Martin, le vieux chemin de la Sauveté à Feurs, qui leur sert de limite. La chaussée est formée d'un solide blocage, bombé en son milieu, large de 6m 50 à 7m, et limité de chaque côté par une bordure de pierres. La voie étant enterrée à une faible profondeur, la couche supérieure de macadam ou de gravier battu a disparu, détruite par la charrue ou les racines des arbres; sur quelques points cependant elle semble se laisser deviner encore à la couleur jaunâtre et à la nature plus graveleuse du sol.

Largeur et aspect de la voie, tout rappelle le tronçon découvert en 1877 et méthodiquement exploré en 1878 entre Vassoge et Sabonnières, commune de Saint-Martin-la-Sauveté (1). Il est hors de doute d'ailleurs que les deux tronçons appartiennent à la même route.

Une des tranchées pratiquées à la Croix-Lugnier a mis en évidence une particularité qui me paraît à noter. Le sol en cet endroit a une légère pente. Le massif en blocage a reparu en bon état et régulièrement bombé, mais, chose singulière, il épouse la déclivité transversale du sol; en d'autres termes, un des accotements est beaucoup plus élevé que l'autre. D'autre part, la largeur du blocage atteint 7 mètres, dépassant ainsi la moyenne observée ailleurs. J'ai supposé que partout où la pente du sol

(1) *Bulletin de la Diana*, t. I, p. 55.

naturel n'était pas trop forte, on avait, sans s'en préoccuper autrement, donné au blocage formant l'infrastructure de la chaussée une épaisseur uniforme, sauf à en augmenter un peu la largeur. L'horizontalité de la surface supérieure aurait été rétablie au moyen du macadam et l'excédant de largeur du blocage aurait servi de base à un petit talus de soutien. Je n'oserais trop généraliser cette hypothèse, basée sur une observation unique; mais j'attire sur ce détail de construction l'attention des observateurs qui auront occasion d'étudier la chaussée sur le flanc d'un coteau.

Le nom de la Croix-Lugnier semble tout moderne. Les terriers de la Sauveté, membre de la commanderie de Verrières, appellent ce lieu *treyve* ou carrefour de *Pointe Bardine* et appliquent le nom caractéristique de l'*Estra* à la terre de M. Thevenet, n° 567, et à un champ contigu sous lequel passe aussi la voie antique, n° 566, section C, du cadastre de Saint-Martin (1). Ce champ porte encore aujourd'hui le nom de *Grand-Chemin*, dernier souvenir de la chaussée romaine et de la route du moyen-âge qui, oscillant à droite et à gauche de celle-ci, ou se confondant avec elle, l'a remplacée sous la dénomination de chemin de la Sauveté à Feurs.

Un certain nombre d'habitations s'élevaient le long de la voie sur le plateau de la Croix-Lugnier. C'est là, dans le champ même dont M. Palanche possède aujourd'hui une partie, sur le territoire de Cezay, que fut trouvé en 1874 un *aureus* de Titus, au revers de l'éléphant, frappé l'an 80 de notre ère et

---

(1) Archives du Rhône. Fonds de Malte. Commanderie de Verrières. La Sauveté. Terriers *Bisson*, 1411; *Cotarel*, 1519; *Gueydon*, 1604; *Dussut*, 1778.

qui appartient au musée de Saint-Etienne (1). Cette trouvaille m'engagea à faire quelques fouilles qui mirent au jour les fondations d'une maison antique et une très grande quantité de débris de poteries, dont plusieurs en terre sigillée et décorées de sujets en relief, divers objets en fer et en plomb et un grand bronze d'Adrien au revers de la Concorde militaire. Mais je ne pus explorer qu'une faible partie de l'emplacement jadis couvert par des constructions; celles-ci devaient s'étendre, en groupe plus ou moins serré, sur plusieurs centaines de mètres.

A cette agglomération se rattachait un cimetière par ustion découvert en 1878 dans une terre formant l'extrême limite de la commune d'Allieu, section A, n° 154 du cadastre de cette commune, à 300 mètres à l'O. de la Croix-Lugnier. Un certain nombre de fosses explorées par moi à cette époque rendirent d'élégantes poteries en terre commune et en terre rouge sigillée, deux têtes de divinités féminines et une portion de statuette de cheval en terre de pipe, un morceau de tablette à écrire en ardoise et un moyen bronze très altéré, peut-être un Domitien. Malheureusement, les fosses étaient peu profondes, et toutes ayant été plus ou moins bouleversées par la charrue, presque aucun objet ne put être retiré intact. Il est remarquable que le champ qui recèle ces sépultures a fourni en abondance des silex taillés, dont un bout de flèche à ailettes et pédoncule, mais sans mélange d'autres objets pouvant être rapportés avec vraisemblance à l'époque préhistorique: tout ce que l'on trouve semble être nettement gallo-romain ».

---

(1) *Mémoires de la Diana*, t. III, p. 233. Une monnaie de Magnence a été trouvée dans un bois de pins voisin.

Antiquités découvertes à Biterne, commune d'Arthun. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand rend compte d'une visite qu'il a faite avec MM. de Saint-Pulgent et Rochigneux au domaine de Biterne, commune d'Arthun, sur l'invitation de M. le comte de Neufbourg. Il existe à 200 mètres environ au nord de ce domaine une source intarissable qui alimente une pièce d'eau. Celle-ci ayant été curée cette année, on en a retiré de nombreux fragments de tuiles à rebords et de poteries romaines usuelles, remarquables par leur forme élégante et leur excellente fabrication, et une fibule de bronze qui paraît avoir été jadis dorée. M. de Neufbourg a bien voulu disposer des plus intéressants de ces objets en faveur du musée de la Diana.

On pouvait s'attendre à trouver des objets ayant le caractère d'un *ex-voto* à la divinité de la fontaine, ce qui aurait permis de supposer l'existence d'un petit sanctuaire bâti au-dessus. Rien de ce genre n'est apparu, et il est sage de s'en tenir provisoirement à l'hypothèse d'une maison particulière pour laquelle on avait recherché le voisinage de la source.

Le Président,
Cte DE PONCINS,

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice 1892.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4800 »	4770 »	4590 »	180 »
2. Cotisations à 15 fr.	1200 »	1365 »	1365 »	» »
3. Subvention de la ville de Montbrison.	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	36 »	36 »	» »
Total.....	6210 »	6371 »	6191 »	180 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Paiements effectués	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau, port d'imprimés....	500 »	326 »	239 50	86 50
3. Entretien de la salle	100 »	64 80	64 80	» »
4. Chauffage.....	120 »	122 80	122 80	» »
5. Indemnité au concierge.....	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions diverses.....	3000 »	3000 »	2800 »	200 »
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	300 »	371 10	371 10	» »
8. Fouilles et moulages.....	200 »	200 »	200 »	» »
9. Frais d'encaissement.....	120 »	95 »	95 »	» »
10. Achat de jetons...	350 »	350 »	350 »	» »
11. Imprévu.....	200 »	45 45	45 45	» »
Total.....	6210 »	5895 15	5608 65	286 50

BALANCE

Recettes.....	6.191 »
Dépenses.....	5.608 65
Excédant de recettes.....	582 35

2° BUDGET ADDITIONNEL

Recettes

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1891	3198 75	3198 75	3198 75	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	330 »	270 »	120 »	150 »
3. Subvention spéciale de l'Etat.....	500 »	500 »	500 »	» »
4. *Intérêt des fonds en dépôt*.....	» »	64 95	64 95	» »
Total	4028 75	4033 70	3883 70	150 »

Dépenses

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Paiements effectués	Restes à payer
1. Frais d'impression	3000 »	1490 55	» »	1490 55
2. Aménagement d'un cabinet d'archives.	500 »	586 45	586 45	» »
3. Achat de jetons...	230 05	230 05	230 05	» »
4. Imprévu.....	298 70	» »	» »	» »
Total.....	4028 75	2307 05	816 50	1490 55

BALANCE

Recettes	3.883 70
Dépenses.....	816 50
Excédant de recettes.....	3.067 20

Résultat général de l'exercice 1892

Recettes du budget ordinaire....	6.191 »	10.074 70
Recettes du budget additionnel..	3.883 70	
Dépenses du budget ordinaire....	5.608 65	6.425 15
Dépenses du budget additionnel..	816 50	
Excédant de recettes à reporter au budget additionnel de 1893.....		3.649 55

ANNEXE N° II

Budget additionnel de 1893

Recettes

1. Excédant de recettes de l'exercice 1892.....	3.649	55
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées...	330	»
3. Intérêts de fonds en dépôt	20	»
Total.....	3.999	55

Dépenses

1. Frais d'impression et de bureau à payer sur 1892	1.777	05
2. Frais supplémentaires d'impression de 1893...	1.500	»
3. Réparations à la toiture du musée.....	95	»
4. Etablissement de rayonnages dans la salle d'archives	150	»
5. Imprévu.....	477	50
Total	3.999	55

BALANCE

Recettes.....	3.999	55
Dépenses.....	3.999	55
Excédant.....	»	»

ANNEXE N° III

Budget primitif de 1894

Recettes

1. Cotisations à 30 francs.....	4.800	»
2. Cotisations à 15 francs.....	1.200	»
3. Subvention de la ville de Montbrison.....	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société..	10	»
Total	6.210	»

Dépenses

1. Traitement du bibliothécaire.....	1.200	»
2. Frais de bureau et port d'imprimés.....	500	»
3. Entretien de la salle.....	100	»
4. Chauffage.....	120	»
5. Indemnité au concierge.....	120	»
6. Impressions diverses	3.000	»
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	300	»
8. Fouilles et moulages.....	200	»
9. Frais d'encaissement.....	120	»
10. Achat de jetons.....	350	»
11. Imprévu.....	200	»
Total	6.210	»

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Déchelette (Joseph), ses notices : *Inscriptions campanaires de l'arrondissement de Roanne.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1893, in-8°.

— *Notice sur la vie et les travaux d'Auguste Chaverondier.* Montbrison, (E. Brassart), 1893, in-8°.

Dumoulin (Maurice), son ouvrage : *En pays roannais. Etude d'histoire provinciale. — La légende du Forez. — Les chansons. — Les Roannais et l'Invasion. Le théâtre à Roanne avant la Révolution. — Les ouvriers de l'ancien régime : les tisserands, les charpentiers en bateaux, les perruquiers, les cordonniers, les boulangers. — Le mysticisme à Roanne : les Jésuites et Jeanne Chezard de Matel. — Berchoux. — Origine des promenades Populle. — Saint-Haon-le-Châtel. — Néronde. — La navigation de la Loire. — Roanne. — Une élection au XVIIe siècle. — Un scandale électoral au XVIIIe siècle. — Le Roannais et le service militaire. — Les brigands en Roannais en 1802. — Les fêtes publiques à Roanne depuis un siècle. — Histoire de l'industrie de la région roannaise du XVIe siècle en 1889.* Roanne, (Souchier), 1893, in-8°.

Durand (Vincent), ses mémoires : *Abrégé de l'histoire de Charlieu.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1892, in-4°.

— *Origine du Lyonnais Roannais* (Extrait du *Bulletin de la Diana*, tome VI). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1892, in-8°.

Fréminville (Joseph de), archiviste de la Loire, ses notices : *La fauconnerie du comté de Forez à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle.* (Extrait du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, n° 4, 1892). Paris, Ernest Leroux, 1893, in-8°.

— *Les comptes du maître des étangs de Forez*, 1400-1430. (Extrait du *Bulletin de la Diana*, tome VII). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1893, in-8°.

Gouilloud (le R. P.) : Prat (J.-M.), *Recherches historiques et critiques sur la compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton* (1564-1626). Tomes I à V. Lyon, Briday, 1876-1878, 5 vol. in-8°.

Héron de Villefosse (Antoine), sa notice : *Une réplique romaine de l'Hermès de Praxitèle* (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1889). Paris, A. Lévy, 1893, in-4°.

Huguet (Amédée) : Durand (Vincent), *De l'institution d'un siège épiscopal à Montbrison.* Saint-Etienne, Théolier aîné, 1858, in-8°.

Manin (abbé), son ouvrage : *Mois de Notre-Dame de Fourvière, ou la Sainte-Vierge considérée dans ses rapports avec le dogme, la morale et le culte de l'église catholique.* Lyon, X. Jevain, 1893, in-18.

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants.* Mars-juin 1893.

Delisle (L.) : Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit. — Janet (Paul) : Nos adieux à la vieille Sorbonne.

— *Chroniques d'Amaldi et de Strambaldi*, publiées par M. de Mas-Latrie, 2e partie. *Chronique de Strambaldi.* Paris, imp. nat., 1893, in-4°.

— *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies par le vicomte G. d'Avenel,

Tome VII, juillet 1655-juin 1657. Paris, imp. nat., 1893, in-4°.

Monery (Louis): *Archives historiques du Bourbonnais.* Recueil mensuel publié par A. Vayssière, archiviste de l'Allier. Tomes I et II (1890-1891). Moulins, H. Durond, 1890-1891, 2 vol. in-8.

Monery (Louis): Souvigny, le tombeau du duc Charles Ier et le sculpteur Jacques Morel. — Le sculpteur Jacques Morel d'après les travaux récents de MM. l'abbé Requin et Louis Gonze.

— Fillet (l'abbé L.) : *Montbrison religieux* (Drôme). *Notice historique.* Montbéliard, Hoffmann, 1881, in-8°.

Nicolas (Louis) : Cariatides de fenêtre d'une maison datée de 1537 et récemment démolie qui était située grande rue Saint-Jacques, 23, et rue Notre-Dame, 2, à Saint-Etienne. Photographie in-plano.

Peloux de Saint-Romain (comte du) : Terrier de la rente de Saint-Rambert et la Bessée, au mandement de Saint-Priest, acquise de Me Jean Massé, prieur de Saint-Rambert et de noble Pierre de l'Hôpital, ledit terrier reçu par Me Mathevon, notaire royal, au profit de noble Grégoire Boironnet, conseiller du roi et receveur général de ses finances en la généralité de Lyon (1590). Extrait signé Solleysel et Grangier, notaire royal (1631). Manuscrit de 48 feuillets in-4° relié en basane.

Tenanciers modernes: Claude et Pierre Javelle l'aîné, Jean Gonod l'aîné, Jean Gonod dit Pingeon, Jean Mathevon, Denis Ferriol, Claude et Jean Denis dit Mathevon. Pierre Poncenod, Antoine de Montmein dit Marendon et Jean de Montmein, Jeanne Marnas, Jacques Meisonnier, Jean Dorguet, Claude Donyn, André Palla, Jean de Laustrie, Antoine Mosnier, Antoine Péguet dit Murasson, Jean Michal, Claudine Chanuel, Benoit Queyret, Jean Jacob, Claude Pyon, Jean Dégonnet, Ysabeau Vassat, Didier de Chezelles.

Tenanciers anciens: Jacques et Jean Chanuel, André,

Benoît et Mathieu Bérardier, Antoine et Jean Cizeron, Jean de Lesfonds, Jean et Pierre Gonod, Jean Montagnon et Marie Bisson, Claude, Antoine et Barthélemy Denis, Claude Bernard, Jean et Benoît Mathevon, Pierre, Jean et Anne Péguet, Claude et Jean Gonet, Jean et Mathieu de Merley, Jean de Montmein, Jean Chastel, Estienne Voron, Etienne Vernin, Pierre Meisonier, Jacques Paulat, etc. — TÉMOINS, Claude Mathevon Claude, Plassart, Antoine Péguet, Jean et Philippe Jolly, Benoît Merley, Antoine Rebod, Jean Johanin, Hugues Michal, Jean Garnier, Jean Farjon, Gabriel Fauvelle, Pierre Chovet, Etienne Rigaud, Antoine de Ville, sergent de Saint-Etienne, Jacques Gontal, Pierre Marnas, Clément et Jean Poncenod, Pierre Drogon, Louis Durand, Jean Duplay, prêtre de Villars (1590), etc.

TERRITOIRES de Bois Monzil, *Pierre Plantée*, Montgillier, la *Planche de Chananet*, les Sagnes, Pracoy, les *Gouttes*, Bois Grenier ou Pravieux, la *Combe*, la Boissonnée, la Verchère, les prairies de Villars, la *Dessendue*, la Prallery, *la Planche*, pré *Caveau*, les *Effondray*, les Roches, Cizeron, le Fraisse, *le treyvo du Goulu*, le *Marthorey*, *les Ayes*, la Villeneuve. — RIVIÈRES, le *ris de Riotor*, le *ris de Ley*. — CHEMINS de Bois-Monzil à la *Doa*, à Cizeron, à Montmein, à Bois-Grenier, à la Fouillouse, à Saint-Etienne de Furan; de Villars à la Doa, à Saint-Genest-Lerp, à Cizeron, à Saint-Priest, à Chastel, à l'*Etra*, à la Villeneuve, à Saint-Etienne de Furan; de Saint-Genest-Lerp à Saint-Rambert ; du Pont Saint-Rambert à Saint-Etienne de Furan; de Montmein à la Fouillouse, à la Doa; du *Treyve* des Gouttes à Bois-Grenier; de la Coste à Trémolin; *violets* de Villars au Marthorey et à Saint-Etienne de Furan; de la Grange de Chastel à Montmein.

Perrin (L.), de Lyon : *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Louis Chaleyer, bibliophile forézien*, rédigé pour la partie des imprimés (livres, pièces, cartes, dessins et portraits) par Joseph Maissiat, pour la partie des manuscrits par Raymond Guély, avec une introduction par J.-B. Galley. Tomes I, II, III. Saint-Etienne, (Ch. Boy), 1893, 3 vol. in-8°.

Prajoux (abbé Joseph), son ouvrage : *Le canton de*

Saint-Just-en-Chevalet. Recherches historiques sur Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Romain d'Urfé, Champoly, Saint-Marcel d'Urfé, Juré, Cremeaux, Chérier, Saint-Priest-la-Prugne. Roanne, (Chorgnon et Bardiot), 1893, in-12.

Randanne (abbé), supérieur des missionnaires diocésains de Clermont-Ferrand, son ouvrage : *Un évêque d'Auvergne au VIe siècle. Saint Avit Ier et les origines de Notre-Dame du Port.* Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1893, in-8°.

Reure (abbé), son ouvrage : *Etudes foréziennes. Histoire du château et des seigneurs de Lalière augmentée de pièces justificatives* Roanne, (J. Miquel), 1893, in-8°.

Signerin (abbé Charles), sa notice : *L'école libre des petits garçons de Chevrières* (Loire) *et son fondateur M. Elisée Neyrand. Dignité de l'enfance et devoirs des parents envers elle* (1891-1892). Lyon, Emmanuel Vitte, 1892, in-8°.

Testenoire-Lafayette (C. P.), son ouvrage : *Histoire de l'abbaye de Valbenoite, de l'ordre de Citeaux, à Saint-Etienne de Furan en Forez* (1184-1791). Saint-Etienne, (Théolier et Cie), 1893, in-8°, avec album in-4°.

Échanges

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. *Mémoires.* 4e série, tome IV, 1893.

Blanchard (Cl.) : Jurisprudence féodale. Le droit de litre devant le Sénat de Savoie en 1782.

Académie des sciences et belles-lettres d'Angers. *Mémoires.* Nouvelle période, tome I, 1890-1891.

Académie d'Hippone. *Compte-rendu des réunions.* Mars 1893.

Ministère de l'Instruction publique. *Annuaire des bibliothèques et des archives pour* 1893.

— Comité des travaux historiques. *Bulletin archéologique.* N° 3, 1892.

Thiollier (Félix) : Vestiges de l'art roman en Lyonnais (avec planches).

— — *Bulletin historique et philologique.* N° 4, 1892.

— — Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin.* N° 1, 1892.

Rameau de Saint-Père : L'origine des grandes propriétés foncières eu France.

— Congrès des sociétés savantes. *Discours prononcés à la séance générale du congrès le samedi* 8 *avril* 1893 *par M. E. T. Hamy, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum, et M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.* Paris, imp. nat., 1893, in-4°.

Musée Guimet. *Annales. Bibliothèque d'études.* Tome II. *Les lois de Manou,* traduites du sanscrit par G. Strehly.

— — Tome XXIV. *Le Zend-Avesta,* traduction nouvelle avec commentaire historique et philologique par James Darmesteter, 3e volume. *Origine de la littérature et de la religion zoroastriennes. Appendice à la traduction de l'Avesta (fragments des Nasks perdus et index).*

— *Revue de l'Histoire des religions.* 14e année, tome XXVII, nos 1 et 2, janvier-avril 1893.

Smithsonian Institution. *Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution showing the operations, expenditures and condition of the institution for the year ending june* 30, 1890. *Report of the national museum.*

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Mémoires et procès-verbaux. Tome VI. 1888 à 1890.

Lascombe (A.): Aveu et dénombrement de la seigneurie de Rochebaron (30 avril 1676).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome X, n° 148, 2e trimestre 1892.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 24e année, nos 4, 5 et 6, avril-juin 1893.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales.* 2e série, tome XII, 4e livraison 1892, et tome XIII, 1re livraison 1893.

Société de Borda. *Bulletin.* 18e année, 1er trimestre 1893.

Blanchet (J. A.): Trouvaille de monnaies gauloises à Pomarez. — Dubalen (P.-G.): Grotte de Brassempouy.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France. *Bulletin.* 20e année, 2e et 3e livraisons. Mars-juin 1893.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 9e année, nos 1 et 2, janvier-avril 1893.

Mège (Francisque): Un bénédictin de Saint-Allyre pendant la période révolutionnaire. Appendice. Les religieux de la congrégation de Saint-Maur en Auvergne en 1790 *(Dans la liste de ces religieux figurent un certain nombre de foréziens).*

Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. *Bulletin-revue.* 1re livraison. Janvier 1893.

Révérend du Mesnil (Edmond): Le capitaine Poncenat.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 105e livraison. Avril 1893.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin,* tome III, n° 2, 1893.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 1er trimestre 1893.

Maufras (E.): Les souterrains de Fontaine-Ozillac.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. *Bulletin-revue.* 3e et 4e livraisons. Mai-juillet 1893.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 11e année, 2e série, n° 6, avril 1893.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. *Bulletin.* Tomes XVII et XVIII, 1888-1891.

Société Éduenne des lettres, sciences et arts. *Mémoires.* Nouvelle série, tome XX, 1892.

Bulliot (J.-G.): Bibracte dans les auteurs, pour servir d'introduction aux fouilles du Beuvray. — Martin (Xavier): Note sur les fours romains de Lucy (avec planches).

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique.* Tome XXXII. 2e semestre 1892.

Triger (Robert): La maison dite de la reine Bérangère au Mans.

Société philomathique de Paris. *Bulletin.* 8e série, tome IV, 1891-1892.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 12e année, mars-juin 1893.

Huguet (A.): Vente de la seigneurie de Merlieu en 1679 (Communication). — Révérend du Mesnil (Edmond): La seigneurie de Merlieu: lettres de rectification du nom de l'acquéreur. Note généalogique sur les Boys. — Les Raybe de Saint-Marcel d'Urfé.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LIV,

1re et 2e livraisons. Janvier-avril 1893.

Grandmaison (Charles de) : Résultat des fouilles de Saint-Martin de Tours en 1886. — Bibliographie. Glasson : Histoire du droit de la France, analyse par F. Aubert.

Bulletin monumental. 6e série, tome VIII, n° 1 et 2, année 1893.

Rivières (baron de) : L'archéologie campanaire en Angleterre.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXXVII, 4e, 5e et 6e livraisons. Avril-juin 1893.

Revue archéologique. 3e série, tome XXI. Mars-avril 1893.

Deloche (M.) : Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (suite). *(Bague sigillaire d'Isia trouvée dans le département de la Loire).* — Reinach (Salomon) : Les monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires *(un certain nombre de monuments foréziens sont cités dans cet article).*

Revue du Lyonnais. 5e année, tome XVI, nos 87, 88 et 89. Mars-mai 1893.

Cuaz (E.) : Izernore, son étymologie, son temple, ses monnaies.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 68. Octobre-décembre 1892.

Acquisitions.

Galley (J.-B.) : *Un artiste stéphanois au* XVIIe *siècle. Simon-Claude Désiré et la chaire de Notre-Dame, à Saint-Etienne.* Saint-Etienne, (Urbain Balay), 1892 in-8°.

Guigue (Georges) : *Cartulaire des fiefs de l'église de Lyon* (1173-1521), publié sous les auspices de la

Société des bibliophiles lyonnais. Lyon, (Emmanuel Vitte), 1893, in-4°.

Steyert (André) : *Armorial général du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes.* 6e livraison, ANI-AQV. Lyon, (Waltener et Cie), 1892, in 4°.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires

M. le comte du Peloux de Saint-Romain, au château de Saint-Romain, par Saint-Didier-la-Séauve, reçu le 19 avril 1893.

M. Jean-Marie Ferran, carrossier à Montbrison, reçu le 22 avril 1893.

M. Emile Faure, libraire à Montbrison, reçu le 5 mai 1893.

M. P. Andrieux, ingénieur-architecte, 39, rue de Roanne, à Saint-Etienne, reçu le 18 mai 1893.

M. Emile Gonon, avoué à Saint-Etienne, reçu le 18 mai 1893.

M. le vicomte Bernard de Poncins, au château du Palais près Feurs, reçu le 18 mai 1893.

M. Jean Ramel, port Neuville, 28, à Lyon, reçu le 18 mai 1893.

M. l'abbé Goutorbe, vicaire à Bessenay, reçu le 5 juin 1893.

M. l'abbé Brosse, directeur du petit séminaire de Montbrison, reçu le 21 juin 1893.

Membres décédés.

M. Etienne Récamier, 1, rue du Regard, à Paris, membre correspondant.

M. l'abbé Roux, ancien vicaire de Notre-Dame de Montbrison, membre titulaire.

M. de Villechaize père, à Noirétable, membre titulaire.

Démissionnaire.

M. Louis Finaz, notaire à Saint-Chamond, membre titulaire.

JUILLET-SEPTEMBRE 1893

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VII. — N° 3.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1893

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le mardi, 12 décembre 1893, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

JUILLET-SEPTEMBRE 1893

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 19 septembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. VINCENT DURAND.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. de Boissieu, E. Brassart, Chaize, Desjoyaux, V. Durand, E. Faure, abbé Ferrad, A. Huguet, Lachmann, Lafay, de Montrouge, abbé Prajoux, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon, Alph. de Saint-Pulgent, F. Thiollier.

MM. le comte de Charpin-Feugerolles, J. Déchelette, W. Poidebard, comte de Poncins et C.-P. Testenoire-Lafayette ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Réfection de la toiture de Notre-Dame de Laval.

M. le président a le plaisir d'annoncer que la

souscription ouverte à l'issue de la dernière Assemblée générale ayant produit la somme nécessaire, la toiture de la chapelle de Notre-Dame de Laval a été refaite à neuf, dans d'excellentes conditions, sous l'habile direction de M. de Paszkowicz. Désormais la conservation de ce précieux édifice est assurée pour de longues années.

Le Conseil de la Société, qui n'avait pas cru devoir faire donner une forme authentique à la donation de Mesdames Grizard et du Verne avant d'être certain que la Diana serait en mesure de sauver de la ruine le monument qui en faisait l'objet, s'occupe de remplir les formalités légales et administratives requises pour la transmission régulière de la propriété.

Érection d'une confrérie de la Très-Sainte-Trinité dans l'église de Saint-André à Montbrison. — Communication de M. l'abbé Prajoux.

M. l'abbé Prajoux dépose sur le bureau les documents suivants :

Nous Bédien Morange, prestre, docteur de la maison et de la Société de Sorbonne, théologal de l'église de Lyon, prieur et comte de Saint-Jean prosche et hors les murs de Genève, et vicaire général au spirituel et temporel d'illustrissime et révérendissime messire Camille de Neufville, archevesque et comte de Lyon, primat de France,.... Savoir faisons que sur ce qui nous a été exposé de la part des curé, prestres et paroissiens de l'église Saint-André de Montbrison en Forez, de ce diocèse, que meus de dévotion envers la très auguste et adorable Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, et touchés de compassion et de charité pour les chrétiens qui gémissent en captivité et esclavage sous les chaines des corsaires de Barbarie, ils désireroient voir établir, en ladite église de Saint-André, une confrérie sous le nom de la Très-Sainte-Trinité, dont les

motifs et les fins seroient d'adorer et glorifier plus particulièrement la très sainte Trinité et de contribuer par des aumosnes à la rédemption des captifs, et partant ils nous auroient très humblement fait supplier de leur accorder nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes, nous, vicaire général de Lyon susdit, pour la plus grande gloire de la très adorable Trinité, et le soulagement des malheureux qui souffrent un cruel esclavage sur les côtes de l'Afrique, avons constitué, érigé et étably, instituons, érigeons et établissons en ladite église paroissiale de Saint-André de Montbrison une confrérie sous le nom de la Très-Sainte-Trinité, pour les personnes de l'un et l'autre sexe qui y seront aggrégées, et leur permettons de s'y assembler pour des exercices de piété, sauf et sans préjudice néantmoins des devoirs et droits paroissiaux, auxquels nous n'entendons déroger en aucune manière, et sous condition que ladite confrérie demeurera sujette et soumise à perpétuité à l'authorité, juridiction et visite de Monseigneur l'archevesque et de ses successeurs archevesques et comtes de Lyon.

Donné à Lyon, sous le scel archiépiscopal, le trentième du mois d'août mil six cent quatre vingt cinq (1).

« Plusieurs églises du Forez suivirent l'exemple des curé, marguilliers et paroissiens de Saint-André et de Montbrison et demandèrent l'établissement d'une confrérie de la Très-Sainte-Trinité. Citons notamment Neulise (2) et Saint-Germain-Laval (3) qui, dans le courant des années suivantes (1687, 1688), obtinrent des lettres les autorisant à établir ladite confrérie, qui fut instituée ensuite dans la plupart des villes et bourgs du Forez.

---

(1) Arch. de l'archevêché de Lyon, *Extraordinaire*. 1685.
(2) Arch. de l'archevêché, *Extraordinaire*. 1687-88. n. c.
(3) Arch. de l'archevêché, *Extraordinaire*. 1687-88. n. c.

Les Prébendes de l'église Saint-André de Montbrison en 1760. — Communication de M. l'abbé Prajoux.

ÉTAT DES PRÉBENDES DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ, DE MONTBRISON EN 1760.

PRÉBENDES	COLLATEURS	TITULAIRES	REVENU
De Sainte-Catherine, dite des Alberts.	P. de Vaissière et Marie-Gabrielle de Cohade de Villeneuve.	Guillaume de Mauricaud à Paris 1742.	60 l.
Des Charbonniers.	Philipeau, seigneur de Pont-Chartrin; M. Chapuis en qualité de seigneur de Nervieu.	Jaques Prévost, demeurant à Paris, 1736. — Lagoutte chanoine à Montbrison	160 l.
Des Jaques, dite des Renauds.		Un chanoine de Riom.	80 l.
Des Pugnets.	Pugnet demeurant à Montbrison.	Sieur Poyet, curé de Moingt.	15 l.
Des Roys.	Des Roys, demeurant à Montbrison.	Dumas, sociétaire de St-Bonnet-le-Château.	50 l.
Des Onze mille vierges.	Sieur Durand Puy, demeurant au dit lieu.	Sieur Marion, 1749.	360 l.
Des Tournons.	M. Chapuis, en qualité de seigneur de Nervieu.	Lagoutte, chanoine de Montbrison.	65 l.

« Les prébendes que nous venons de citer existaient seules à cette époque; mais plusieurs s'étaient

éteintes dans la suite des siècles, soit que les fonds attribués au service requis eussent été aliénés et dissipés, soit que les réparations des autels auxquels elles étaient établies les eussent absorbés : ce qui était arrivé pour une *fondation*, faite au XVIe siècle par Jean Cachibod, paroissien de Montbrison, qui avait fondé une messe par mois, « à l'autel de Saint-Jacques où était établie la confrérie des Pélerins ».

Les anciennes paroisses de Forez supprimées. — Communication de M. Vincent Durand.

Un siècle à peine, dit M. Vincent Durand, nous sépare de la fin de l'ancien régime, et déjà l'obscurité se fait sur les circonscriptions provinciales, judiciaires et religieuses qui ont disparu avec lui. Il s'en faut de beaucoup qu'il nous en soit resté un tableau complet et exact dans le détail, et il n'est que temps de demander aux documents écrits et à des traditions qui s'effacent avec rapidité les éléments d'une carte fidèle de notre pays au moment de la Révolution.

Cette situation n'est pas particulière au Forez et depuis plusieurs années le programme des Congrès de la Sorbonne contient cette question, surprenante à première vue : *Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.* Il semble que la carte de Cassini, dressée à une échelle inférieure de peu à celle de l'Etat-major et où ces limites sont figurées, devrait fournir à leur sujet tous les renseignements nécessaires. Il n'en est malheureusement rien et cette carte, si précieuse sous d'autres rapports, présente sous celui-ci des erreurs aussi énormes qu'inexplicables. Pour en prendre un exemple dans notre voisinage immédiat, la limite de l'Auvergne et du Bourbonnais est entiè-

rement différente, selon qu'on consulte la feuille n° 51, de Gannat, ou la feuille 52, de Clermont, et si l'on ne disposait pas d'autres documents, on ne saurait à laquelle de ces deux provinces attribuer une bande intermédiaire de terrain comprenant plusieurs centaines de kilomètres carrés. Le tracé des frontières du Forez est un peu moins défectueux ; cependant on peut y relever aussi de graves inexactitudes, particulièrement sur les confins de l'Auvergne, du Lyonnais propre, et surtout sur ceux du Lyonnais-Roannais.

A l'intérieur de la province, les limites dans lesquelles s'exerçaient les diverses justices, tant royales que seigneuriales, sont fort mal connues et il y a urgence à les déterminer avec précision. Les enquêtes et actes de notoriété nés de conflits de juridiction, les dénombrements féodaux, les terriers, quelques plans manuscrits, et enfin les procès entre particuliers sont les principales sources qui devront être consultées pour compléter les indications des trop rares bornes encore en place.

Les anciennes circonscriptions paroissiales sont mieux connues, parce que le plus grand nombre a survécu à la Révolution et qu'elles ne diffèrent pas en général de celles des communes modernes. Néanmoins, beaucoup de paroisses anciennes ont été supprimées et il serait fort nécessaire d'en restituer avec exactitude le périmètre. On y parviendra au moyen des registres paroissiaux, des procès en matière de dîmes et de cette tradition locale dont j'ai déjà signalé l'affaiblissement continu. D'autre part, des paroisses nouvelles ont été créées depuis le Concordat, mais il est ordinairement facile, à l'aide des titres de leur érection, de rétablir le territoire primitif de celles aux dépens de qui elles ont été formées.

Les recherches que je viens d'indiquer ne peuvent guère être menées à bien que par le concours de plusieurs personnes recueillant, chacune dans la région qu'elle habite, les témoignages oraux et écrits de l'état ancien du pays. Je me permets de recommander ce sujet d'études aux membres de la Diana.

Je voudrais dès aujourd'hui leur soumettre la liste des anciennes paroisses de Forez qui ont cessé d'exister. Cette liste n'a pas la prétention d'être absolument complète, ni même d'être exempte de toute erreur ; mais je serai heureux le premier des compléments et des rectifications qu'elle pourra provoquer.

J'y ai fait entrer non seulement les églises officiellement qualifiées de paroisses ou de cures, mais encore les annexes vicariales, dont la plupart avaient une circonscription territoriale distincte, des registres et une fabrique à part, et qui ne différaient guère des cures proprement dites que par le mode de nomination de l'ecclésiastique qui les desservait. J'ai cru devoir y ajouter certaines paroisses supprimées déjà depuis plus ou moins longtemps au moment de la Révolution et dont il n'est pas moins intéressant de retrouver les limites et parfois le site lui-même (1).

---

(1) Dans la liste suivante ne sont pas comprises les paroisses ou annexes vicariales qui temporairement supprimées après la Révolution, faute de prêtres pour les desservir, ont été successivement rétablies, la plupart, mais cependant non toutes, avec leur ancienne circonscription. Ce sont, sauf omission, les paroisses actuelles d'Andrézieu, Arthun, Boyer, Cezay, Chagnon, la Chapelle, Civens, Cornillon, Craintillieu, Croizet, Crozet, Cuinzier, Cusieu, Dancé, Doizieu-Saint-Just, Écotay, Grézieu, Jas, Leignieu, Lérigneu, Luré, Machezal, Magnieu, Maizilly, Marclop, Miserieu, Montarcher, Montchal, Nollieu, Notre-Dame de Boisset, Ouches, Piney,

AIGUILLY. — Cette ancienne paroisse du diocèse de Mâcon, aujourd'hui réunie à celle de Vougy, a conservé le titre de commune jusqu'en 1826. Son église dédiée, selon Aug. Bernard, à saint Léger, subsiste encore, convertie en bâtiments de ferme. Il est assez probable que le territoire de cette paroisse ne différait pas de celui de la commune supprimée.

AQUA DOCTA. — La charte 143 de Savigny, présumée de l'an 970, contient donation à cette abbaye, par un ecclésiastique nommé Aledo, de la moitié d'une église, *dimidia capella*, et de tout ce qu'il

---

Planfoy, Pralong, la Ricamarie, Roche-la-Molière, Saint-Alban, Saint-André-le-Puy, Saint-Martin de Boisy, Saint-Priest-la-Vêtre, la Tourette, Unias, Veauche, Veauchette, Vernay, Villers et Viricelle.

Les paroisses de création nouvelle sont: Aboën, la Bénisson-Dieu, le Bessat, le Cergne, la Chambonie, Chavanne, Chazeaux, le Coteau, la Cula. l'Estrat, Fraisse, la Gimond, la Grand-Croix, l'Horme, l'Immaculée-Conception ou la Tuilière, Jeansagnères, Leigniec, Lorette, Marcenod, Margerie, Montaud, Montbrison (Notre-Dame de), les Moulins, Pélussin (Saint-Jean de), Rive de Gier (Saint-Jean de), Roanne (Notre-Dame des Victoires, Sainte-Anne, Saint-Louis de), Rochegu, Sainte-Croix, Saint-Etienne (Saint-André, Sainte-Barbe, Saint-Charles, Saint-Ennemond, Saint-Jean-François-Régis, Saint-Louis, Sainte-Marie, la Nativité, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Roch de), Saint-Georges d'Urfé, Saint-Isidore, Saint-Joseph, Saint-Régis du Coin, la Talaudière, la Terrasse, Terrenoire, Thélis-la-Combe, Unieu, Valbenoîte, Valfleury, Vérin et Verlieu. — On pourrait à la rigueur faire passer de la liste précédente dans celle-ci Leignieu, Roche-la-Molière et Saint-Alban, qui, après avoir porté jadis le titre de paroisse ou d'annexe, l'avaient perdu dès avant 1789 et dont l'érection en paroisse dans ce siècle a été plutôt une création nouvelle qu'une restauration.

Les paroisses supprimées avant la Révolution ou non encore identifiées sont indiquées par l'emploi de la capitale italique.

possède *in pago Lugdunensi*, *in agro Rodonensi*, *in villa quæ dicitur Aqua Docta*, sans indication plus précise du site des biens donnés. Le docteur Noëlas a cru reconnaître le lieu dont il s'agit dans le territoire d'*Agathou*, communes de Saint-Germain-Lespinasse et de Saint-Romain-la-Motte, et à l'appui de cette identification il allègue un texte du XVIIe siècle où le même territoire serait dit aux *Paroisses des Agtoux* (1). Mais tout cela est assez peu satisfaisant, car le mot *Agathou* ne représente que d'une manière très imparfaite celui d'*Aqua Docta*, et il vaut mieux avouer que le lieu et l'église cherchés sont encore à retrouver.

ARSON. — Le chef-lieu de cette paroisse fait aujourd'hui partie de celle de Vivans. L'église est démolie : elle était sous le titre du Saint-Sauveur et le patronage de saint Sylvestre (2).

ARGENTAL. — Paroisse réunie à Bourg-Argental. Argental est resté commune jusqu'en 1837. L'église, dédiée à saint Georges, a été visitée par la Diana en 1891. Il est probable que le territoire en dépendant était fort petit. Dans l'enquête faite en 1697 par les ordres de l'intendant d'Herbigny, un seul hameau est nommé avec le chef-lieu : c'est celui de Fogères, qui fait aujourd'hui partie de la commune de Ruthianges.

AZOLE. — Église, probablement paroissiale, sous le vocable de Saint-Laurent, dont il est question dès le Xe siècle et jusqu'au XIIe dans le *Cartulaire de Savigny* (chartes n°s 46, 63, 145, 246, 916) ; elle y est à deux reprises dite en Forez, *in pago Lugdunensi*,

---

(1) *Diction. géogr. du canton de Saint-Haon-le-Châtel.*

(2) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. I, p. 160. — Aug. Bernard, *Appendice aux Cartul. de Savigny et d'Ainay*, p. 1041.

agro Forensi. Elle était située sur une montagne, *mons qui vocatur Azola*, et relevait du prieuré de Montrotier. Ce lieu manque sur les cartes que j'ai pu consulter. A en juger par les textes qui le rapprochent de *Rasalmorem*, autre lieu inconnu près de Chavannes (Violay), de Montchervet (Panissières), de Villette, Villechenève, etc, il semble qu'il doive être recherché près des sources de la Loise, entre Violay, Panissières et Villechenève, qui lui-même faisait autrefois partie du Forez. Cochard, dans ses notes manuscrites sur *l'Almanach du Lyonnais*, paraît le placer dans la paroisse de Montrotier. Selon lui, il aurait existé à Azole une petite maison religieuse dépendant de ce prieuré et un ermitage; en 1625, il aurait été donné aux Recollets de Lyon (1).

BAROILLE (NOTRE-DAME DE). — Paroisse réunie à celle de Saint-Georges de Baroille. L'église a été en partie reconstruite en ce siècle et conserve d'intéressantes pièces de son ancien mobilier. C'était une des sept églises dédiées à la Sainte Vierge dans l'archiprêtré de Pommiers, églises auxquelles des legs sont faits dans les anciens testaments, mais dont on ne rencontre nulle part l'énumération formelle. Je suppose que les six autres étaient N.-D. d'Arthun, N.-D. de Bussy, N.-D. de Cezay, N.-D. de Grezolles, N.-D. de Laval et N.-D. de Saint-Just-en-Chevalet (2).

---

(1) Bibl. de la Diana. *Topographie du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, t^os 277 et 278. Cf. f° 491.

(2) V. Chaverondier, *Notice sur le recueil des testaments enregistrés en la chancellerie de Forez*, p. 21. A l'église de N.-D. d'Arthun, désignée sous ce vocable par les chartes 388 et 1578 de Cluny, du Xe siècle, et aujourd'hui placée sous celui de Saint-Barthélemy, il faut peut-être substituer Amions, à qui d'anciens textes donnent pour patron saint Martin et d'autres la Sainte Vierge. — Il y avait aussi

BEAULIEU. — L'église de cet ancien monastère de filles en la paroisse de Riorges est nommée dans un pouillé du XIIIe siècle publié par Aug. Bernard (1), ce qui peut faire soupçonner, sans cependant qu'on soit en droit de l'affirmer sur un texte unique, qu'elle avait à cette époque une certaine autonomie paroissiale.

BERESCHE (SAINT-LÉONARD DE LA). — Cette église, reconstruite en ce siècle par M. Palluat de Besset à quelque distance de son ancien emplacement, paraît avoir eu rang de paroisse (2). Elle est située sur la commune de Nervieu.

BONSON (NOTRE-DAME DE). — Ancienne paroisse qui est devenue une commune, mais a perdu son autonomie religieuse. L'église est encore debout. Elle est, dit la Mure, « dédiée à la Sainte Vierge, et y a grande dévotion » (3). Il est probable que les limites de l'ancienne paroisse ne diffèrent pas de celles de la commune.

BOUTERESSE (LA). — Cette paroisse, unie aujourd'hui à celle de Sainte-Agathe, était dans les derniers temps une annexe de Boën, mais annexe qui avait pu être autrefois la paroisse matrice, car la Bouteresse parait un lieu fort ancien et, d'après une tradition rapportée par la Mure, Boën en dépendait jadis sous le nom de *Saint-Jean des Vignes.* L'église, dédiée à saint Barthélemy, a été renver-

---

sept églises dédiées à Notre-Dame dans l'archiprêtré de Roanne ; on les retrouve dans celles d'Amplepuis, Chantois, Chérier, Chirassimon, Lentigny, Renaison et Vernay, dont plusieurs ont changé depuis de vocable.

(1) *Cartul. de Savigny et d'Ainay,* append., p. 915.

(2) *Ibid.*, p. 910, 937. — Guigue, *Obituarium Lugdunense,* p. 195.

(3) Bibl. de Montbrison. Notes inédites de la Mure, t. II, f° 39.

sée de fond en comble. Une très précieuse vue, peinte par M. Octave de la Bastie et conservée à la Diana, permet de juger qu'elle était d'assez petites dimensions et remontait, au moins en partie, à l'époque romane.

CELLE-SAINT-MARTIN (LA). — Très ancien sanctuaire dépendant de l'Ile-Barbe et nommé dans un diplôme de Conrad-le-Pacifique de l'an 971. D'abord paroisse autonome, la Celle était devenue une annexe vicariale de Cleppé. De l'église il ne reste que des ruines informes et le bourg qui l'entourait a totalement disparu. L'église était encore paroissiale en 1389 : *In ciminterio* perrochialis *ecclesie Celle* (Testament de Durand *del Marey*, dans Chaverondier, *Invent. des archives de la Loire*, B. 1875, t. II, p. 175).

CHAMPS (SAINT-MARTIN DE). — Cette église, démolie aussi, qui avait pour patron, non la Sainte Vierge, comme le dit Aug. Bernard, mais saint Martin et portait ainsi les mêmes nom et surnom que la célèbre abbaye parisienne, était le chef-lieu d'une paroisse aujourd'hui réunie à celle de Mornant. La circonscription de cette paroisse doit être celle de la commune du même nom, qui a subsisté jusqu'en 1824.

CHATEAUNEUF-DARGOIRE. — Après avoir été, ce semble, une paroisse au XIIIe siècle, c'était à la fin du siècle dernier une annexe de Rive de Gier ; c'est aujourd'hui une commune réunie pour le spirituel à St-Jean de Rive de Gier.

CHARLIEU (*SAINT-NICOLAS DE*). — Église qui passait pour la paroisse primitive de Charlieu. Elle était située près du confluent du ruisseau qui en a retenu le nom avec le Sornin et était déjà en ruines à la fin du siècle dernier. Il est bien difficile de dire si elle eut jamais un territoire distinct

de celui de l'église paroissiale de Saint-Philibert ou même de celui d'une très ancienne église de Saint-Martin près de laquelle, au IXe siècle, fut édifiée l'abbaye (1).

CORCENNIACUS ou TORCENNIACUS. — C'est le nom d'une ancienne paroisse, en l'archiprêtré de Pommiers, dont le site est ignoré. Dans un état de taxes dues à l'église de Lyon publié par Aug. Bernard à la suite des cartulaires de Savigny et d'Ainay, son nom termine une liste des paroisses composant l'archiprêtré, après Bussy, Saint-Sulpice, Nervieu et Miserieu ; la taxe due par le titulaire est égale à celle imposée sur ces deux derniers bénéfices, une livre et demie de cire à chaque synode (2). Il faut remarquer 1° que le rédacteur de la pièce observe dans son énumération un certain ordre géographique, ce qui engage à chercher *Corcenniacus* à l'extrémité sud-est de l'archiprêtré ; 2° que ni Cleppé ni Sainte-Foy ne sont nommés. Cleppé, ayant déjà un nom d'apparence antique, ne semble pas pouvoir représenter *Corcenniacus*. Reste Sainte-Foy, dont le nom ancien n'est pas connu. Serait-ce *Corcenniacus* : la chose n'est pas sans vraisemblance.

COUSAN (SAINT-SATURNIN DE). — Cette église est encore debout au pied de l'enceinte extérieure du château de Cousan. Le pouillé du XIIIe siècle publié par Aug. Bernard cite comme paroisses distinctes les églises de Cousan et du Sail (3). Toutefois, il semble que de bonne heure, et au moins dès le XVe siècle, Cousan ait cessé d'avoir un curé

---

(1) Vincent Durand, *Abrégé de l'hist. de Charlieu*, dans F. Thiollier, *L'Art roman à Charlieu et en Brionnais*, p. 13 et 32.

(2) *Cartul. de Savigny et d'Ainay*, p. 1057.

(3) *Cartul. de Sav.*, p. 906.

particulier, celui du Sail prenant indifféremment le titre de l'une ou de l'autre église.

Quelques textes donnent à penser qu'il existait au Sail, outre l'église de Cousan et celle du prieuré, aujourd'hui paroissiale, dédiée à Saint-André, un troisième sanctuaire sous le vocable de Notre-Dame, *ecclesia B. Marie Virginis Saltus Cosani* (1). Cette église a complètement disparu. Certaines sépultures trouvées en 1863 à proximité de l'établissement de bains peuvent faire supposer qu'elle était voisine de la source minérale. Peut-être était-ce l'église paroissiale ; peut-être aussi une simple chapelle sanctifiant la source, comme Sainte-Catherine de la Fontfort à Saint-Galmier.

DONZY (SAINT-ALBAN DE). — Vers 1090, Arnulphe-le-Chauve et ses frères donnèrent cette église à Savigny, du consentement de l'archevêque et de l'église de Lyon (2). « On prétend qu'elle était autrefois paroissiale, dit l'*Almanach du Lyonnais* de 1760, et il n'y a pas longtemps que le service se faisait alternativement dans les deux églises (celles de Donzy et de Salt) ». Une vérification de la rente de la Varenne, de l'an 1695, qui fait partie des archives de la Diana, mentionne un seul curé qualifié de curé de Sal et de Donzy, et cet état de choses remontait au moins à un siècle. Mais il n'est pas douteux qu'à l'origine il n'y eût deux paroisses distinctes, qui même faisaient partie de deux archiprêtrés différents, Donzy relevant de celui de Néronde, et Salt, de celui de Sainbel (3).

EGLISOLLE. — Ce nom, dérivé manifestement

---

(1) Chaverondier, *Inventaire sommaire des Arch. de la Loire*, t. II, p. 266 et 286.

(2) *Cartul. de Sav.*, nos 820 et 821.

(3) *Ibid.*, p. 908 et 912.

d'*ecclesiola*, s'applique à un bois situé dans la partie occidentale de la commune de Sauvain, non loin de Goutte-Claire (1). On ne peut affirmer qu'il y ait eu là une paroisse, mais il ne m'a pas paru inutile de signaler ce nom à l'attention des chercheurs. Du reste, Sauvain lui-même n'a peut-être pas toujours occupé le même emplacement. Il existe, près du hameau du Mas, un territoire de *Sauvain-le-Vieux* et, dans le même quartier, ce semble, les terriers font connaître un rocher de Louroux (*Oratorium ?*) pouvant marquer la place d'un édifice religieux (2).

ESPINASSE (L'). — Le bourg de l'Espinasse a été détruit par un fait de guerre en 1589 et le territoire qui en dépendait paraît avoir été réparti entre les paroisses voisines. J'ignore le vocable de l'église. Un testament de l'an 1403 contient un legs *capelle Sancte Crucis de Espinassia* (3), mais ce legs peut s'adresser à un autel secondaire.

FARGES (NOTRE-DAME DES). — Prieuré relevant d'Ainay et paroisse, commune de Bellegarde. Je suis porté à croire que ces deux localités ont toujours appartenu à la même paroisse et qu'il y a eu simplement transfert du chef-lieu.

Je n'ai pas non plus de raisons de penser que la chapelle de Saint-Pierre de Montmein, en la même commune, citée dans de nombreux titres du moyen âge, ait possédé un territoire propre.

GOELES (SAINT-MARCEL DE). — En novembre 977, Aymon, prêtre, fit don à Savigny des deux

---

(1) V. *Bulletin de la Diana*, t. IV, p. 323.

(2) Arch. de la Diana. Minute du terrier *Grand* de Montherboux, f° 67.

(3) Chaverondier, *Inventaire*, etc., t. II, p. 204.

tiers de l'église paroissiale de Saint-Marcel, *in villa quæ dicitur Goelis.* Aug. Bernard a proposé, avec un signe de doute, de placer cette paroisse à Goelles, commune de Souternon (1). On pourrait faire valoir, à l'appui de cette identification, qu'à une époque plus récente Goelles a formé avec le hameau du Pont une parcelle ou collecte de l'élection de Forez. Mais rien ne rappelle Savigny dans ce quartier, et il est infiniment plus probable qu'il s'agit de Saint-Marcel de Felines qui dépendait du prieuré de Montrotier et par conséquent de Savigny (2). Ce village s'est appelé tour à tour Saint-Marcel-*sur-Loire* ou *d'Outre-Loire*, Saint-Marcel *de Cis*, Saint-Marcel *de Néronde* et enfin Saint-Marcel *de Felines*, du nom de diverses localités plus ou moins éloignées et dont aucune ne peut être confondue avec lui. Le nom primitif était *Goeles* ou *Goelis.*

Les anciens titres font connaître à Saint-Marcel une coutume bien singulière, dont on trouve en Forez quelques autres rares exemples. Certains hameaux situés sur les confins des paroisses limitrophes de Balbigny, et de Neulise, paraissent avoir dépendu alternativement, pendant une année, de ces paroisses et de celle de Saint-Marcel (3). J'ignore à quelle époque cette indivision a pris fin.

GRANGENT (*NOTRE-DAME DE*). — Cette église figure avec Saint-Just et Saint-Victor-sur-Loire dans le terrier du XIIIe siècle publié par Aug. Bernard (4)

---

(1) *Cartul. de Sav. et d'Ainay*, chartes 433 et 434.

(2) *Ibid.* ch. 430 et pouillés du diocèse.

(3) Voir les textes cités par Chaverondier, *Invent. des archives départ.*, t. II, p. 216, 217, 255, 309, 321, etc., et sa *Notice sur les testaments enregistrés en la chancellerie de Forez*, p. 11.

(4) *Cartul. de Savigny*, p. 904. — Cf. dans Le Laboureur,

et disparaît des pouillés suivants. Son éloignement de Saint-Just et la difficulté des lieux rendent fort plausible l'hypothèse que ce fut, sinon une paroises de plein exercice, au moins une chapelle vicariale.

GRÉGNIEU. — Grégnieu et son église de Saint-Austrilège apparaissent dans divers documents avec le titre paroissial et, jusques dans les derniers temps, alors que ce lieu dépendait de la paroisse de Nervieu, le curé de cette dernière s'intitulait curé de Nervieu et Grégnieu. Outre l'église de Saint-Austrilège il y avait à Grégnieu une chapelle dans l'enceinte du château. Ces deux sanctuaires ont disparu et sont remplacés par une chapelle moderne dédiée à saint Roch.

JULLIEU. — Hameau, commune de Saint-Etienne-le-Molard, et ancienne paroisse, avec église sous le vocable de Sainte-Croix, aujourd'hui détruite. C'était probablement l'église matrice de Saint-Etienne-le-Molard, resté seul chef-lieu paroissial, après avoir toujours eu avec Jullieu les rapports les plus étroits, car, si l'on en excepte le pouillé du XIIIe siècle publié par Bernard, une seule des deux églises, et plus ordinairement celle de Jullieu, est nommée dans les pouillés du diocèse.

JURIEU. — Jurieu, commune de Pavesins, près de la Chartreuse de Sainte-Croix, paraît avoir été à l'origine une paroisse indépendante. En effet, dans le pouillé du XIIIe siècle publié par Aug. Bernard, ce bénéfice est dit à la nomination de l'archevêque et Pavesins à celle de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne (1). Jurieu avait été réduit dans les derniers

---

Mazures de l'Ile-Barbe, t. I, p. 117, la bulle de privilèges du pape Lucius III, de l'an 1183 : *Ecclesiam Sancti Justi super Ligerim, et capellam de Grangent.*

(1) *Cartul. de Savigny*, p. 903. — Cf. dans Chaverondier,

temps à la condition d'une annexe de Pavesins (1).

MAROLLE. — Ce lieu de la commune de Saint-Romain-la-Motte conserve un cimetière des plus curieux, probablement du haut moyen-âge, à côté de substructions qui sont peut-être celles de l'église paroissiale de Saint-Pierre au pays de Roannais, *in villa Marogliaco*, qui fut donné à Cluny par le comte Artaud II, en avril 995 (2).

Il existe dans la même paroisse, en soir du bourg de Saint-Romain, un lieu de *Basoche*, dont le nom, dérivé évident de celui de *basilica*, permet de supposer que là s'éleva à une époque très ancienne un édifice religieux (3). Enfin, un testament des premières années du XVe siècle fait connaître à Saint-Romain une église de Notre-Dame (4), sur laquelle je n'ai pas d'autre renseignement. J'ignore de même si aux sanctuaires que je viens de signaler ont appartenu des paroisses distinctes ou si le chef-lieu de celle de Saint-Romain s'est simplement déplacé dans la suite des temps.

MAXIMIACUS. — L'état des droits de cire et d'encens dus par les églises du diocèse, publié par Aug. Bernard, place dans l'archiprêtré de Roanne une église *de Maximiaco et Sancto Prejecto Rupis*, taxée à 3 livres de cire dans chaque synode (5). Bernard pense qu'il s'agit d'un seul et même lieu,

---

Invent. sommaire des Arch. de la Loire, t. II, p. 208, le testament de Béatrix N... 1398 : *In loco et parrochia de Jurieu.*

(1) *Cartul. de Sav.*, p. 1034. — *Almanachs du Lyonnais.*

(2) *Chartes de Cluny*, n° 2292. — Cf. *Cartul. de Savigny*, p. 1055, et Noëlas, *Dict. du canton de Saint-Haon*, v° *Marolle.*

(3) Ce lieu, porté sur le cadastre et sur la carte de Godefin, manque dans les autres cartes du département de la Loire.

(4) Chaverondier, *Inventaire*, etc., t. II, p. 306.

(5) *Cartul. de Savigny*, p. 1057.

Saint-Priest. Je ne saurais partager cet avis et crois plutôt à une paroisse possédant deux chefs-lieux, dont une annexe, ou à deux paroisses réunies dans la main d'un même titulaire. Il y en a plusieurs exemples dans le document employé.

Maximiacus est probablement Saint-Jodard, la seule des paroisses limitrophes avec celle de Saint-Priest dont on ignore le nom ancien.

MAYLIEU. — Les églises de Saint-Pierre de Maylieu et de Saint-Thomas de Montrond jouent tour à tour dans les titres le rôle de paroisse principale et d'annexe. Leurs territoires ne forment aujourd'hui qu'une seule paroisse.

MOIND (SAINT-JEAN DE). — « L'église paroissiale (de Moind), dit la Mure, est Saint Julien, martyr à Antioche... Depuis, pour l'ancienneté de ladite église, ont été transférés les fonts baptismaux en celle de Saint-Jean-Baptiste audit lieu, ancienne église de confrérie en l'honneur de ce saint, dans laquelle repose la sainte relique de l'once (1) d'un de ses doigts, et y a grande dévotion audit saint (2) ».

Il ne semble donc pas que l'église de Saint-Jean, quoique ayant rang de paroisse, ait eu un territoire distinct de celui de l'église matrice de Saint-Julien, et les titres connus ne montrent à Moind qu'un seul curé. Saint-Jean a été démoli en ce siècle. Moind, qui semble avoir été au moyen-âge plus important qu'aujourd'hui, possédait deux autres églises, celle du prieuré, dédiée au Saint-Esprit sous le vocable de Sainte-Eugénie et celle de Saint-Maurice, voisine de l'établissement des Sourdes-Muettes, sans compter diverses chapelles et l'église

---

(1) Uncia, *articulus digiti* (Ducange), phalange du doigt.

(2) Bibl. de Montbrison. *Notes mss.*, t. II, f° 15.

de Sainte-Anne dont il sera question plus loin. Notre-Dame de Montbrison avait aussi été bâtie sur la paroisse. Le doyen en exerçait les fonctions curiales, mais seulement dans l'enceinte du cloître.

MONTBRISON (SAINT-ANDRÉ DE). — Cette église, dont il ne reste que quelques vestiges, occupait l'emplacement où passe aujourd'hui la rue de Saint-André, qui en perpétue le souvenir. La paroisse était regardée comme la première de la ville.

MONTBRISON (SAINTE-ANNE DE). — Bien que le titre de curé soit assez souvent attribué à l'ecclésiastique desservant cette église, qui était et est encore celle de l'Hôtel-Dieu de Montbrison, ce n'était véritablement qu'une annexe vicariale de Moind. Jean-Marie de la Mure, chanoine de Montbrison et historien du Forez, en était chapelain en 1649 (1).

Le territoire dépendant de l'église de Sainte-Anne était fort peu étendu et ne dépassait pas au midi les limites de la commune actuelle de Montbrison (2).

MONTBRISON (SAINT-ANTOINE DE). — Le

---

(1) 1649, 18 août. — Transaction entre le curé de Sainte-Anne et de Moind, et Jean-Marie de la Mure, chanoine de Montbrison et chapelain de l'hôpital des pauvres malades de cette ville annexé à ladite église, pour l'administration des sacrements et autres fonctions curiales. (Archives de la Haute-Loire. Inventaire des titres de l'abbaye de la Chaise-Dieu, t. I, f° 137).

(2) V. dans don Renon, *Chronique de N.-D. de Montbrison*, p. 378, l'acte de constitution des paroisses actuelles de Montbrison du 15 germinal an XIII (5 avril 1805) : il renferme de précieux détails sur les limites des anciennes paroisses de la ville. Les actes du même genre, rédigés à une époque où les souvenirs étaient encore très précis, devraient être soigneusement recherchés.

chapelain de la commanderie de Saint-Antoine, au faubourg de Montbrison, apparaît aussi quelquefois avec le titre de curé. Il avait en effet le droit de faire certaines fonctions paroissiales, en vertu d'une concession du prieur de Savignieu du 23 mars 1378 (n. st.) (1), mais ce droit était probablement restreint à l'enceinte de la Commanderie, laquelle a disparu dans les guerres de la Ligue.

MONTBRISON (SAINT-JEAN DES PRÉS DE). — Fort petite aussi était cette paroisse établie dans l'église de la commanderie du même nom, dépendant de l'ordre de Malte. Un accord des 11 et 12 janvier 1194 (1193 v. st.) en avait réglé les rapports avec la paroisse matrice de Savignieu, et resserré dans des limites étroites le droit des Hospitaliers (2).

MONTBRISON (SAINTE-MADELEINE DE). — Les deux tiers du territoire et le titre de cette paroisse, dont l'église est détruite, ont été unis à celle de Saint-Pierre; l'autre tiers du territoire fait partie de la paroisse de Notre-Dame.

MONTVIANEY. — Hameau et ancienne paroisse, commune de Saint-Victor, aujourd'hui département du Puy de Dôme, mais ayant fait partie du Forez jusqu'à la Révolution. L'église, dédiée à Notre-Dame et assez jolie, est encore debout et en bon état.

NACONNE. — Ancienne annexe, aujourd'hui hameau de la paroisse de Régny. J'ignore le vocable de l'église.

RANDANS. — Prieuré relevant de Savigny et pa-

---

(1) Broutin, *Hist. des couvents de Montbrison*, t. I, p. 20; t. II, p. 375.

(2) Arch. nat. P. 1401², cote 1083. — Huillard-Bréholles, n° 25. — Copie dans le *Cartul. mss.* d'Aug. Bernard, à la Diana.

roisse réunie à celle de Feurs à une époque déjà ancienne. L'église a disparu en ce siècle. Les documents, très nombreux pourtant, où elle est citée, sont en singulier désaccord sur le nom du saint auquel elle était dédiée. L'abbé J.-F. Duguet dit que le prieuré était sous le vocable de Saint-Martin et la paroisse sous celui de Saint-Clair et, en effet, le nom de Saint-Martin de Randans parait dans deux chartes du cartulaire de Savigny et dans certains testaments du XIVe siècle. Deux autres chartes de Savigny placent l'église de Randans sous le vocable de Saint-Pierre. Mais l'immense majorité des textes, au nombre de près de cinquante, où elle est nommée dans le même recueil, lui assignent pour patron saint Jean-Baptiste, à qui saint Michel est parfois associé (1). Il est donc à peu près certain que tel était le vocable de l'église du prieuré. On peut soupçonner toutefois qu'à côté de celle-ci s'élevait jadis une autre église réservée au service paroissial.

ROANNE (*SAINT-JULIEN DE*). — Ancienne église paroissiale anjourd'hui détruite, dans le quartier actuel de Fontenilles : elle était dédiée à saint Julien de Brioude. Roanne à la fin du siècle dernier ne formait qu'une seule paroisse, celle de Saint-Etienne. En avait-elle possédé un plus grand nombre au moyen-âge ? Le testament d'Aremburge, d'Iguerande, en 1312, nous apprend que cette ville possédait alors quatre églises (2). La Mure cite deux anciennes chapelles situées au château et

---

(1) L'abbé Duguet, *Feurs*, dans les *Mémoires de la Diana*, t. VI, p. 168. — *Cartul. de Savigny et d'Ainay*, table. — Chaverondier, *Invent. des Arch. de la Loire*, t. II, p. 142 et 149.

(2) Chaverondier, *Inventaire*, etc., t. II, p. 96. Cf. le testament de Guillaume Berjon, p. 103.

dédiées l'une à saint Pierre, l'autre à saint Jean-Baptiste, patron de la ville. On sait que ce quartier recèle un cimetière chrétien qu'on a pu sans invraisemblance attribuer au VIIe ou VIIIe siècle, hypothèse que ne démentent pas deux beaux sarcophages entrés tout récemment au musée de Roanne par les soins de M. Joseph Déchelette.

ROCHEFORT. — Église castrale dédiée à saint Médard et saint Loup et chef-lieu d'une petite paroisse aujourd'hui réunie à celle de Saint-Laurent-en-Solore, après avoir eu en ce siècle quelques années d'une existence autonome.

SAINT-ALBIN. — Prieuré relevant de Saint-Irénée, commune de Bussières, et, ce semble, ancienne paroisse à la collation du prieur (1).

SAINT-BAUDÈLE. — Cette très ancienne église est citée dans un titre de l'an 960, n° 247 du cartulaire de Savigny. Il résulte de ce texte, combiné avec un passage du terrier *Donneti*, de la cure de Feurs, aux archives de la Diana, f° 8 v°, qu'elle était situee au nord de cette ville, près de la rivière de Loise et en soir d'un territoire de *Balbieu*. Je ne puis décider si elle était ou non paroissiale.

SAINT-BONNET DE CILOGNIEU. — J'ignore aussi où était située cette paroisse, nommée comme devant une livre et demie de cire à chaque synode, dans un ancien état ou *pancarte* publié par Aug. Bernard (2). J'ai déjà eu occasion, à l'article de *Corcenniacus*, de signaler l'ordre géographique approximatif observé dans la nomenclature des paroisses de l'archiprêtré de Pommiers donnée par ce document, où elle figure entre les Salles et Saint-Romain

(1) *Cartulaire de Savigny*, p. 908, pouillé du XIIIe siècle.
(2) *Ibid.*, p. 1056.

d'Urfé. Il y a dans cette région un hameau de *la Chapelle* ; je n'oserais sans autre preuve y placer Cilognieu.

SAINT-CLÉMENT. — Cette paroisse, dont on a fouillé il y a quelques années le curieux cimetière, fouilles qui ont mis à découvert quelques vestiges de murs et de pavé ayant pu appartenir à l'église (1), est supprimée depuis longtemps, probablement depuis la guerre de Cent-Ans, et le territoire en a été réuni à la paroisse de Montverdun. Les objets découverts dans le cimetière et le titre même de Saint-Clément porté par l'église témoignent que celle-ci remontait à une époque reculée.

SAINTE-FOY DU CHATELET. — Prieuré dépendant de l'abbaye de Conques, situé en la commune de Chambles et peut-être jadis paroisse ou chapellenie indépendante (2).

SAINT-JULIEN. — Hameau de la commune de Noailly. Ce fut, selon Noëlas, une paroisse à la collation du prieur de Saint-Rigaud (3).

SAINT-LÉGER. — Cette paroisse, supprimée depuis la Révolution, s'était survécue comme commune, en conservant probablement la même circonscription territoriale. Elle est depuis 1824 réunie au civil, comme elle l'était déjà au spirituel, à Pouilly-les-Nonnains.

SAINT-MAURICE. — Paroisse de l'archiprêtré de Pommiers mentionnée dans divers pouillés du diocèse du XIVe au XVIIe siècles, et dont la situation est inconnue. Aug. Bernard, ne sachant où la

---

(1) V. *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 99.

(2) *Cartulaire de Savigny*, p. 905, pouillé du XIIIe siècle.

(3) *Diction. géogr. du canton de Saint-Haon-le-Châtel*, p. 195. — *Forez pittoresque*, p. 230.

placer, a supposé que peut-être elle faisait double emploi avec Saint-Maurice-sur-Loire en l'archiprêtré de Roanne, dont un rédacteur inattentif aurait de nouveau introduit le nom dans la liste des paroisses de l'archiprêtré de Pommiers (1). Une méprise de ce genre n'est pas impossible. Cependant, j'observe que le revenu indiqué n'est pas le même : 20 livres pour l'église de Saint-Maurice-en-Roannais, et seulement 7 pour l'autre. De plus, et bien que sur ce point une réelle confusion semble s'être glissée dans les indications des pouillés, les deux églises auraient été à la collation de patrons différents, le prieur de Saint-Jean en Roannais nommant à la première, le chapitre de Lyon à la seconde. L'identité des deux paroisses n'est donc rien moins que certaine et le champ reste ouvert aux recherches.

SAINT-NICOLAS DE LA BOLÈNE. — Cette église figure, sous le nom d'*ecclesia de Saint Caliaus*, entre les paroisses de l'archiprêtré de Montbrison dans un pouillé du XIVe siècle (2). C'était un prieuré relevant de Montverdun et bâti au bord de la voie Bolène. Il est détruit depuis longtemps et une pièce d'eau avait été établie sur son emplacement qui dépend aujourd'hui de la commune de Magnieu-Hauterive (3).

SAINT-PAUL D'ÉPERCIEU. — Cette paroisse avait donné naissance à une commune réunie en 1830 à celle d'Épercieu. L'église de Saint-Paul a disparu, emportée par une inondation.

SAINT-PAUL D'UZORE. — Paroisse dont le terri-

---

(1) *Cartul. de Savigny*, p. 937, 956, 984. — Pouillés manuscrits de 1482 et du XVIIe siècle, à la Diana.

(2) *Cartul. de Savigny*, p. 938.

(3) V. *Mémoires de la Diana*, t. II, p. 123.

toire doit être fidèlement représenté par celui de la commune, qni est réunie pour le spirituel à Chalain d'Uzore. M. Alph. de Saint-Pulgent a excellemment décrit les ruines de l'église, bâtie au milieu d'importantes substructions romaines (1).

SAINT-ROMAIN-LE-PUY (*SAINT-PIERRE DE*). — Il y avait cinq églises à Saint-Romain-le-Puy, en comptant pour une la crypte de Saint-Jean-sous-Terre, au-dessous de l'église prieurale de Saint-Romain. Les trois autres étaient l'église ou chapelle de Sainte-Marie du Cloître, et les églises paroissiales de Saint-Martin et de Saint-Pierre, l'une bâtie au pied de la butte et reconstruite de nos jours, l'autre dont les ruines se voient encore sur le flanc méridional de cette dernière, à l'intérieur des vestiges de l'enceinte fortifiée, qui devait en circonscrire le territoire, si toutefois elle avait un territoire propre, comme paraît l'indiquer l'inscription simultanée des deux églises dans un pouillé du XIIIe siècle. Mais il semble résulter d'un certain nombre de titres que, depuis la fin du XVe siècle au moins, celles-ci étaient desservies par un clergé commun et qu'il n'y avait qu'un seul curé (2).

Saint-Romain était une place forte de premier ordre et, comme dans beaucoup d'autres, une église où s'exerçaient toutes les fonctions paroissiales avait dû y être construite pour les besoins de la garnison et des populations qui s'y réfugiaient en

---

(1) *Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 253.

(2) *Cartul. de Savigny*, p. 905. — Chaverondier, *Invent. des arch. dép.*, t. II, p. 94, 112, 134, 193, 220, 283. — Arch. de la Diana. Petit cartulaire de Saint-Romain-le-Puy, XVIe siècle, *passim*. Terrier *Odin* de Saint-Romain-le-Puy, XVIe siècle, f°s 35 et 38 v°. — Gras, *Revue forézienne*, t. I, p. 23. — Révérend du Mesnil, *Rapport sur Saint-Romain-le-Puy*, dans le *Bulletin de la Diana*, t. I, p. 345.

temps de guerre. Quelques-unes de ces chapelles castrales, particulièrement celles situées à une distance un peu considérable de l'église mère et dotées de revenus suffisants, sont restées de véritables paroisses ou du moins des annexes avec charge d'âmes. Les autres, et ce cas fut probablement celui de Saint-Pierre, sont devenues, tout en conservant parfois le titre de paroisses, de simples dépendances de l'église principale du lieu.

SAINT-ROMAIN-LE-VIEUX. — Église détruite, au lieu de la Tour, commune de Chazelles-sur-Lyon ; elle relevait de l'Ile-Barbe. J'ai proposé de placer à la Tour le château de *Reculion* nommé dans le traité de 1173 entre l'église de Lyon et le comte de Forez (1).

La paroisse de Saint-Romain-le-Vieux disparut de très bonne heure, dans des circonstances qui sont resté ignorées, et son territoire fut réuni à celui de Notre-Dame de Chazelles.

SAINT-SULPICE-EN-BUSSY. — Cette paroisse a été réunie à Sainte-Foy et Villedieu, pour n'en former qu'une sous la dénomination de Sainte-Foy-Saint-Sulpice. Elle paraît avoir été séparée de celle de Sainte-Foy par le ruisseau d'Armançon.

SAINT-SULPICE-EN-ROANNAIS. — Ancienne paroisse qui a subsisté comme commune jusqu'en 1824, époque où elle fut réunie à Villeret.

SAINT-THOMAS DE MONTLUNE. — La chapelle de Montlune, *Montis Lunæ*, figure dans le pouillé du XIIIe siècle publié par Aug. Bernard. Elle a occupé deux emplacements successifs, le premier à 120 mètres environ au midi du point ou la route de Thiers à Roanne passe du département

(1) *Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 303.

de la Loire dans celui du Puy de Dôme, le second marqué par un tertre à 70 mètres plus au nord, et tous les deux à l'extrême limite des communes de Saint-Romain d'Urfé et des Salles. A 500 mètres en nord, sur le chemin conduisant à la fontaine d'Aix, des ruines considérables passent pour être celles de la *ville de Chabeau*. D'autres ruines apparaissent dans le voisinage de celles de la chapelle, qui aurait ainsi desservi un centre de population plus ou moins important et fort éloigné d'ailleurs soit de Saint-Romain, soit des Salles.

SALLE-LÈS-FEURS. (*LA*) — Château et domaine dans la commune et au midi de Feurs. La *paroisse* de la Salle est plusieurs fois citée dans le terrier de Leignieu signé *De Bruco* de l'an 1500 (1). Broutin atteste l'usage où étaient les prêtres de Feurs d'aller administrer les sacrements de baptême et de mariage dans la chapelle du château de la Salle (2).

SAUVETÉ (LA). — L'église de Saint-Pierre de la Sauveté est connue par un testament de l'an 1409, où il est fait mention du vicaire la desservant (3). Elle est détruite, ce semble, depuis fort longtemps et l'on ignore l'emplacement qu'elle occupait. La Sauveté, gros hameau de la commune de Saint-Martin-la-Sauveté, jadis Saint-Martin-*l'Estra*, était un membre de la commanderie de Verrières; le nom même du lieu fait présumer que ce fut un de ces territoires privilégiés, placés par l'église *in salvitate Dei* et destinés à servir d'asile inviolable

---

(1) Cabinet de M. le comte L. de Poncins. Extrait authentique. Réponses de N. Drevon, J. Chabert, J. Jasserand, etc.; il est parlé dans cette dernière de l'église de la Salle.

(2) *Histoire de Feurs*, p. 303.

(3) Chaverondier, *Invent. des Arch. de la Loire*, t. II, p. 252, testament de Guillaume de Chazelles.

aux personnes et aux biens (1). Ces territoires étaient d'ordinaire bornés par des croix. Il serait intéressant de retrouver les limites du refuge que je suppose avoir existé à la Sauveté.

Un autre point de la commune de Saint-Martin pourrait avoir été un centre religieux à une époque très reculée: c'est Vassoge, où l'on observe des vestiges d'un édifice en appareil réticulé, de la tuile à rebords, et dont le nom dérive probablement de *basilica*.

SAVIGNIEU. — Prieuré dont M. Broutin a raconté l'histoire dans ses *Couvents de Montbrison* et paroisse dont le territoire, représenté par celui de la commune du même nom, est partagé entre les paroisses actuelles de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Montbrison.

SURY-LE-BOIS. — Château célèbre des comtes de Forez, village et chapelle dédiée à Notre-Dame, qui paraît avoir eu rang de paroisse (2). Ce lieu est détruit. Il est compris dans le territoire de la commune de Valeilles.

TOURZY. — La paroisse de Tourzy s'étendait jadis sur les communes actuelles de Crozet et de la Pacaudière. Destitué de son titre de chef-lieu de paroisse. Tourzy n'est plus qu'un hameau de cette dernière commune. L'église a été en partie démolie.

URFÉ. — L'église de Saint-Etienne d'Urfé, aujour-

---

(1) Charte de fondation de la commanderie de Villedieu, ordre du Temple, dans dom Vaissette, *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, preuves, col. 481. — Cf. p. 513.

Deux autres lieux de refuge seraient à rechercher dans le département, à la Sauvetey (Chirassimon) et à Sauveterre (Saint-Héand).

(2) *Cartul. de Savigny*, p. 1033, note,

d'hui à demie-ruinée et convertie en bâtiment rural, était le chef-lieu d'une très petite paroisse qui a été réunie à celle de Champoly. La population d'Urfé était vraisemblablement peu considérable en temps de paix, mais en temps de guerre les habitants des villages voisins s'y retrayaient dans des maisons protégées par un vintain ou enceinte extérieure, comme il en existait dans tous les châteaux importants.

D'après un titre des archives de l'archevêché cité par M. l'abbé Prajoux, l'église d'Urfé aurait été l'église mère de Champoly (1). Je suis porté à croire que ce titre s'est fait l'écho d'une tradition erronnée : l'exiguité de la paroisse d'Urfé semble bien plutôt indiquer qu'elle a été elle-même démembrée d'une paroisse plus étendue. Urfé ne figure pas sur la liste, d'apparence très ancienne, des droits de cire et d'encens dus à l'église de Lyon, publiée par Aug. Bernard ; on y lit au contraire le nom de Champoly.

VALETTE (LA). — Église en la commune de Salvizinet, qui sert toujours au culte. Elle était jadis chef-lieu d'une paroisse distincte de celle de Salvizinet ; mais au moment de la Révolution, les deux paroisses étaient réunies depuis longtemps sous un même curé.

VERRIÈRES. — Commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et paroisse qui a donné naissance à une commune annexée en 1839 à celle de Saint-Germain-Laval. L'église, quoique intacte, ne sert plus au culte : c'est un édifice d'une grande valeur architecturale et que l'on doit souhaiter de voir classer au nombre des monuments historiques,

---

(1) *Le canton de Saint-Just-en-Chevalet*, p. 142.

ainsi que la Diana en a exprimé depuis longtemps le désir.

VILLEDIEU. — Petite paroisse de l'archiprêtré de Montbrison, unie à celle de Sainte-Foy, archiprêtré de Pommiers. L'église dédiée à Saint-Denys est détruite, et une humble chapelle qui lui avait succédé vient de faire place à son tour à un nouveau sanctuaire dédié à Sainte-Marguerite.

Excursion de la Diana en 1892. — Rapport de M. Rochigneux.

M. Rochigneux donne lecture de son rapport sur l'excursion faite en 1892 par la Diana à Essertines, Châtelneuf, Saint-Bonnet-le-Coureau et Sauvain.

Ce rapport fera l'objet d'un fascicule spécial du *Bulletin.*

La séance est levée.

Le Président de la séance,
Vincent DURAND.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

II.

Congrès de la Sorbonne en 1894

M. le Président a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts la circulaire suivante :

Paris, le 17 juin 1893.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, le programme des questions rédigé par le Comité des travaux historiques et scientifiques à l'occasion du 32e Congrès des sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 27 mars 1894.

Répondant aux vœux de mes prédécesseurs et du Comité, plusieurs sociétés ont pris l'initiative de proposer des sujets d'ordre général dont il a été tenu compte le plus possible. J'ai constaté avec plaisir ces preuves de leur bonne volonté, et j'espère que leur collaboration deviendra plus active encore dans l'avenir.

En vous adressant, dès maintenant, le document ci-inclus, j'ai voulu, Monsieur le Président, donner aux délégués tout le loisir de préparer les travaux destinés à la réunion de l'année prochaine.

Leur participation pourra, comme par le passé, consister soit en lectures, soit en communications verbales. En ce qui concerne les mémoires à lire en séance, tous ceux intéressant l'histoire et la philologie, l'archéologie et la géographie devront m'être transmis intégralement. Les manuscrits seront rédigés en vue d'une impression possible, très lisiblement transcrits, accompagnés des photographies, planches, cartes ou dessins nécessaires à leur intelligence, afin que le Comité puisse décider au besoin leur insertion dans l'un de ses bulletins.

Les communications verbales de tous ordres devront également m'être annoncées au moyen d'une analyse très étendue. Quelques correspondants se sont bornés jusqu'à présent à déclarer leur intention de répondre à telle ou telle question du programme. Je serai obligé, à l'avenir, de considérer ce avis comme tout à fait insuffisant.

Il me paraît indispensable, enfin, qu'en envoyant leur étude complète ou résumée, les délégués désignent des jours et heures où ils pourront se tenir à la disposition des sections compétentes. Ils me permettront ainsi d'établir un ordre du jour où rien ne sera modifié sans de graves motifs et préviendront les incidents regrettables qui se produisent chaque année, lorsque des personnes inscrites ne répondent pas à l'appel de leur nom. Le Comité donne aux sociétés savantes assez de gages de sa sollicitude pour qu'à leur tour les délégués contribuent, par leur assiduité, à l'intérêt des discussions et à l'éclat des séances.

Vous apprécierez, j'en suis certain, Monsieur le Président, l'importance et le but d'une mesure qui tend uniquement à donner à la réunion annuelle des sociétés savantes le caractère d'un véritable Congrès scientifique. Je vous serai donc reconnaissant de vouloir bien insister auprès des membres de votre Société, afin que leurs manuscrits ou leurs analyses, *revêtus de votre visa*, me soient transmis, dans les formes précitées, *avant le 30 janvier 1894*, sous le timbre du 1er bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité.

En raison du large délai accordé aux savants qui désireront prendre part au Congrès, cette date est absolue et ne saurait, sous aucun prétexte, être dépassée.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
Signé : POINCARÉ.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES.

Le programme est semblable à celui publié dans le tome VI pages 310 à 320, sauf les cinq nouvelles questions suivantes :

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

10° Origine, commerce et préparation des aliments avant le XVIIe siècle.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

3° Signaler les inscriptions païennes ou chrétiennes, provenant des catacombes de Rome et non encore publiées, qui peuvent se trouver dans les églises de France.

4° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

5° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen-âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins.

16° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'État, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un « intérêt national » au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés mais ignorants, font disparaître ou dénaturer les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province à se faire les défenseurs de ces richesses, à en dresser la liste, à en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

III.

Excursion archéologique à Crozet, la Pacaudière, Saint-Martin d'Estreaux, Châteaumorand, Saint-Pierre-Laval, Lalière.

Le 3 juillet 1893

Commissaires : MM. Eug. Bonnier, J. Déchelette, L. Monery, R. de Quirielle, Reure.

Questionnaire.

I. — GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉGION VISITÉE.

Fixer les anciennes limites du Bourbonnais et du Forez ; n'ont-elles pas un peu varié dans le cours des siècles ? — Une grande partie du canton de la Pacaudière, tout en étant politiquement et administrativement du Forez, appartenait au diocèse de Clermont ; peut-on de ce fait induire quelque chose sur les limites du pays des Arvernes dans cette direction ?

La route nationale de Paris à Lyon. Son importance historique de premier ordre ; recueillir les plus anciens témoignages d'un grand passage en ce pays ; à quelle époque cette route est-elle pour la première fois qualifiée *route royale*. Péages (1). Monument qui marquait la séparation des pays de droit écrit et des pays de droit coutumier (2). — Traces encore visibles (chez Belin) d'une rectification commencée sous l'ancien régime ; rectification définitive en ce siècle.

Cette route n'a-t-elle pas vraisemblablement succédé à une voie romaine ? Signaler les autres chemins antiques de la région ; connait-on des chemins pavés, d'anciens ponts ? — Tuiles à rebord et autres antiquités gallo-romaines aux Treillards, à la Gauthière, au sommet de Jard (poste romain ?), à la Loire, etc.

---

(1) *Anc. For.*, II, 174 et 323.

(2) *Roann. ill.*, III, 69. — *Arch., Loire*, A. 189.

La question d'*Ariolica*. Quelles raisons y a-t-il de placer cette station gallo-romaine, mentionnée sur la carte de Peutinger, entre La Pacaudière et Saint-Martin d'Estreaux, à la Gautière ou au-dessous des Treillards?

Signaler les analogies et les différences de construction, de toiture, de sculpture, etc., entre les édifices de cette région et ceux du Forez proprement dit.

II. — CROZET (1).

Très beau site ; vue étendue sur le Forez, le Charollais, le Morvan, etc. — Comment s'est constituée la châtellenie de Crozet ? — Peut-on donner quelques détails sur l'ancien collège ou école de Crozet ? — Familles de juristes originaires de Crozet : les Clépier, les Papon (2), les Dinet.

La topographie de la ville de Crozet au XVIe siècle d'après le terrier de 1506-1507 (3). Que reste-t-il du château, des remparts et des portes ? — Très intéressantes maisons de la fin de l'époque ogivale et de la Renaissance : murailles fourrées en colombage, corniches à traceries flamboyantes, montants de fenêtre peut-être en terre cuite, portes curieuses, peintures murales, cheminées sculptées. Les maisons des Papon ; âge et caractère de la principale ; devises, bas-reliefs allégoriques, motifs sculptés encastrés dans la façade ; déterminer les armes parties avec celles des Papon. — Tombeau de Mgr Dauphin dans l'église.

Les fiefs de *Grosfier* (4) et de *Puyclamand*. — Prévôté de *Rade* ; la forêt ducale, puis royale de Rade ; les attributions du forestier de Rade ; les *carres* de Rade.

La *Frairie* ; est-ce un ancien couvent, comme on le dit ?

III. — LA PACAUDIÈRE.

D'où vient le nom de la Pacaudière ? Faire voir que ce

---

(1) Ogier, *Loire*, III, 914.

(2) *Rev. Forez.*, III, 1, 57. — Gui de la Grye, *Portr. d'aut. Forez.*, 663 et 703.

(3) *Arch. de la Loire*, A. 62.

(4) *Anc. For.*, VIII, 129.

bourg a été créé uniquement par le passage de la route royale.

Le *Petit Louvre*. Quelle est l'origine de ce nom et l'ancienne destination de ce magnifique logis de la Renaissance ? Toiture monumentale ; lucarnes en bois d'un excellent style ; belle corniche ; porte sculptée ; cheminée intéressante. — En face du Petit Louvre, autre logis à porte sculptée, avec phylactère et ornements allégoriques. — Maison gothique à l'entrée du bourg.

Tourzy, ancienne paroisse qui comprenait les communes de la Pacaudière et de Crozet. Armes des Papon dans la chapelle de Tourzy, seul débris de l'ancienne église paroissiale. Très ancien pélerinage de Tourzy ; âge probable de la statue miraculeuse de la Vierge. Société des prêtres de Tourzy ; acte d'institution. Les registres paroissiaux de Tourzy.

La Salle, Villoson. Que sait-on de l'histoire de ces fiefs et châteaux.

La *Maladière*, à la jonction de la route royale et d'un autre chemin très ancien aussi.

IV. — SAINT-MARTIN D'ESTREAUX.

Logis du *Lion d'or*. — Preuves de l'existence d'un hôpital très ancien à Saint-Martin d'Estreaux. — Essai de fondation d'un couvent d'Augustins par Honoré d'Urfé et Diane de Châteaumorand. Que faut-il penser de l'existence d'un antique prieuré de femmes dépendant de Beaulieu en Roannais ?

Église ; âge de ses diverses parties ; cloche élégante de 1524 (1). Chapelle dite de Châteaumorand, bâtie par Jacques de Lévis en 1496 (2) ; ancien calorifère ; beau vitrail dont un compartiment représente très probablement Brémond de Lévis et Anne de Châteaumorand ; trace d'une décoration armoriée ; petit chapitre seigneurial des chapelains de Châteaumorand, fondé par Jean de Châteaumorand. Chapelle

---

(1) Déchelette, *Inscript. camp.*, 15.

(2) *Bull. Diana*, VI, 74.

dite de Lalière, bâtie probablement par Brémond de Vitri (1); ses caractères ; tombeau des Vitri-Lalière (2).

Châteaumorand (3). Est-il vrai que la baronnie de Châteaumorand ait appartenu aux comtes de Forez ? Quel droit les seigneurs de Châteaumorand avaient-ils de s'intituler « premiers barons de Bourbonnais » ? — Que reste-t-il du vieux château féodal ? Très belle façade Renaissance, récemment restaurée (4) ; lucarnes, médaillons, cordons de pierre, etc.; tourelles à escaliers dans la cour intérieure ; belle disposition de l'escalier principal ; vestibule ; cabinet des archives ; cuisine. Reconstruction malheureuse de la grande façade du midi au XVIIIe siècle. Ancienne galerie des portraits, longue de quarante-cinq mètres (5) ; son état actuel. Parc du château. — Les archives ; leur importance numérique et historique ; énormes lacunes constatées par d'anciens inventaires.

Lalière (6), spécimen bien conservé d'un château fort de moyenne importance. Fossé, pont, échauguettes, etc. Curieuses dispositions intérieures, caves superposées. Peut-on regarder comme des *oubliettes* ce que la tradition appelle de ce nom ? Légendes relatives à Lalière. — *Dianière* ; les Exempts de Dianière (7).

Godinière, très petit château presque intact. Connait-on le blason des Brun (*alias* Lebrun) de Godinière ? — *La Fayolle* ; les Nazarier de la Fayolle ; le « livre de raison » d'Étienne Nazarier.

Feytière ; emplacement de ce petit château, aujourd'hui détruit.

Buissonnière. Que sait-on de l'histoire de cette enceinte fossoyée ?

---

(1) *Roann. ill.*, VI, 49.
(2) *Ibid.*
(3) *Roann. ill.*, III, 1, 61, 113.
(4) *Roann. ill.*, V, 163.
(5) *Roann. ill.*, III, 134.
(6) *Roann. ill.*, VI, 21, 37, 69.
(7) *Roann. ill.*, IV, 204.

La montagne de *Jard* (Voy. plus haut). L'ermitage de Jard.

V. — SAINT-PIERRE-LAVAL.

Cette paroisse, mi-partie forézienne et bourbonnaise, n'est-elle pas appelée dans quelques documents Saint-Pierre du Bois ? — Age de l'église. Pierre tumulaire d'Eustache de Châtelus (1). Ancienne statue de sainte Catherine ; à quelle famille appartient l'écusson sculpté sur la base de cette statue ? — Belle croix de pierre, de la fin de l'époque ogivale, sur la place de l'église.

Fontaine de Saint-Pierre, réputée miraculeuse, à quelques pas du village ; traditions qui s'y rattachent.

La Motte, la Feige, les Miniers, Bosvert, Mauvernay, Chollis. Anciens possesseurs de ces fiefs. Où était précisément le château de Mauvernay ?

Pingus. Pourrait-on fixer avec précision les limites de ce territoire, qui semble s'être étendu sur Arfeuilles et peut-être Saint-Pierre-Laval ? Acquisition de la terre et de la justice de Pingus par le chapitre de Notre-Dame de Montbrison (2).

---

(1) *Roann. ill.*, III, 6. — De Soultrait, *Arm. du Bourbonn.*, au mot *Châtelus.*

(2) *Bull. Diana*, VII, 37.

IV.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Andrieux (P.), son rapport au Conseil municipal de Saint-Etienne, session ordinaire de novembre 1893 : Service des eaux. — Projet de construction des barrages et mesures diverses pour parer dans l'avenir à la pénurie d'eau.

Aubert de la Faige, son mémoire : *Notes sur Châteldon* (Puy de Dôme), avec quatre gravures. Moulins, (Etienne Auclaire), 1892, in-8°.

Chaize (Hippolyte) ; Reclus (Elysée) : *Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes.* Tomes I à XVIII. Paris, Hachette et Cie, 1876-1893, 18 vol. in-4°.

Fréminville (Joseph de), archiviste de la Loire, sa notice : *Rapport de M. l'archiviste du département à M. le Préfet de la Loire sur les archives départementales, communales et hospitalières. Conseil général, session d'août 1893.* Saint-Etienne, (Ménard), 1893, in-8°.

Huguet (Amédée) : Hache en serpentine, trouvée au bois de la Dame, au lieu dit *Sous le puy des Saints*, commune de Bard, près de Montbrison.

Lachmann (Emile), son œuvre : *Le chant dans les écoles.* Publication spéciale de chœurs et morceaux de chant avec ou sans accompagnement de piano. Paris, Gautier, s. d., in-8°.

Marsy (comte de), sa notice : *Le libre échange en matière scientifique.* Vannes, Lafolye, 1893, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants*. Juillet-octobre 1893.

Peurière (abbé) : Renon (abbé F.) : *Chronique de Notre-Dame d'Espérance de Montbrison*. Roanne, A. Farine, 1847, gr. in-8°.

Puy de la Bastie (Madame Ernest) : Académie française. *Discours de réception de M. Biot. Réponse de M. Guizot*. Paris, Didier et Cie, 1857, in-8°.

— Aimé-Martin : *Essai sur la vie et les ouvrages de Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre*. Paris, Méquignon-Marvis, 1820, in-8°.

— Alessio (Felice) : *Rezzanello. Monografia storica*. Piacenza, (tipografia di A. del Maino), 1883, gr. in-8°.

— *Almanach de Paris pour l'année* 1872, 1re et 2e parties. Paris, Lesclapart fils, (1782), in-18.

— *Annuaire administratif et statistique du département de la Loire* pour 1843, 1844, 1845, 1846 et 1851. Montbrison, Bernard, s. d., 5 vol. in-16.

— Anquetil : *Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI*. Paris, Amable-Costes, 1717, 10 vol. in-12.

— Argis (Jules d') : *Le roman de l'histoire*. Paris, s. d., in-12.

— [Assier de Valenches (d')] : *Etudes nécrologiques. Le baron d'Assier de la Chassagne*, 1816. — *M. Joseph d'Assier de Valenches*, 1853. — *Le chevalier de la Rochette*. Lyon, (Louis Perrin), 1856, in-8°.

— — *Quelques mots sur le Forez. Discours prononcé à la* XXIXe *session du Congrès scientifique de France, tenue à Saint-Etienne en* 1862. (Extrait du *Journal de Montbrison*, du 28 septembre 1862). Montbrison, Conrot, s. d., in-8°.

— Aulnoy (comtesse d') : *La Cour et la ville de Madrid vers la fin du* XVIIe *siècle*. — *Mémoires de*

la Cour d'Espagne. — Relation du voyage d'Espagne. Paris, E. Plon et Cie, 1874-1876, 2 vol. in-8°.

— Azaïs (H.) : *Des compensations dans les destinées humaines.* Paris, Gamery-Leblanc, 1809, in-8°.

— Balleydier (Alfonso) : *Roma e Pio IX.* Torino, (typ. di Aless. Fontana), 1847, in-12.

— Bargès (abbé J.-J.-L.) : *Homélie sur saint Marc, apôtre et évangéliste, par Anba Sévère, évêque de Nesterowch. Texte arabe publié avec une traduction et des notes, le tout accompagné de deux appendices, l'un contenant la vie de saint Marc et l'autre l'histoire de sa prédication et de son martyre, dans la ville d'Alexandrie par Anba Sévère ibn el Nokaffée, évêque d'Oschmounain.* Paris, Ernest Leroux, 1877, in-8°.

— — *Notice sur deux fragments d'un pentateuque hébreu-samaritain rapportés de la Palestine par M. le sénateur F. de Saulcy.* Paris, (Edouard Blot), 1865, in-8°.

— Barker-Webb (P.) : *Topographie de la Troade ancienne et moderne.* Paris, Gide, 1844, in-8°.

— Barthélemy (l'abbé) : *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce dans le milieu du quatrième siècle avant l'ère vulgaire.* Paris, de Bure l'aîné, 1792, 9 vol. in-12.

— Bertrand (Alexandre) : *Archéologie celtique et gauloise. Mémoires et documents relatifs aux premiers temps de notre histoire nationale.* Paris, Didier et Cie, 1876, in-8.

— Blanc (Charles) : *Histoire des peintres de toutes les écoles, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Ouvrage publié sous la direction de M. Armengaud. École française, Watteau, Isabey, Callot, Boucher, Greuze, Joseph et Carle Vernet.* Paris, Jules Renouard et Cie, s. d., 2 fascicules gr. in-4°.

— Bois (Maurice): *Sur la Loire. Batailles et combats*. Paris, Dentu et Cie, 1888, in-8°.

— *Bombe (la) royaliste lancée par M. Martainville, fondateur du drapeau blanc*. Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-8°.

— Bonaparte (Jacques): *Sac de Rome, écrit en 1527 par J.-B., témoin oculaire*. Traduction de l'italien. Florence, imprimerie granducale, 1830, in-8°.

— Bonnassieux (Pierre): *De la réunion de Lyon à la France. Etude historique d'après les documents originaux*. Lyon, Brun; Paris, Honoré Champion, 1875, in-8°.

— Bonnemère (Eugène): *Histoire des paysans*. 1re partie. *Le servage*. Paris, Fischbacher, 1886, in-12.

— Bouchot (Auguste): *Histoire du Portugal et de ses colonies*. Paris, L. Hachette et Cie, 1854, in-12.

— Boudant (abbé): *Histoire de Chantelle*. Moulins, C. Desroziers, 1862, in-4°.

— — *Histoire de la ville, du château et de l'abbaye d'Ebreuil*. Moulins, C. Desroziers, 1865. in-4°.

— Boullier (Auguste): *Etudes de politique et d'histoire étrangères. (Allemagne, Turquie, Italie)*. Paris, E. Dentu, 1870, in-8°.

— — *L'art vénitien. Architecture, sculpture, peinture*. Paris, E. Dentu, 1870, in-8°.

— Briccolani (le chevalier): *Nouveau dictionnaire de poche français-italien avec l'accent à tous les mots italiens pour la prononciation*. Paris, Thiériot, 1842, in-18.

— [Brillat-Savarin]: *Physiologie du goût, ou méditations de gastronomie transcendante*. Paris, A. Sautelet et Cie, 1826, 2 vol. in-8°.

— Castille (Hippolyte): *Portraits politiques et historiques. Le comte de Chambord*. Paris, Ferdinand Sartovière, 1857, in-18.

— *Chambre (la) de mil huit cent vingt, ou la monarchie sauvée ; galerie politique des quatre cent vingt-deux députés qui siègent dans la présente session, renfermant des détails sur leur conduite, sur les preuves de dévouement qu'ils ont données au Roi, sur la carrière qu'ils ont suivie*, etc. Paris, Ponthieu, 1821, in-8°.

— Charton (Edouard) : *Voyageurs anciens et modernes, ou choix des relations de voyages les plus intéressantes et les plus instructives depuis le* V^e^ *siècle avant Jésus-Christ jusqu'au* XIXe *siècle.* Paris, 1857-1858, 4 vol. gr. in-8°.

— Chasles (Philarète) : *Italie et Espagne. Voyage d'un critique à travers la vie et les livres.* Paris, Didier et Cie, 1869, in-12.

— Chenu (A.) : *Les conspirateurs. Les sociétés secrètes. La préfecture de police sous Caussidière. Les corps-francs.* Paris, Garnier frères, 1850, in-12.

— Chevalard (Souchon du) : *Catéchisme agricole ou notions élémentaires d'agriculture, ouvrage dédié aux écoles primaires.* Montbrison, Lafond, 1868, in-18.

— — *Enquête agricole. Dire déposé par M. du Chevalard, président de la Société d'Agriculture de Montbrison.* Montbrison, (A. Huguet), 1866, in-8°.

— Chompré. *Dictionnaire abrégé de la fable pour l'intelligence des poètes, et la connaissance des tableaux et des statues, dont les sujets sont tirés de la fable.* Paris, Jean Desaint, 1733, in-12.

— Claye (baron de) : *L'égalité politique et les supériorités sociales.* (Extrait de la *Revue catholique des Institutions et du Droit*). Grenoble, Baratier et Dardelet, 1890, in-8°.

— — *L'Eglise et la Révolution dans leurs rapports*

avec la civilisation moderne. Paris, Charles Donniol, 1868, in-8°.

— Combes (Anacharsis et Hippolyte) : *Les paysans français considérés sous le rapport historique, économique, agricole, médical et administratif.* Paris, J.-B. Baillière, s. d., in-8°.

— *Comédies historiques.* Paris, Lachevardière fils, 1827, in-8°.

— Constant (L.) : *Les grands procès politiques. Le duc d'Enghien d'après les documents authentiques.* Paris, Armand Le Chevalier, 1869, in-12.

— *Contes mythologiques.* Paris, Ladvocat, 1823, 2 vol. in-12.

— Cornaro (Luigi) : *Discorsi di Luigi Cornaro intorno alla vita sobria.* Venezia, 1826, in-12.

— Corneille (Pierre) : *Le théâtre de Pierre Corneille.* 1re partie. Paris, Guillaume de Luyne, 1682, in-12.

— Corréard (F.) : *Napoléon d'après de récents travaux. Conférence faite à l'Association scientifique et littéraire de Caen, le mercredi 7 mars* 1888. Paris, H. Lecène et H. Oudin, 1888, in-8°.

— Delaborde (Henri) : *Études sur les beaux-arts en France et en Italie.* Paris, veuve Jules Renouard, 1864, 2 vol. in-8°.

— Delannoy (Mgr), évêque d'Aire et de Dax : *Allocution prononcée en l'église Saint-Martin de Pau, par Mgr Delannoy, à l'occasion du mariage de M. le vicomte Gérard de Dampierre, capitaine instructeur au 16e chasseurs, et de mademoiselle Elisabeth Renouard, le 23 octobre* 1869. Saint-Etienne, (Forestier), s. d., in-8°.

— *De l'équilibre social en France. Introduction.* Paris, Muzard, 1873, in-8°.

— Delille (Jacques) : *Œuvres choisies. Les Georgi-*

ques de Virgile, texte et traduction; les jardins, l'homme des champs; malheur et pitié. Paris, Firmin Didot frères, 1850, pet. in-8°

— Des Bois (Franc) : *L'abbé commendataire, ou l'injustice des commendes est condamnée par la loi de Dieu, par les décrets des Papes, et par les ordonnances, pragmatiques et concordats des Roys de France.* Cologne, Nicolas Schouten, 1673, in-12.

— Didier (Charles) : *Cinq cents lieues sur le Nil.* Paris, L. Hachette et Cie, 1858, in-12.

— Diguet (Charles) : *Souvenirs de Monaco.* Paris, 1868, in-12.

— Domergue (Ch.-M.) : *Architecture et musique. L'entre-colonnement et la gamme.* (Extrait du *Journal musical de Marseille*). Marseille, (Cayer et Cie), 1877, in-12.

— Douglas (comte) : *De l'instruction primaire. Ce qu'elle fut avant* 1789, *ce qu'elle est de nos jours, ce qu'on veut en faire. Analyse de quelques publications récentes.* Bourg, (J.-M. Villefranche), 1879, in-8°.

— — *La fin du provisoire. Appel au bon sens, au droit et à l'histoire.* Bourg-en-Bresse, Fr. Martin-Bottier, 1873, in-8°.

— Drumont (Edouard) : *La France juive. Essai d'histoire contemporaine.* Tomes I et II. Paris, C. Marpon et E. Flammarion, s. d., 2 vol. in-12.

— — *La France juive devant l'opinion.* Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1886, in-12.

— Dubarbier (abbé) : *Discours prononcé aux funérailles de Madame Adélaïde-Félicie de Charpin-Feugerolles, comtesse de Dampierre, dans l'église du Vignau, le* 31 *décembre* 1878. S. l. n. d., in-8°.

— Du Camp (Maxime) : *Les convulsions de Paris.* Paris, Hachette et Cie, 1881, 4 vol. in-12.

— Durand (Vincent) : *Sur plusieurs tables d'autel à rebords existant en Forez.* Caen, le Blanc-Hardel, 1886, in-8°.

— *Eléments de littérature, extraits du cours de belles-lettres de M. l'abbé Batteux, par un professeur.* Paris, Duprat-Duverger, 1810, 2 vol. pet. in-8°.

— *Enchiridium seu prima elementa juris civilis romani.* Parisiis, ap. Rondonneau, 1808, in-12.

— *Encyclopédie des gens du monde. Répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres morts et vivants.* Paris, Treuttel et Wurtz, 1833-1844, 44 vol. in-8°.

— *Etat de la marine. Année* 1787. Paris, veuve d'Houry et Debure, 1787, in-18.

— *Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des artistes vivants, exposés au palais des Champs-Elysées le* 1er *mai* 1880. Paris, imp. nat., 1880, in-12.

— Fauvel : *Annuaire de la maison militaire du Roi.* 1re et 2e parties. Paris, Baur, 1829, in-12.

— Faye, président de la Société d'agriculture de Montbrison : *M. du Chevalard.* (Extrait de la *séance du* 7 *octobre* 1878). Montbrison, (A. Huguet), 1878, in-8°.

— Fustel de Coulanges : *La cité antique. Etude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome.* Paris, Hachette et Cie, 1880, in-12.

— Gallais : *Histoire de France depuis la mort de Louis* XVI *jusqu'au traité de paix du* 20 *novembre* 1816, *pour servir de suite à l'histoire de France de M. Anquetil.* Paris, Janet et Cotelle, 1820, 3 vol. in-12.

— Garcin (Eugène) : *Les Français du Nord et du Midi.* Paris, Didier et Cie, 1868, in-12.

— Garnier (Charles) : *Journal du siège de Gaëte.* Paris, E. Dentu, 1861, in-12.

— Gattinara (Mercurino) : *Il sacco di Roma nel* 1527, *relazione del commissario imp. Mercurino Gattinara.* Ginevra, (G.-G. Fick), 1866, in-12.

— Genlis (comtesse de) : *Mémoires inédits sur le XVIIIe siècle et la Révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours.* Tomes I à X. Paris, Ladvocat, 1825, 10 vol., in-8.

— Gilly (Numa) : *Mes dossiers, avec une préface d'Auguste Chirac et une introduction d'Elie Peyron.* Paris, Albert Savine, 1889, in-12.

— Gourju (M.-P. Clément) : *Cours de philosophie élémentaire suivi de l'histoire de la philosophie.* Paris, Sagnier et Bray, 1847, in-8°.

— *Grecs (les) à toutes les époques depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'affaire de Marathon en* 1870. *Dossier à consulter pour la question d'Orient.* Paris, E. Dentu, 1870, in-8°.

— Guichardin (François) : *Histoire des guerres d'Italie, traduite d'italien en français par Hiérome Chomedey. Nouvelle édition avec les observations politiques, militaires et morales du sieur de la Noue.* Tome I. S. l., 1593, in-12. Tome II. Lion, Pierre de Saint-André, 1577, in-12.

— — *La historia d'Italia di nuovo riveduta et corretta per Francesco Sansovino.* Tome Ier. S. l., Giacomo Stœr, 1636, in-4°.

— *Héritière (l') de Guienne ou histoire d'Eléonor, fille de Guillaume, dernier duc de Guienne. femme de Louis* VII, *roi de France et ensuite de Henri* II, *roi d'Angleterre, divisé en trois parties.* Rotterdam, Reinier Léers, 1691, in-12.

— *Homeris Ilias id est, de rebus ad Trojam gestis.* Londini, (typis. Tho. Vood), 1728, in-8°.

— Hume (David): *Histoire d'Angleterre, contenant la maison de Plantagenet et de Tudor.* Tomes II à XII. Amsterdam, 1763-1769, 11 vol., in-12.

— — *Histoire de la maison de Stuart sur le trône d'Angleterre.* Tomes I à VI. Paris, veuve Desaint et Nyon l'aîné et fils, 1788, 6 vol. in-12.

— Javal (Julien): *Les raisons de croire et les prétextes de ne pas croire. Étude sur les fondements de la religion révélée et sur les arguments de l'incrédulité contemporaine.* Paris, Martin-Beaupré frères, 1868, in-8°.

— Jussieu (Alexis de): *Un dernier chant au paradis perdu de Milton.* Lyon, (Aimé Vingtrinier), 1861, pet. in-4°.

— Kératry (comte E. de): *Armée de Bretagne* 1870-1871. *MM. Gambetta et de Kératry devant l'opinion publique.* Paris, A. Lacroix et Cie, 1873, in-8°.

— Lacombe: *Dictionnaire portatif des Beaux-Arts, ou abrégé de ce qui concerne l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure, la poésie et la musique.* Paris, Jean Th. Hérissant et les frères Estienne, 1766, in-12.

— La Jonquière (marquis de): *De la division de la propriété territoriale dans le Perche.* (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*). Alençon, (E. Renaut de Broise), 1883, in-8°.

— Lamairesse: *Manuel de drainage, publié sous les auspices de M. le préfet de l'Ain.* Bourg, Martin Bottier, 1853, in-8°.

— Lamartine (Alphonse de): *Chant du sacre ou la veille des armes.* Paris, Urbain Canel et Beaudoin frères, 1825, in-8°.

— Laprade (Victor de): *L'éducation homicide. Plaidoyer pour l'enfance.* Paris, Didier et Cie, 1868, in-12.

— — *Pernette.* Paris, Féchoz et Cie, 1879, in-8°.

— *Pro ara et focis.* (Extrait du *Correspondant*). Paris, Charles Donniol, 1860, in-8°.

— Laprade (Victor de) et Eugène Beaufrère: *Voix gallo-romaines.* Gallo-romanœ voces. Paris, Alphonse Lemerre, 1877, in-12.

— La Vausserie (le vicomte de) : *La croisade d'Italie en* 1860. *Histoire de l'armée pontificale.* Paris, A. Josse, 1861, in-12.

— Le Masson (Al.): *Custoza. Histoire de l'insurrection et de la campagne d'Italie* en 1848. — *Histoire de la campagne de Navarre en* 1849. Turin, 1850, in-12.

— — *Venise en* 1848 *et* 1849. Paris, J. Corréard, 1851, in-8°.

— Lenormant (François): *Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux.* Paris, Maisonneuve et Cie, 1880, in-12.

— [Loriquet (le P.)] : *Histoire de France à l'usage de la jeunesse, avec cartes géographiques*, par A. M. D. G. Lyon, Rusand, 1817, 2 vol. pet. in-12.

— Louette (P. A.): *Tableau de la maison militaire du Roy.* Paris, Leblanc, 1819, in-18.

— Lurine (Louis): *Histoire secrète et publique de la police ancienne et moderne.* Paris, G. Havard et P. Bry, 1847, 2 vol. in-8°.

— Machiavel (Nicolas): *Le prince.* Paris, 1882, in-18.

— Maret (Al): *Dissertation sur un monument de la guerre d'Albin et de Sévère.* Roanne, (Sauzon), 1860, in-8°.

— Meaux (vicomte de): *Etude sur les guerres de religion. Fragment lu à l'Académie* (de Lyon) *dans la séance du* 29 *novembre* 1864. Lyon, (Aimé Vingtrinier), s. d., in-8°.

— — *La Révoluzione et l'Impero* 1789-1815. *Studio*

politico, traduction de César Cantu. Milano, Corona E. Caïmi, 1868, in-8°.

— — *Une déposition à l'enquête agricole.* Paris, Simon Raçon et Cie, 1866, in-8°.

— *Mémoires contenant ce qui s'est passé de plus particulier sous le ministère du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, avec plusieurs particularités remarquables du règne de Louis-le-Grand.* La Haye, Henry van Bulderen, 1691, in-12.

— Méry et Barthélemy : *La Villéliade ou la prise du Château Rivoli, poème héroï-comique en cinq chants.* Paris, 1826, in-8°.

— Mickiewicz (Adam): *Histoire populaire de Pologne, avec préface, notes et chapitre complémentaires, par Ladislas Mickiewicz.* Paris, J. Hetzel, 1867, in-12.

— Milanesi (Carlo) : *Il sacco di Roma del* MDXXVII *narrazioni di contemporanei.* Firenze, G. Barbera, 1867, in-32.

— Mille (Cr.). *Rapport adressé à M. le préfet de la Loire sur la question du drainage dans le département.* Montbrison (Bernard), 1854, in-8°.

— Molière: *Œuvres choisies.* Paris, s. d. in-8°.

— Morand de Jouffrey : *Plaidoyer prononcé le* 11 *août* 1828, *devant la cour royale de Douai..... contre l'éditeur responsable du journal intitulé l'*Echo du Nord, *poursuivi pour délits commis par la publication d'un article sur l'éducation des princes.* Douai, Wagrez aîné, s. d., in-8°.

— Morel de Voleine: *Suite aux considérations sur l'architecture dans ses rapports avec la liturgie.* Lyon, (Aimé Vingtrinier), 1863, in-8°.

— Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny : *Catalogue.* Paris, 1864, in-8°.

— Nettement (Alfred) : *Quiberon. Souvenirs du Morbihan.* Paris, Lecoffre fils et Cie, 1869, in-12.

— *Novus candidatus rhetoricæ.* Lugduni, ex-officina Horatii Molin, B. Compagnon, Vid. Thomas et E. Declaustre, 1701, in-12.

— *Notice des tableaux exposés dans la galerie du musée royal.* Paris, C. Ballard, 1820, in-12.

— *Notice nécrologique sur M. Marie-Antonine-Julien Le Forestier de Villeneuve, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, ancien sous-directeur de l'artillerie à Cette et à Perpignan, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, mort au Puy (Haute-Loire), le 7 janvier* 1846. (Extrait du *Nécrologe universel du* XIXe *siècle*). Paris, 1851, in-8°.

— Ossian : *Poèmes gaëliques, recueillis par James Mac Pherson.* Traduction revue sur la dernière édition anglaise et précédée de recherches critiques sur Ossian et les Calédoniens, par P. Christian. Paris, Hachette et Cie, 1879, in-12.

— Owenson (miss), lady Morgan : *O'Donnel ou l'Irlande. Histoire nationale,* traduite de l'anglais par le Brun de Charmettes. Paris, Lenormant, 1815, 3 vol. in-12.

— [Pagnon (Javelin) et Callet (Auguste)] : *Aymé Verd, roman inédit de sir Walter Scott, précédé d'une lettre du capitaine Clutterbock.* Paris, W. Coquebert, 1842, 3 vol. in-8°.

— Peigné (M.-A.) : *Dictionnaire géographique, statistique et postal des communes de France.* Paris, P. Andorre, 1838, in-12.

— Perraud (abbé Adolphe) : *Le comte de Montalembert. Conférence faite à la Sorbonne le* 23 *mars* 1870. Paris, Charles Daniel, 1870, in-8°.

— Poli (vicomte Oscar de) : *Vaudouan, chroniques*

du Bas-Berry. Paris, Dupré de la Mahérie, 1856, in-12.

— — *Pologne (la) historique, littéraire, monumentale et pittoresque*, par une société de littérateurs sous la direction de Léonard Chodzko, publiée par Ignace-Stanislas Grabowsky. Tome Ier. Paris, 1835-1836, in-4°.

— Poyard : *Aristophane*, traduction nouvelle avec une introduction et des notes. Paris, Hachette et Cie, 1878, in-12.

— Préchac (de): *Yolande de Sicile*. 1re et 2e parties. Paris, Claude Barbin, 1688, 2 vol., in-16.

— *Procès des passagers du Carlo-Alberto et des prévenus des troubles du 30 avril 1832 à Marseille et à Toulon, devant la cour d'assises de Montbrison, avec un fac-simile de l'écriture ou signature des quatorze accusés*. Tome I et II. *Débats* et *Plaidoyers*. Lyon, Théodore Pitrat, 1836, 2 vol. in-8°.

— Puy de Dôme (cour d'Assises du) : *Affaire Marcellange. Compte-rendu*. Limoges, (veuve Blondel), 1842, in-8°.

— Puy de la Bastie (J.-L.-O.) : *Des grandes lignes architecturales et de leurs rapports harmoniques avec les climats*. Paris, veuve A. Morel et Cie, 1877, in-8°.

— — *Les grandes lignes architecturales. Rapports harmoniques avec les climats et l'esprit des diverses époques*, 2e édition. Paris, librairie centrale d'architecture, 1880, in-4°.

— — *Mémoires historiques de Patrizio de Rossi sur les événements politiques d'Italie* (1523-1530), traduits de l'italien et précédés d'une notice sur François-Marie de la Rovère duc d'Urbin. Lyon, N. Scheuring, 1867, in-8°.

— — *Questions d'étymologie et d'orthographe. Noms de lieux, noms de familles*. Paris, Antonin Chossonnery, 1882, in-8°.

— Quirielle (Roger de) : *Guide archéologique dans Moulins, accompagné d'un plan itinéraire de la ville.* Moulins, (C. Desrosiers), 1877, in-12.

— Ramcelin de Sergy : *Notice nécrologique sur M. le comte de Morges, maire de Villemontais, ancien commandant de la garde nationale de la ville de Roanne, chevalier de Malte et de la Légion d'honneur.* (Extrait du 2e volume de la *Revue historique des notabilités contemporaines*). Paris, s. d., in-8°.

— Raspail : *Cours élémentaire d'agriculture et d'économie rurale.* Paris, L. Hachette, 1832, in-12.

— Rœderer (P.-L.) : *Conséquences du système de cour établi sous François Ier, contenant l'histoire politique des grands officiers de la maison et couronne de France, des dignités de la cour et du système nobiliaire depuis François Ier.* Paris, Hector Bossange, 1833, in-8°.

— — *L'esprit de la Révolution de* 1789. Paris, 1831, in-8°.

— Rollin : *Histoire ancienne des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes, des Perses, des Macédoniens et des Grecs.* Paris, frères Estienne, 1777, 14 vol. in-12.

— Rollin et Crevier : *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République.* Paris, frères Estienne, 1782, 16 vol. in-12.

— Ronsard (Pierre de) : *Les œuvres de P. de R. Les odes. — Les quatre premiers livres de la Franciade.* Paris, Barthélemy Macé, 1617, 3 vol. in-18.

— — *Recueil des sonnets, odes, hymnes, élégies et autres pièces, retranchées aux éditions précédentes, avec quelques autres non imprimées ci-devant.* Paris, Barthélemy Macé, 1717, in-18.

— Rossi (Patrizio de) : *Memorie storiche dei prin-*

cipali avvenimenti politici d'Italia seguiti durante il pontificato di Clemente VII. Roma, (tipographia delle Belle Arti), 1837, 3 vol. reliés en 2 vol. in-12.

— Roussel (de): *Etat militaire de France pour l'année* 1777. Paris, Onfroy, 1777, in-12.

— Saint-Pulgent (Léon de): *Conférences faites dans les 47 cantons de la Dordogne. Extinction de la mendicité. Société d'encouragement pour le développement de l'instruction primaire.* Périgueux, (Duport et Cie), 1868, in-12.

— -- *De l'irrigation dans le département de la Dordogne.* Périgueux, (Duport et Cie), 1873, in-8°.

— — *Le canal d'irrigation du Forez.* Paris, Paul Dupont, 1872, in-8°.

— — *Programme de réformes administratives par la décentralisation.* Montbrison, Lafond, 1871, in-8°.

— — *Rapport fait au nom de la Société pour le développement de l'instruction primaire. Procès-verbaux des délibérations du comité. Règlement.* Périgueux, (Dupont et Cie), 1869, in-8°.

— Schiller: *Histoire de la guerre de Trente ans,* traduction de Mme la baronne de Carlowitz. Paris, Charpentier, 1841, in-12.

— Schliemann (Henry): *Mycènes. Récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe,* avec une préface de M. Gladstone, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par J. Girardin. Paris, Hachette et Cie, 1879, gr. in-8°.

— Scudéry (de): *Clélie. Histoire romaine.* Ire à Xe parties. Paris, Augustin Courbé, 1656-1661, 10 vol. in-12.

— Ségur (général comte de): *Histoire de Napoléon et de la Grande-Armée pendant l'année* 1812. Tomes I et II. Paris, Beaudoin frères, 1825, 2 vol. in-8°.

— Séranon (Jules de): *Les villes consulaires et*

les républiques de Provence au moyen-âge. Aix, Remondet Aubin, 1858, in-8°.

— Serres (Olivier de) : *Théâtre d'agriculture et ménage des champs*, remis en français, par A.-M. Gisors. Paris, Meurant, 1802, 4 vol. in-8°.

— Simencourt (de) : *Itinéraire du voyageur en France.* Paris, 1838, in 12.

— Suétone : *Œuvres.* Traduction française de la Harpe refondue avec le plus grand soin par Cabaret-Dupaty. Paris, Garnier frères, 1862, in-12.

— Tenant de Latour : *Mémoires d'un bibliophile.* Paris, E. Dentu, 1861, in-12.

— Ternaux (Mortimer) : *Les grandes journées de la Terreur. — Le peuple aux Tuileries*, 20 *juin* 1792. Paris, Michel Lévy frères, 1864, in-12.

— Thierry (Augustin) : *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, de ses causes et de ses suites jusqu'à nos jours en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et sur le continent.* Tomes I, II, III et IV. Paris, Garnier frères, 1867, 4 vol. in-12.

— — *Récits des temps mérovingiens, précédés de considérations sur l'histoire de France.* Paris, Garnier frères, 1874, 2 vol. 12.

— Tilly (comte Alexandre de) : *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du* XVIIIe *siècle.* Paris, 1828-1830, 3 vol. in-8°.

— Tissot (Victor) : *La Russie et les Russes. Indiscrétions de voyage.* Paris, E. Dentu, 1881, in-12.

— — *Voyage au pays des milliards.* Paris, E. Dentu, 1877, in-12.

— Tournon (comte de) : *Etudes statistiques sur Rome et la partie occidentale des Etats romains.* Paris, Firmin-Didot frères, 1855, 3 vol. in-8°.

— [Vaudreuil (P. de)] : *Promenade de Paris à*

Bagnères de Luchon, par l'Ile de France, l'Orléanais, le Berry, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Rouergue, l'Albigeois, le Languedoc, le Roussillon et la partie orientale de la chaîne des Pyrénées. Paris, Adrien Egron, 1820, in-8°

— Villeneuve (M. de) : *La Géorgie*, ouvrage publié par M. F.-R. des Ayes avec introduction, illustré des armes royales de Géorgie et de fac-simile. Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie, 1870, in-12.

Thiollier (Noël) : *Seconde suite de l'aperçu de l'administration actuelle de la province du Languedoc et des pays du Velay.* S. l. 1789, in-4°.

Échanges

Académie delphinale. *Mémoires.* 4e série, tome VI, année 1892.

Académie de Nîmes. *Mémoires.* Série VII, tome XIV, année 1891.

Académie d'Hippone. *Bulletin trimestriel* (suite). 1893.

Académie d'histoire et d'antiquités de Stockolm. *Kongl. witterhets historie och antiquitets akademiens manadsblad.* 1891.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique.* Année 1893, n° 1.

Eck (Théophile) : Note sur un cimetière mixte découvert à Chalandry (Aisne). — Le cimetière franc de Lucy-Ribemont (Aisne). — Delattre (le R. P.) : Fouilles archéologiques dans le flanc sud-ouest de la colline de Saint-Louis en 1893. — Maître (Léon) : De la forme et de l'âge des premières églises chrétiennes dans la Loire-Inférieure. — Pilloy (Jules) : Notes sur des sépultures du IVe siècle à Clastres (Aisne). — Thiol-

lier (Félix): Communication sur le tombeau de Saint-Lazare, à Autun.

— — *Bulletin historique et philologique.* Année 1893, nos 1 et 2.

— — Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin.* N° 2, année 1892.

Musée Guimet. *Annales. Bibliothèque de vulgarisation. Le culte des morts dans le Céleste-Empire et l'Annam*, par Bouinais et Paulus. 1893.

— *Revue de l'histoire des religions.* 14e année, tome XVII, n° 3. Mai-août 1893.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. *Bulletin* et *Mémoires.* Tome XXXII, année 1893.

La Borderie (Arthur de) : Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne et de leur gouvernement (XIIIe et XIVe siècles).

(*Ce travail renferme in extenso le* compte d'Aubery, *secrétaire du duc Jean II de Bretagne ayant pour sous-titre :* Voyage à Lyon, mort et funérailles du duc Jean II (1305, du 1er août au 18 décembre). *On y trouve des renseignements sur le passage, séjour et dépenses du duc à Charlieu et sur l'itinéraire de son convoi funèbre en Roannais.*

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome X, n° 149, 3e trimestre 1892.

Société belfortaine d'émulation. *Bulletin.* N° XII, année 1893.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 24e année, nos VII à X, juillet-novembre 1893.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales.* 2e série, tome XIII, 1re et 2e livraisons. Janvier-juin 1893.

Société de Borda. *Bulletin.* 18e année. 2e et 3e trimestres 1893.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France. *Bulletin.* 20e année, 3e et 4e livraisons. Juillet-octobre 1893.

Société d'émulation d'Abbeville. *Bulletin.* Nos 2, 3 et 4. Année 1892.

— *Mémoires.* Tome XVIII, 4e série, tome II, 2e partie, 1893.

Société d'émulation de l'Auvergne: *Revue d'Auvergne.* 9e année, no 3. Mai-juin 1893.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 106e et 107e livraisons. Juillet-octobre 1893.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome III, nos 3 et 4. Année 1893.

Société des Antiquaires de France. *Bulletin.* Années 1891 et 1892.

Durand (Vincent) : Roues symboliques avec le monogramme du Christ. — Héron de Villefosse (Antoine): Travaux de la Société de la Diana, fouilles de Saint-Paul d'Uzore, renseignements communiqués par M. Vincent Durand.

— *Mémoires.* 6e série, tome II. Année 1891.

Duchesne (l'abbé) : La primatie d'Arles. — Muntz (E.) : La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles. — Vauvillé (O). : Notes sur quelques enceintes anciennes des départements de la Somme et de la Seine-Inférieure.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. *Bulletin-Revue de Saintonge et d'Aunis.* XIIIe volume, 5e et 6e livraisons. Septembre-novembre 1893.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XXXIII, 1er semestre 1893.

Abonnements

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 12e année. Juillet-octobre 1893.

Révérend du Mesnil : Les Raybe de Saint-Marcel d'Urfé.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LIV, 3e et 4e livraisons. Mai-août 1893.

Bulletin monumental. 6e série, tome VIII, nos 3 et 4. Année 1893.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXXVIII, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons. Juillet-octobre 1893.

Revue archéologique. 3e série, tome XXI. Mai-août 1893.

Deloche (M.) : Etude sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne. — Espérandieu (capitaine Em.) : Recueil de cachets d'oculistes romains. — Reinach (S.) : Les monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires. Terminologie des monuments mégalithiques.

Revue du Lyonnais. 54e année, 5e série, tomes XV et XVI, nos 90 à 93. Juin-septembre 1893.

Cuaz (E.) : Izernore, son étymologie, son temple, ses monnaies.

Revue épigraphique du Midi de la France. Nos 69 à 71. Janvier-septembre 1893.

Acquisitions

Mémoire pour le sieur Monier, curé de Chazelles-sur-Ladvieu, appelant d'un décret de prise de corps décerné contre lui par les officiers du bailliage de Montbrison en Forez, le 22 *décembre* 1784, *contre Monsieur le Procureur général intimé* (signé *de Sèze*). Paris, (Prault), 1785, in-4°.

Cartes géologiques détaillées de la France à l'échelle de 1/80.000. N°s 158 et 176, *Roanne* et *Monistrol*. Paris, Baudry et Cie, s. d., 2 planches in-plano sur toile.

V.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires

Monseigneur Pierre-Hector Coullié, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, reçu le 28 octobre 1893.

M. Louis Favarcq, rue du Vernay, 18, à Saint-Etienne, reçu le 3 juillet 1893.

M. Joseph des Gayets, à Saint-Germain-Lespinasse, reçu le 3 juillet 1893.

M. l'abbé Renoux, vicaire à la Palisse, reçu le 3 juillet 1893.

M. l'abbé Charles Signerin, curé de Chevrières, reçu le 7 juillet 1893.

M. Georges-Henri-Lucien Magnin, lieutenant de cavalerie, au château de Montferrand, à Chandon, (Loire), reçu le 21 août 1893.

M. l'abbé Benoît Gonnard, vicaire à Bussières, reçu le 19 septembre 1893.

Membre correspondant

M. Aubert de la Feize, au château de Bussoles, près la Palisse, reçu le 3 juillet 1893.

Membres décédés

M. Jean-Baptiste Boiron, négociant, grande rue

Féloin, à Rive de Gier, membre titulaire.

M. le docteur Léon Rieux, à Perreux, membre titulaire.

Démissionnaires

M. Gustave Lefebvre, bibliothécaire de la ville, à Saint-Chamond, membre titulaire.

M. Antonin Prost, notaire à Boën, membre titulaire.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1893

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VII. — N° 4.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1894

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le lundi, 12 février 1894, à 9 heures du matin.

A 1 heure et demie, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1893

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. de Boissieu, Boulin, E. Brassart, abbé Brosse, Chaize, comte de Chambost, V. Durand, Favarcq, H. Gonnard, A. Huguet, Lachmann, Th. de la Plagne, vicomte de Meaux, E. Morel, G. Morel, baron des Périchons, comte de Poncins, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, baron de Vazelhes, abbé Versanne.

MM. le comte de Charpin-Feugerolles, J. Déchelette, E. Jeannez, W. Poidebard, abbé Reure, C.-P. Testenoire-Lafayette, O. de Viry ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Allocution de M. le Président.

« Pendant ce dernier trimestre, la mort a enlevé trois membres de la Diana : M. Boiron, honorable et consciencieux collègue dont les communications étaient sérieusement appréciées, et dont la sympathie pour notre Société s'est manifestée jusqu'à la dernière heure ; M. le docteur Rieux, Forézien de cœur et d'origine, toujours prêt à s'associer aux œuvres utiles et mettant dans ses relations un charme que n'oublieront pas ceux qui l'ont connu ; M. l'abbé Charnay, travailleur d'avenir.

Deux de nos collègues ont donné leur démission : M. Lefebvre, bibliothécaire à Saint-Chamond, et Prost, notaire à Boën.

En regard de ces cinq pertes, nous avons la bonne fortune d'annoncer dix admissions nouvelles. Mgr Coullié, archevêque de Lyon, en remplaçant à notre tête, comme président d'honneur, ses éminents prédécesseurs, a doublé pour nous le mérite de cette acceptation par les témoignages d'une exquise bienveillance, dont une visite à la Diana nous a donné la preuve. Nous le prions d'en agréer toute notre reconnaissance.

Nos autres nouveaux collègues sont : MM. Favarcq, des Gayets, abbé Renoux, abbé Signerin, Magnin, abbé Gonnard, Aubert de la Faige, dont les noms sont insérés dans le *Bulletin* ; et, depuis l'apparition de ce dernier, MM. l'abbé Faure, curé de Saint-Laurent-Rochefort, et Gayet, reçu aujourd'hui même.

Vous voyez que les sympathies de nos compatriotes et des érudits de notre région ne font pas défaut à la Diana. Les dons se multiplient aussi ; nous ne pouvons les citer tous, mais il serait injuste de ne pas mentionner spécialement ici celui d'un homme dont la générosité égale le caractère

et dont l'esprit élevé sait encourager tout ce qui est utile, le don de la *Géographie* de Reclus par M. Chaize, ancien vice-président du tribunal de Montbrison. Madame de la Bâtie a bien voulu continuer à nous habituer à la reconnaissance ; la longue liste de ses dons récents insérés dans le Bulletin en est la preuve. MM. Levet, député, de Fréminville, Huguet, de Saint-Pulgent, Aubert de la Faige, d'autres encore sont priés de trouver ici l'expression de notre sincère gratitude.

Nos richesses augmentent, mais la place destinée à les recevoir n'augmente pas avec elles : bientôt, nous ne saurons plus où loger nos livres et nos collections ; l'attention de la Société doit être appelée dès aujourd'hui sur ce desideratum qui, pour tenir à une cause heureuse, n'est pas moins susceptible de devenir, dans un délai de temps assez court, l'occasion d'une véritable difficulté.

Le tome XI de nos *Mémoires* est sous presse et nous espérons pouvoir, en 1894, donner à nos collègues la publication qu'ils sont en droit de nous demander ».

Limites des justices de Lavieu et de Chazelles-sur-Lavieu. — Communication de M. Vincent Durand.

« Dans notre dernière réunion, dit M. Vincent Durand, j'ai attiré votre attention sur une lacune extrêmement fâcheuse de nos connaissances touchant les limites exactes de la province, des justices et des paroisses de Forez, telles qu'elles existaient en 1789, et je vous ai signalé à cette occasion le bon parti que l'on peut tirer, pour la détermination du ressort des anciennes justices, des actes de notoriété dressés par les officiers des différents sièges et des aveux ou dénombrements produits par les seigneurs à l'appui de leurs hommages.

J'ai l'honneur de vous présenter deux actes de ce genre qui vous donneront une idée de l'abondance et de la précision des renseignements que peuvent fournir leurs similaires.

Le premier est un acte de notoriété émané des officiers de la châtellenie de Lavieu et faisant connaître la ceinture de cette châtellenie :

1741, 28 janvier.

Arondissement de la terre et seigneurie de la châtellenie royalle de Ladvieu.

Cette seigneurie prend son commencement et son premier confin et limite est un rocher qui joint à la place du moulin de Grata qui est entre le ruisseau ou rivière qui coule des Costes de Margerie au bas de Montseupt, sur lequel rocher est gravée une croix, où il y a un autre rocher à costé qui guide la limite de ladite terre jusqu'à la croix de Fontamalard (1) ; de cette croix, la seigneurie s'étend tout du long de la goutte ou craze qui conduit jusques à la rivière d'Ojon, passe la même rivière, prend tout le bois de Cohard et tout le haut de la montaigne jusqu'à la rivière qui coule de Chenereille dans celle d'Ojon où elle se jette ; elle va aussy aboutir jusqu'au ruisseau ou rivière de la Forest et suit ladite rivière jusqu'au moulin de Grata de Marcillieux et va le long du ruisseau joindre la fontaine de la Belle dans le bois de Charenton appartenant aux héritiers de Messieurs Chauvon qui est au-dessus de Montagu ; et de ladite fontaine, va joindre le moulin de Pelardy qui dépend de ladite châtellenie ; et dudit

---

(1) Cette croix était probablement située à l'intérieur ou à proximité immédiate du hameau de Fontamalard, à la limite des communes de Margerie, Saint-Jean-Soleymieu et Boisset-Saint-Priest. Toutefois, il ne semble pas inutile de consigner ici une remarque sur les nombreuses croix rurales qui, comme celle-ci, portent le nom d'un lieu habité. Il ne faudrait pas croire qu'elles sont toujours situées dans ce lieu même. Plusieurs au contraire en sont à une ceratine distance, sur un carrefour où elles marquent l'origine d'un chemin y conduisant.

moulin prend tout le tènement de Ferriol qui renferme tous les fonds dudit Ferriol et de là va joindre une croix au-dessus des bois de Gumières placée dans le chemin de Saint-Antesme à Verrières, appelée la croix de la Potence; et de ladite croix va passer dans le bourg de Chazelles qui fait la séparation de la terre de Chazelles d'avec celle de la justice de Ladvieu, s'estend par suite le long de la rivière de Lezignieu et renferme le village de Valensange et suit jusqu'audit moulin de Grata cy-devant énoncé. Il est aussy à remarquer que, depuis le moulin de Grata jusqu'à ladite croix de Fontamalard, toutes les hauteurs qui sont dans cet endroit et qui dépendent de plusieurs particuliers habitans de Bonnaire ou ailleurs dépendent de la même justice et seigneurie de Ladvieu.

Nous soussigné, Guillaume Morel, advocat en parlement et vice-gérant en la châtellenie royale de Ladvieu, George Morel, ancien procureur du Roy, et André-Joseph Réal de Bussy, actuellement procureur du Roy en icelle, certifions à tous qu'il appartiendra que l'arondissement de la terre et seigneurie de ladite châtellenie de Ladvieu cy-dessus dénombrée et écrite est juste et véritable, et que de notre temps et même nos prédecesseurs avons administré la justice dans les bourg, haumaux et villages qui sont renfermés dans l'enceinte dudit arondissement, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

En foy de quoy, nous avons signé ces présentes avec notre greffier cejourd'hui vingt-huitiesme janvier mil sept cens quarante une.

MOREL, vice-gérant susdit, MOREL, procureur du roy, REAL DEBUSSY, procureur du roy, GOULIOUD, greffier.

(Archives de la Diana. Original, 2 feuillets papier, signatures autographes).

Il résulte de cette pièce que la châtellenie de Lavieu renfermait tout ou partie des communes actuelles de Lavieu, Margerie, Soleymieu, Saint-Jean-Soleymieu, Marols, Gumières et Chazelles-sur-Lavieu, dans le département de la Loire, la Chaulme, Saint-Clément et Saint-Anthème dans le département

du Puy de Dôme, qui s'est dans cette partie enrichi d'un lambeau de l'ancien Forez.

A côté de cette vaste seigneurie et la limitant du côté du nord, celle de la Pierre-Duron et Chazelles-sur-Lavieu, en toute justice, paraîtra bien petite. Elle semble n'avoir compris en effet que partie des paroisses de Chazelles-sur-Lavieu et de Gumières, comme le fait voir le dénombrement suivant:

1674, 12 mars.

Adveu et dénombrement que remet... George Ronzault, escuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France, et de ses finances, héritier [des biens] de deffunt Pierre Ronzault son père, et de tous ceux de Guillaume son frère ayné, lequel estoit donnataire de l'autre moitié desdits biens de leur dit père, de ce qu'il tient en foy et hommage dudit seigneur Roy nostre sire à cause de son comté de Forestz : lesquelles choses furent de Jean, Antoine et Guillaume Dalmas, et auparavant de la famille des Puy de Montbrison, qui les avoient heues de celle des Verdet et des Rosnins...

Premièrement, ... son chasteau vulgairement appellé *la Pierre* scitué en la parroisse de Chazelles-sur-Ladvieu, lequel a esté basti audit lieu et village appellé la *Pierre Duron* (1) par ses autheurs, après que l'encienne maison forte dudit Chazelles fut tombée en ruyne par sa vieillesse et caducité : ledit chasteau concistant en corps de logis d'habitation, tours, prisons, colombier, jardins, bois et forests d'haute fustaye,.....

Plus, la justice haute (2), moyenne et basse audit lieu de

---

(1) La construction du château de la Pierre ne doit guère remonter plus haut que le XVe siècle. Il n'est parlé en effet que de la seule maison forte de Chazelles dans le fief fait au comte de Forez par Damas Verd de Perers, le 13 juillet 1334, et dans un répit de fief accordé à Guy Verd de Perers, le 8 décembre 1373 (Archives de Beauvoir). Ces deux pièces ne mentionnent à la Pierre-Duron que de simples redevances.

(2) La seigneurie de Chazelles-sur-Lavieu et de la Pierre

Chazelles-sur-Ladvieu, audit village de la Pierre-Duron et en celui de Gruerut (1), avec tous les hommes qui y habitent justiciables, sujectz à guet et garde, couchans et levans : laquelle justice et juridiction prend ses aboutissans depuis la croix de Rochebise, tendant au Treyvo du Mas (2), et de là traversant entre les communes dudit Chazelles et des Salles, tendant au bout de la chevance de Duron, et le long de la rivière de Curraise tendant à Perolobal (3), et de là passant par les prés des Fortunery tendant en Rullier, par le pied des Mannes (4), au bois de Genebrier, entrant au

---

Duron n'était pas, au moins anciennement, en toute justice, comme elle est ici qualifiée. C'est ce qui résulte d'une sentence de Pierre du Vernet, juge de Forez, en date du 18 mars 1345 (1344 v. st.), par laquelle Damas Verd ou de Perers, damoiseau, est maintenu dans ses droits de moyenne et basse justice sur les villages de Chazelles, Gruers et Pierre-Duron, à lui contestés par Jean de Bonvin, châtelain de Lavieu, et par feu Guichard du Says, chevalier (Archives de Beauvoir). Dans cette pièce les prétentions de Damas Verd sont ainsi relatées : *Cum fidelis noster Dalmacius de Peres, domicellus, asserebat se habere in hominibus et terris suis propriis de Chasselles et manso de* [*Gruers et de Petra Du*]*ron, sitis* infra castri nostri Laviaci mandamentum, *totam juridicionem*, preter altam, etc. Cette haute justice, que Georges Ronzault déclare posséder, avait dû faire l'objet d'une concession postérieure, si plutôt elle n'avait pas été subrepticement usurpée dans la suite des temps, comme permettent de le soupçonner certains grattages des plus suspects que l'on remarque dans plusieurs passages du titre cité, où les peines de mort et de mutilation des membres sont formellement exceptées de celles que peut prononcer le juge de Chazelles.

(1) *Et au village de Gruers qui est situé dans la parroisse de Gumières.* Cette variante et les suivantes sont empruntées à un autre aveu et dénombrement présenté, le 10 avril 1694, par Guillaume de Ronzault, fils et donataire de Georges de Ronzault, et où les noms semblent écrits d'une manière plus correcte.

(2) *Du Mas Chauvel.*

(3) *Pera Lobal.*

(4) *Par le pied des Maulars.*

chemin *ferré* contre Mortbuzas de Poncet, et le long dudit chemin *ferré* jusques au pied des terres de Gruers appelé les Littes, et de là passant au chemin tirant au Goyet de Poyet (1) et tendant entre les communes de Vioville et de Chazelles revenant à la croix de Rochebise; avec ses plus amples confins et aboutissans: estant néanmoins véritable que dans lesdites limites et justice sont encloses les maisons des Poncet, Suchet, Giraud et ceux du Bost, qui sont contigus au bourg dudit Chazelles et tiennent de la contenue (2) d'environ vingt sesterées de terre de la directe que fut du sieur prieur de Saint-Romain-le-Puy: lesquelles maisons et contenue de vingt sesterées sont de la justice de sa Majesté et de son mandement dudit Lavieu....

(Archives du château de Beauvoir. Parchemin, cahier de 4 feuillets).

Dans l'un et l'autre des documents que je viens de mettre sous vos yeux, à côté de lieux habités ou de ruisseaux dont les noms sont inscrits sur les cartes figurent un certain nombre de territoires dont la situation exige pour être déterminée une connaissance personnelle des lieux ou des recherches sur le cadastre. On peut même dire, d'une manière générale, que l'identification complète des confins donnés par les titres veut être faite sur place. C'est pourquoi j'ai insisté sur la nécessité du concours simultané de plusieurs personnes résidant en différents points de la province pour mener à bonne fin l'œuvre si utile, et qui ferait tant d'honneur à la Diana, d'une carte du Forez où les limites des anciennes seigneuries seraient tracées avec une précision comparable à celle des limites de nos communes modernes.

---

(1) *Au gourt du Poyet.*

(2) *Et tiennent la contenue.*

Un neveu du maréchal de Saint-André envoyé trop jeune à Malte. — Communication de M. W. Poidebard.

M. le Président donne lecture de la communication suivante que lui a adressée M. W. Poidebard :

« Ce n'était pas sans raison que les règlements de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem interdisaient l'entrée à Malte de trop jeunes aspirants chevaliers. Le document suivant en est une preuve de plus. Il nous apprend de même que si l'autorité paternelle, un peu rude, choisissait d'avance la carrière des jeunes gentilshommes et, par un soin jaloux de l'honneur du nom, imposait aux enfants de durs sacrifices, les chevaliers de Saint-Jean néanmoins n'étaient pas gardés malgré eux dans l'ordre. Ils pouvaient revenir réclamer leur part d'héritage et obtenir des charges séculières, après autorisation de Rome, toujours obtenue. Ainsi fit Charles d'Apchon devenu, après sa sortie de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il était né vers l'année 1535 d'Artaud de Saint-Germain d'Apchon, chevalier de l'ordre du roi, son lieutenant ès gouvernement de Lyonnais, Forez et Beaujolais, Bourbonnais et Auvergne, et de Marguerite d'Albon sœur du maréchal (contrat de mariage du 17 juin 1519). Monseigneur de Saint-André avait envoyé à Malte son neveu, âgé seulement de onze ans ; c'était une grande faveur et une grande imprudence. Placé en qualité de page auprès du grand maître Jean d'Omédès (élu le 15 octobre 1536, mort le 8 septembre 1553) l'enfant ne put se faire à cette vie nouvelle. Jean d'Omédès, Aragonais aux traits durs, jaloux des Français, entouré de compatriotes toujours couverts d'armures et prêts pour le combat, fit sans doute trop regretter au petit gentilhomme le foyer

paternel et les baisers d'une tendre mère. Les vagues se brisant sur les rochers de l'île ne lui faisaient point oublier l'horizon tranquille du doux pays de Forez. Aussi « le plustot que eust la commodité s'en revint en France », quitta pour toujours Malte « ou na oncques eu le voulloir de retourner » et devint un bravre gentilhomme fort dévoué au roi.

Comme ainsy soit que autres foys noble Charles Dachon sr de Chanaleilhes gentilhomme ordinaire de la chambre du roy estant en l'aage de unze ans ayt este contrainct par ses père et mère et oncle, assavoir feu Monseigneur de Sainct André mareschal de France, prendre l'ordre de Sainct Jehan de Jerusalem et fust envoyé a Malte contre son gré et voulenté et illec auroit esté mis pège du grand maistre dud. ordre encores que fust contre lestatut dud. ordre qui portoit comme encores est observé aucun ne pouvoir estre reçu en icelle religion sinon ceulx questoyent en aage de pouvoir porter les armes et faire service a lad. religion ou seroit le dit sr Charles Dachon demeuré environ cinq ans après lesquels et le plustot que eust la commodite sen revint et retournat en France il y a de dix-huit a dix-neuf ans estant lorsqu'il partit de lad. religion pour sen venir en France aage de quinze a seze ans et na oncques eu le voulloir dy retourner pour navoir oncques eu lad. religion agreable ainsy qu'il dict et afferme estre veritable. Et pource qu'il desire demeurer seculier a requis nobles Anthoine Dachon sr de Chantalobre et Jacques Dachon sr de Sainct Germain ses freres declairer s'ils n'entendent que led. sr Charles Dachon leur frere demeure en secularite et que lad. sescession ? de religion par luy faicte comme dessus est dict par craincte et force ne luy soit aucunement prejudiciable en manière que ce soit. Requerant sur ce leur consentement mesmes de pouvoir demander les successions tant de pere mere freres que aultres tant desja escheus que a escheoir. Lesquels srs Anthoine et Jacques Dachon pour ce personnellement establis et constitués par devant moy Pierre Delaforest notaire tabellion royal à Lyon dessoubsigne sachant de leur bon gré pure franche et liberale voulenté comme bien et deument instruits et

advertis de leurs droits ainsy qu'ils dient pour eulx et leurs heritiers quelsconques annuant liberallement a la supplication et requisition dud. sr Charles Dachon leur frère ont declaré et declarent qu'il nempechent et promectent de nempecher que icelluy sr Charles leur frère ne demeure en estat seculier comme n'oncques n'avoit esté mis en icelle religion de Sainct Jehan de Jerusalem et consentent a l'enterinement du rescript appostolique obtenu ou a obtenir par led. sr Charles Dachon sur lad. declaration et consentement et veullent accordent qu'il puisse prendre et avoir les biens et successions qui luy peuvent estre escheus ou echeeront par cy après tant de père mère frère que aultres et pour faire telle et semblable declaration et consentement tant en jugement que dehors.... Dont et desquelles choses led. sr Charles Dachon present et acceptant a requis acte que luy a este octroié dans ceste forme faict et passe aud. Lion en la maison d'habitation dud. sr de Saint Germain (1) le 22e jour du moys de fevrier 1570. Presens a ce noble Jehan de Vienne sr de Ruffe Mr Me Claude Riche banquier à Lion et Ayme de Bosse natif de Champagne gentilhomme dud. seigneur de Ruffe tesmoings appellés et requis.

(Arch. de la chambre des notaires. Minutes de Me Pierre Delaforest notaire à Lyon. Original signé des parties) ».

Les Burgensis et les Papon. — Communication de M. l'abbé Reure.

Le secrétaire, au nom de M. l'abbé Reure, donne lecture de la communication suivante :

---

(1) Jacques d'Apchon, baron de Saint-Germain des Fossés, seigneur d'Usseau, Charmeil et Bourg, chevalier de l'ordre du roi, fit imprimer chez Benoit Rigaud, à Lyon, une *Remonstrance au Roy*, M.D.LXXXXI, et l'*Irénophile, Discours de la paix contre l'Injustice, les Desordres, la Cruauté et Rebellion des guerres civiles*, M.D.XCIIII, ouvrages dans lesquelles l'auteur ne ménage guère messieurs de la R. P. R.

« C'est toute une grande dynastie médicale que celle des Burgensis (1). Cette famille, qu'on trouve établie à Blois dans la seconde moitié du XVe siècle, a donné à la science au moins cinq médecins distingués. Les plus illustres sont Jean Burgensis, premier médecin de Louis XII, traducteur d'Hippocrate, et son fils Louis Burgensis, secrétaire et premier médecin de François Ier et d'Henri II. On raconte qu'il réussit à abréger la captivité de François Ier, en persuadant à Charles-Quint que la vie de son prisonnier était en péril, s'il n'était mis au plus tôt en liberté. En somme, les Burgensis représentent ce qu'il y a de plus élevé dans la médecine française au XVIe siècle, et assurément il ne serait pas sans intérêt de faire voir que cette famille s'est alliée à nos Papon foréziens.

On savait déjà que Marie Bizoton, femme de Jean Papon, était fille d'Yves Bizoton, de Loches en Touraine, et d'Etiennette Burgensis. Il n'y a pas fort loin de Loches à Blois ; on pouvait donc croire qu'Etiennette était de la même famille que Jean et Louis Burgensis ; et comme un autre Papon, oncle du jurisconsulte, avait épousé en secondes noces Anne Burgensis, il était permis de penser qu'Anne appartenait aussi à la même maison. Ce qui fortifiait encore ce soupçon, c'est que Papon, dans ses *Arrests notables* (liv. VIII, tit. Ier) rapporte un jugé de 1543 en faveur d'Anne Burgensis, qui est probablement celle même dont je viens de parler, mais qui, en tout cas, est parente des Burgensis de Blois ; or, on n'ignore pas que le bon juris-

---

(1) Voy. une généalogie très imparfaite des Burgensis dans le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 380, et une autre moins incomplète dans Dechambre, *Dict. encyclop. des sciences médicales*, t. X, au mot *Bourges*.

consulte choisit volontiers ses exemples dans l'histoire des familles de sa connaissance, ou même de sa parenté.

Tout cela cependant n'était qu'une conjecture assez plausible, quand deux actes trouvés à Châteaumorand nous ont paru trancher la question d'une alliance directe entre les Papon et les Burgensis.

Le premier acte, passé devant Me Péraud, notaire à Crozet, le 29 mars 1515 (v. st.), est en lui-même sans intérêt : il s'agit d'un simple achat de dîme à Chollis, près de Saint-Martin d'Estreaux. Mais ce document est précédé d'un préambule qui nous donne des renseignements précis sur la famille Burgensis.

« Comme au traicté et contract de mariage de « noble homme Gaspard des Planchettes, escuyer, « seigneur des Myniers (1) et de damoyselle *Anne* « *Burgensis*, sa femme, eust esté constitué et balhé « pour dot la somme de deux mil six cens vingt et « cinq livres tournoys par noble homme *Loys Burgen-* « *sis, conseillier et médecyn du Roy* nostre sire, et *Ma-* « *rie Burgensis*, vefve de feu Jehan Allard (2), *ses frère* « *et seur* ; de laquelle somme la moytié, que estoyt « treze cens douze livres dix sols, led. des Planchet- « tes seroyt tenuz mectre en acquest réputé propre « patrymoyne de lad. *Anne*, sa femme, au prouffit « d'elle et des siens, et l'aultre moytié seroyt tenue et « réputée moble entre lesdictz maryés, comme [ces] « choses sont applain contenues ès lettres dud. ma-

(1) Dans d'autres actes, il est simplement appelé Gaspard Planchettes. — Nous dirons quelques mots du fief des Miniers dans le compte-rendu de la dernière excursion de la Diana.

(2) Marie Burgensis est en effet mentionnée dans les généalogies des Burgensis ; mais, jusqu'ici, on ne connaissait pas le nom de son mari.

« ryage sur ce faictes, receues soubz le scel estably « aux contractz des bailhiage et chastellenye de « *Bloys* par Yllaire Geoffryn, clerc notayre et tabellyon « juré dud. scel, le XXIe jour d'aoust mil V^c et huyt ; « de laquelle somme de deux mil six cens XXV livres « tournoys eust été payé par led. *Loys* quatre cens « escuz d'or, et la reste, montant onze cens escuz, « par lad. *Marye Burgensis*, etc. » Suivent des détails sur l'emploi d'une moitié de la dot qui devait être convertie en acquêts.

Ainsi c'est bien une sœur de Louis Burgensis, conseiller et médecin de François Ier, qui a épousé en 1508 un obscur gentilhomme, seigneur d'un modeste fief dans le voisinage de Châteaumorand.

Mais on ne voit pas encore comment ce fait peut regarder l'histoire des Papon. Un second document va nous l'apprendre. Gaspard des Planchettes ne tarde pas à disparaître ; je ne retrouve plus son nom dans aucun acte après 1516, et bientôt le fief des Miniers passe en d'autres mains. Anne Burgensis dut donc rester veuve d'assez bonne heure, vers 1520. En effet, un titre d'acquisition, du 16 février 1524, nous apprend que Me Jehan Papon, licencié en lois, lieutenant général de Roannais, et demoiselle *Anne Burgensis*, *sa femme*, achetèrent une rente à Gravinières, près du bourg de Saint-Martin d'Estreaux ; l'acte fut passé à Crozet, dans la maison des acquéreurs. Cette Anne Burgensis, on ne peut pas en douter, est la veuve de Gaspard des Planchettes, qui s'est remariée à Jean Papon, oncle du grand jurisconsulte, et veuf lui-même de Jacqueline de Puy-Clamaud. Anne Burgensis trouvant à sa portée, et près du petit château des Miniers où elle avait vécu quelques années, l'occasion d'une alliance honorable, l'a saisie avec empressement.

Après cela, il devient fort vraisemblable qu'Etiennette Burgensis, belle-mère du jurisconsulte, ap-

partient aussi à la maison des célèbres médecins de Blois. En effet, on comprend très bien comment, à la suite du mariage d'Anne Burgensis avec un Papon, il a dû s'établir, entre les deux familles, des rapports affectueux qui ont amené quinze ans plus tard, en 1534, une alliance entre Jean Papon, le jurisconsulte, et Marie Bizoton, fille d'Etiennette Burgensis (1). Cependant je dois dire que les armes données par Pierre Gras, d'après la Mure, à Etiennette Burgensis (2), ne sont pas celles qui sont attribuées aux Burgensis de Blois par le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (3). Sans doute, il peut y avoir erreur d'un côté ou de l'autre ; mais il est prudent, jusqu'à nouvelle information, de ne rien affirmer. Au contraire il semble bien désormais acquis qu'Anne Burgensis, femme de Jean Papon, lieutenant général de Roannais, était la sœur de Louis Burgensis, premier médecin de François Ier ».

La devise du Sphinx de la Bâtie. — Communication de M. Joseph Déchelette.

Tous les visiteurs du château de la Bâtie se sont

---

(1) Si Etiennette Burgensis n'est pas mentionnée dans les généalogies imprimées que nous connaissons, elle figure en effet comme sœur de Louis Burgensis, dans une généalogie manuscrite qui appartient à M. Desgaultière, de Lyon. Étiennette y est dite *non mariée* ; mais, en style de généalogiste, cela veut dire souvent qu'on ne connait pas le nom de son mari. — M. Desgaultière prétend descendre directement des Burgensis, qui, selon lui, auraient changé leur nom, les uns en celui de Rebourgeons, les autres en celui de Gaulthier ou Desgaultière.

(2) D'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules, et une fleur de lys d'argent en pointe (*Armorial du Forez*, au mot Bizoton).

(3) D'azur, au chevron d'or accompagné de trois têtes de léopard d'or, ayant chacun un annelet de gueules à la gueule.

arrêtés autrefois devant le sphinx de pierre qui, assis à l'entrée de l'escalier d'honneur, semblait être le fidèle gardien de cette demeure déserte (1).

Comme le sphinx de Thèles, celui-ci offrait une énigme aux passants, sous la forme d'une maxime laconique :

SPHINGEM || HABE || DOMI

Plus d'un s'est efforcé de pénétrer le sens de cette devise énigmatique, gravée sur un cartouche appendu au cou du fabuleux animal. M. Montégut, entre autres, s'y est appliqué et nous a donnée la traduction suivante :

« *Sphingem habe domi*, garde ton secret chez toi. Le secret que gardent ces lieux, ajoute-t-il, nous croyons l'avoir découvert et expliqué, c'est l'alliance tacite de l'esprit de la renaissance et de la religion traditionnelle (2) ».

Pour comprendre ce commentaire, il faut savoir que M. Montégut s'est donné en effet la tâche de nous peindre Claude d'Urfé comme un esprit complexe en qui le scepticisme de l'humaniste s'allierait à la foi d'un chrétien mystique. Sa thèse pour établir la dualité morale de son personnage est fort brillante sans doute, mais elle repose sur des bases un peu fragiles. Il faut lire ces pages éloquentes pour savoir à quelles déductions singulières conduit une imagination féconde mise en œuvre par un esprit trop systématique. Tout est argument à l'écrivain, même la situation de la chapelle de la Bâtie qu'il s'étonne de trouver adjacente à « la salle de bains ».

---

(1) Le sphinx de la Bâtie est aujourd'hui la propriété de M. Peyre, marchand d'antiquités, à Paris.

(2) *En Bourbonnais et en Forez*, p. 257.

« Avant même, dit-il, de franchir le seuil de la chapelle, nous pouvons assez bien commencer à comprendre dans cette salle de bains la philosophie qui fut particulière à Claude d'Urfé. L'homme est composé de deux substances, un corps et une âme, dont chacun requiert ses médecins et son hygiène propre. La nature est le médecin du corps, Dieu est le médecin de l'âme, le moyen d'hygiène du corps est le bain, le moyen d'hygiène de l'âme est la prière et le sacrifice. Voilà pourquoi la salle de bains est contiguë à la chapelle ».

Ces lignes, écrites très gravement pour les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* nous dispensent d'insister sur les subtilités puériles à l'aide desquelles l'auteur fait de son héros tantôt un fils soumis de l'église, tantôt une sorte de philosophe païen. On voit que son interprétation de la devise peut être tenue pour suspecte.

M. de Soultrait, écrivant la monographie de la Bâtie, ne s'est pas mis ici en frais de recherches. Il s'est contenté de rappeler l'opinion de M. Montégut et de la rejeter sans y substituer la sienne. Toutefois il ajoute : « Au moment de la construction du château, la cosmographie du Levant (publiée en 1554) du moine voyageur André Thevet avait répandu le goût des antiquités égyptiennes. Claude sacrifia à cette mode en donnant pour gardien à la rampe ce sphinx dont le socle est couvert de caractères hiéroglyphiques, sans la moindre apparence de signification (1), maladroitement gravés sans

(1) Nous pensons que M. de Soultrait s'est éclairé sur ce point des lumières d'un égyptologue en lui soumettant l'estampage des hiéroglyphes ou, ce qui serait sans doute suffisant, l'excellente photogravure que M. Thiollier a donnée dans son ouvrage. Nous avouons n'avoir pas fait procéder

doute sur les planches elles-mêmes peu exactes de la cosmographie du Levant » (1).

Nous imiterions le silence prudent de M. de Soultrait à l'égard de l'épigraphe latine si un texte de l'antiquité ne nous semblait en donner très clairement le vrai sens. On le trouve dans les *Vies des hommes illustres* de Plutarque. Un passage de la vie de Cicéron a trait au réquisitoire que l'orateur romain prononça contre Verrès. Il paraît qu'Hortensius, défenseur de l'accusé, avait reçu de son client un précieux sphinx d'ivoire, enlevé à quelque collectionneur sicilien. Ce cadeau lui valut certaines allusions voilées, glissées par Cicéron dans son réquisitoire. Aussitôt Hortensius de s'écrier qu'il n'entendait rien aux énigmes. Et cependant, répliqua finement Cicéron, vous avez le sphinx dans votre maison ! Καὶ μὴν ἐπὶ τῆς οἰκίας τὴν Σφῖγγα ἔχεις! (2).

Plutarque n'est pas le premier qui ait rapporté cette anecdote parmi les écrivains de l'antiquité. Un passage de Pline l'Ancien, que nous signale M. Vincent Durand, en fait aussi mention. « La plupart, dit le naturaliste, sont tellement épris des bronzes de Corinthe qu'ils les emportent en voyage, comme l'orateur Hortensius pour le sphinx qu'il

---

nous-mêmes à cet examen spécial qui n'intéressait pas directement l'objet de cette petite note sur l'inscription latine. Il est d'ailleurs de toute évidence que le sphinx est une œuvre du XVIe siècle. L'inscription appellerait l'image du sphinx hellénique, à figure de femme, ailes d'oiseau, corps de lion et queue de poisson, plutôt que celle du monstre égyptien, lion à tête humaine, sans ailes. Mais de tout temps, même pendant l'antiquité, le sphinx de Thèbes et celui des Pharaons d'Égypte ont été confondus dans l'iconographie par suite de l'analogie des formes.

(1) *Le château de la Bastie et ses seigneurs*, par le comte de Soultrait et Félix Thiollier, p. 17.

(2) *Vie de Cicéron*, § XX.

s'était fait donner par Verrès, accusé. Ce fut cette figure qui, dans les débats du procès, lui attira un mot de Cicéron. Hortensius ayant dit qu'il ne comprenait pas les énigmes : Vous devriez les comprendre, dit Cicéron, puisque vous avez chez vous le sphinx (*quoniam sphingem domi haberet*) (1) ».

Un peu plus tard, Quintilien nous apprend que le mot est devenu à Rome une sorte d'expression proverbiale (2).

Le *sphingem habe domi* n'est donc autre chose que ce proverbe romain, mis sous forme de maxime, mais dépourvu toutefois de son sens ironique. Avoir le sphinx chez soi, c'est posséder le don de deviner les énigmes, de résoudre les questions insidieuses par la finesse de l'esprit, la pénétration de l'intelligence.

Telle est la devise du sphinx de la Bâtie.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'elle convenait pleinement à Claude d'Urfé. N'est-elle point celle des diplomates obligés par état de se comprendre à demi-mots, de lire entre les lignes et de pénétrer les termes ambigus ? Or on sait que le seigneur de la Bâtie fut avant tout un négociateur avisé. Tant au Concile de Trente qu'à la cour de Rome, l'ambassadeur du roi Henri II sut se défendre habilement contre les Italiens, les maîtres consommés dans l'art de la diplomatie.

Si le mot de Cicéron n'était rapporté que par Plutarque, nous nous serions laissé entraîner à une conjecture hasardée en attribuant à Jacques Amyot la communication de ce texte de l'historien grec à Claude d'Urfé. Il est en effet assez curieux

---

(1) *Histoire naturelle*, liv. XXXIV, 34.
(2) *De inst. orat.*, liv, VI, 3.

d'observer que celui-ci trouva à Rome en 1552 le célèbre traducteur des *Vies des hommes illustres*, occupé précisément à copier le manuscrit grec de Plutarque, à la bibliothèque vaticane (1). La politique autant que l'amour des lettres dut rapprocher les deux personnages qui venaient de se succéder dans une mission diplomatique auprès du Concile de Trente.

Mais nous ne nous arrêterons pas à une telle hypothèse : aussi bien, celui qui a composé la célèbre bibliothèque de la Bastie n'avait nul besoin du secours des humanistes de profession pour se procurer quelque belle devise « à l'antique ».

En faisant graver pour ses petits-fils cette sentence latine à l'entrée de sa demeure, peut-être entendait-il leur recommander de cultiver, à son exemple, les heureuses qualités de l'intelligence auxquelles il devait d'avoir porté si haut l'illustration de sa maison.

Une monnaie de Philippe Aridée trouvée à Montbrison. — Communication de M. Eleuthère Brassart.

Dans le courant de l'année 1893, M. Roux-Maillon visitant les tiroirs du nettoyage du moulin de Vauberet, commune de Montbrison, en retira, au milieu de pierrailles de même volume, une petite monnaie de bronze antique qu'il voulut bien me communiquer.

Cette pièce que j'ai montrée à notre confrère M. Philippe Testenoire-Lafayette est de Philippe

---

(1) Pour la présence de Claude d'Urfé à Rome en 1552, cf. Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 50 ; pour Amyot, le *Dict. hist.* de Moréri, la *Biographie Didot*, etc.

Aridée, roi de Macédoine (1), le successeur d'Alexandre-le-Grand; elle n'est pas rare; son état de conservation, comme vous pouvez en juger, est parfait.

La manière dont cette pièce a été importée en Forez me paraît bonne à retenir : elle est arrivée avec des blés de Russie. Vous savez que dans cette région de l'Europe le dépiquage se fait, comme encore dans le midi de la France, au moyen de bœufs, de chevaux que l'on fait circuler sur des aires établies en plein champ. Rien de plus naturel alors qu'une monnaie de petit diamètre, se trouvant sur le sol, ait été ramassée avec le grain.

Ce fait n'est pas resté isolé. Mis en goût par sa première découverte, M. Roux-Maillon a examiné avec attention les déchets de même provenance, et, quelques mois plus tard, il y a trouvé un tout petit bronze de Valens, très fruste.

De ces observations nous nous permettons de conclure qu'il importe à l'avenir d'examiner, de classer avec prudence les découvertes de monnaies antiques qui pourront se produire à proximité de minoteries usant de blés étrangers.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

---

(1) Philippe Aridée, 324-317 av. J.-C.

Tête jeune imberbe, ceinte d'un diadème, tournée à gauche; ℞. ΦΙΛΙΠΠ... Cavalier marchant à gauche, un vase à fond pointu couché sur le sol entre les jambes du cheval.

Bronze.

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Boudet (Marcellin), sa notice : *Aimerigot Marchès dans ses rapports avec l'Auvergne*, Riom, Ulysse Jouvet, s. d. gr., in-8°.

Coiffet (J.-C.) : Croix en fer forgé dont la tête et les bras se terminent en fleur de lys. A la hampe se trouve une girouette rectangulaire ornée d'un bâton prieural.

Cette croix-girouette était placée naguère à Sail-sous-Cousan sur des bâtiments dépendant de l'ancien prieuré.

Hauteur 1m 82. XVIe siècle.

Crozier, ancien notaire et juge de paix à Montbrison : Dossier de trente-neuf pièces relatives au domaine et fief de la Corée, paroisses de Pralong, Chandieu et Chalain d'Uzore, savoir :

1° Vente d'une terre et d'un jardin sis dans la paroisse de Chalain d'Uzore, passée par Flory Chaullan et Antoinette Quaxe ?, sa femme au profit d'Ylaire de Lévis, dame de la Corée, veuve de noble Jacques Perrin (6 octobre 1614). Expédition signée Poyet, notaire royal. Parchemin in-4°.

2° Vente d'une plus value d'héritages sis dans la paroisse de Chandieu, passée par Madeleine de la Bastie, femme de noble Antoine du Boys, au profit d'Ylaire de Lévis, dame de la Corée, veuve de noble Jacques Perrin (6 juin 1616). Expédition signée Corsl ?, notaire royal. Parchemin in-4°.

3° Articulat pour M. Guillot, bourgeois de Lyon, des fonds mouvant de la rente de Pralong appartenant au seigneur de Gouttelas, qu'il possède aux Buissonnées paroisse de Pralong. — Dénombrement des fonds de la Corée dépendant de ladite rente possédée successivement par les sieurs Guillot et Bulliot. 3 pièces mss. s. d., de formats divers. Papier.

4° Articulat pour M. Guillot des fonds mouvant de la rente du prieuré de Marcilly qu'il possède aux Buissonnées. 6 pièces manuscrites, s. d., de formats divers. Papier.

5° Articulat par vieux et nouveaux confins des fonds que possède Me Gilbert de Rostaing, chevalier, seigneur de Veauchette, mouvant de la rente du prieuré de Chandieu et qui sont situés dans cette paroisse. 2 pièces manuscrites signées Truchard (1721) et Thevet (1755), notaire royal, in-4°. Papier.

6° Copie d'assignation pour sieur Claude Guillot, défendeur, contre Mre Barthélemy Guillaume, prêtre, curé de la Madeleine de Montbrison, demandeur et Mre Gilbert, marquis de Rostaing, assigné en recours et garantie, et dix-neuf autres pièces sur le même sujet. Manuscrits de formats divers, 1713 à 1723. Papier.

7° Articulat pour M. Guillot des fonds du domaine de la Corée mouvant de la rente du collège de Boën. 2 pièces manuscrites 1780 et 1782, de formats divers. Papier.

8° Articulat pour M. Orizet des fonds dépendant de la Corée, mouvant et relevant du collège de Boën. Manuscrit, 1786, in-f°. Papier.

9° Echange entre l'hôpital de Chandieu et le sieur Guillot de la Corée, du 27 novembre 1730. Manuscrit in-4°. Papier.

10° Inventaire détaillé des immeubles dépendant du domaine de la Corée saisis au préjudice de

Melchior-François Bulliot, écuyer. Pièce imprimée, s. d. (1778), in-f°. Papier.

Cette pièce est très intéressante à consulter à cause des nombreux lieux-dits et confins qu'elle fait connaître.

— Echange et permutation de droits seigneuriaux assis sur des fonds situés dans la paroisse de Saint-Etienne-le Molard, entre Mre Jacques Paillard d'Urfé, bailli de Forez, et Mre Fabrice Ponchon, conseiller du roi audit bailliage, 29 janvier 1605. Expédition in-f°. Papier.

Huguet (Amédée); Bernard (Auguste): *Division des Gaules aux trois premiers siècles de notre ère.* Epreuve corrigée d'une des cartes jointes au *Temple d'Auguste.* In-f°.

— Projets de cartes destinées à être jointes à l'*Histoire topographique du Lyonnais.*

N° 1. *Carte du Lyonnais aux premiers siècles de notre ère*, pour servir à l'intelligence du premier livre de l'histoire topographique du Lyonnais.

N° 2. *Carte du Lyonnais aux premiers siècles de notre ère. Supplément au n°* 1. (En double).

N° 4. *Supplément au n°* 3. (*Pagi* et *agri* du Lyonnais situé sur la rive gauche de la Saône).

N° 7. *Carte du Lyonnais à l'époque féodale pour servir à l'intelligence du* 3e *livre de l'*histoire topographique du Lyonnais.

N° 8. *Carte du Lyonnais avant la Révolution pour servir à l'intelligence du* 4e *livre de l'*histoire topographique du Lyonnais.

Sans numéro ni légende. Autre carte du Lyonnais vers la même époque, avec l'indication des limites diocésaines.

N° 9. *Carte du Lyonnais après la formation des départements en* 1790 *pour servir à l'intelligence du*

4e *livre de l'*histoire topographique du Lyonnais. *Département de Rhône-et-Loire.*

N° 10. *Carte du Lyonnais après la division du département de Rhône-et-Loire en deux et la nouvelle distribution des cantons. Départements du Rhône et de la Loire. Supplément au n°* 9 (En double).

Sans numéro ni légende. Même carte avec l'indication des territoires pris ou cédés par le Lyonnais aux départements voisins.

Tous ces projets sont uniformément établis sur des feuilles du *nouvel atlas national* par départements, de Charle, 1835, in-f° double.

Y joint une carte *du Lyonnais* tirée de feuilles du même atlas et préparée pour recevoir des additions manuscrites qui manquent, et un *avis essentiel* indiquant la marche à suivre pour la gravure et le tirage des cartes projetées.

— *Carte du gouvernement général des provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois qui comprend la généralité de Lyon divisée par ses cinq élections, dressée en* 1767 *par Joubert fils et dirigée par l'abbé Berlié.* In-plano.

— Gras (L.-P.): Commune de Saint-Bonnet-le-Coureau, calque du plan cadastral d'assemblage au 1/20000, avec indications topographiques et archéologiques diverses.

— Puy-de-Dôme. Carte départementale de la collection Blaisot, in-f°.

— Rhône. Carte départementale de la collection Blaisot, in-f°.

— Inventaire dressé en 1771 des facultés mobilières, effets, linge, argenterie, titres et papiers délaissés par noble Claude Caze, décédé conseiller

honoraire du roi au siège de Montbrison. Minute de 104 feuillets in-4°.

Cet inventaire donne de très curieux renseignements sur le mobilier et les titres d'une famille bourgeoise de Montbrison vers le milieu du XVIIIe siècle. La maison du conseiller Caze, bâtie vraisemblablement à la fin du XVe siècle, était elle-même une des plus intéressantes de Montbrison : elle a été démolie en 1892 pour cause de vétusté et aussi pour dégager les abords du Palais de Justice.

— *Assainissement de la plaine du Forez. Observations présentées au Conseil général de la Loire au nom des propriétaires d'étangs.* Saint-Etienne, (Théolier aîné), 1854, in-8°.

— Bergeron (E.) : *Canal souterrain de la Loire. Projet pour opérer la jonction du Rhône et de la Loire en prolongeant le canal de Givors, depuis la Grand'Croix jusqu'à Andrézieux à travers le bassin houiller de Saint-Etienne*, deuxième mémoire. Lyon, (Dumoulin, Ronet et Sibuet), 1840, in-8°.

— Christophe (abbé) : *Mémoire sur la division projetée du diocèse de Lyon.* (Extrait du *Courrier de Lyon*). Lyon, (P.-M. Josserand), 1872, in-12.

— Henry (Ossian) père : *Analyse et appréciation de l'eau de Grandrif, suivies de quelques observations cliniques recueillies parmi les habitués de l'eau de Grandrif*, par M. le docteur Maisonneuve, inspecteur de la source. Clermont-Ferrand, (Paul Hubler), 1860, in-8°.

— Laprade (Victor de) : *A la France*, poésie. Lyon, (Félix Girard), 1871, in-8°.

— Levet (H.) : *Observations sur le transfert de la préfecture de la Loire.* Paris, (Firmin-Didot frères), 1834, in-8°.

— Le Conte (Jules) : *De l'avenir de la race charollaise dans le Roannais.* Lettre au rédacteur du *Bulletin mensuel du Progrès agricole dans la région*

centrale de la France. Roanne, (Marion et Vignal), 1869, in-8°.

— Martel (C.-B.) et Vidal (L.-L.) : *Sur l'emploi du galvanisme dans une hernie incarcérée.* Montbrison, (veuve Bernard), 1827, in-8°.

— Meaux (vicomte de) : *L'Assemblée nationale en* 1872. (Extrait du *Correspondant*). Paris, (Charles Donniol et Cie), 1872, in-8°.

— Montbrison (Conseil municipal de la ville de) : *Observations sur la direction à donner au parcours du chemin de fer dans le département de la Loire.* Montbrison, (Bernard), 1853, in-8°.

— Poyet (docteur P.-J.): *Mémoire justificatif contre la veuve Surgey.* Montbrison, (Bernard), 1851, in-8°.

— — *Quelques observations sur le projet de loi relatif à la réorganisation de la médecine.* Montbrison, (Cheminal), s. d., in-8°.

— *Réponse à l'écrit intitulé* : Du transfert du chef-lieu du département de la Loire, par M. P.-L. Montbrison, (Bernard), 1840, in-8°.

— Saint-Pulgent (Léon de) : *Discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Bourg ; le* 11 *août* 1862. Bourg, (Dufour), s. d., in-8°.

— Société d'horticulture et de sylviculture de la Loire: *Statuts définitifs et liste des membres.* Roanne, Marion et Vignal, 1869, in-8°.

— *Station hydrominérale de Saint-Alban, près Roanne* (Loire). Lyon, (Bellon), 1877, in-8°.

— Théolière (abbé) : Ve, VIe, VIIe, VIIIe et IXe *appendices du mémoire de M. l'abbé Th. à S. E. le cardinal de Bonald.* Lyon, (C. Bonnaviat), s. d., 5 fascicules in-4°.

— *Un mot en réponse au mémoire ayant pour titre :* Du chef-lieu de la Préfecture de la Loire *et signé*

des initiales P.-L. Montbrison, (Bernard), 1840, in-8°.

Langlois (Ch.-V.) et Stein (H.) : *Les archives de l'histoire de France*, fascicule III. Paris, Alphonse Picard et fils, 1893, in-8°.

Levet (Georges), député de la Loire : Portrait de M. l'abbé Populus, premier curé de N.-D. d'Espérance de Montbrison, [par Urureau]. Miniature sur papier. Dimensions : 0m 135 × 0m 112 :

— Index nécrologique des membres de la confrérie du Confalon de Montbrison. Tableau en bois divisé en douze compartiments longitudinaux renfermant 340 fiches collées sur bois. Chacune de ces fiches porte le nom d'un membre de la confrérie, son prénom, et parfois l'indication de sa profession, les dates de réception et celles de décès. Les dates extrêmes de réception sont 1753 et 1859, mais il paraît y avoir quelques lacunes.

Dimensions : longueur 1m 53 ; hauteur maximum 1m 28.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants*. Septembre-octobre 1893.

Prajoux (abbé), son ouvrage : *Roanne à travers les âges. Essai historique sur le territoire de Roanne.* Lyon, Louis Brun, 1894, in-12.

Rey (docteur Eugène), ses ouvrages : *A propos du tremblement de terre du 28 août* 1892. Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1892, in-8°.

— *La nouvelle chaire de N.-D. d'Espérance de Montbrison.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1891, in 8°.

— *L'idée de Dieu et la science contemporaine.*

Etude de philosophie religieuse. Montbrison, Emile Faure, 1893, in-12.

Saint-Pulgent (Madame Léon de) : Baux (Jules) : *Nobiliaire du département de l'Ain* (XVIIe et XVIIIe siècles). *Bugey et pays de Gex.* Bourg-en-Bresse, Francisque Martin-Bottier, 1866, gr. in-8°.

Échanges

Académie des sciences, arts, agriculture et belles-lettres d'Aix. *Séance publique* (73e). 10 juin 1893.

— *Mémoires.* Tome XV. Année 1891.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin.* 2e série, n°s 1 à 10. Janvier-décembre 1892.

— *Mémoires.* 2e série, fascicule V. *Le monastère de la Visitation Sainte-Marie de Riom et Jeanne-Charlotte de Bréchard. Etude historique*, par Edouard Everat.

A signaler à l'article : Enquêtes ecclésiastiques sur les miracles de la mère de Bréchard, *le certificat de guérison miraculeuse de dame Marie-Bénigne Chavassière, femme d'Antoine Bochetal, procureur aux bailliages de Roanne, Saint-Etienne, domaine de Forez et autres juridictions royales de la ville de Montbrison.*

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. *Documents.* Tome VII, année 1893.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique.* N° 4, année 1892.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome X, n° 150, 4e trimestre 1892.

Basseville (A.) : Compte-rendu du Congrès archéologique de France (53e année), tenu à Orléans en 1892.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 24e année, décembre 1893.

Société d'Émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne.* 9e année, nos 4 et 5. Juillet-décembre 1893.

Boudet (Marcellin) : Assauts, sièges et blocus de Saint-Flour par les Anglais pendant la guerre de Cent ans.

Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. *Bulletin-revue.* 2e et 3e livraisons, avril-juillet 1893.

Bertrand (Alfred) : Note sur la bible de Souvigny (mémoire présenté au dernier congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne). — Pérot (Francis) : Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1892. — Révérend du Mesnil (Edmond) : Le capitaine Poncenat.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 3e trimestre 1893.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 12e année, 2e série, no 8. Octobre 1893.

Abonnements

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 12e année. Novembre 1893.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LIV, 5e livraison. Septembre-octobre 1893.

Prud'homme (A.) : De l'origine et du sens des mots *Dauphin* et *Dauphiné.* (*En Auvergne comme en Dauphiné,* Delphinus *est d'abord un prénom, puis un nom patronymique, puis un titre de dignité qui engendre vers la fin du XIIIe s. le nom de* Dauphiné. — Dauphin, *comte de Clermont, adopte vers la fin du XIIe siècle, le dauphin comme armes parlantes. Guy V* (corr. Guy IV), *comte de Forez, et André Dauphin, comte de Vienne, le lui empruntent au commencement du XIIIe s.*) — Jarry (E.). Le retour de la croisade de Barbarie (1390). *Itinéraire du duc Louis II de Bourbon et de ses compagnons dans les Etats du comte de Savoie.*

Bulletin monumental. 6e série, tome VIII, n° 5. Année 1893.

Saint-Paul (Anthyme): L'Innomée. — Lahondès (J. de): Maisons anciennes dans l'Ariège et dans l'Aude, avec cinq planches et neuf figures.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXXVIII, 5e et 6e livraisons. Novembre-décembre 1893.

Revue du Lyonnais. 54e année, 5e série, tome XVI, nos 94 et 95. Octobre-novembre 1893.

Revue archéologique. 3e série, tome XXII. Septembre-octobre 1893.

Revue épigraphique du Midi de la France.

Acquisitions

Répertoire des sources historiques du moyen-âge. Topo-bibliographie. par l'abbé Ulysse Chevalier. 1er fascicule, A-B.

Articles relatifs au Forez: *Aboin, Ambierle, Aubépin* (l'), *Bas-en-Basset, Bastie d'Urfé* (la), *Beaulieu, Bénisson-Dieu* (la), *Boën, Bonlieu* (*N.-D. de*), *Bouteresse* (la), *Boyer-Dumoncel* (famille).

III.

Mouvement du personnel

Membres titulaires

M. l'abbé Faure, curé de Saint-Laurent-sous-Rochefort, reçu le 27 novembre 1893.

M. Ernest Gayet, place Grolier, 1, à Lyon, reçu le 12 décembre 1893.

Membre décédé

M. l'abbé Charnay, curé de Bagnols (Rhône), membre titulaire.

Démissionnaires

M. Louis Gérard, architecte à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. Claude Thevenin, ancien notaire à Boën, membre titulaire.

JANVIER-MARS 1894

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VII. — N° 5.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1894

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

L'Assemblée générale aura lieu dans le courant du mois de mai. Une prochaine circulaire en indiquera la date.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

JANVIER-MARS 1894

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 12 février 1894.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. Achalme, Boulin, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, Chaize, Coudour, Desjoyaux, L. Dupin, V. Durand, Favarcq, de Fréminville, H. Gonnard, Jacquet, Jeannez, Lafay, Th. de la Plagne, E. Le Conte, J. Le Conte, Maillon, E. Morel, G. Morel, Dr Perdu, baron des Périchons, abbé Picard, comte de Poncins, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousse, Rousselon, abbé Sachet, Alphonse de Saint-Pulgent, C.-P. Testenoire-Lafayette, Vidal.

MM. Maurice de Boissieu, Huguet, de Viry ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Lettres patentes de Charles IX pour la fondation du collège de Boën. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

Dans un lot de papiers provenant du château de la Corée et dont M. Crozier, juge de paix de Montbrison, qui avait eu déjà la bonté de me les communiquer, a fait don récemment à la bibliothèque de la Diana (1), figure un articulat du 24 juillet 1730, dirigé contre Claude Guillot, bourgeois de Lyon, sieur de la Corée, par les fermiers de la rente noble du collège de Boën. Cet articulat est suivi de copie d'une pièce intéressante et que je crois inédite, à savoir des lettres patentes données par Charles IX à Moulins, le 8 février 1566, pour la fondation du collège de Boën.

La copie, due à quelque clerc de procureur, n'est pas trop bonne et quelques mots prêtent au doute. Mais en la combinant avec une autre copie du XVIIIe siècle, elle-même d'ailleurs assez médiocre, que M. de Fréminville a découverte aux archives de la Loire, il devient possible de restituer d'une manière satisfaisante le texte original.

Voici ce texte :

1566, 8 février, à Moulins.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France (2), au bailly de Forest, ou son lieutenant, salut. Notre cher et bien aymé Claude de Levis, chevalier, et baron de Couzan, sieur de Fougerolles, Curraise, Chalain d'Uzore, Champ, Nervieu et Chalain-le-Comtal, nous a fait remontrer que suyvant nos

---

(1) Voir plus haut p. 188.

(2) La copie de la Diana ajoute, *et de Navarre*, interpolation évidente du scribe.

ordonnances faittes aux Etats tenus à Orleans, il desire faire construire, ediffier et dresser un collège en nostre ville de Boen, en nostre pays de Forest, de laquelle il est haut justicier à cause de sadite baronnie de Couzan, et comme estant icelle ville située au milieu de ses dittes terres et seigneuries, bien airée et scituée en bon et commode pais pour l'elevation et instruction de la jeunesse d'ycelles et des lieux circonvoizins; et pour ce faire, voudroit employer et despenser une bonne somme de ses deniers pourveu qu'il nous plaise aussy lui octroyer nostre permission, aveq pouvoir et puissance de faire ediffier ledit collège en la maison de la confrerie dud. lieu et annexer les revenus d'ycelle confreyrie et autres etant des terres et baronnie dud. sieur (1) de Couzan et des parroisses estants à une ou deux lieues autour de ladite ville de Boen pour l'entretenement des regents (2) : ce que nous a fait tres humblement supplier luy permettre. Pour ce est-il que nous, ces choses considerées, voulant nostre dite ordonnance estre entierement gardée et observée, vous mandons très expressement, enjoignons par ces presentes que vous ayez à permettre audit seigneur de Couzant et auquel nous avons permis et permettons, qu'il puisse prendre ladite maison scize en ladite ville de Boen appartenante à ladite confrerye dudit lieu, pour ycelle applicquer à la construction (3) dudit collège et y faire la demeure et residance des maistres regentz (4). Voulons et vous mandons en outre que, pour la norricture et entretien desd. maistres regents (5), ensemble de ladite maison et collège, vous ayez à faire mettre les deniers des confreries diverses de ladite baronnie, terres et seigneuries dudit sieur de Couzan et des paroisses estants à deux lieues autour de ladite ville de Boen, à la charge du service divin premierement deduite et satisfaite suyvant nostre dite ordonnance,

---

(1) Copie de la Diana : *lieu.*

(2) La copie des archives départementales porte, *pour l'entretenement d'un régent.*

(3) Copie de la Diana : *constitution.*

(4) Copie des archives : *de Monsieur le régent.*

(5) Copie des archives : *desdits messieurs régents.*

ez mains d'un bon bourgeois de ladite ville ou de celluy qui sera commis par ledit sieur de Couzan, pour estre employé à l'entretenement dudit collège, à la charge de rendre compte ; à ce faire et souffrir contraignés et faitte contraindre tous ceux qu'il appartiendra par voyes raisonnables, nonobstant toute opposition ou appellation quelconques, pour lesquelles ne voulons estre differé. Car tel est nostre plaisir.

Donné à Moulins, le 8e jour de feuvrier, l'an de grâce 1566 et de nostre règne le 6e.

Signé : Par le roy en son conseil, BONNAUD.

Ces lettres patentes furent entérinées au bailliage de Forez le 20 novembre 1566 et, le 10 décembre suivant, à la requête du seigneur de Cousan, le lieutenant général Jean Papon s'étant transporté à Boën les fit publier en présence de Pierre Dalmès, examinateur du roi en Forez et châtelain de Cousan, d'Étienne Papon, juge, de Michel Perrot procureur d'office de Cousan, de Nicolas Boessieu, Georges Derivod, Antoine Goutte et Claude Odin, consuls de la ville et administrateurs des biens de la confrérie de Boën, et, du consentement de ces derniers qui déclarèrent que les lettres d'érection avaient été obtenues à leur requête, et aussi du consentement des administrateurs de quelques autres confréries, il remit solennellement les bâtiments de la confrérie de Boën audit Perrot, représentant le seigneur, pour être convertis en collège, plaça sous la main du roi les deniers et revenus de ladite confrérie et ceux des confréries de Marcilly, Marcoux, la Bouteresse, Montverdun, Saint-Just-en-Bas, le Sail de Cousan, Chandieu, Chalain-d'Uzore, Chalain-le-Comtal, Champs et Arthun et ordonna que la gestion en serait confiée désormais à Jacques Magne et Denis Tricaud, marchands et bourgeois de Boën, commis par le seigneur, à charge d'y vaquer

gratuitement et d'en rendre compte (1).

La fondation du collège de Boën fut confirmée par de nouvelles lettres patentes du 7 septembre 1595. Elles sont mentionnées par l'*Almanach du Lyonnais* pour 1760 ; mais la teneur m'en était inconnue, et c'est encore à l'obligeance de M. de Fréminville que je suis redevable d'en pouvoir donner le texte, qu'il a pareillement retrouvé aux archives départementales, en copie du XVIIIe siècle.

1595, 7 septembre, à Lyon.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, au bailly de Forest ou son lieutenant salut. Notre cher bien amé Claude de Lévis, chevallier, baron de Couzan, sieur de Fougerolles, nous a fait remontrer que le deffunt roi Charles, notre très honoré seigneur et frère que Dieu absolve, luy auroit, par ses lettres patentes du mois de février mil cinq cent soixante six, donné pouvoir de construire et édiffier un collège en laditte baronnie, en la maison de la confrairie de Boën (2), pour y faire élever et instruire la jeunesse dudit lieu et des villages d'autour d'icelle, avec permission aussy de prendre le revenus annuel tant de ladite (3) confrairie que de celles des autres villages circomvoisins pour l'entretenement d'un régent en iceluy, comm' il est plus au long contenu et déclaré par lesdittes lettres y attachées sous notre contre-cel ; et pour ce que le supliant craint que pour n'avoir obtenu confirmation du deffunt roy, notre très honoré seigneur et frère, que Dieu absolve, ni de nous depuis notre avénement (4) à la couronne, on le voulusse troubler et empêcher en la jouissance de laditte maison de laditte confrairie [et autres (5)] de la-

(1) Procès-verbal transcrit à la suite de la copie des lettres patentes des archives de la Loire.

(2) Copie : *dudit lieu*, mots empruntés par inadvertance à la ligne suivante.

(3) Copie : *de l'autre confrairie.*

(4) Copie : *événement.*

(5) Mots suppléés qui paraissent nécessaires au sens.

ditte baronnie, ensemble à la perception des proffits, revenus, émolluments qui en dépendent, desquels il a toujours bien et duement jouis et usent encore à présent : c'est pourquoy, il nous a très humblement suplié et requis luy voulloir de nouveau continuer et confirmer laditte permission et luy octroyer nos lettres à ce nécessaires. Pour ce est-il qu'inclinant liberrallement à la suplication et requête dudit suppliant, pour les causes et considérations qui ont meu nos prédécesseurs roys de luy octroyer lesdittes permissions, avons icelle approuvé, continué et confirmé, approuvons, continuons et confirmons, pour en jouir par luy et ses héritiers plainement et paisiblement tout ainsy et à la même forme et manière qu'il est contenu par lesdittes lettres qui luy en ont été expédiées et qu'il en a bien et duement jouis et uzé, jouit et use encore de présent, sans permettre qu'il luy soit fait aucuns troubles et empêchement, lequel, sy fait, mis ou donné luy étoit, metés-le incontinent et sans délay au premier état et deûs. Car tel est notre plaisir. Donné à Lyon, le septième jour de septembre, l'an de grâce mil cinq cent quatre-vingt-quinze et de notre règne le septième. Par le roy en son conseil, DEBAIGNAULX.

(Archives départementales de la Loire, série D).

Tout fait présumer que ces nouvelles lettres patentes ont eu uniquement pour but de confirmer l'union au collège de Boën des biens des confréries du voisinage, laquelle probablement n'était pas allée sans résistances. Quant au collège lui-même, il était depuis longtemps déjà en plein exercice, car j'ai vu une pièce d'où il résulte qu'aux fêtes de Noël 1589, Nicolas Monard, régent du collège de Boën, était venu dans cette ville pour y instruire la jeunesse et qu'il y vaqua sans interruption jusques et y compris l'année 1604 (1).

---

(1) Archives du château de Chalain d'Uzore. Note intercalée entre les folios 113 et 114 d'une liève de Cousan présumée de 1603.

Les bâtiments du collège étaient situés au nord de l'ancienne église, dont un cimetière les séparait. Après avoir été en ce siècle occupés par les Frères des écoles chrétiennes, ils ont été démolis lors de la construction de la nouvelle église, élevée en partie sur leur emplacement.

Cette démolition fit découvrir une vaste peinture murale du XVIe siècle, que j'ai sommairement décrite dans le *Forez pittoresque et monumental*, page 294. Elle représentait dans un panneau central la descente du Saint-Esprit sur la Vierge et les apôtres et, dans deux panneaux plus petits, à droite saint Nicolas accompagné de trois enfants dans un baquet, à gauche la décollation de saint Jean-Baptiste, patron de la ville de Boën. Au dessus, cette inscription : [*Pro*] VERITATE V[*er*]ITATIS PRECO· CAPITE· PLECTITVR· | DESCENDIT· SP[*i-rit*]VS. SANC[*tus super Apostolos in formam colu*]MBE· | · IVSTVS· VT· PALM[*a*]· FLOREBIT· La valeur artistique de l'œuvre était faible, mais quelques détails de costume étaient curieux ; on remarquait particulièrement celui de saint Nicolas en dalmatique frangée aux manches, manipule étroit et chasuble ronde, déjà rétrécie sur les bras avec croix antérieure. La peinture était fort dégradée; des photographies de M. Eleuthère Brassart en conservent le souvenir.

M. Eleuthère Brassart fait passer sous les yeux des membres de la Société les photographies dont vient de parler M. Vincent Durand. Il ajoute que depuis longtemps les écoliers de Boën avaient inscrit, sans respect pour l'art, leurs noms sur cette peinture, comme en témoignent les *graffiti* suivants : *Girar 1585* ; — *Monginot 1600* ; — *B. Michon 1621* ; — *Mesonaute*, etc. Ces noms sont ceux d'anciennes familles de la région.

Des mouvements de population déterminés en Forez par les incursions des Sarrasins. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand fait la communication suivante :

Il y a bien des degrés dans la certitude, et je ne suis pas, je l'avoue, ennemi d'une hypothèse un peu hardie, quand il s'agit d'expliquer des faits sur lesquels les documents écrits font défaut. Mais cela n'est légitime qu'à une condition, c'est de ne pas donner pour probable ce qui n'est que possible et pour certain ce qui n'est que probable. Je sens le besoin d'affirmer cette règle salutaire, et je tâcherai de ne pas la perdre de vue dans les considérations que je vais avoir l'honneur de vous présenter.

L'invasion des Sarrasins au VIIIe siècle a laissé en Forez de profonds souvenirs. Après mille ans et plus, leur nom reste attaché aux ruines d'édifices antiques qu'ils passent pour avoir bâtis, à des grottes naturelles, à des souterrains creusés de main d'homme qu'on prétend leur avoir servi de repaires, et même à des roches et à des fontaines probablement déjà fréquentées longtemps avant eux. Bien peu sans doute de ces attributions pourraient être justifiées historiquement. La notion exacte des faits s'est lentement altérée, et sous ce nom fameux et abhorré de Sarrasins le vulgaire a fini par comprendre les autres envahisseurs qui ont foulé le pays à des époques lointaines, et jusqu'aux populations qui l'habitaient avant sa conversion au christianisme. Ce dernier genre de confusion s'explique d'autant mieux que pour tout le moyen-âge les sectateurs de Mahomet furent des païens, *pagani, gent païenor*. De leur côté, les croi-

sades ont certainement contribué à maintenir vivantes ou même, dans une certaine mesure, à créer les légendes qui ont cours parmi nous sur ces grands ennemis du nom chrétien.

Dans plusieurs départements du sud-est de la France, on a cru reconnaître à un type particulier, à des noms et à des coutumes d'apparence étrangère quelques derniers représentants de la race envahissante qui, vaincue enfin et réduite à merci, aurait obtenu de s'établir en certains cantons du Jura, de la Bresse et des Alpes (1). Rien de semblable n'a été, que je sache, signalé en Forez, et je pense même que les hypothèses, d'ailleurs assez timides, du docteur F. Noëlas sur l'origine orientale des Charguerauds, commune de Châtel-Montagne (Allier), sur les confins du Forez, ne doivent être acceptées qu'avec la plus grande prudence (2). Mais peut-être n'est-il pas impossible de retrouver sur notre sol quelques traces des déplacements de la population indigène qui ont dû être la conséquence de l'invasion sarrasine.

Ainsi, c'est une question très digne d'être examinée, que l'influence qu'a pu avoir cette invasion sur l'établissement, dans les quartiers les plus âpres et les plus reculés des monts de Forez, de nombreuses habitations d'une extrême rusticité, dont les ruines se retrouvent sous la pelouse des pâturages et dans

---

(1) Voir notamment le mémoire de M. Vingtrinier, *sur l'invasion des Sarrasins dans le Lyonnais*, présenté au Congrès archéologique tenu à Lyon en 1862. XIXe session, p. 397 et suivantes, et *Revue du Lyonnais*, 1862, p. 379. On a supposé aussi que quelques débris de bandes sarrasines tombées à la condition de serfs s'étaient perpétués dans le pays de Véron, sur les bords de la Vienne et de l'Indre (*Congrès archéologique de Loches*, p. 35).

(2) *Légendes foréziennes*, p. 199 et suivantes.

les forêts de sapins, et des cachettes souterraines, très nombreuses aussi, qu'on observe dans la même région. On a cru pouvoir faire remonter les unes et les autres aux derniers temps de l'indépendance gauloise. Je ne me sens ni assez informé, ni assez compétent pour émettre avec un peu d'assurance une opinion sur un sujet qui a été à peine effleuré; toutefois je me demande si quelques-uns des ouvrages dont il s'agit ne sont pas dus aux populations des plaines foréziennes qui, fuyant devant le musulman, auraient cherché un asile dans les montagnes de Pierre-sur-Haute comme dans une forteresse naturelle.

Certaines poteries de style indécis, qui n'est plus celui de la belle antiquité et n'est pas encore celui du moyen-âge, certains objets de verre et de métal qui contrastent par leur bonne exécution, leur luxe même, avec la pauvreté des misérables cabanes sous les ruines desquelles ils ont été rencontrés, fourniraient peut-être un commencement de preuve à l'hypothèse que j'indique ici plutôt que je ne la soutiens.

Aussi bien n'est-ce pas principalement sur ces migrations partielles des Foréziens à l'intérieur de leur propre pays que j'ai dessein d'appeler aujourd'hui votre attention, mais sur les établissements que peuvent y avoir formés les habitants de provinces voisines et en particulier ceux de la chaîne des Alpes, où la domination sarrasine a sévi, sinon plus cruellement, du moins beaucoup plus longtemps que chez nous. En effet, si l'histoire ne rapporte pas de nouvelle incursion des Sarrasins en Lyonnais et en Forez passé le milieu du VIIIe siècle, en revanche, elle fait connaître de nombreux retours offensifs de ces barbares en Provence et dans les vallées du Rhône et de l'Isère pendant le

cours des IXe et Xe siècles. Appuyés sur leur place de la Garde-Frainet, à proximité du golfe de Grimaud, où abordaient les renforts qui leur venaient d'Espagne et d'Afrique, ils se répandirent dans toute la chaine des Alpes et réussirent à s'y maintenir pendant plus de cinquante ans, interceptant les passages qui conduisent en Italie, du Grand-Saint-Bernard à la mer, mettant à contribution ou massacrant les voyageurs et les pélerins et exerçant toute sorte de violences sur les habitants. Embrun, Grenoble tombèrent entre leurs mains ; ils s'y établirent pour un temps et l'évêché de cette dernière ville dut être transféré à Saint-Donat. La vallée de Suze, la Savoie, le Viennois furent le théâtre de leurs déprédations. Chassés du Graisivaudan, ils se maintinrent longtemps encore dans la Maurienne et la Tarentaise (1). Un dernier méfait, en 972, sur la personne de saint Mayeul, abbé de Cluny, qu'ils blessèrent et mirent à rançon à son retour d'Italie (2), amena enfin contre eux un effort général qui en délivra le pays.

Les anciens chroniqueurs, trop avares malheureusement de détails, sont unanimes à signaler la terreur qu'inspirait l'approche des Sarrasins. Devant eux fuyaient non seulement les évêques, les clercs et les religieux, mais encore les habitants des contrées envahies. C'est ainsi notamment qu'aux environs de l'an 950, la population des districts confinant à la Savoie et au Graisivaudan fut détruite par les

---

(1) Voyez, sur les incursions et les établissements des Sarrasins dans le sud-est de la France, les nombreux textes et renseignements bibliographiques réunis par de Ginginslа-Sarraz, *Bosonides*, p. 209, 216, 227 ; *Hugonides*, p. 24, 34 à 50, 86 à 89, 115 à 119.

(2) Récit de Raoul Glaber, dans dom Bouquet, VIII, p. 239.

Maures ou se dispersa dans les terres voisines du Rhône (1). Il est naturel de penser que, plus d'une fois, les fugitifs crurent devoir mettre ce fleuve lui-même entre eux et leurs persécuteurs et que plusieurs vinrent chercher jusque sur notre sol un abri assuré. Dès lors, n'y a-t-il pas lieu d'établir une relation entre leur venue supposée, mais vraisemblable, et certains noms remarquables que l'on rencontre dans les montagnes du Pilat? On y trouve une paroisse de *Tarantaise*, dont le nom est identique à celui de la ville et de la vallée de Tarantaise en Savoie, une des plus maltraitées par l'invasion sarrasine. Non loin de là, dans la commune de Saint-Genès-Malifaux, un hameau de *Mauriane* rappelle la vallée de Saint-Jean de Maurienne, *Maurienna*, *Maurianensis pagus*. Tout près encore, commune de Riotort, est un hameau de *Mont-Cenis*. Toujours dans le même quartier, le nom de Burdigne reproduit celui de *Burdignin*, commune de la Haute-Savoie. Planfoy a son homonyme dans *Planfey*, autre lieu de Savoie. Je sais trop quelle extrême réserve on doit apporter dans de telles spéculations, pour vouloir tirer de ces rapprochements, même entre noms aussi peu répandus en France et se répétant ici dans un canton aussi restreint, des conséquences qui aspirent à la certitude : toutefois ils m'ont paru curieux, singuliers, et j'ai cru qu'il m'était permis de vous les signaler. Ne peut-on supposer que des familles de la région alpestre, chassées de leurs foyers, ont été accueillies par les comtes de Lyon et de Vienne et en ont reçu, dans les gorges et sur les froides cimes du Pilat, des terres vacantes auxquelles, selon une coutume chère aux colons de tous les temps, elles auraient donné des noms rap-

(1) De Gingins-la-Sarraz, *Bosonides*, p. 210.

pelant la terre natale? Est-il possible d'apporter à l'appui de cette conjecture un témoignage historique plus précis? Je l'ignore et ne puis que la livrer aux érudits du Forez et de la Savoie.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre les membres présents. M. Testenoire-Lafayette dit qu'on peut citer Bardonnenche, commune de la Tour-en-Jarez, comme portant le même nom que deux lieux de la région alpestre, Bardonnanche (Italie) à l'une des têtes du souterrain du Mont-Cenis, et *Bardonnache* (Haute-Savoie), ce dernier, par une coïncidence bizarre, situé dans une commune appelée aussi la Tour.

Le Président,
Comte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Chabannes (le comte Henri de), le tome II de son ouvrage : *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes.* Dijon, (Eugène Jobard), 1893, in-4°.

Chaize (Hippolyte), vice-président honoraire du tribunal civil de Montbrison : Reclus (Élisée) : *Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes.* Tome XIX. *Amérique du Sud.* Paris, Hachette et Cie, 1894, in 4°.

Du Miral de Tony : Terrier de Chassangues, reçu *Clozel*, pour noble François de Bournat, écuyer, sieur de Vinzelle et en partie du Viscontat de Celle. 1587-1590. Copie authentique d'après l'original exhibé par Jean Lanceman, marchand de Thiers, 1643.

Réponses de Michel Somet : au *Grun de Somet*, joignant le chemin de Clozel à la Pendaris ; — de Jacques Fontbonne d'Augé : à *la Suchière* et en *Cocagne*; — de Julien de Sanajulh et consorts, à cause de la rente de Somat, ayant appartenu successivement aux sieurs du Bost, de Mondières et de Saint-Parghon (Saint-Pulgent ?) et présentement jointe à la seigneurie de Chassangue ; — de noble Pierre de Vaux, capitaine de Vollore et Montguerlhe ; — de Gabriel Maubrun, hôte du bourg de Celle : à la *Croix de Serre*, joignant le chemin du village de Clozel à la Pandarie et celui de Celle au pont de Lignières ; — de Jacques Clozel, notaire royal en la paroisse de Celle ; — de Jacques Fontbonne de Daugé et consorts : cens « par forme de *remannuel* », sans aucun droit de directe, lods, ni ventes, payable en la fête de Saint-Julien au mois

d'août, aussi longtemps qu'ils seront tenanciers du tènement de *Daugé*, qui se confine par les tènements de las Sucherias, de Chassangues, de Daugottas et de Clozel ; — de Gabriel Retoux (Retru ?), maitre papetier de Thiers et consorts : mas et tènement des *Bargettes*, paroisse de Celle, haute justice de Montguerlhe, moyenne et basse de Chassangue, confiné par le chemin de Noirétable à Thiers, d'une part, le chemin de Cervière à Thiers d'autre, celui de l'Olme de la Vachie à Celle, d'autre, et le tènement de Chassangues d'autre ; cens répondus à la forme de la reconnaissance consentie le 3 mars 1405 (1404 v. st.) au profit de noble Jean de Tournabize, écuyer, sieur de la Verchière ; — de Mathias Archimbauld et consorts : au *Pict* et la *Poudrillis*, paroisse de Vollore, joignant les tènements de la Gorse, du Cros, et le chemin de Chastel à Mollin ; — de Jean du Sapt, du Vernet, et consorts : tènement de la *Mégie*, joignant le grand chemin de Thiers à Lyon, d'une part, le chemin de la Croix de Vernet à Vaux, d'autre, et le tènement de Viel, d'autre ; — de Louis Brugière : tènement appelé de *Saint-Pierre*, joignant le grand chemin de Celle au Vernet, etc.

Registre petit in-f°, de 52 feuillets papier, dont 2 blancs, couvert en parchemin. — Y joint une feuille volante contenant égalation de cens entre les bientenants de Pâquet Chassaing.

— Terrier reçu *Clozel* au profit de François de Bournat, écuyer, seigneur de Vinzelle, du Viscontat de Celle et de Chassangue, pour la rente vendue le 28 juin 1519, devant Barberin notaire, par feu noble Jacques du Bost à feu noble Guillaume de Mondières, sieur de Chassangue, ladite rente prenant au village de Somet, paroisse de Celle, et lieux circonvoisins. 1590.

Réponses d'Antoine Sanajulh : reconnaissance de *cens mort ;* — de Gabriel Retreulx, maitre papetier de Thiers, et Benoit son frère ; — de Benoit Brosse, de Lignières, maçon de la paroisse de Celle ; — de Denys *doz Jougz*, demeurant au village *doz Sarazin* ; — de Michel de Somet, témoin Me Claude Degeorge, notaire royal ; — d'Annet Chassangue,

sergent royal du bourg de Celle ; — d'Annet Fonbonne, maître coutelier de Thiers, etc.

A la fin du terrier on a ajouté expédition délivrée à Philibert Treille, écuyer, sieur de Chassangues, d'une reconnaissance de Gabriel Chouvel, maître papetier de Thiers, Georges Rival-Carton, son gendre, et autres, pour le tènement des *Bargettes*, paroisse de Celle, lequel se confine par le chemin de Noirétable à Thiers de midi, celui de Cervière à Thiers de bise, le tènement de Chassangue de soir, et le chemin de Celle à la Croix de l'Orme et au village de Ricornet de matin ; plus, pour un pâquier et terre au *Pradal*. Les confessants protestent ne pas reconnaître que leur tenure soit en main-morte. 20 mars 1599. Maspatier, notaire.

Cahier petit in-f°, de 33 feuillets papier, écriture pâlie et très difficile.

Durand (Vincent), ses notices : *Le traité de* 1173 *entre le comte de Forez et l'église de Lyon. Le château de Reculion.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1894, in-8°.

— *Limites des justices de Lavieu et de Chazelles.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1894, in-8°.

— Limites de la terre et châtellenie de Lavieu. 28 janvier 1741. Original. Papier.

Cette pièce a été publiée en entier. Voir plus haut page 170.

Fréminville (Joseph de), archiviste de la Loire : *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à* 1790. *Série* B. *(Cours et juridictions. — Parlements, bailliages, sénéchaussées et autres juridictions secondaires, cours des comptes, cours des aides, cours des monnaies). Chambre des comptes de Montbrison* (suite). S. l. n. d. (Saint-Etienne, 1894), in-4°. (Épreuves des quatre premières feuilles).

— Son opuscule : *Notes sur Mandrin.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1894, in-8°.

Huguet (Amédée), son ouvrage : *Etudes et documents sur le Forez pendant la Révolution. Le cloître*

de Notre-Dame de Montbrison en 1791. Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1894, in-8°.

Cet ouvrage renferme de nombreuses pièces justificatives inédites tirées des archives de la Loire et des collections de l'auteur ainsi qu'une table des noms de personnages et lieux cités, augmentée d'abondants renseignements généalogiques et historiques.

Lachmann (Emile), six de ses compositions musicales :

1° *France et Alsace*, chœur à quatre voix d'hommes ou deux voix d'enfants *ad libitum*, transcription de Armand Saintis, paroles de Aimé Cornier. Paris, A. Pinatel, s. d., in-8°.

2° *La Surprise*, op. 198. Chœur pour quatre voix d'hommes ou quatuor vocal sans accompagnement, poësie de Jean de la Fontaine. Paris, V. Durdilly, s. d., in-8°.

3° *Lied du soir*, arrangé pour chœur à quatre voix d'hommes, ou quatuor vocal, par Léon Paliard, paroles de A. L. Paris, Victor Lory, s. d., in-8°.

4° *Loin de ma mère*, rêverie pour piano, op. 1. Paris, Durand Schœnewerk et Cie, (1873), in-4°.

5° *Menuet du Roi*, op. 186, pour piano solo. Paris, Durdilly, s. d., in-4°. (Deux exemplaires).

6° *Noël de neige*, op. 206, chœur à quatre voix d'hommes, paroles de Jean Richepin. Lyon, s. d., in-8°.

Lachmann (Mme Georges), née Madeleine Doesz : *Annuaire des artistes et de l'enseignement dramatique et musical.* Année 1889. Paris, Emile Risacher, 1889, in-8°.

Midroit (Blaise-Auguste) : Lot de papiers, achats, contrats d'échange et de mariage, testaments, pièces de procédure, quittances etc., concernant les familles Midroit, Baret, Bastier, Bergeron, Ber-

tier, Bouchet, Brunel, Chevenad, Dulac, Dupuy, Fouillouse, Girinas, Laurent, Morin, Peronin, Vigne, etc., de Montbrison, Chandieu, Ecotay, Moind et Pralong.

XVIIe et XVIIIe siècles. Papier et parchemin. Formats divers.

Ministère de l'instruction publique : *Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre* 1848. Paris, imp. nat., 1850, in-8°.

— *Journal des savants.* Novembre-décembre 1893.

Saint-Pulgent (Alphonse de) : Fibule en bronze et deux monnaies gauloises en bronze, l'une des Arvernes, l'autre au type du taureau cornupète, trouvées dans un minage, à Chaisieu, commune de Saint-Romain-le-Puy.

Signerin (abbé Charles), son ouvrage : *Les trois vieux chantres de bronze de mon église.* Lyon, (Emmanuel Vitte), 1894, in-8°.

Monographie fort intéressante des trois cloches anciennes de l'église de Chevrières.

Société d'Agriculture de Montbrison : *Bulletin mensuel.* Janvier-mars 1894. Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1894, 3 fascicules in-8°.

Échanges.

Académie de Nîmes. *Mémoires.* VIIe série, tome XV, année 1892.

Académie d'Hippone. *Compte-rendu des réunions.* Année 1893.

Académie du Var. *Bulletin.* Nouvelle série, tome XVII, 1er fascicule 1893.

Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et

des Beaux-Arts. *Annuaire des bibliothèques et des archives*. Année 1894.

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, dressée par Robert de Lasteyrie avec la collaboration d'Eugène Lefèvre-Pontalis et de E.-S. Bougenot. Tome II, 4e livraison, 1893.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin*. Année 1893.

— Direction des Beaux-Arts. *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements, du 4 au 8 avril* 1893, 17e session.

Bouillet (abbé) : Contribution à l'histoire de l'art des rocailleurs. (*Les pages* 332 *et* 333 *ont spécialement trait à la description succinte de la grotte du château de la Bastie d'Urfé.* — Déchelette (Joseph) : Le musée de Roanne et ses objets d'art.

Musée Guimet. *Annales*. Tome XXV. *Histoire des monastères de la Basse-Egypte*. Texte copte avec traduction française, par E. Amélineau.

— *Revue de l'histoire des religions*. Tome XVIII, Nos 2 et 3. Septembre-décembre 1893.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin archéologique et historique*. Tome XXI. Année 1893.

Rivières (baron de) : Les plaques de foyer.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin*. Tome X, n° 151. 1er et 2e trimestres 1893.

Loiseleur (J.) : Projet de dépouillement des anciennes minutes des notaires.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. *Bulletin*. 2e série, tome XVI, 1re livraison. Année 1893.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin*, 25e année, nos 1 et 2. Janvier-février 1894.

Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales*. 2e série, tome XIII, 3e livraison. Juillet-septembre 1893.

Société de Borda. *Bulletin*. 18e année. 4e trimestre 1893.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin*. 20e année, 6e livraison et 21e année, 1re livraison. Novembre 1893 à février 1894.

Société d'Émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne*, 9e année, n° 6. Novembre-décembre 1893.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*. 108e livraison. Janvier 1894.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin*. Tome III, n° 5, 1894.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*. 4e trimestre 1893.

Société des Antiquaires du Centre. *Mémoires*. XIXe volume. Année 1892-1893.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XIVe volume, 2e livraison. Mars 1894.

Société de secours des amis des sciences. *Compte-rendu du 33e exercice. Séance publique annuelle tenue le 17 mai* 1893.

Société d'Etudes des Hautes-Alpes. *Bulletin*, 13e année, 2e série. 1er trimestre 1894.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Châlon* publié d'après les manuscrits de M. Marcel Canat de Chizy, par Paul Canat de Chizy, 1894.

Société historique de Compiègne. *Procès-verbaux, rapports et communications diverses.* Tome II, année 1893.

Marsy (comte de) : Les plaques de foyer.

— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, publié par l'abbé E. Morel. 1er fascicule, pages 1 à 80. 1894.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XXXIV, 2e semestre 1893.

Société philomathique de Paris. *Bulletin*, 8e série, tome V, 1892-1893.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 12e année. Décembre 1893, janvier-février 1894.

Reure (abbé) : La famille Nazarier de la Fayolle et le livre de raison d'Étienne Nazarier.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LIV, 6e livraison. Novembre-décembre 1893.

Bulletin monumental. 6e série, tome VIII, n° 6. 1893.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, tome XXXIX, 1re, 2e et 3e livraisons. Janvier-mars 1894.

Revue archéologique, 3e série, tome XXII ; novembre 1893 ; et tome XXIII, janvier-février 1894.

Coulon (docteur) : Fouilles de Chérisy (Pas de Calais)

(*Découverte d'un cimetière franc*). — Enlart (G.) : L'architecture gothique en Italie.

Revue du Lyonnais. 54e année, 5e série, tome XVI, n° 96, décembre 1893 ; et tome XVII, nos 97 et 98, janvier-février 1894.

Chanson (Maurice) : Autour de Lyon assiégé (août 1793). — Mollière (docteur Humbert) : Archéologie médicale. Mémoire sur le mode de captage et l'aménagement des sources thermales de la Gaule romaine.

Roannais illustré. 6e série, 5e livraison. Décembre 1893.

Prajoux (abbé Joseph) : Le prieuré, le village et les fiefs de Noailly-en-Roannais. — Reure (abbé) : Le manuscrit 5121 de la Bibliothèque de l'Arsenal, notes sur la maison d'Ogerolles.

Acquisitions.

Duchesne (André) : *Historiæ francorum* (depuis l'origine jusqu'au règne de Philippe IV). Tome I à V. *Lutetiæ parisiorum, sumptibus Sebastiani Cramoisy et Gabrielis Cramoisy*, 1636-1649, 5 vol. in-f°, basane, aux armes du marquis de Mesnard.

Jaillot (Bernard): *La France ecclésiastique divisée en archevêchés et évêchés dans lesquels se trouvent toutes les abbayes d'hommes et de filles à la nomination du Roi,* 1736. Réimpression. Ribécourt, (Peigné-Delacourt), s. d. gr. in-plano.

Protocoles du notaire Méjasson, du hameau de la Basse-Cruzille, paroisse de Saint-Jean-Soleymieu. Années 1578-1583, 1585, 1594-1596, 1598-1600, 1602, 1605, 1608-1616, 1618-1620, 1622-1623, 37 volumes de formats divers.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Jacques-Marie-Ernest Rousse, notaire à Montbrison, reçu le 6 janvier 1894.

M. l'abbé Marius Essertaise, vicaire à Boën, reçu le 21 janvier 1894.

M. l'abbé Auguste Rochette, professeur de seconde aux Minimes, à Lyon, reçu le 29 janvier 1894.

M. le docteur Léon Perdu, à Montbrison, reçu le 12 février 1894.

M. Louis Lachèze, ancien membre fondateur de la Diana, ayant manifesté l'intention de reprendre rang parmi les membres de la Société, a été réintégré au nombre des titulaires.

Membres décédés.

M. le comte de Charpin-Feugerolles, membre fondateur et vice-président de la Société, au Chambon-Feugerolles.

M. l'abbé Randanne, supérieur des missionnaires diocésains, à Clermont-Ferrand, membre titulaire.

M. l'abbé Rochette, curé de Saint-Georges-Hauteville, membre titulaire.

Démissionnaires.

M. Barathieu, ancien notaire, 2, rue Palais-Grillet, à Lyon, membre titulaire.

M. Gustave Lefebvre, bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond, membre titulaire.

M. Antonin Prost, notaire à Boën, membre titulaire.

JANVIER-MARS 1894

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VII. — N° 5.

SUPPLÉMENT

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1894

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le ~~jeudi~~ mardi, 29 août 1894, à 9 heures du matin.

A 1 heure et demie séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE
DE LA
SOCIÉTÉ DE LA DIANA
A MONTBRISON, ESSERTINES, CHATELNEUF, SAUVAIN & ST-BONNET-LE-COUREAU, LE 19 JUILLET 1892.

COMPTE-RENDU PAR M. T. ROCHIGNEUX

Le 19 juillet 1892, trente-deux membres de la Diana (1) s'étaient rendus à l'invitation de prendre part à l'excursion archéologique annuelle, et dès la première heure s'engageaient, répartis en quatre voitures, sur la belle route neuve qui devait les conduire à Essertines, Châtelneuf, Sauvain et Saint-Bonnet-le-Coureau.

Nous allons, en nous aidant des nombreux documents mis à notre disposition par MM. Vincent Durand et Eleuthère Brassart, donner, d'après l'ordre légèrement modifié du programme, quelques

---

(1) Ces excursionnistes étaient MM. Boiron, Boulin, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brun, vicomte de Charpin-Feugerolles, J. Déchelette, L. Dupin, V. Durand, Durel, Dusser, Faure, de Fréminville, Gonnard, Granger, Huguet, Jacquet, Jamot, Lachmann, Maillon, Miolane, de Montrouge, E. Morel, G. Morel, Orsel, abbé Plotton, abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon, Tardieu.

aperçus historiques et archéologiques sur les lieux que nous avons visités ou parcourus. Puisse ce compte-rendu présenter quelque intérêt, et que tout le mérite en revienne à ceux qui nous ont si généreusement aidés de leur savoir et de leurs conseils !

I.

MONTBRISON.

Beauregard. — Vallée du Vizézy. — Estiallet et Randin — La Tuilière. — Puy des Saints, Puy de Montloup. — Bernigo. — Pierre-à-Chaux. — Vauberet.

BEAUREGARD.

Le premier lieu porté sur notre itinéraire doit son heureuse et complète transformation à l'époque moderne ; par suite nous n'entrerons en dans quelques détails à son sujet que pour fixer un point de topographie locale ancienne qu'il serait bientôt difficile de démêler et parce que ce lieu touche de trop près à notre ville. Avant donc la création vers 1812 du parc à la française de M. d'Allard (1), la constitution vers 1838 de la clôture de l'hospice de la Charité telle que nous la voyons aujourd'hui, et enfin la percée assez récente (2) de la route nouvelle tendant à Courpière. Beauregard *(Pulchrum Regardum)* formait, dans sa partie orientale, un vaste tènement de terres généralement incultes dénommées la *Terre Rouge* et vierges de toute construction sauf une tuilerie. Ce territoire, limité en matin par les remparts de Montbrison et le cimetière de la paroisse Saint-Pierre (3), était traversé d'est en ouest, de

---

(1) Le jardin public de Montbrison, tracé à l'anglaise, lui a succédé en 1857.

(2) En 1852.

(3) Ce cimetière était situé dans le fossé et sur le bord du glacis extérieur du rempart, à hauteur de l'école primaire supérieure.

midi en nord, et aussi en diagonale, par un réseau de chemins d'origine plus ou moins reculée et presque tous supprimés aujourd'hui, qui servaient généralement d'accès aux moulins de la basse vallée du Vizézy : les deux principaux portaient les noms de chemin de Chandieu au *Moulin-Rouge* (1) et de chemin de *la Roëry* ; ce dernier qui prenait obliquement à la porte dite de la Croix tendait pareillement au Moulin-Rouge ainsi qu'à ceux d'Estiallet (2).

La partie occidentale de Beauregard, plus fertile, a été occupée à l'époque gallo-romaine ; des défoncements de terrain pratiqués sur divers points de 1865 à 1886 (3), y ont effectivement fait découvrir des vestiges d'habitations antiques, des tuiles à rebords, des amas d'amphores estampillées, quelques poteries sigillées et enfin un pavé qui appartient peut-être à une chaussée allant de midi en nord.

Une rente noble était assise sur ce territoire et notamment sur les deux moulins de Beauregard, aujourd'hui moulin Pagnon. Raymond Chicot, sieur de Beauregard en 1557, en est le premier possesseur connu (4). Cette rente fut acquise en 1581 par Pierre Beraud et elle resta jusqu'à la Révolution dans

---

(1) Le Moulin-Rouge, au sud-est de *Beauregard*, transformé aujourd'hui en fabrique de confiserie, a appartenu du XVe au XVIIe siècle à deux illustres familles foréziennes, les Robertet et les Papon (*Revue forézienne*, année 1869, p. 21 et 168).

(2) Terrier Fouyn, du chapitre de Notre-Dame de Montbrison, 1621-1629, expédié par Lasaigne, f°s 88-90. Tous nos remerciements à M. le comte de Poncins, qui a bien voulu nous communiquer ce document tiré de sa bibliothèque.

(3) Montbrison. Plan cadastral, section C dite *des Plantées* et *des Moulins*, n°s 139, 142, 143, 146, 147.

(4) *Bulletin de la Diana*, tome II, page 252. — Terrier Fouyn, f° 102.

sa famille qui était apparentée à celle des Papon et aux meilleures de Forez (1)

VALLÉE DU VIZÉZY.

C'est à la hauteur d'*Estiallet*, village d'aspect encore fort rustique il y a peu d'années, que commence à proprement parler la vallée du Vizézy. Cette vallée, une des plus pittoresques de notre province, en était autrefois une des plus industrieuses. En effet, depuis Montbrison jusque fort loin en amont, les rives du Vizézy étaient alors plus qu'aujourd'hui sillonnées de biefs de dérivation et encombrées de bruyants moulins à farine, à foulon et à huile. Cette multiplicité d'établissements industriels tenait à diverses causes, au voisinage de la ville comtale d'abord, puis à la facilité d'établir de nombreuses chutes le long de la rivière, et surtout à l'abondance de ses eaux intarissables l'été. Hâtons-nous de dire que le Vizézy ne doit ce dernier avantage, résultant du détournement à son profit d'une des sources du Lignon, qu'à l'initiative et au génie de l'un de nos comtes : nous en reparlerons plus loin.

La principale dérivation de la rivière, à deux kilomètres ou plutôt à deux kilomètres et demi en amont de la ville, est très anciennement connue, toutefois son origine est assez mal définie, et quelles que soient les conclusions, basées sur une décision interprétative de la *Table de Marbre* (2), d'un jugement rendu, à une époque assez récente, dans

---

(1) Gras, *Notes généalogiques*, manuscrit de la bibliothèque de la Diana, aux mots *Béraud*, *Papon*.

(2) En 1760 (Archives administratives de la ville de Montbrison, dossier des fontaines publiques).

un procès fameux, on ne sait si cette dérivation a été créée en vue d'usages industriels ou si, plutôt, elle ne fut pas établie en vertu d'une autorisation de Marie de Berry datée de 1428 (1) pour amener les eaux de la rivière dans les fossés de la ville et aussi dans ceux du château de Montbrison. Quoiqu'il en soit, ce bief qui a en effet servi à cet usage et alimente encore, outre de nombreux égouts, une conduite traversant la ville et coulant sur l'emplacement du fossé oriental du rempart, est d'autre part coupé de distance en distance par des chûtes importantes utilisées pour des minoteries; il est cotoyé dans la partie supérieure de son parcours par un chemin ancien portant le nom de chemin des *Meuniers* et aussi chemin de Vauberet et de la Guilanche (2). Ce chemin qui remonte ensuite le Vizézy sur l'une et l'autre rive jusqu'à la Guilanche et se prolonge sur Hérieu sous le nom d'*estra* de Roche (3), constituait jadis l'uni-

---

(1) Broutin, *Couvents de Montbrison*, t. I. *Cordeliers*. Charte de Marie de Berry, p. 124-140: « Item, que les exposants, c'est à sçavoir les bourgeois et habitants, et les doyen et chapitre, chacun en droit soi, puissent prendre un ruisseau de la rivière dessus dite, au dessus de ladite ville, en montant vers le pont de la Guillanche, et dessus si nécessaire est, et le faire passer là où bon leur semblera, pour remplir et abreuver lesdits fossés, et pour aider à la façon d'iceux toutes et quantes fois que besoin sera, sans contredit.

« Que les exposants, tant d'un côté que d'autre, pourront prendre des ruisseaux en ladite rivière pour abreuver lesdits fossés ; et pour les aider à la façon d'une tranchée en ladite rivière de Vizézy, pour ce que ledit chapitre et ladite maison-Dieu sont grandement chargés, nous, pendant le temps de ladite fortification, pourvoirons et ferons pourvoir à ladite œuvre ».

(2) Archives de la Diana. Terrier de la Guilanche, reçu de Marcilly, 1575-1590, copie signée Myton, 1605, au profit du sieur de Montaiguet, f° 430.

(3) *Revue forézienne*, année 1867, p. 228.

que voie longitudinale de la vallée moyenne. Cette voie, sans doute moins savamment tracée que la route neuve qui dessert particulièrement la rive droite, était, il convient de le faire remarquer, infiniment moins exposée aux intempéries. Le point de départ de cette chaussée, en aval, était la *Croix de Pierre Chault* ou de l'*Olme de Pierrechault* (1) sur le chemin ou *estra* (2) qui conduisait du château de Montbrison, par les plateaux, à celui de Châtelneuf.

Estiallet et Randin.

Nous n'avons rien à signaler à *Estiallet-le-Haut* autrefois *Substiallet* (3) si ce n'est le fût d'une croix ornée de statues, dite la *Croix des Saints*, paraissant, d'après ce qui reste d'une ancienne inscription, avoir été érigée en souvenir de la peste de 1630, ni à *Randin* qui a troqué son nom contre celui de *la Blanchisserie*, en souvenir d'une industrie éphémère établie en cet endroit vers la fin du siècle dernier (4).

La Tuilière.

En face et en midi de la vallée, s'étend sur une colline assez escarpée le domaine de *la Tuilière*, dans les terres duquel auraient été trouvées il y a quelque trente ans des antiquités d'âge indéterminé.

---

(1) Terrier de la Guilanche, f° 430. — Terrier Fouyn, f°s 72, 73.

(2) *Revue forézienne*, année 1867, p. 77.

(3) Terrier Fouyn, f° 102. — Terrier de la Guilanche, f° 508 v°.

(4) Antoine Granjon, *Statistique du département de la Loire*, mss. de la bibliothèque de la Diana, p. 512.

Nous ignorons à quelle époque la Tuilière fut érigée en fief, nous savons seulement que ce fief était possédé à la fin du XVIe siècle par Guillaume Rival, avocat du roi en 1610, président au bailliage de Forez en 1611 (1), plus tard seigneur de Vauberet par son mariage avec la veuve de Pierre Petit, Catherine Paparin (2), et enfin du Soleillant par une autre union avec Ennemonde Courtois d'Arcolières (3).

Après Guillaume, les possesseurs de la Tuilière ou ceux de la famille qui en portèrent le nom furent Claude Rival, cité en 1678, Jacques, maître des eaux et forêts (1657-1738), Antoine, écuyer, capitaine au régiment d'Auvergne, mort en 1745 (4), et autre Claude Rival, écuyer, prêtre prébendier de Notre-Dame, lequel fut enterré dans cette église en 1769 (5). Le dernier du nom paraît avoir été Marie-Madeleine de la Tuilière; elle était femme de Louis de Serres, écuyer, mort en 1770, avec lequel elle fut inhumée, en 1774, au tombeau de la famille Rival dans la chapelle de Saint-Georges, à Notre-Dame de Montbrison (6). Ceux qui leur succédèrent ne nous sont pas connus, mais nous savons grâce aux titres de propriété obligeamment communiqués par le propriétaire actuel, que la terre de la Tuilière appartenait aux Staron de l'Argentière au commencement de ce siècle.

Bâti sur un rocher à pic d'où l'on jouit d'une vue magnifique tant sur la vallée du Vizézy, en

---

(1) Broutin, *Les châteaux historiques du Forez*, tome II, p. 277.

(2) Gras. *Notes généalogiques*, au mot *Rival*.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ancien Forez*, année 1890, p. 351. *Registre des sépultures de N.-D. de Montbrison* publié par A. Huguet.

(6) *Ibid.*, année 1890, p. 351, et 1891, p. 376.

amont, que sur la plaine du Forez, le château de la Tuilière, actuellement coiffé d'une lourde et disgracieuse toiture construite il y a environ quarante ans, avait jadis fort bon air, paraît-il, avec sa terrasse à balustrade et sa tourelle crénelée : il appartient aujourd'hui à notre très sympathique collègue M. Amaury de la Plagne.

Puy des Saints, Puy de Montloup.

Au-delà de la Tuilière, la route que nous suivons emprunte sur plusieurs kilomètres le territoire de la commune de Bard et la vallée, déjà plus encaissée, commence à revêtir un aspect plus agreste. A gauche, dominant l'ancien chemin du château du Chevalard (1) par le val de la Tuilière, sont les hauteurs boisées du *Puy des Saints (du Saint, dau Sainctz)* (2) couronnées par de fantastiques rochers, et le bois de la *Dame*, en partie défriché, où l'on voyait, dit Gras (3) une pierre branlante, détruite lors de la percée de la route : dans son voisinage on avait recueilli une superbe hache en serpentine que son détenteur, M. Huguet, a bien voulu donner au musée de la Diana (4). Plus haut et dans le prolongement sud-ouest de la colline du Puy des Saints, sur la boursouflure basaltique même du

---

(1) Terrier de la Guilanche, f° 498.

(2) Terrier de la Guilanche, f°s 496, 497 et 500. En marge des feuillets, on lit d'une écriture plus moderne : *Peu (puy) de Saint-Ignieu.* — Plan cadastral de Bard, section A.

(3) L.-P. Gras, *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez*, p. 18.

(4) Un défoncement pratiqué au pied du bois de la Dame, à droite de la route, sur le territoire du *Grand-Pré*, a fait découvrir, peu après notre passage, des restes antiques parmi lesquels figuraient deux intéressantes patères en bronze (*Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 358).

Puy de Montloup, un défrichement de terrain, pratiqué il y a environ dix ans, a révélé l'existence d'un puits antique et permis de reconnaitre les substructions d'un édifice construit avec soin, que l'on présume avoir été un temple gallo-romain (1).

Bernigo.

Toujours à gauche, à l'ouest du Puy des Saints, se cache aux regards des excursionnistes, dans une gorge sauvage, véritable retraite de misanthropes, l'ancien hameau de Bernigo, réduit à une seule maison dont les moulures accusent le XVIe siècle. Auprès, sur l'emplacement d'une vieille maison convertie en jardin, existe une cave creusée dans le roc, qui passe pour avoir servi de refuge et d'atelier à une bande de faux monnayeurs dont le chef fort habile aurait été, dit-on, gracié par Louis XIV.

Une famille de Bernigo a habité ce hameau et notre ville du XVe au XVIIe siècle : un de ses membres, Hugues, époux d'Anne Dupin, fille de Claude, notaire à Saint-Bonnet-le-Coureau, était lui-même notaire royal à Montbrison en 1600 (2) ; un autre, Jean, prêtre prébendier de Notre-Dame de Montbrison, figurait en 1610 comme témoin au baptême de Jeanne Vauberet, fille de Jean, aussi notaire royal.

Pierre-a-Chaux.

A droite de la rivière et de la route, s'allonge

---

(1) La configuration des substructions de cet édifice rappelait de très près celle du petit temple découvert en 1886 par le sieur Jean Charles, à la *Pierre-Murée*, près de Chalain d'Isoure (*Bulletin de la Diana*, t. IV, p. 205).

(2) Gras, *Notes généalogiques*, au mot *Bernigo*.

sur un coteau brûlé du soleil le territoire de *Pierre-à-Chaux* (*de Petra calce*) dominé par un sommet appelé tour à tour le *Puy de la Croix* (1) et le *Puy Pallier* (2). Ce territoire, qui produit le vin le plus estimé de nos environs, était, comme celui de la Tuilière qui lui fait face, en nature de vignoble dès le XIIIe siècle ; nous voyons en effet qu'en 1267 Renaud de Forez cède, en échange de droits à lui abandonnés par Martin Augier, cinq sols forts lyonnais de cens assis sur une vigne appelée le *Clos Ancelin*, située au vignoble de Pierre-à-Chaux, sur le chemin de Montbrison à Châtelneuf ; cinq autres titres de 1293, 1325, 1333, 1380 et 1427 font de même mention de ce lieu dit et ont également trait à des redevances établies sur des terrains plantés en vignes (3). L'*Histoire des couvents de Montbrison* de M. Broutin et les nombreux terriers que possède la bibliothèque de la Diana font connaître que du XVe siècle à la Révolution, les habitants les plus notables, les communautés religieuses, les confréries et les paroisses de notre ville, voire les prieurés de Savignieu et Saint-Thomas-les-Nonnains, y possédaient presque tous des biens de ce genre.

---

(1) Luillier-Chaverondier, *Inventaire des titres du comté de Forez*, n°s 178, 1427. — Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 1553.

(2) Montbrison. Plan cadastral, section A dite de *Curcieu*. — Terrier Fouyn, f° 71.

(3) Luillier-Chaverondier, *Inventaire*, p. 206. — Huillard-Bréholles, *Titres*, n° 454. — Chaverondier, *Inventaire des archives départementales*, série B, n°s 1904, 1905, 1906, etc.

C'est sur l'emplacement ou dans le voisinage du clos Ancelin qu'une carrière d'extraction de kaolin fut ouverte et une fabrique de porcelaine créée vers le commencement de ce siècle, mais cet établissement fut abandonné peu après sa fondation.

Les territoires de Pierre-à-Chaux et du Puy de la Croix avaient déjà été habités dans l'antiquité : des restes de constructions gallo-romaines, des poteries et objets usuels y ont été rencontrés, notamment au *Plat* de Pierre-à-Chaux (1), au-dessous du chemin de Curtieu (2), près de Randin (3) et au pied du vallon de *Pommeraud* ou *Pomeyrol* (4), en face de la levée du grand bief des moulins du Vizézy. Sur les pentes de ce dernier vallon, des travaux de culture auraient en outre, assure-t-on, fait découvrir vers 1840 un cercueil en plomb et des monnaies anciennes en nombre. L'avocat Granjon rapporte qu'en 1802, probablement lors de l'établissement de la nouvelle prise d'eau des fontaines publiques de Montbrison, établies sur l'initiative du général de Richepanse, allié aux Damas, on mit à jour sur le parcours du chemin des Meuniers une très ancienne conduite amenant de Vauberet l'eau du Vizézy sur la butte de Montbrison (5).

VAUBERET.

Plus haut, le long de ce même chemin, se cache dans les grands arbres du bord du Vizézy un spécimen fort bien conservé des gentilhommières du XVIe siècle : c'est le petit château de Vauberet dont notre aimable collègue M. Claudius Maillon veut bien, au nom de sa famille, nous faire lui-même les honneurs.

---

(1) Montbrison. Plan cadastral, section A, de *Curcieu*, n°s 416 et 417.

(2) *Ibid.*, n° 321 et environs.

(3) *Ibid.*, n° 499 et partie du 501.

(4) *Ibid.*, n°s 509, 514 et 521. — Terrier Fouyn, f°s 39-40.

(5) Granjon, *Statistique*, p. 58.

Cette charmante construction dont l'effet perspectif, entre deux hautes collines, est malheureusement compromis par le voisinage d'un grand moulin moderne, comprend un corps de logis principal flanqué d'une sorte d'aile sur la droite. A vrai dire, l'édifice ne compte, au-dessus de vastes caves, qu'un seul étage important avec galetas coiffé d'une toiture plate ; mais trois poivrières aux angles du midi sur la rivière, une tour ronde à comble bas et une tourelle carrée à toit aigu, toutes deux en saillie sur la cour d'honneur, donnent à cette résidence du mouvement et de l'ampleur, tout en lui imprimant comme un cachet de maison forte.

Le rez-de-chaussée du principal corps de logis forme trois vastes pièces éclairées par des fenêtres jadis à croisillons ; deux de ces salles, à peine remaniées, conservent encore leurs lambris à multiples petits chevrons et leurs grandes cheminées à cariatides et consoles feuillagées. Sur le manteau de l'une se détache en relief le blason des Petit reproduit aussi sur la porte d'entrée de la cour d'honneur, il porte une *charrue* sans indication d'émaux ; sur celui de l'autre cheminée sont les armes des Muthin ou Mutin, du Lyonnais (1), *d'azur au chevron d'argent, chargé d'un croissant de gueules, et accompagné de trois têtes de lion d'or.* En l'absence d'autres preuves, ces armes permettent de dater sûrement la construction, à quelques années près.

Dans la cour, à droite de la façade principale occupée au centre par une élégante fontaine à vasque engagée dans la muraille, s'ouvre la chapelle, désaffectée depuis plus d'un siècle : elle était jadis

(1) Steyert, *Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais.*

ornée de peintures murales curieuses, mais sans mérite artistique. L'une d'elles, encore reconnaissable il y a quelques années à peine, figurait une scène de l'histoire romaine : *Mucius la main sur le brasier* ; une autre reproduisait apparemment un sujet guerrier : il n'en reste que le dernier plan représentant un camp sous les murs d'une ville forte dominée par de nombreux édifices.

Une croyance, peut-être fondée, veut que le moulin particulier du château de Vauberet et les caves de celui-ci, en communication directe avec la cour d'honneur par de larges couloirs verticaux, aient originairement servi à la fabrication et à la conservation de la poudre de guerre. Une circonstance porterait à donner quelque créance à cette tradition : c'est que le premier seigneur connu de Vauberet, Louis Petit (1), était précisément contrôleur des guerres vers 1590, époque avec laquelle le style de la construction cadre parfaitement (2).

« Noble Loys Petit », dont on ignore le pays d'origine, est cité tour à tour comme contrôleur des guer-

---

(1) Louis Petit avait déjà acheté avant 1575 divers fonds sous Bernigo à Pierre de Vauberet et Pierre de Bernigo (Terrier de la Guilanche, fos 330 et 385).

(2) Arch. municip. de Montbrison. Registres paroissiaux de la Madeleine. — C'est dans la maison de ville du même Louis Petit, à Montbrison, que descendit en 1575 François de Mandelot, gouverneur du pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, et c'est dans « la grande salle de devant » de ladite maison qu'eut lieu le 18 juin de la même année, une assemblée provinciale du pays de Forez, convoquée en vue de fournir des subsides au gouverneur pour continuer la guerre contre les protestants. Au nombre des délégués de la province qui assistaient à cette assemblée figurait Pierre Mutin, châtelain de Montbrison et aussi receveur des tailles. C'était probablement le père de Jeanne, femme de Louis Petit (*Revue forézienne*, année 1869, Vincent Durand, *Assemblées tenues à Montbrison en* 1575 *et* 1576).

res et comme receveur des tailles du pays de Forez. Il se maria vers 1590 en premières noces avec Jeanne Mutin et en secondes, l'an 1615, avec Catherine de Madières déjà marraine en 1614 d'un petit-fils du premier lit, Gaspard. Le fils unique de Louis Petit et de Jeanne Mutin, Pierre, qui devint grenetier et conseiller au grenier à sel de Montbrison et plus tard contrôleur des guerres comme son père, fut l'époux de Catherine Paparin. Il en eut quatre enfants (1) dont autre Louis Petit, baptisé le 31 décembre 1612 dans la chapelle de Vauberet, par permission spéciale du curé de la Madeleine de Montbrison qui était la paroisse du château (2).

Ces enfants durent vraisemblablement mourir en bas-âge, car nous voyons Catherine Paparin, devenue veuve, se remarier en 1619 avec Guillaume Rival, seigneur de la Tuilière, son voisin (3), et transmettre ainsi à cette famille le fief de Vauberet (4). D'après les notes de Gras, ce fief aurait passé ensuite à Michel de Pouderoux, président en l'élection de Montbrison, mort en 1666 (5), par son mariage avec Claudine Rival, puis à leur fils Joseph de Pouderoux du Cros, également qualifié de sieur de Vauberet, lequel décéda en 1705 (6). Enfin en

---

(1) Gras, *Notes généalogiques*, au mot *Petit*. — Registres paroissiaux de la Madeleine et renseignements obligeamment communiqués par M. Périer.

(2) Registres paroissiaux de la Madeleine.

(3) Registres paroissiaux de la Madeleine. — Broutin, *Châteaux historiques du Forez*, t. II, p. 277.

(4) Gras, *Notes généalogiques*, aux mots *Paparin*, *Rival*. — Broutin, *Châteaux*, tome II, p. 277.

(5) Gras, *Notes généalogiques*, au mot *Pouderoux*. — Un titre de propriété de M. Henri Maillon parle de réparations faites en 1677 et 1678 au moulin Pouderoux, à Vauberet.

(6) Registres paroissiaux de la Madeleine.

1710, en vertu d'une donation conditionnelle faite par Jean Vauberet et Madeleine Duchiez sa femme (1), il échut aux hospices de Montbrison qui, en 1875, revendirent une partie de ce domaine au père de M. Henri Maillon, son possesseur actuel.

Le nom patronymique de Vauberet (Vaulberet) est connu depuis le commencement du XVe siècle. D'après un titre d'accensement et d'abénevis, Jean et Georges de Vauberet acquirent le 1er août 1419, du seigneur de la Guilanche, le droit de prendre l'eau d'un béal au-dessus de l'*encluze de la Bonnelle* (2). En 1431, Jean et son fils Georges de Vauberet, les mêmes probablement, prirent à l'adjudication, dit Broutin (3), la construction de la partie du rempart de Montbrison qui incombait aux religieux Cordeliers de cette ville (4). Ledit Georges, son fils et Guilhermin de Vauberet sont cités comme témoins au testament de Louis de Saint-Pol, daté de 1450 et du château de la Guilanche (5) ; enfin un autre Vauberet, Jean, était notaire royal en 1607 ; une des filles qu'il eut de son mariage avec Catherine de la Garde, Jeanne, devint l'épouse d'un trésorier du roi pour les mines du Forez, Antoine Boissonnet (6).

Nous savons par l'analyse de diverses pièces, no-

---

(1) Titres de propriété de M. Henri Maillon.

(2) *Ibid.*

(3) Broutin, *Couvents*, t. I, p. 151.

(4) C'est peut être à titre de bienfaiteurs des Cordeliers que les Vauberet durent de posséder dans leur église un tombeau de famille (Testament de Simon Vauberet, 24 avril 1669, élisant sa sépulture dans l'église des Cordeliers, au vas de Vauberet. Titres de propriété de M. Henri Maillon).

(5) Chaverondier, *Inventaire des archives départementales de la Loire*, t. II, série B, p. 330 et 331.

(6) Gras, *Notes généalogiques*, au mot *Vauberet*.

tamment de celles obligeamment communiquées par M. Henri Maillon, que les biens de cette famille, agrandis notablement en 1589 (1), par Claude de Vauberet, fils de Simon, étaient considérables, mais nous n'avons pu découvrir nulle part à quel titre les Petit avaient pu se tailler au milieu une seigneurie minuscule, ni comment et à quelle date précise elle passa ou fit retour aux Vauberet. Cette dernière transmission s'opéra peut-être en suite d'une vente probable aux Vauberet par les héritiers de Joseph de Pouderoux, toutefois les titres de propriété et la tradition sont muets sur ce point. Quant aux familles Petit et Vauberet, de même que celle des Bernigo, leurs voisins et amis, elles sont depuis longtemps éteintes et, par une amère ironie du sort, le château qu'elles habitèrent pendant plus d'un long siècle, est devenu aujourd'hui le vassal de leur moulin.

---

(1) Peut-être par suite d'échanges avec Louis Petit ?

II.

ESSERTINES-EN-CHATELNEUF.

La Guilanche. — Le Châtelard, Heyrieu. — Essertines-Basses. — Essertines-Hautes.

De Vauberet à Essertines-Basses, la vallée de plus en plus pittoresque et, sauf les bords fort ombragés de la rivière, aussi abrupte que dénudée, ne présente, à part les restes informes d'un vieux pont près de Malécot, une curieuse base de croix du XVIIIe siècle au hameau de la *Ronza*, portant gravée une maxime évangélique, et les débris du château de la Guilanche, rien qui puisse intéresser l'archéologue ou l'historien; mais il n'en est point de même de l'extrême bord des plateaux qui couronnent du côté nord le défilé du Vizézy. Là, sur un sol déjà plus fertile, des générations anciennes paraissent avoir élu jadis un domicile de prédilection, comme si elles avaient voulu surveiller et défendre le passage de la vallée. On trouve en effet, mais la plupart ensevelis sous les bruyères et les éboulis, des vestiges de civilisations successives sur près d'un kilomètre de longueur. Nous citerons en particulier, un puits antique et des restes de bâtisses couvertes jadis de tuiles à rebords exhumés récemment au *Pic des Chiens*, au nord de Vauberet (1), la *Pierre levée* de *Bréasson*, les terrassements mélangés de débris anciens qui s'étendent de ce point à la *Selle de Saint-Martin*, et enfin, à quelque distance en ouest, dominant le

(1) Montbrison. Plan cadastral, section A, n° 560 et ses environs.

tout, les restes, devenus rarissimes, de très anciennes constructions émergeant de l'un des trois sommets dénommé le *Puy des Fourches*.

On donne dans le pays le nom de Selle de Saint-Martin à un curieux rocher en forme de siège à dossier que l'on rencontre à droite, face à la montagne, sur un passage faisant communiquer les villages de *Malécot* et de la Guilanche, dans la vallée, avec le hameau et la source de la *Font Perdrix* (1), sur les hauteurs. Ce monument, témoin probable de pratiques superstitieuses à l'époque païenne et encore en vénération aujourd'hui, marquerait-il une des étapes du passage de saint Martin ou de l'un de ses disciples à travers les campagnes des Ségusiaves? Quoi qu'il en soit, constatons que le lieu servant de tribune et le vaste horizon s'étendant derrière l'auditoire n'étaient pas indignes du grand thaumaturge des Gaules (2).

La Guilanche.

Le château de la *Guilanche* est placé dans une situation agréable, en un point où la vallée du Vizézy forme un coude et s'élargit accidentellement. Quoique qualifié de maison-forte en 1441 (3), son adossement à de hautes collines et sa situation dans

---

(1) La construction récente d'une maison dans le voisinage immédiat de cette source a fait découvrir une certaine quantité de tuiles à rebords. Nous en avons également rencontré autour de la Selle de Saint-Martin.

(2) Voir sur la mission de saint Martin : Vincent Durand, *Note sur le culte de saint Martin et les lieux qui portent son nom dans le département de la Loire* (*Congrès scientifique de France*, 42e session, 1876, tome II, p. 525-548). — Lecoy de la Marche, *Saint-Martin*. — J.-G. Bulliot et Félix Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin dans le pays éduen*.

(3) Barban, *Fiefs du Forez*, no 1074, dans les *Mémoires de la Diana*, tome VIII.

un bas-fond dominé de toutes parts, ne permettent guère, malgré l'opinion émise par MM. Broutin et Ogier (1), de croire qu'il eut jamais une importance militaire sérieuse. La surface qu'occupait cette construction était d'ailleurs assez restreinte : en revanche, le peu qui en reste témoigne qu'elle fut édifiée avec soin et originalité.

Le principal corps de logis formait un parallélogramme qui par un de ses grands côtés s'appuyait en nord à la montagne ; il en subsiste seulement la partie occidentale dont les détails, d'un dessin très ferme, paraissent accuser le milieu du XVe siècle. Le rez-de-chaussée compte encore deux pièces servant actuellement de dépôt et d'étable ; la plus grande, qui a conservé une belle et vaste cheminée, est percée d'une porte à linteau en accolade et éclairée par une fenêtre à quatre compartiments en croix. Le premier étage reproduit exactement les dispositions intérieures du rez-de-chaussée ; sa petite salle voûtée est ajourée seulement par une demi fenêtre; quant à la grande, entièrement transformée, elle n'a gardé d'ancien que sa vaste fenêtre à croisillons surmontée du blason en relief des Saint-Pol. Le deuxième étage, plus moderne probablement, est sans intérêt. Sauf une cave adossée à un mur très épais à l'est, et un lambeau d'enceinte avec amorce d'une tour au sud, tout le reste du château a été démoli il y a près de quatre-vingts ans, et ses matériaux, en général fort beaux, ont été vendus et

---

(1) Broutin, *Châteaux*, t. I, p. 319, et Ogier, *la France par cantons*, *Montbrison*, p. 496, avancent que le château de la Guilanche était défendu par plusieurs tours et notamment par un haut donjon crénelé et percé de meurtrières, lequel n'aurait disparu que depuis peu de temps. Cette assertion est contredite par les habitants du hameau, dont quelques-uns sont des vieillards.

dispersés, à l'exception toutefois de deux cheminées monumentales et d'un superbe linteau de porte, restés épars parmi les ruines.

Le plus ancien seigneur de la Guilanche cité dans les titres, est Louis de Saint-Pol, damoiseau, aussi seigneur de Vassalieu, dont deux aveux portent les dates de 1390 et 1396 (1). Louis de Saint-Pol, issu d'une ancienne famille chevaleresque originaire des environs de la Fouillouse et qualifié d'écuyer du duc Louis II dont il était un des familiers (2), fut châtelain de Châtelneuf à l'époque où la petite cour de Forez y séjournait ; peut-être dut-il à cette circonstance, ou mieux encore à quelque service particulier, la faveur de l'érection de sa terre en fief. Ses successeurs furent autre Louis, aussi châtelain de Châtelneuf, qui fit hommage de ses seigneuries en 1441 (3) et testa à la Guilanche en 1450, élisant sa sépulture dans la chapelle et vas de sa famille en l'église de Savignieu (4) ; Antoine qui vivait en 1490 (5) ; Sébastien, époux de Catherine de Rochefort, cité en 1495 et 1518 (6) ; Pierre, qui vendit, en 1570, le bois de la Guilanche, entre Essertines et Roche, à Etienne de Rivoire, seigneur du Chevalard, et mourut en 1579 (7) ; Louis de Saint-

---

(1) Barban, *Fiefs du Forez*, n° 1073. — Broutin, *Châteaux*, t. I, p. 317-319.

(2) La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. II, p. 96, 109 *n*, 111 *n*.

(3) Barban, *Fiefs*, n° 1074.

(4) Chaverondier, *Inventaire des archives de la Loire*, série B, tome II, p. 330, 331.

(5) Gras, *Notes généalogiques*, au mot *Saint-Pol*.

(6) Broutin, *Châteaux*, t. I, p. 317. — Gras, *Notes généalogiques*, au mot *Saint-Pol*.

(7) Broutin, *Châteaux*, t. I, p. 317. — Gras, *Notes généalogiques*, au mot *Saint-Pol*.

Pol qui décéda en 1584 ne laissant que deux filles et un fils illégitime, Vital de Saint-Pol, lequel devait plus tard, en 1639, fonder le couvent de Notre-Dame de Grâces et y finir ses jours (1); enfin Jean de Saint-Pol, frère de Louis, cité au terrier de la seigneurie de 1584 à 1590 (2).

L'aînée des filles de Louis de Saint-Pol, Jeanne, mariée vers 1605 à Jean de Saint-Germain d'Apchon, seigneur de Sérézat, fut quelque temps qualifiée de dame de la Guilanche, enfin le fief passa à sa sœur Juste laquelle en 1630 le porta en mariage à Christophe de Navette des Olliers, issu lui aussi d'une famille d'Auvergne (3).

Celui-ci n'eut qu'une fille, Marie, qui épousa noble André de Chambaran, écuyer, originaire du Dauphiné, lequel rendit hommage en 1674. Leurs héritiers directs furent Pierre, écuyer, mari de N. Réveillac de Colonne, dont un aveu porte la date de 1722 ; Jean-Christophe, chevalier, époux en 1739 de dame Anne-Philippe Flachat d'Apinac, mort en 1759, et enfin Jean-Baptiste de Chambaran, mari de Jeanne-Marie Chamboduc de la Garde qui vendit en 1773 son fief à Simon Chaland, bourgeois de Montverdun ; celui-ci le transmit à son fils Joseph, époux de Madeleine Lattard du Chevalard, qui le conserva, croyons-nous, jusqu'à la Révolution (4). Aujourd'hui un paysan loge à l'étroit dans les ruines du château que quelques détails architectoniques distinguent seuls des autres maisons du hameau.

---

(1) Broutin, *Châteaux*, t. I, p. 318. — Gras, *Notes généalogiques*, au mot *Saint-Pol*.

(2) Terrier de la Guilanche, fos 457 à 512.

(3) Broutin, *Châteaux*, t. I, p. 317.

(4) Registres paroissiaux de Montverdun. — D'Assier de Valenches, *Fiefs du Forez*, p. 123.

La copie, déjà citée, du terrier de la Guilanche, à la bibliothèque de la Diana, nous fait connaître que la censive de la seigneurie prenait jusqu'aux portes de Montbrison et dans les paroisses de Bard, Ecotay, Essertines, Châtelneuf, Roche, Saint-Bonnet-le-Coureau, et quelque peu dans celles de Chandieu et de Savignieu. L'inventaire manuscrit des titres de Notre-Dame d'Espérance de Montbrison (1753), également à la bibliothèque de la Diana (1), nous apprend par contre que le chapitre de cette collégiale possédait sur le territoire de la Guilanche une dîmerie dépendant de la rente noble de la Claire qui se levait principalement à Feurs et à Chambéon.

Le Chatelard, Hérieu.

A un des replis de la route, nous croisons *l'estra* de Roche, pavée en partie, qui traverse à gauche l'ancien vignoble de la *Ponsonne* (2) et gagne par des pentes rapides le village *d'Hérieu* en passant au pied du *Châtelard*. Cette montagne qui, de la Guilanche, a l'aspect d'un pain de sucre, parait avoir été fortifiée à l'époque gauloise (3) ; elle laisse encore voir à son sommet de rares éboulis de constructions militaires commandant de haut la vallée. A quelque distance au soir de cette position, on trouve dans les terres beaucoup de cendres et de scories de forges anciennes, et un peu plus loin, au sud-est d'Hérieu, l'ouverture aujourd'hui obstruée d'un long souterrain.

Sur la rive gauche du Vizézy, de la Guilanche à

---

(1) Fos 32 et 109.

(2) *Revue forézienne*, année 1867, p. 228.

(3) *Ibid.*

Essertines-Basses, la nature est de plus en plus tourmentée, les collines sont de plus en plus escarpées, mais les cultures y reparaissent graduellement, conquises de proche en proche sur un sol toujours aussi ingrat ; et déjà l'on pressent au morcellement croissant des terres retenues par d'innombrables murettes vieilles de plusieurs siècles, que l'on est dans le voisinage d'un centre anciennement fortifié et très habité. Nous approchons en effet d'Essertines-Basses dont nous apercevions depuis longtemps les ruines et la chapelle et que nous atteignons par les hauteurs rocheuses qui en défendent l'accès au sud-ouest (1).

Essertines-Basses.

Nous ferons mieux connaître ces intéressantes ruines en revenant sur nos pas et en les abordant à l'est par l'ancien et unique chemin, à pente raide, qui y conduisait du plateau de Forys, sur la route du château de Châtelneuf. Ce chemin nous permettra d'ailleurs de voir, au pied des grands rocs de *Pierre à feu* qu'il contourne, un curieux petit monument, en vénération dans le pays : nous voulons parler de la *Croix des Argnats*.

Ce monument, d'un genre assez rare, se compose d'un socle circulaire à arête supérieure rabattue en

---

(1) Les habitants des alentours réservent le nom d'*Essertines-Basses* au groupe de maisons habitées, situées en dehors de l'enceinte, sur la rive gauche du Vizézy, et appliquent pompeusement celui de *ville de Gaza* aux ruines du château et du vintain. — La légende populaire de l'enlèvement par Samson des portes d'Essertines et de leur transport au Mont-Semioure et à Châtelneuf est peut-être une allusion à la construction plus récente de ce dernier château et au rôle plus effacé que dut jouer celui d'Essertines.

chanfrein et d'une croix monolithe, de forme trapue, dont la tige et les branches sont à huit faces inégales : une figure de Christ est grossièrement taillée en épargne sur la face antérieure. Son qualificatif de croix des Argnats lui vient des boules qui garnissent le socle et la croix elle-même et que le vulgaire prend pour des excroissances naturelles possédant certaines vertus curatives. Les paysans d'Essertines et des alentours affligés de furoncles ou *argnats*, venaient y demander la guérison de ce mal douloureux et, leur prière finie, ne manquaient pas de déposer une offrande sur la pierre. Mais cette offrande communiquait à celui qui la recueillait le mal dont ils étaient eux-mêmes délivrés. Nous aimons à croire que la maligne influence ne se transmettait qu'à l'homme assez cupide pour porter la main sur une aumône destinée au véritable pauvre.

Il y a mieux encore. D'après une tradition fort accréditée, la pratique pieuse que nous signalons dégénérait quelque fois en une bouffonne et barbare coutume. En effet, quand le mal avait une gravité particulière ou que le phlegmon menaçait de s'éterniser, on avait, nous a-t-on naïvement assuré, recours à des frictions énergiques qui auraient laissé des traces sur les aspérités de la pierre, en réalité entamées sur divers points par quelque cause purement accidentelle. Ces pratiques superstitieuses nous font conjecturer que la croix des Argnats a peut-être remplacé quelque monument du paganisme.

C'est précisément des abords du vieux chemin d'Essertines, non loin de la croix des Argnats et en midi des restes de l'ancien pont de la route, dit *Pont Monier*, que Guillaume Revel semble avoir pris, vers 1442, avec une exactitude qui nous paraît scrupuleuse dans l'ensemble, une vue cavalière du château et

du vintain d'Essertines. De ce point, l'aspect de

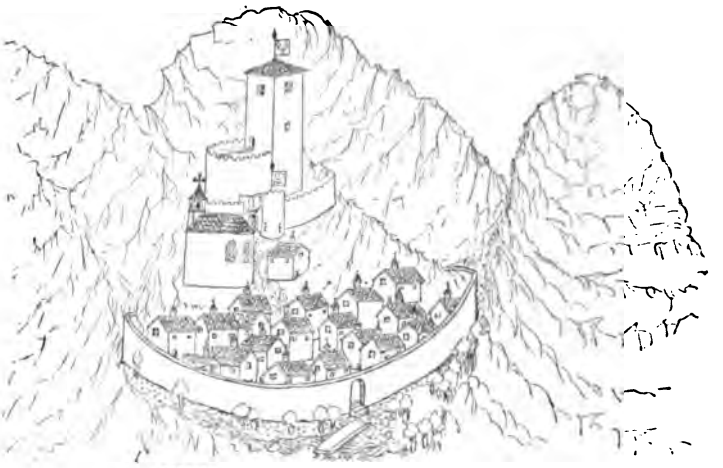

VUE DU CHATEAU D'ESSERTINES
D'APRÈS L'ARMORIAL DE GUILLAUME REVEL.

leurs ruines, désertes aujourd'hui, est vraiment saisissant et l'on s'étonne d'en trouver encore autant de restes sur une pente aussi rapide. En effet on distingue assez nettement quelques-unes des défenses supérieures de la place, les murs, fossé et entrée du vintain, les sinuosités de son étroite rue principale et l'on compterait facilement les maisons des vassaux qu'il renfermait.

Desservies seulement par deux rues, à peine suffisantes au passage de deux piétons de front, ces habitations, ou plutôt ces ruines, en nombre relativement considérable pour un espace aussi resserré, se pressent, s'entassent sur les pentes, dans les situations les plus diverses et souvent les plus incommodes. Les unes se dressent sur des saillies granitiques, d'autres, comparables aux alvéoles d'un nid d'abeilles fixé au tronc pourri de quelque vieux chêne, s'accrochent aux hautes

parois rocheuses taillées intentionnellement à pic ou se blottissent dans les anfractuosités naturelles, quelquefois même dans des excavations pratiquées de main d'homme. Malgré les inconvénients d'une assiette aussi défectueuse dont le choix peut s'expliquer par l'absolue nécessité qu'avaient les populations rurales, aux époques troublées du moyen-âge, de fixer leurs demeures à l'abri des forteresses féodales, le vintain d'Essertines, la sécurité revenue, continua néanmoins à être habité, du moins en partie ; ses derniers occupants ne le quittèrent, en effet, graduellement et définitivement, que vers 1850.

Quant aux défenses de la place elles-mêmes, ce qui reste de leur ensemble est encore assez considérable pour en conclure qu'à part le donjon et certaines murailles voisines de la chapelle, elles n'ont point été détruites d'une façon systématique, mais se sont émiettées insensiblement sous l'action du temps et de la poussée des terres.

Nous empruntons aux notes de M. Vincent Durand cette description d'Essertines-Basses.

« Le château d'Essertines est situé sur la rive droite du Vizézy, au sommet d'un rocher très élevé qui se rattache en midi à la montagne par un isthme étroit. A en juger par le dessin que nous en a laissé Guillaume Revel, il consistait principalement en une haute tour carrée (*turris d'Essertines*) (1), du type des donjons du XIe ou XIIe siècles, assise à l'extrémité et au point culminant du rocher, à pic sur le précipice. Cette tour, d'après le dessin, était protégée du côté du midi, le seul accessible, par une chemise semi-circulaire crénelée

(1) *Apud turrim d'Essertines*. Archives de la Diana. Terrier *Pastural*, du Chevalard, 1427, fo 62 vo.

et formait l'angle nord d'une enceinte de médiocre étendue dont la porte, tournée au sud-est, était surmontée d'un moucharabi et flanquée à droite d'une tour cylindrique. En avant de cette porte, la chapelle. Celle-ci était enfermée dans une enceinte extérieure ou vintain contenant aussi de nombreuses maisons destinées au logement des vassaux qui s'y retrayaient en temps de guerre. Ce vintain était percé, à l'aspect du matin, d'une porte qui devait donner passage à un chemin tendant au pont d'Essertines et de là à Montbrison par Forys.

« De cet ensemble de constructions, la chapelle seule subsiste dans son intégrité. Le donjon a été rasé jusqu'à ses fondements, mais on reconnaît sans peine l'emplacement qu'il occupait. Il reste encore, du côté du soir, des pans de murs assez élevés ayant appartenu au château proprement dit; ils se font remarquer par la régularité de leur appareil en moyens moellons de granit jaunâtre (1). Devait également faire partie du château une masure rectangulaire percée d'une grande fenêtre à ébrasements, située à l'exposition de l'est.

« D'après un plan-croquis de Gras, de 1861, et un autre croquis à peu près contemporain tiré de mes propres albums, on voit qu'à cette époque la chapelle n'était point isolée comme aujourd'hui, mais s'appuyait sur les murs de ce qui paraît avoir été une avant-cour du château.

« Le terrier du Chevalard, signé *Pastural*, aux archives de la Diana, fait connaître un chemin de la barrière du château d'Essertines à l'église de Saint-Etienne (Réponse de Jean d'Arsis). Ailleurs, il

---

(1) L'appareil de construction du château d'Essertines est à peu près identique à celui du château d'Écotay, qui passe pour un des plus anciens du Forez.

SAINT-ETIENNE D'ESSERTINES.

est question de maisons sous le château d'Essertines, près de l'église de Saint-Etienne, joignant le chemin, pavé de gros cailloux, qui conduit de la porte du château à la tour d'Essertines (Réponse d'André Girard, dit *de l'Eglesi*). Cette porte devait être celle du vintain. Celui-ci est encore facilement reconnaissable (1) ainsi que la plupart des maisons qu'il renfermait. Il est probable que beaucoup de ces dernières étaient inhabitées en temps de paix : l'exiguité de l'emplacement et son extraordinaire déclivité ne permettant pas de leur adjoindre les dépendances nécessaires d'une ferme.

« Comme il vient d'être dit, la chapelle, dédiée à Saint-Etienne, est intacte. Elle se compose d'une nef rectangulaire précédant un chœur rectangulaire aussi, mais moins large et d'axe différent. Le mur occidental est adossé au rocher, et l'on pénètre à l'intérieur par une porte latérale tournée au nord : elle est très simple, sans ébrasement ni moulure d'aucune sorte: un arc de décharge extradossé la surmonte. Deux autres portes ont été ajoutées dans les temps postérieurs; l'une ouverte sur la nef, regarde le midi, c'est-à-dire les dehors de la place,

---

(1) On distingue encore parfaitement et comme l'indique le dessin de Revel, la configuration de ses défenses. Le fossé du midi taillé à même dans le roc, en ligne droite, est très apparent ; la base des murailles de l'est, bâties en petit appareil régulier et hautes par places de plusieurs mètres, existe encore sur toute sa longueur, de même que les murs reliant les énormes surplombs de rochers, au nord de la place, sur la rivière.

Mais ce que Revel n'indique point, ce sont les groupes de masures entre la limite du vintain à l'est et le grand chemin, entre celui-ci et la rivière, et enfin l'agglomération de maisons, quelques unes encore habitées, qui s'étagent sur la rive opposée, entre les ruines de deux ponts. Cette extension du village serait-elle plus récente ? nous ne le croyons pas.

indice suffisant qu'elle ne remonte pas à la construction primitive, l'autre au nord donne dans le chœur : la moulure qui l'encadre accuse nettement le XVIe siècle, époque à laquelle la corniche chanfreinée qui couronne les murs fut aussi l'objet d'une restauration, comme en témoigne une date (1588) inscrite sur un petit écusson à l'aplomb de la porte principale.

« Les fenêtres sont d'étroites fentes comparables à des meurtrières ; leur archivolte monolithe est ornée de traits gravés simulant des clavaux alvéolés. A l'intersection de la nef et du chœur, s'élève un campanile à deux arcades, dont une colonnette centrale, coiffée d'un chapiteau à feuillages, reçoit les retombées.

« Les angles de l'édifice sont en pierre de moyen appareil, bien taillées, à joints fins. Le reste est en moellons mis en œuvre avec assez de mortier.

« L'intérieur offre peu de particularités à relever. La nef, aujourd'hui plafonnée, était probablement recouverte à l'origine d'un lambris ou d'une charpente apparente. Plus tard on la voûta, ce que démontre l'existence d'une amorce de voûte et de deux informes contreforts démolis depuis 1861, sans doute à l'occasion de réparations faites à la chapelle.

« Le chœur est voûté en berceau ogival. L'arc triomphal repose sur des impostes chanfreinées.

« Malgré l'étroitesse des ouvertures, un jour suffisant pénètre dans l'édifice, car elles sont largement ébrasées à l'intérieur.

« Le bénitier à droite de la porte principale est creusé dans le chapiteau d'une courte colonne torse.

« La porte est garnie d'une serrure fort curieuse.

Un verrou extérieur, à pans, orné de gravures et d'un travail assez élégant, est traversé par un an-

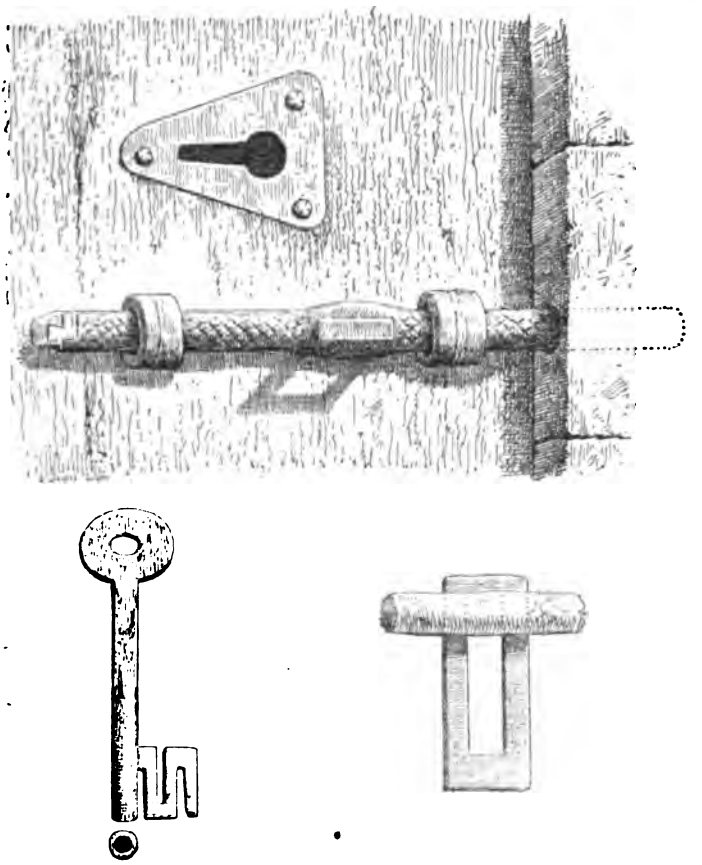

SERRURE DE LA PORTE DE LA CHAPELLE
DU CHATEAU D'ESSERTINES.

neau très allongé semblable à un anneau de chaîne et susceptible d'un mouvement de va et vient. Quand la serrure est ouverte et cet anneau tiré, il sert de poignée pour faire glisser horizontalement le verrou. Repoussé à l'intérieur jusqu'au contact de celui-ci, il est, quand on fait tourner la clef,

saisi par une pièce de la serrure et le verrou est rendu immobile.

« Il est difficile de dater la chapelle avec une grande précision : on hésite entre le XIe et le XIIe siècles. Elle avait autrefois le titre d'église paroissiale (Terrier de la Guilanche, 1575, signé *de Marcilly* ; réponse de Gabriel Coustan, maréchal d'Essertines).

« A proximité du château, en soir, existe une fontaine où l'on vient, dit-on, demander la pluie, circonstance qui ferait présumer que c'est une ancienne source sacrée.

« L'histoire du château d'Essertines est à faire. C'est lui, croit-on, qui est mentionné dans une composition de 1190, aujourd'hui perdue, entre Omar de Vernoille et Ponce sa femme, d'une part, et Pierre, sénéchal de Montbrison, et sa femme, fille de ladite Ponce, de l'autre, au sujet de leurs droits sur divers châteaux entre lesquels figuraient ceux d'Ecotay et d'Essertines (1) ».

Il ressort d'une pièce qui fait partie des archives du grand prieuré d'Auvergne à Lyon, qu'un peu plus tard, le château d'Essertines appartenait à un seigneur très richement possessionné tant en Lyonnais qu'en Forez, nommé Albert de Thizy. Par son testament non daté, mais à coup sûr du premier quart du XIIIe siècle, cet Albert de Thizy fait de nombreux dons aux églises et communautés religieuses, notamment au prieuré de Chandieu et à l'église de Sainte-Marie d'Essertines, et lègue à Albert, fils de Hugues de Sury, la maison d'Essertines, le bâtiment en ruines qui est au-dessus de

(1) Huillard-Bréholles, *Titres*, n° 23. — Barban, *Fiefs*, n° 1547.

la chapelle, et le surplus du droit qu'il a à Essertines, excepté sa part de la tour et de la courtine, qu'il a donnée au comte de Forez : *Arberto, filio Hugonis de Siureu, domum d'Essartines et muram que est super capellam et quicquid plus juris habebat a Essartines, excepta solummodo parte quam habebat in turri et cortina, quam dedit G. Comiti Forensi* (1). Les Sury étaient encore possessionnés au XIVe siècle à Essertines, mais nous ne trouvons pas le château mentionné dans leurs hommages (2). Il est possible qu'il fit, pendant une certaine période, partie des possessions des seigneurs du Chevolard, mais c'est une simple conjecture qui ne repose sur aucune preuve.

Enfin la seigneurie d'Essertines fut réunie à une époque déjà ancienne, mais que nous ne pouvons préciser, à celle de Châtelneuf, d'où son nom d'Essertines-en-Châtelneuf, et forma à nouveau, à partir du XVIIe siècle, un fief distinct que les Grozelier de la Chapelle, seigneurs engagistes, gardèrent jusqu'à la Révolution. Le dernier de ce titre, époux de dame Gabrielle Mallet de Vandègre, veuve de François-Edme de Chaussecourte, seigneur du Bost, résidait dans la paroisse d'Essertines, au château du Mont ; l'acte de son mariage, célébré dans la chapelle dudit château, porte la date du 10 août 1773 (3).

Essertines-Hautes.

On a également peu de documents sur l'église et

(1) Archives du Rhône. Titres de la commanderie de Montbrison, chap. 8, no 4. La copie de cette pièce nous a été obligeamment communiquée par M. le comte de Charpin-Feugerolles, à la demande de M. Vincent Durand.

(2) Barban, *Fiefs*, nos 1367 et 1368.

(3) Registres paroissiaux d'Essertines-en-Châtelneuf.

le petit bourg d'*Essertines-Hautes*, situé en ouest, à un quart d'heure du château, sur un contrefort assez escarpé de la montagne. Son nom, *Xartiniæ*, lui vient de l'essartement des bois, du défrichement des rochers sur lequel il est bâti, d'où le nom des *Essarts* porté par de nombreuses parcelles cadastrales (1).

Ce village possédait autrefois un petit prieuré bénédictin dépendant de celui plus considérable de Chandieu. On n'en connaît pas l'histoire, l'on sait seulement qu'il fut supprimé en 1480 et que ses biens furent réunis à ce dernier prieuré (2). Mais ce ne fut toutefois pas sans compensation. En effet, dans l'acte de fondation de l'hospice de Chandieu en 1500, le prieur Pierre de la Bastie spécifia qu'à perpétuité quatre pauvres vieillards d'Essertines auraient le droit d'être admis dans le nouvel établissement (3). La commune d'Essertines jouit encore de ce privilège dont elle est redevable, pour partie, aux libéralités d'Albert de Thizy, qui, par son testament relaté plus haut (4), avait déjà donné à la maison de Chandieu les ressources nécessaires pour nourrir à perpétuité un pauvre d'Essertines: *Domui Candiaci quicquid habebat in decima d'Essartines et vineas quas habebat apud Candiacum; domus Candiaci propter hoc in perpetuum suum faciet annuale et dabit X libros ad solvendos clamores et debita sua, et insuper uni pauperi victum tribuet in perpetuum,*

---

(1) Cette remarque s'applique également au territoire d'Essertines-Basses et à ses environs.

(2) *Le séminaire de Saint-Irénée à Lyon. Firminy et Chandieu*, p. 45.

(3) Titre de fondation de l'hospice de Chandieu. Copie à la mairie d'Essertines.

(4) Archives du grand prieuré d'Auvergne, déjà citées.

quem heres suus d'Essartines ad hoc beneficium elegerit.

La tradition de l'existence du prieuré est perdue dans le pays et peut-être y a-t-il quelque témérité à l'identifier avec certaine construction, visible seulement dans une cour et un jardin, au centre d'un pâté de maisons modernes : elle comprend deux corps de logis percés d'ouvertures accusant le milieu du XVe siècle et notamment d'une belle fenêtre à croisillons.

L'église prieurale, qui était probablement tout entière du XIIe siècle, a disparu en partie; il n'en subsiste que la travée centrale du transept voûtée en berceau et les arcades en arc brisé, portées sur impostes, qui la faisaient communiquer avec les bras de la croix.

Ceux-ci reconstruits en partie et transformés en chapelles par les seigneurs de la Guilanche et du Chevalard, accusent à l'intérieur le XVe ou XVIe siècle et à l'extérieur le XVIIe, par suite sans doute de quelques remaniements dans les murs. Une de ces chapelles est voûtée sur branches d'ogives prismatiques, l'autre, celle de droite, sur nervures toriques avec clef aux armes des Saint-Pol.

Le clocher bâti sur la travée de transept est bas, carré et dépourvu de contreforts ; ses baies géminées sont séparées par des colonnettes jumelles; quelques chapiteaux sont curieux. Nous ne garantissons point que ce clocher n'ait pas subi de restaurations à une époque assez moderne.

L'ancienne nef, dont on retrouve les fondations sous la galinière et jusque dans le cimetière, fut démolie, ainsi que le chevet, au XVIe siècle, quand on édifia la nouvelle église en orient du transept primitif. Cette construction entraîna l'abaissement du sol des parties conservées en vue de l'amener

à un niveau uniforme et obligea à reprendre en sous-œuvre les piliers portant le clocher, piliers dont on doubla la section de manière à leur donner jusqu'à mi-hauteur l'aspect d'un contrefort ou d'un soubassement saillant.

La nouvelle église du XVIe siècle comprend trois nefs de deux travées, celles du centre sur plan carré, les latérales très étroites, et un chœur d'une travée avec chevet à trois pans. Cette construction qui par son style doit être rattachée au groupe d'édifices religieux bâtis dans la région à la même époque et sous une même inspiration, se recommande par la disposition de son plan, par l'ampleur de ses proportions et par certains détails architectoniques caractéristiques. Les piliers se composent de quatre colonnes et d'autant de colonnettes adossées, sur le fût desquelles viennent directement se perdre les nervures prismatiques de la voûte. Les fenêtres, toutes à meneau et à remplages, sont fort élégantes, celles du chœur surtout. Toutefois quelques parties de l'édifice pèchent par une exécution gauche et maladroite (1) ; d'autres, telles que les piliers du chœur, détonnent par la maigreur de leurs fûts prismatiques coiffés de chapiteaux de la Renaissance.

Deux crédences en pierre fort ouvragées et placées face à face dans les collatéraux ont particulièrement fixé notre attention, notamment celle aux armes de la famille du Chevalard dont le château féodal est situé dans la paroisse : ces deux crédences, l'une et l'autre du XVIe siècle, sont sans doute l'œuvre naïve de quelque artiste local, le même peut-être qui sculpta les fonts baptismaux de Bard, Lérignieu et Roche.

---

(1) Cette malfaçon ne saurait être imputée à l'architecte, mais aux appareilleurs et aux ouvriers qui ont élevé la construction.

A l'extérieur, le chevet de l'église, bâti sur terrain déclive, est d'un fort bel aspect avec ses hautes baies et ses contreforts à triple ressaut terminés par des gables curvilignes. A l'opposite, une vaste galinière ou plutôt un porche voûté sur nervures, précède le clocher : ses pieds droits portent les dates de 1598 et 1645. Au centre de son dallage est la pierre tombale d'un curé de la paroisse décédé en 1587 : son inscription funéraire, en relief, est en partie effacée.

Le mobilier de l'église d'Essertines compte quelques pièces intéressantes du XVIIe siècle notamment un autel à colonnes torses, avec devant en cuir de Cordoue, surmonté d'un retable orné de chutes de fleurs d'un goût parfait, mais malheureusement privé de ses statuettes, un bénitier en bronze portant de curieux médaillons, huit chandeliers argentés signés *Chabou*, une croix d'autel sortant de l'atelier de *Pouguet* et enfin une grosse cloche datée de 1670 (1).

L'église paroissiale d'Essertines est sous le vocable de Notre-Dame que nous trouvons, en 1661, avec le qualificatif de Bon-Secours (2).

Sur une place publique, en ouest du cimetière, au pied d'un énorme Sully, est une élégante croix du XVIe siècle dont la similaire se voit devant la chapelle d'Essertines-Basses. La plinthe terminale de son socle, qui a appartenu à une croix plus ancienne, porte sur deux côtés une inscription de l'an 1400 en partie illisible.

---

(1) Cette cloche a été décrite par Gras. Son inscription mal venue nous a paru porter la date de 1670 au lieu de 1640. (V. *Revue forézienne*, année 1870, page 76).

(2) Archives de la Loire, *Inventaire*, série E. Registres paroissiaux d'Essertines, p. 69.

III.

CHATELNEUF.

Mont Semioure. — Château et église de Châtelneuf.

Mont Semioure.

D'Essertines à Châtelneuf, la route neuve ne quitte pas, sur une ou l'autre rive, le pied ou les flancs du mont *Semioure*. Cette montagne appelée aussi *Simioure*, *Simiouse*, *Semeol* et *Montcemyore* dans les anciens titres, est la plus considérable sinon la plus élevée (1023 mètres) de nos montagnes basaltiques foréziennes. On distingue de très loin sa masse arrondie qui joue dans l'horizon de Montbrison, mais avec des proportions d'élancement moindres, le même rôle que le Puy de Dôme dans la perspective de Clermont.

Plusieurs routes anciennes gravissent ses pentes, notamment à l'exposition abritée du midi : deux partant du village de Malleret s'étagent à diverses hauteurs et conduisent à Roche et à Châtelneuf : l'une d'elles, la supérieure, large et pavée avec bordures, est appelée dans les terriers (1) *estra* ou *vieux chemin* de Châtelneuf. Enfin une troisième, dont le pavé est encore mieux conservé, vient de Pralong ou Chandieu et s'appelait autrefois chemin *Chârraux*. Celle-ci aborde la montagne par l'est, traverse à mi-hauteur un curieux carrefour au centre d'entassements étranges de blocs basaltiques, passe

(1) *Revue forézienne*, année 1867, pages 77 et s. — Notes de M. Vincent Durand.

non loin du sommet naguères encore lieu de réunion au solstice d'été, puis auprès de l'emplacement, très reconnaissable, des piliers de la justice de Châtelneuf et enfin, par un col, atteint ce village pour se continuer ensuite jusqu'à Courcau et au-delà sous le nom d'*estra de Regardière* (1).

Chateau et Église de Chatelneuf.

A l'inverse du château d'Essertines-Basses desservi par un seul chemin et dominé de haut et de très près, le château de Châtelneuf, bâti sur une boursouflure basaltique commandant un immense et magnifique horizon, était le point de convergence de multiples chemins, fort étroits, dont quelques-uns seulement subsistent encore dans leur intégralité.

A voir à distance ces chaussées pentueuses et bordées comme jadis de leurs murettes en grosses pierres, on les prendrait, n'était le voisinage de la chapelle et de quelques rares masures, pour des coulées de lave descendant d'énormes chirats qui ne sont autre chose que les ruines du château.

On ignore l'époque de la démolition du château et le motif de cette destruction, celle-ci systématique; peut-être faut-il la faire remonter à 1633 et l'attribuer par suite à Richelieu ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1680, lors de la rédaction du terrier forestier de la châtellenie, il était déjà en ruines. Il en subsiste pourtant encore assez pour reconnaître sa configuration générale en s'aidant de la vue dessinée par Guillaume Revel vers 1442.

Le château proprement dit était bâti au sommet

---

(1) *Revue forézienne*, année 1867, pages 77 et s. — Notes de M. Vincent Durand.

et surtout sur la pente méridionale de la butte.

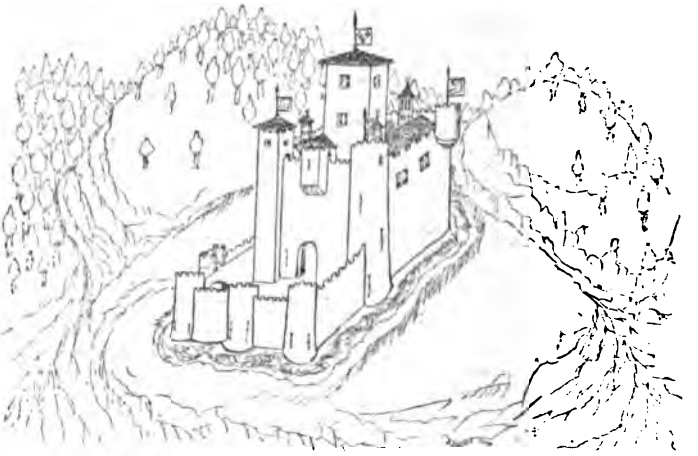

VUE DU CHATEAU DE CHATELNEUF
D'APRÈS L'ARMORIAL DE GUILLAUME REVEL

Il formait un parallélogramme régulier dont les angles étaient renforcés, au l'ouest par un haut donjon carré, au nord par une échauguette, à l'est par une tour ronde et enfin au sud par une autre tour carrée. Entre ces dernières, à l'exposition du sud-est, était la porte d'entrée défendue par un moucharabi. Les principaux bâtiments d'habitation s'appuyaient à la courtine nord-est et étaient éclairés sur la campagne, à l'aspect du levant d'été, par deux grandes fenêtres à croisillons (1). Cet ensemble a été rasé presque jusqu'aux fondations.

---

(1) Le croquis qui a servi à Guillaume Revel a été, selon toutes probabilités, pris du Mont Semioure ; et c'est de la position respective de cette montagne et de la butte de Châtelneuf que nous déduisons l'orientation des diverses parties château, vu d'angle sur le dessin. Cette orientation était fort bien entendue pour le climat du lieu et la saiison dans laquelle il était habité.

Au devant et en midi du château s'étendait, toujours d'après Revel, une autre enceinte barlongue munie au sud-est de trois tours rondes peu élevées et au sud-ouest d'une petite tour carrée défendant la porte extérieure. C'était dans cette enceinte, bâtie peut-être postérieurement, que devaient loger les gens de service du château. De ces défenses et de ces habitations, il reste encore au sud-est quelques vestiges de courtine et une tourelle ronde d'angle ; à l'intérieur se dressent seulement quelques pans de murs, remarquables les uns par leur construction, d'autres par leurs dispositions : nous n'avons trouvé parmi leurs éboulis que de rares pierres sculptées présentant de l'intérêt.

Une visite minutieuse du terrain nous a révélé, à l'exposition nord du château lui-même, l'existence d'une autre enceinte curviligne enfermant de nombreuses maisons dont on devine les fondations sous les décombres ; ces maisons, probablement celles des vassaux, étaient séparées de la forteresse féodale par une sorte de rue intérieure décrivant aussi une courbe.

Abandonnés par les hommes, ces lieux sont envahis par une végétation très variée et même exubérante sur certains points. Au devant de la première enceinte notamment, une véritable haie de lilas paralysant la poussée des terres et empêchant la chute des anciens murs, forme au printemps la plus belle parure de ruines qu'on puisse imaginer (1).

---

(1) Nous croyons devoir signaler la découverte, en 1878, sous un tas de pierres, près des ruines de l'ancien château, d'un petit trésor composé de trente-cinq pièces de billon datant du XVIe siècle (Philippe Testenoire, *Bulletin numismatique* dans les *Mémoires de la Diana*, t. VII, p. 317).

Postérieur à celui d'Essertines, le château de Châtelneuf bâti par Guy Ier ou tout au moins par son fils Guy II dans le courant du XIIe siècle, était peut-être le plus élevé de ceux que possédaient en propre les comtes de Forez (1); il semble même qu'en le plaçant à une telle altitude, ils avaient eu en vue de dominer tout le pays et de surveiller les places de leurs feudataires, qu'ils pouvaient en effet apercevoir en grand nombre à leurs pieds.

C'était dans ce nid d'aigle battu par les vents, au centre d'une contrée d'accès difficile, que les comtes de Forez de la deuxième race, le plus souvent guerroyant en Palestine ou au service du roi de France, envoyaient leurs enfants respirer un air pur et vivifiant : là ils s'endurcissaient de bonne heure à la fatigue et se préparaient ainsi au rôle souvent aussi pénible que glorieux où les appelait leur naissance. Plus tard Châtelneuf servit de douaire aux comtesses de Forez et notamment à Jeanne de Bourbon et à Marie de Berry, dont le souvenir est resté vivace dans le pays grâce à leurs bienfaits. L'abandon, prélude de la ruine, sonna pour Châtelneuf avec la réunion du Forez à la couronne.

La châtellenie de Châtelneuf avant ses divers démembrements, notamment celui de 1441 (2), s'étendait sur la paroisse de ce nom et sur celles de Roche, Saint-Bonnet-le-Coureau, Essertines, et une partie de celles de Lérignieu et de Saint-Georges-en-Cousan : elle fut aliénée à diverses reprises, d'abord en 1543 à Philippe Hippolyte, procureur du roi à la cour de Forez, puis à Jacques de Verdonnet que nous trouvons cité comme seigneur de Châtel-

---

(1) Il est à la cote de 1011 mètres.

(2) La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 182.

ANCIENNE ÉGLISE DE CHATELNEUF.

neufen 1610 (1), à Jacques Girard, aussi seigneur de Grandris et Trécisse, vers 1643 (2) et enfin en 1771, date de la réunion de la châtellenie à celle de Montbrison, à Henri-François du Rosier de Magnieu et François Thoynet de Bigny (3). Mais depuis longtemps déjà le siège de cette châtellenie n'y était plus fixé, il avait été transporté d'abord à Marcilly, puis à Montbrison en 1748 (4).

L'église de Châtelneuf est un morceau d'une grande valeur. Nous en empruntons la description aux notes de M. Vincent Durand.

« Un peu au dessous et en midi des ruines informes du château des comtes de Forez, s'élève l'église de Châtelneuf, abandonnée depuis le transfert du chef-lieu de la paroisse au hameau de Boibieu, c'est-à-dire depuis 1827.

« Cet édifice comporte une nef principale de trois travées dont la première, à demi-ruinée et privée de sa voûte, supportait un clocher aujourd'hui démoli (5), deux collatéraux plus courts d'une travée et un chœur rectangulaire moins élevé auquel fait suite

---

(1) Archives de la Loire, série E. Registres paroissiaux de Chambéon, p. 62.

(2) Archives de la Loire, série E. Registres paroissiaux de Saint-Pierre de Montbrison, p. 43.

(3) Contrat d'échange entre le roi et les sieurs du Rozier de Magnieu et François Thoynet (Bibliothèque de la ville de Lyon, fonds Coste, n° 19819, carton 1011).

(4) *Almanach de Lyon*, année 1760, p. 49.

(5) Ses matériaux ont servi à édifier le clocher du village de *Boibieu* devenu également depuis 1827 le chef-lieu de la commune. Ont été aussi transportés de Châtelneuf dans la nouvelle église une belle cloche fondue probablement par les Monier de Viverol et datée de 1512, deux autels Louis XIV très simples et quatre chandeliers argentés signés *Pouguet, à Lyon.*

sous la même toiture une sacristie de pareille largeur et hauteur.

« La partie la plus ancienne est la moitié antérieure du chœur, qui est voûté en berceau brisé avec arc triomphal retombant sur des impostes chanfreinées, celle de droite étant en outre ornée de billettes. On pourrait la faire remonter au XIe siècle ; la date du XIIe siècle est toutefois plus probable (1).

« Au XVIe siècle appartiennent les trois nefs. Vers le milieu du XVIIIe le mur droit ou l'hémicycle qui terminait le chœur en matin a été démoli, celui-ci a été allongé et l'on a construit la sacristie formant, à raison de la déclivité du sol, premier étage sur un cellier dont la porte est surmontée du millésime 1763.

« L'axe de la nef principale n'est pas dans le prolongement de celui du chœur, mais sensiblement plus au nord.

« L'intérêt principal de cette charmante église

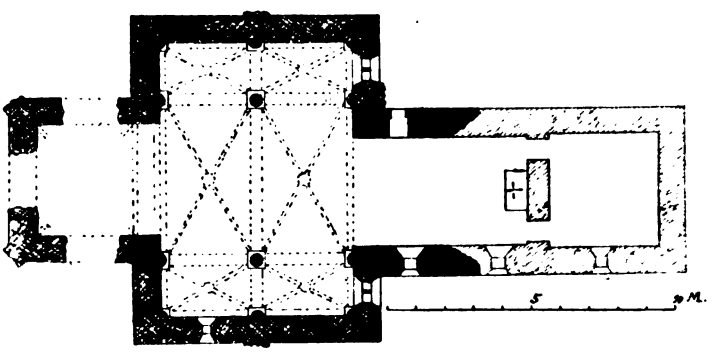

PLAN DE L'ÉGLISE ABANDONNÉE DE CHATELNEUF

(1) Placée en dehors et en midi du château, elle ne figure pas sur la vue de Guillaume Revel.

CLEF DE VOUTE DANS L'ANCIENNE
ÉGLISE DE CHATELNEUF.

est dans ses trois nefs qui, la travée de clocher mise à part, forment une vaste salle rectangulaire de 9 m. 60 sur 6 m. 65 où la vue est à peine interrompue par deux minces colonnes cylindriques de 0m 54 de diamètre sur lesquelles retombent les voûtes. Les socles de ces colonnes passent du carré à l'octogone par l'intermédiaire de culots d'angle renversés ; elles sont dépourvues de chapiteaux et reçoivent directement les doubleaux, archivoltes et arcs ogives de la voûte, qui prennent naissance à la même hauteur sur un sommier commun, pour diverger ensuite en gerbes de la plus grande élégance. Tous ces arcs sont chanfreinés en double cavet. Aux clefs pendent de larges disques sculptés avec soin. Sur l'une d'elles, dans la première des travées encore intactes de la nef majeure, autour d'un écu chargé du monogramme IHS, on lit cette inscription qui fixe la date de cette partie de l'édifice,

LAN MIL V^c XIIII FVT POVSEE CESTE QLE P̄ ME ·I BASSET (Ornement final).

L'an mil v^c XIIII (1514) *fut pousée ceste qle* (*clé*) *p*(*ar*) *me J*(*ehan ?*) *Basset* (1).

« La famille Basset, qui paraît originaire de Chalmazel, a produit plusieurs architectes de mérite. Antoine Basset construisait en 1515 le chœur de Trelins (2) et, d'après un titre découvert par M. l'abbé Peyron, archiprêtre de Boën, Mathieu Basset, de Chalmazel, bâtissait en 1578 le curieux campanile de cette paroisse démoli depuis quelques années (3).

« Une autre clé de voûte dans le collatéral gau-

---

(1) Le creux des lettres paraît avoir été rempli avec du plomb qui a en partie disparu. Le dernier P est barré.

(2) *Bulletin de la Diana*, t. IV, p. 347 et s.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 1 et s.

che porte un écu aux armes de France pleines, la cotice des ducs de Bourbon ayant peut-être été omise par erreur ; à une troisième, dans le collatéral droit, est suspendue une roue évidée à jour, avec fleuron hexagone au centre.

« Deux fenêtres à plein cintre, à l'extrémité orientale de chaque collatéral, sont divisées par un meneau et garnies de remplages flamboyants. Une autre fenêtre à plein cintre sans remplages et peut-être percée après coup éclaire en midi la première travée de droite. Enfin une ouverture basse à remplages, en partie murée, s'ouvre entre la voûte de la nef et l'extrados de l'arc triomphal.

« Un banc de pierre règne le long des collatéraux.

« Tout cet intérieur est d'une exquise élégance. Le granit, d'un grain fin, employé pour les piliers et les arcs est parfaitement taillé et appareillé. Nous avons ici le dernier mot d'un art arrivé à son apogée, qui n'a plus rien à apprendre comme entente de l'équilibre et connaissance raisonnée de la construction, resté d'ailleurs, grâce à la dureté des matériaux, pur des excès d'ornementation qui préparèrent la décadence du style ogival.

« Malheureusement la ruine de la travée de clocher laisse béante l'ouverture de la grande nef ; les contreforts latéraux ont été démolis et, chose plus grave, le défaut absolu d'entretien des toitures menace d'amener des désordres irréparables dans les voûtes. Déjà un effondrement partiel s'est produit dans la première travée du collatéral gauche.

« Le chœur n'a guère d'intéressant que son antiquité relative. Deux fenêtres à plein cintre et de largeurs inégales l'éclairent en midi. L'une appartient au remaniement du XVIIIe siècle, l'autre, plus étroite, pourrait être plus ancienne; il est pro-

bable toutefois qu'elle n'appartient pas à la construction primitive.

« Les murs et les voûtes de l'église présentent de nombreux vestiges d'une décoration peinte, dont le détail le plus curieux consiste en des pampres enroulés en spirale autour des colonnes de la nef. Les voûtes de celle-ci portent des galons, des arabesques, des semis d'étoiles ; sur celle du chœur, au centre, une figure de Dieu le Père, et plus bas, de grands médaillons ovales, renfermant des personnages fort maladroitement peints. A une époque postérieure, l'église a reçu une décoration plus simple simulant des joints d'appareil.

« L'autel majeur en maçonnerie, avec table monolithe de granit, est encore adossé au mur du chevet entre deux portes donnant accès à la sacristie.

« Il est intéressant de rechercher dans l'ordonnance des nefs de Châtelneuf, si bien pondérée et si légère malgré le peu de hauteur réelle des voûtes, quels rapports fondamentaux ont été adoptés par l'architecte. En plan, ces rapports n'apparaissent pas à première vue, mais l'on observe que les arcs ogives de la grande nef se coupent sous des angles de 60° ; en autres termes, que les centres des colonnes et celui des clefs de voûte, forment des triangles équilatéraux. Les dimensions des grandes travées ainsi déterminées, il semble que l'on ait pris pour la largeur des collatéraux le tiers de la largeur de la nef principale, de part et d'autre du socle des colonnes isolées et sans tenir compte de l'épaisseur de ce socle. En élévation, la naissance des arcs paraît avoir été fixée aux deux tiers de la largeur de la nef, prise entre les colonnes, et la hauteur de la voûte au double de celle de la naissance des arcs.

« Il n'est guère douteux que, lors de la reconstruc-

tion de la nef, on ait projeté de rebâtir aussi le chœur : une amorce de mur, près d'une petite porte donnant accès à celui-ci, est là pour l'attester. Une autre preuve est le déplacement, en nord, que l'architecte du XVIe siècle a fait subir à l'axe de l'édifice. En faisant porter l'élargissement d'un seul côté on a évidemment voulu se réserver la possibilité d'utiliser dans une construction future le mur méridional du sanctuaire.

« Au moment où l'on travaillait aux nefs de Châtelneuf, Anne de France était comtesse douairière de Forez et il n'est pas impossible que l'écu de France où nous avons remarqué l'absence de la cotice de Bourbon représente ses armes. L'édifice a été peut-être élevé à ses frais. Moins de dix ans plus tard le Forez était confisqué sur le connétable de Bourbon. Par là fut tarie la source des libéralités qui auraient pu permettre l'achèvement de l'œuvre et précipitée la décadence de Châtelneuf lui-même dont un monceau de ruines, une église chancelante et quelques masures de paysans rappellent seuls aujourd'hui l'antique prospérité ! (1) »

Ce qui double pour nous l'intérêt déjà considérable au point de vue historique et archéologique de

---

(1) Le pouillé moderne du diocèse de Lyon, par Aug. Bernard, donne saint Gilles pour patron à l'église de Châtelneuf. Il semble pourtant qu'elle fut dédiée à saint Paul. (La Mure, notes inédites, t. II, f° 56 v° : Châtelneuf, *Compositio domini comitis Forensis et domini Reynaudi Veteris, domicelli, apud Castrum Novum in ecclesia* beati Pauli, *anno Domini* 1271).

Il est probable que le plan de l'église primitive différait peu de celui de l'église castrale d'Essertines : une seule nef précédant un sanctuaire rectangulaire voûté en berceau. Châtelneuf existait en 1181, si c'est bien le lieu appelé *Castellum Novum*, p. 4 du *Cartulaire des francs-fiefs*. Il est mentionné en 1212 dans le testament de Guillemette, femme de Francon (La Mure, notes inédites, t. I, f° 115 verso).

l'église de Châtelneuf et nous en fait vivement désirer la conservation, c'est qu'elle appartient à un genre d'édifices spécial à cette région (1), dont le style est comme le rajeunissement de l'art ogival, en dégénérescence partout ailleurs, dont le plan témoigne, comme le dit si bien M. Vincent Durand, d'ingénieuses et savantes combinaisons ; c'est surtout parce qu'elle en est le spécimen le plus accompli. Sans doute, parmi les églises similaires, il en existe de plus amples, de plus ornées, de plus originales même à quelques égards, mais aucune n'approche de la perfection que, dans ses proportions modestes, atteint celle de Châtelneuf.

La Société de la Diana, émue des dangers que court depuis longtemps ce monument, a voté il y a quelques années une subvention en vue de contribuer aux travaux de consolidation les plus urgents. En outre elle a su intéresser à sa conservation les administrations diocésaine et préfectorale qui ne nous ont pas ménagé leur appui moral et leurs pressantes démarches. Déjà, à l'instigation de M. le Préfet de la Loire et de M. le Sous-Préfet de Montbrison, la municipalité de Châtelneuf a voté récemment l'allocation d'une somme de cent

---

(1) Citons parmi les églises que nous connaissons celles d'Essertines-en-Châtelneuf, Lésignieu, Trelins, Verrières, Saint-Sixte, Saint-Bonnet-le-Coureau, Sauvain, Gumières, une partie de celles de Saint-Georges-Hauteville et de Lérignieu, et enfin celle de Roche déjà franchement de la Renaissance. Toutes ces églises, bâties dans une période de trente années environ s'arrêtant à la date de la réunion de notre province à la couronne, constituent pour ainsi dire le legs artistique fait par les ducs de Bourbon à notre pays de Forez, avant de le quitter et de disparaître à jamais (Voir à ce sujet le bel ouvrage de M. Félix Thiollier, le *Forez pittoresque et monumental, Histoire et description générale* par le vicomte de Meaux, p. 15.

francs pour sa part contributive et l'on n'attend plus, pour commencer des travaux de la dernière urgence, qu'une réponse favorable à une demande de subvention complémentaire adressée au Conseil général de la Loire. Espérons que le secours arrivera avant qu'il ne soit trop tard !

IV.

SAINT-BONNET-LE-COUREAU & SAUVAIN.

Coureau. — Pierre-sur-Haute. — La Mure, Chorsin. — Ponts de la Pierre et de Subertas. — Sauvain. — Foires et théâtre de Sauvain. — Le Roure. — Grandris, Pramol, la Chaise. — Saint-Bonnet-le-Coureau.

La région presque alpestre qui s'étend de Châtelneuf et Saint-Bonnet au delà de Coureau et, transversalement de Roche jusqu'à la Mure, a peu changé d'aspect depuis les temps où la petite cour de Forez poussait ses chevauchées jusqu'à travers ses bois et ses pâturages.

Ce qui la caractérise et fait présumer qu'elle a été fort habitée au moyen âge, c'est le grand nombre de voies de communication qui la sillonnent dans toutes les directions. Généralement pavés et cotoyés de gros blocs formant bordure, ces chemins, dont l'établissement a dû nécessiter une main d'œuvre énorme, ont le plus souvent, à l'imitation des chaussées antiques, une direction rectiligne (1). Quelques uns spécialement, qui se croisent en de remarquables carrefours sont à signaler : d'abord le chemin de Châtelneuf à Coureau par les *Mures*, dénommé ensuite *estra de Regardière*, celui de Coureau au Pont de la Pierre, l'*estra de la Pelletière* conduisant de ce lieu et de Saint-Bonnet à *Pierre-Basane* (2) et au Puy-en-Velay par Cou-

(1) Notes de M. Vincent Durand.

(2) Notes de M. Vincent Durand. — *Revue forézienne*, année 1867, p. 74.

reau, celle de Chavânnes à Trécisse (1) et enfin le chemin qui, de Roche par le Vernay, conduit à la montagne dite *de Madame la Comtesse de Forez* (2).

COUREAU.

Situé à l'extrême limite des lieux cultivés, au point où commence le désert des pâturages, Coureau que les excursionnistes atteignent à pied, tire, dit-on, son nom des chênes (*cora* dans le dialecte forézien) qui l'auraient recouvert jadis, mais qu'on chercherait vainement aujourd'hui (3). Ce village, le plus considérable de la commune de Saint-Bonnet après le chef-lieu, se compose uniformément de vastes maisons basses et trapues dont les murs épais, bâtis en petit appareil très régulier, sont percés de rares fenêtres à l'exposition du midi.

On nous a montré dans une prairie l'emplacement et les vestiges d'un ancien *couvent* ou *prieuré* fondé, croit-on, au XVe siècle et dont les biens appartenaient en grande partie, au XVIIIe siècle, aux Oratoriens (4). On n'a pas de renseignements précis sur ce couvent et l'on ignore à quel ordre il appartenait, pour quelles causes il s'éteignit et s'il fut jamais doté d'une chapelle.

---

(1) Notes de M. Vincent Durand. — *Revue forézienne*, année 1867, p. 73.

(2) Nous avons vu nous même cette appellation mentionnée dans divers titres anciens de propriété appartenant à des cultivateurs de Roche.

(3) La forme la plus ancienne que nous connaissions de ce nom est *Coriau* qui est la prononciation locale.

(4) Broutin, *Couvents*, t. II, p. 51. — Vente du 2 thermidor an X, reçue Ballandrod, notaire à Montbrison (Communication de M. Claudius Maillon).

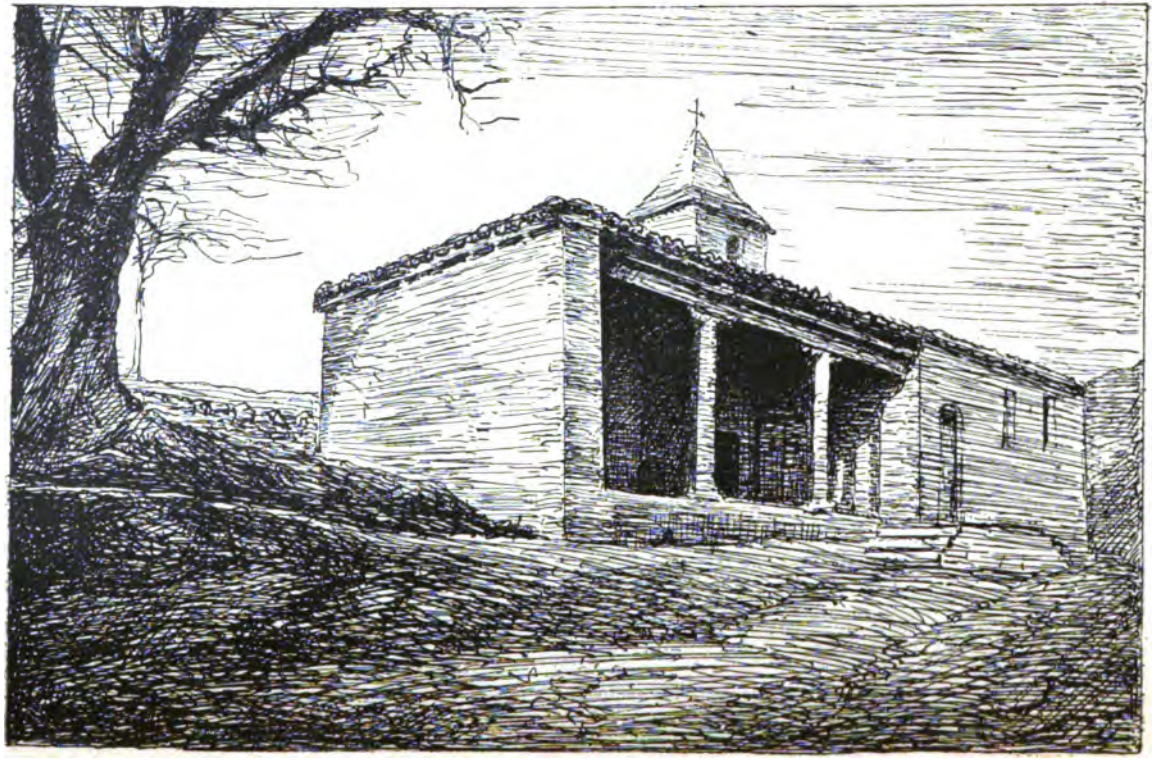

CHAPELLE DE COUREAU.

La chapelle actuelle de Coureau fut bâtie en 1578, dit Prost (1), par un sieur Bergier, aux frais de Michel Plaignieu curé de Saint-Bonnet, originaire lui-même de Coureau (2). Cet édifice, restauré et reconstruit en partie depuis, se compose de deux rectangles bout à bout et présente, dans son extrême simplicité, un aspect original. A le voir à distance avec son petit sanctuaire en forme de *cella* et sa vaste galinière soutenue en midi de rustiques colonnes, on le prendrait volontiers pour quelque temple antique respecté des âges, si un petit clocheton latéral à toiture quadrangulaire aiguë ne rappelait mieux encore aux touristes certaine chapelle historique, perdue elle aussi en pays alpestre, au bord d'un lac de la Suisse (3). Ce clocheton est meublé d'une petite cloche ornée d'une inscription gravée en creux et à rebours ; on y lit : SIEUR PIERRE PLAIGNIEU PÈRE ET FILS MON (*sic*) FAIT FAIRE EN L'ANNÉE 1710.

La chapelle de Coureau, dédiée à Saint-Roch, Sainte-Geneviève et Sainte-Barbe, est un but de pélerinage fréquenté particulièrement aux époques de grande sécheresse. On y vient alors processionnellement de Saint-Bonnet demander la pluie et l'affluence des pélerins, même de paroisses relativement lointaines, y est parfois énorme. Ce qui fait la réputation

---

(1) Prost, *Notice historique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Coureau*, p. 137.

(2) La famille Plaignieu est ancienne et fort honorable : elle a produit des notaires, des avocats, des ecclésiastiques et autres personnages de marque ; son nom est souvent cité dans l'*Inventaire des archives de la Loire*. Elle est encore représentée aux environs de Coureau et ses descendants ont à cœur l'entretien de la chapelle.

(3) La chapelle dite de Guillaume Tell, sur les rives du lac des Quatre-Cantons.

de ce pèlerinage, c'est qu'on ne sache pas que la prière des foules accourues en ce lieu soit jamais restée sans effet ; des témoins dignes de foi nous ont même assuré que le plus souvent, paroissiens et bannières revenaient trempés, peu ou prou, à leur point de départ.

Le col de Coureau, à la croisée de plusieurs vieux chemins, est topographiquement un passage fameux et très fréquenté faisant communiquer la vallée du Vizézy avec celle du Lignon ; il est placé entre deux montagnes boisées souvent citées dans les vieilles chartes de Forez. Celle de l'est, dite aujourd'hui le *Champ de la Claye* ou de *la Clef* et plus anciennement *Montagne de Madame la comtesse de Forez*, rappelle les largesses de Marie de Berry, femme de Jean Ier de Bourbon, qui fit don, par acte du 29 octobre 1432, de la jouissance et possession de cet immense tènement de bois à seize familles nécessiteuses des environs (1).

Le sommet opposé, à l'ouest, est la montagne de *Regardière* : elle est traversée par l'*estra* de ce nom et aussi par le canal de dérivation des eaux du Lignon. Plus en arrière, s'élèvent, semées çà et là de bois à l'exposition du nord, les cimes arrondies et herbeuses des plus hauts monts de Forez, que *Pierre-sur-Haute*, émergeant de l'océan des bruyères, domine lui-même de sa masse rocheuse et dénudée, éveillant à distance l'idée d'un gigantesque tumulus (2).

Nous dirons quelques mots de cette montagne célèbre bien que ce soit s'écarter de notre itinéraire.

---

(1) Prost, *Notice*, p. 225.

(2) Altitude de Pierre-sur-Haute, 1639 mètres.

PIERRE-SUR-HAUTE.

Le nom de Pierre-sur-Haute est relativement moderne et paraît remonter tout au plus au XVIIe siècle (1) ; ce sommet et tout le haut plateau étaient antérieurement connus sous le nom de *la Chal* (de *calma*, chaume, terre inculte et ses dérivés) : *les chals* de Salvaing, 1201 (2) ; *la chalme* ou *chalm* de Pierre-Bazane, le chemin de la *chalme*, 1317, 1399 (3) ; l'herbage de la *Chalma* de Châtelneuf, 1409 (4) ; la *Chal*, 1432 (5) ; la *chaux* de Renat, la *chault* de Coleigne, 1494 (6), etc.

Ces vastes étendues de bruyères et de pâturages, soumises depuis le XIIe siècle et sans doute plus anciennement encore au régime pastoral, étaient déjà une richesse à l'époque féodale et les plus grands seigneurs de la province n'en dédaignaient point la possession. Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire, nous les voyons en effet partagées, presque en totalité, entre les barons d'Écotay et les comtes de Forez d'une part, et les seigneurs de Cousan et de Chalmazel de l'autre. Mais tandis que les dépendances pacagères des derniers, c'est-à-dire les pâturages du nord-est, suivaient dans leur ensemble et jusqu'à la Révolution, la fortune des seigneuries auxquelles elles étaient rattachées, celles des barons d'Écotay, et surtout celles des comtes de Forez, sor-

---

(1) On le trouve dans la réponse faite par le curé de Sauvain dans l'enquête de l'intendant d'Herbigny, en 1697.

(2) De Charpin-Feugerolles, *Cartulaire des francs-fiefs*, p. 24.

(3) *Revue forézienne*, année 1868, p. 255 et 261.

(4) Barban, *Compte d'un receveur de la prévôté de Montbrison en 1430*, p. 19 *n*.

(5) Prost, *Notice*, charte de Marie de Berry, p. 226.

(6) Barban, *Fiefs*, n° 1111.

taient de bonne heure de leurs mains et allaient augmenter les possessions de la célèbre abbaye de la Bénisson-Dieu. En 1138, le comte Guy II, fondateur et bienfaiteur insigne de ce monastère, le dota de tout le tènement de pâtures s'étendant depuis la Brosse près Sauvain, en nord, jusqu'au-delà de Pierre-Bazane en midi. Cet immense territoire, auquel vint s'ajouter vers 1180 celui donné à l'abbaye par Guillaume de Chorcin (Chorsin ?) (1), comprenait la montagne de Roche, Coureau-Mont, Gourgon, Garnier, Chorsin, l'Oule, les mas et bois de Regardière et en outre le champ de la Claye. Mais la Bénisson-Dieu elle-même ne devait pas conserver indéfiniment et intégralement ces vastes possessions. A part Chorsin passé par vente aux Duverdier au XVIe siècle, puis aux de Meaux au XVIIIe, la plus grande partie de la montagne, nous ne savons à quel titre (2), fit dans le cours des siècles, retour au domaine de Forez, et il ne restait à l'abbaye, à l'aurore de la Révolution, que les pâturages de Garnier qui nourrissaient encore deux cents têtes de gros bétail.

Abénevisés depuis de longs siècles aux habitants des paroisses voisines qui, moyennant une redevance annuelle, en jouissaient héréditairement, les pacages de Pierre-sur-Haute sont encore en partie sous le régime de la communauté ; toutefois l'indivision a cessé pour ceux du midi, autrefois aux barons d'Ecotay et à nos comtes : ils ont été tout récemment, c'est-à-dire en 1865 et 1871, l'objet de partages et de ventes.

Il semblerait, à première vue, qu'à ces hautes

---

(1) Comte de Charpin-Feugerolles, *Cartulaire des Francs-fiefs*, p. 17. — L.-P. Gras, *Voyage à Pierre-sur-Haute*, p. 48.

(2) La gestion des abbés commendataires et les dépenses de construction faites par Pierre de la Fin et Françoise de Nérestang, ne doivent pas être étrangères à ces aliénations.

altitudes, habitées temporairement et seulement par des bergers (1), il n'y ait rien à glaner pour l'historien et pour l'archéologue. Cependant Pierre-sur-Haute, vanté par les géologues et les botanistes, célébré par maints écrivains, chanté par plus d'un poète (2), offre aussi sa moisson et non des moins intéressantes au chercheur et à l'érudit.

Tout sur ces sommets a comme une saveur antique et participe en quelque sorte à l'immutabilité des lieux : il n'est pas un chemin qui n'ait sa tradition remontant peut-être à l'époque gauloise ou romaine (3), pas une source ou un ruisseau qui

---

(1) Les gras pâturages de Pierre-sur-Haute et des montagnes environnantes nourrissent pendant la belle saison des troupeaux considérables de vaches : le jour, ces animaux s'assemblent sans distinction d'étable et paissent en toute liberté. la nuit, ils couchent dans leurs loges respectives dites *Jasseries*, où leur laitage est transformé en un fromage très estimé appelé *forme* ou *fourme de Roche*. Voir sur les mœurs des troupeaux, les usages des bergers et la description des fromageries la *Notice*, déjà citée, de M. Prost, p. 155-159, et le *Voyage à Pierre-sur-Haute* de L.-P. Gras, p. 45 à 49. — *Le Forez pittoresque et monumental*, de M. Félix Thiollier, donne, planche CXVI, une vue fort réussie des anciennes jasseries de Pierre-sur-Haute.

(2) Le poète par excellence de nos montagnes foréziennes, Victor de Laprade, a placé sur la scène de Pierre-sur-Haute une de ses plus délicates et de ses plus patriotiques fictions, le poème de *Pernette*.

(3) Il existe sur les hauts plateaux du Forez un certain nombre de chemins dits *romieux* ou *des pèlerins* ; l'un d'eux, sur le territoire qui nous occupe, s'appelle *chemin de Goutte-Claire à Notre-Dame du Puy* ; un autre, qualifié parfois de *romain* et passant non loin du village de Jeannetou (Genestous), tend à Saint-Anthème ; enfin les vieux titres en font connaitre deux autres dans le prolongement sud et nord de nos montagnes : l'un est sur le territoire de la commune de Saint-Jean-la-Vestre, l'autre sur celle de Gumières : ce dernier est dénommé *chemin ferré de Roche à Notre-Dame du Puy*. Il est probable que ces chaussées ne sont que de simples

ne possède sa vieille légende, pas de rochers isolés ou assemblés, dolmens ou blocs erratiques, pas d'abri sous roche, grotte ou clusel, dont l'histoire parfois fantastique ne vienne peupler de souvenirs étranges ces immenses et mélancoliques solitudes.

Pierre-sur-Haute a aussi ses monuments qui éveillent des souvenirs de guerre : c'est ainsi qu'on voit des terrassements considérables et insolites sur certains points abrités ou dominants de la montagne ou de ses contreforts, comme au Gas de Genestous, à Garnier, à Coleigne et en d'autres lieux. Faut-il voir dans ces travaux, militaires assurément, un dernier refuge de nos pères contre les conquérants romains ou se rattachent-ils à la croisade contre l'Anglais envahisseur en 1357 ? Ne serait-ce pas plutôt un témoignage des incursions des routiers à travers nos montagnes vers 1368 ? C'est ce que des fouilles seules pourraient peut-être nous révéler.

Un autre travail important, exécuté au moyen âge sur les pentes du massif de Pierre-sur-Haute, commande l'éternelle reconnaissance des habitants de Montbrison envers l'un de nos comtes. Il s'agit du captage des eaux du ruisseau des Planches détournées de leur cours naturel vers le Lignon et amenées, par une immense tranchée pratiquée en écharpe sur les flancs de la montagne, dans le lit du Vizézy. Cette conduite s'appelle le *béal Comtal* ou mieux encore le *béal Garnier*. L'on n'est point fixé sur l'époque où fut établie cette dérivation que

---

amorces se soudant sur une voie plus considérable et peut-être antique, qui, partant d'un point à déterminer, tel que Vichy, Voroux ou Autun, aboutirait à Notre-Dame du Puy ou peut-être Saint Paulien (*Revessio*), en courant longitudinalement sur la crête de nos monts ou à une faible distance. (Emprunté aux notes de M. Vincent Durand).

M. Prost (1), invoquant une simple tradition, semble faire remonter seulement à l'année 1580. Nous croyons au contraire, conformément à l'opinion générale et après lecture d'une pièce d'enquête conservée aux archives administratives de Montbrison (2), que ce travail est beaucoup plus ancien et pourrait bien être antérieur à la donation de la jasserie Garnier à la Bénisson-Dieu en 1138. Il y a, sinon certitude, du moins grande probabilité qu'il fut exécuté dès avant le XIVe siècle. A cette époque en effet nos comtes s'appliquèrent à doter le Forez et surtout les environs de leur principale place forte de travaux de captage et de canalisation rappelant, quoique de loin, ceux dont Lyon qui venait de leur échapper était redevable à l'antiquité romaine. C'est ainsi qu'ils dérivèrent une partie des eaux de la Payre pour les conduire dans l'étang de Vidrieu nouvellement créé, vers 1240 (3), celles de l'Escotayet pour arroser leur parc de Montbrison et bien d'autres encore tant dans un but agricole que militaire. Assurer à leur château de Montbrison ainsi qu'à la ville naissante une alimentation abondante et soutenue d'eaux pures, fut certainement un problème qui dut de bonne heure préoccuper l'esprit de nos comtes : sa solution pratique fut un emprunt aux sources du Lignon.

La Mure, Chorsin.

La température est très instable dans nos mon-

---

(1) Prost, *Notice* etc., p. 162.

(2) Rapport de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Montbrison à l'appui du projet de règlement de la prise d'eau demandé par la ville de Montbrison.

(3) Vincent Durand, *De l'établissement des étangs dans la plaine du Forez*, *Bulletin de la Diana*, tome V, p. 102.

tagnes, et les excursionnistes peuvent s'en rendre compte à la descente du col de Coureau où une pluie fine commence de tomber pour durer jusqu'à deux heures du soir. Par suite, la traversée du curieux *Val Bertrand* est rapide. Impossible aussi de s'arrêter à *la Mure*, petit fief à la famille de ce nom, hommagé par Durand de la Mure en 1761 (1), ni à Chorsin, véritable vallée de Tempé, renommée par sa beauté, ses sources minérales et ses souvenirs religieux (2).

D'après une note de la Mure, il y aurait eu à Chorsin un château qui était en ruines au temps de cet auteur (3).

Il est de tradition qu'un ermitage avec sa chapelle furent construits à Chorsin au XVIIe siècle et qu'il y existait aussi un petit couvent de bénédictins dont on ne connaît pas l'histoire. De toutes ces constructions, il ne reste plus rien.

Ponts de la Pierre et de Subertas.

Nos voitures, que nous retrouvons fort heureusement au pont de *la Val* ou de *la Pierre*, nous amènent bientôt à Sauvain. Ce nom de pont de la Pierre a été emprunté par le pont construit pour le passage de la route nouvelle à un autre pont plus ancien et situé un peu plus en aval. Ce pont donnait passage à un ancien chemin pavé conduisant de Sauvain à Coureau par le Val Bertrand. D'autres vieux ponts, entre lesquels nous citerons celui de Subertas, se voient en midi sur le territoire de la commune de Sauvain et le bras du Lignon appelé

---

(1) D'Assier de Valenches, *Fiefs*, p. 127.
(2) Prost, *Notice*, p. 215 à 219.
(3) La Mure, notes inédites, t. III, f° 141.

PORTE DE SAUVAIN.

ruisseau de *Roche Brune* : ils sont également sur le passage d'anciennes voies pavées se dirigeant sur le Genetey, Trécisse, le Roure, etc.

•

SAUVAIN.

« Le nom de Sauvain, écrit souvent *Salvaing*, dit M. Vincent Durand, n'a guère varié depuis le XIIIe siècle. Les pouillés publiés par Aug. Bernard donnent les formes *Sauvaint*, *Salvaing*, *Salvains* et une seule fois *Salvanicus*. On ne peut assigner une étymologie à ce mot que sous les plus amples réserves ; cependant, en admettant qu'il dérive du latin, on pourrait penser qu'il est une corruption de *Silvanus* et rappelle un oratoire rustique consacré à ce dieu par excellence des forêts et des bûcherons. *Silvanus* est aussi un surnom d'homme, mais s'il avait donné naissance à un dérivé toponymique, ce dérivé aurait été plutôt *Silvaniacus* et par corruption *Salvaniacus* qui aurait produit en français Sauvagny ou Sauvagnieu. »

Bâti dans une position aussi forte qu'agréable, sur un rocher à pic dominant la profonde vallée du petit Lignon ou rivière de Chorsin, Sauvain, quoique placé fort avant dans une montagne très escarpée, loin des grandes voies de communication, dut néanmoins beaucoup souffrir des incursions des gens de guerre pour en être réduit à se clore d'une enceinte fortifiée. Il ne subsiste aujourd'hui de cet ensemble défensif qu'une porte, mais elle mérite les honneurs d'une description un peu étendue. Nous l'empruntons, ainsi que celle de l'église, aux excellentes notes de M. Vincent Durand.

« Cette porte donne accès à un passage conduisant de la place publique à l'église. Elle est à cintre légèrement brisé et s'ouvre dans une tour

carrée dont la façade est construite en matériaux de grand appareil. Au dessus de la porte, un grand cartouche quadrilobé inscrit dans un cercle, puis dans un carré, contenait un écusson rapporté qui a disparu. Plus haut encore, une étroite fenêtre divisée par un meneau horizontal. Il est possible que la tour ait été plus élevée à l'origine. L'arcade percée dans la muraille postérieure de la tour ne paraît pas avoir été munie d'une porte : on devait y suppléer à l'occasion au moyen d'une cloison mobile en planches, ou même d'une simple tenture. L'espace ainsi délimité devait servir de corps de garde ; il était chauffé, à droite en entrant du dehors, par une grande cheminée demeurée intacte ; à gauche est une porte par où l'on gagne l'escalier qui mène à l'étage, près d'une embrasure à canon enfilant le fossé en ouest. Le sol du passage a été abaissé de 70 à 80 centimètres et les fondations de la porte ont été déchaussées d'autant. A gauche de celle-ci un piédestal en forme d'autel supporte une élégante croix en fer tordu dont les croisillons sont fleurdelisés et l'arbre maintenu en place par quatre étais aussi en fer tordu. Sur le montant de la porte, du même côté, est gravé un cadran solaire portant l'inscription suivante :

1619
F.P.M.I
MATHON PBRE (TH *liés*)
(1619. *Fait par moi I. Mathon, prebstre*)

« Le style de la porte accuse le XVe siècle : on pourrait même être tenté de la rajeunir. Mais il paraît certain que Sauvain était fortifié dès 1399. Cela résulte de divers passages du terrier *Pererii* au profit de Pierre Vernin et Denis Sourd, aux archives de la Diana :

« *Super quodam hospicio cum curte, sito in car-*

reria de Salvaign, juxta posterlam fortalicii, *juxta carreriam publicam ex vento et ex solis occasu, et curtem domini Stephani de Mineria, presbiteri, ex sero* (Réponse de Martin Fabri, art. 72, f° 34 v°).

« *Super quadam mura cum ediis eidem mure pertinentibus sitis ante* lo terrail fortalicii *de Salvaign* (Rép. de Durand Fabri, art. 64, f° 43).

« *Super quadam grangia, quodam stabulo, cum curte, contiguis, sitis ibidem apud Salvaign, juxta iter predictum quo itur de Salvaign ad dictum fontem de Font Abo, ex mane, et* terralhia fortalicii *de Salvaign ex sero, et aliud iter quo itur de confratria de Salvaign ad dictum fontem de Font Abo ex vento* (Rép. de Barthélemy Verpeilx, art. 3, f° 46 v°).

« *Super quibusdam muris et una quartonata orti contiguis sitis apud Salvaign desubtus* terralhia castri *de Salvaign, juxta ortum Martini Fabri ex sero et ortum Durandi Fabri ex mane et muram dicti Durandi ex sero et etiam juxta* terralhia *ex borea* (Rép. de Mathieu Marions, art. 1, f° 6 v°).

« En quoi consistait cette enceinte? On a pensé qu'il s'agissait d'un simple fossé dont les traces sont restées très visibles, avec palissade en arrière, palissade pour laquelle les forêts du pays auraient fourni d'abondants matériaux (1). Mais il peut sembler extraordinaire qu'on ait construit avec autant de luxe un portail en maçonnerie pour une vulgaire enceinte terrassée. Enfin, les termes d'une lève de Cousan de l'an 1603, qui font allusion à certaine redevance pour des fenêtres et une conduite d'eau

(1) Le bourg clos était appelé *fort de Saulvaing*. — Vente par Jean-Claude Chambon, de Planchat, paroisse de Saint-Bonnet-le-Coureau, à Annet Boeffon, d'une maison sise dans *le fort de Saulvaing*, 10 août 1548 (Archives de la Diana).

à Sauvain, laissent croire qu'il est question d'ouvertures pratiquées pour le service d'un immeuble adossé intérieurement à un rempart en maçonnerie : on trouve de fréquents exemples de concessions de ce genre à l'époque où les fortifications des bourgs clos commencèrent à être considérées comme de peu d'utilité (1). Nous estimons donc qu'il y aurait lieu de rechercher attentivement à Sauvain les vestiges qui pourraient encore y subsister d'un véritable mur de clôture. Il ne faut pas oublier que ces vieilles enceintes n'ont pas toutes péri de vétusté, mais que plusieurs ont été systématiquement démolies, à la grande satisfaction des habitants tourmentés par les gens de guerre et les partisans qui s'y cantonnaient comme dans un repaire. Il est rare toutefois que la destruction ait été complète.

« L'église de Sauvain, dans son état actuel, se compose d'une travée de clocher précédant trois nefs de trois travées chacune et d'une abside semi-circulaire. Mais cet ensemble est formé de parties d'âge inégal que nous allons examiner séparément en commençant par les plus anciennes et tâchant de reconstituer le plan de l'édifice aux différentes époques de son existence.

« L'abside, qui accuse le XIIe siècle, est la partie la plus ancienne. Elle est ajourée de trois fenêtres à plein cintre dont les archivoltes sont cotoyées

---

(1) « La perroisse de Saulvaing. Premier, le bourg dud. lieu.... Pierre Symon jeune pour sa maison de messire Jacques Cousturier, iiij d. et maille ; et pour le benevis des *fenêtre et ton* de lad. maison, v d.... — Jacques Cousturier, pour sa maison estant dans le *fort* de Saulvaing (Liève de la rente de Cousan, 1603, aux archives de Chalain d'Uzore, aujourd'hui au château de Saint-Vincent de Boisset, f°s 88 v° et 89 v°. On trouve aussi, f°s 91 et 91 v°., des redevances « pour benevys des foussez ». — Note de M. Vincent Durand).

extérieurement par un cordon de billettes qui fait retour horizontalement et court sur le nu du mur en épousant la saillie des contreforts ; la corniche

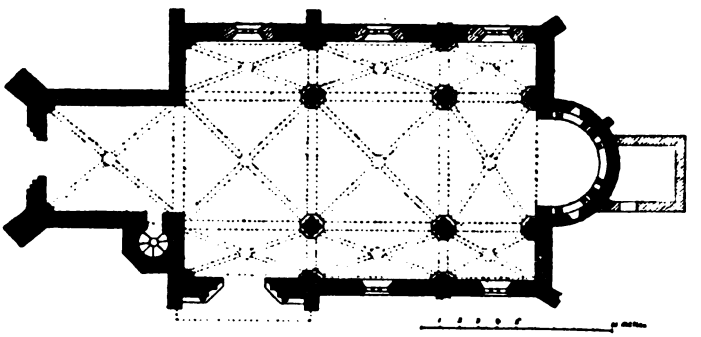

PLAN DE L'ÉGLISE DE SAUVAIN

est supportée par des corbeaux sculptés. A l'intérieur, un haut stylobate reçoit la base de deux élégantes colonnettes, au fût conique, sur lesquelles retombe l'arc triomphal, et de six autres colonnettes plus courtes et coniques aussi, qui cantonnent les fenêtres. Les bases dérivent de la base attique ; l'astragale des chapiteaux est double et ceux-ci sont décorés de feuillages ; ils supportent une corniche qui marque la naissance d'une voûte en cul de four.

« En avant de cette abside d'une belle architecture et d'une construction soignée, on peut supposer qu'il existait une travée de chœur, correspondant probablement à la dernière travée de l'édifice actuel, qui est plus courte que les autres, et une nef unique, voûtée ou non.

« Quoi qu'il en soit, à une époque voisine de 1500, probablement en 1502, date gravée sur la porte de l'escalier de la tour (1), on entreprit la construction

(1) Cette date dissimulée derrière une boiserie se lit, par

du clocher et des trois nefs que l'on voit aujourd'hui, mais en leur donnant, ce semble, deux travées seulement et conservant la travée de chœur romane. L'édifice ainsi transformé présente un plan qui paraît avoir joui alors d'une certaine faveur, c'est celui de Saint-Bonnet-le-Coureau, de Saint-Sixte, d'Essertines, de Châtelneuf: une vaste salle carrée divisée par deux seuls points d'appui, avec travée de clocher et sanctuaire faisant respectivement saillie à l'ouest et à l'est.

« Le clocher construit, nous l'avons dit, en 1502, est une haute tour carrée, du type des clochers foréziens, à contreforts d'angle en façade et un seul étage de huit fenêtres accouplées deux à deux sur une salle voûtée destinée aux sonneurs (1). A l'angle sud-est, une tourelle engagée, à cinq pans, contient l'escalier ; elle est coiffée d'un toit conique en pierre. Un portail de dimensions médiocres, à voussures multiples, archivolte en accolade, pilastres et pinacles latéraux, s'ouvre à l'ouest, en faible retraite sous une arcade surbaissée dont la présence peut donner l'idée d'un remaniement, le portail aurait été percé ou agrandi après coup. Nous ne pensons pas, en effet, que cette arcade ait jamais été destinée à être ouverte. La forme aplatie et les faibles dimensions de ses claveaux sont mal appropriées à la charge considérable qu'elle eût été appelée à soutenir.

« Un second portail, d'une ordonnance analogue, mais plus beau et plus remarquable, s'ouvre dans

---

suite, difficilement ; nous avions cru y voir le millésime de 1522, mais un estampage nous permet de restituer ainsi l'inscription : l an mil v^c et ii (et deux).

(1) La grosse cloche de Sauvain, datée de 1620, a été fondue par un Mosnier de Viverol.

le mur méridional de la première travée de droite. Il ressemble beaucoup à celui de Saint-Bonnet-le-Coureau, si ce n'est qu'il était originairement divisé par un trumeau et qu'il ne possède pas de dais-socles dans ses voussures. Ces dernières sont d'ailleurs d'un profil vigoureux et donnent lieu à de beaux effets de lumière. Des bancs de pierre, selon un usage très répandu, règnent de chaque côté de la muraille et dans l'embrasure. Un toit à une seule pente, soutenu par deux robustes consoles à trois ressauts engagées dans les contreforts latéraux tient lieu de la galinière habituelle : cet agencement est d'un grand caractère.

« L'intérieur, un peu bas, un peu sombre, n'est pourtant pas de mauvaises proportions et l'air y circule bien. Les piliers sont formés d'un faisceau de quatre grosses et de quatre petites colonnes aux bases prismatiques se dégageant d'un socle octogone commun ; ils n'ont pas de chapiteaux. Les membres de la voûte ont les profils du temps.

« L'église de Sauvain, telle que les travaux de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle l'avaient faite, parut au bout d'un certain temps trop petite. Elle fut alors agrandie par l'adjonction, à l'est de chacun des deux collatéraux, d'une travée qui fut mise en communication avec la travée de chœur romane dont nous avons supposé l'existence et qui fut reconstruite. Cet allongement, dans lequel on a suivi le style des autres travées, semble prouvé par des arrachements de contreforts, d'angle probablement, qu'on observe à l'extérieur au droit du deuxième pilier et aussi par la structure de l'arc doubleau correspondant du collatéral, laquelle dénote l'existence antérieure d'un mur plein dans lequel il aurait été percé.

« Une addition plus moderne encore et de tous

points déplorable est celle d'une sacristie appliquée à l'abside, dont la fenêtre centrale a été aveuglée à cette occasion. Enfin, depuis quelques années seulement, des fenêtres neuves ont été ouvertes dans les deux premières travées du collatéral nord.

« Peu de détails d'ornementation sont à relever. La clef de voûte de la seconde travée du collatéral sud porte un écusson chargé *de trois clefs mises en fasces l'une sur l'autre.* A la clef de voûte de la dernière travée de la grande nef, un autre écusson porte *trois billettes rangées en fasce et surmontées de la lettre A* .

« Parmi les objets du culte qui décorent l'église de Sauvain, nous croyons devoir signaler deux très beaux bras de bois sculptés qui soutiennent des cierges de part et d'autre de l'entrée de l'abside, et, dans la sacristie, une croix processionnelle du XVIe siècle, avec scions saillants dont les bouts sont traversés par des clous la fixant sur une âme de bois; elle est séparée de la douille par une boule garnie de cabochons en losange, vides aujourd'hui, mais qui ont dû contenir des émaux, ou même des reliques ; les extrémités des croisillons étaient également ornées de boules, malheureusement réduites aujourd'hui à une seule, encore est-elle fort endommagée. Au centre est un Christ du temps, et sur l'autre face, une Vierge plus moderne : les médaillons qui accompagnent ces figures ne nous paraissent pas non plus avoir appartenu à la composition primitive. En somme, ce morceau d'orfévrerie est intéressant et présente assez de valeur pour mériter d'être restauré convenablement.

« Mais le morceau capital du mobilier de l'église est l'autel majeur, en bois sculpté et doré, du milieu du XVIIIe siècle. C'est un exemple très curieux,

AUTEL DE SAUVAIN.

très bien conservé, d'un genre d'autels d'une ordonnance fort distincte de celle des retables à colonnes torses, niches, statuettes et opulente ornementation sculptée, en honneur cinquante ans plus tôt. Celui-ci possède un tombeau profilé en talon, anglé de palmettes, orné à son centre d'un grand cartouche et à ses parties supérieure et inférieure de rangs de gros godrons plats et de larges cartouches ovales remplis par des rosaces. Le gradin est double. Le plus bas porte sur sa face une suite de cadres de style rocaille qui contiennent autant de petits miroirs ; l'autre a pour tout ornement des palmettes d'angles, et il est percé, au niveau du gradin inférieur, de petites ouvertures semi-circulaires destinées sans doute à aérer la charpente. Le tabernacle se profile en console à droite et à gauche. Le tout est surmonté d'une niche d'exposition mobile qui s'élargit en s'arrondissant à sa partie supérieure. Il existait, il y a quelques années, un autel analogue à Saint-Just-en-Bas, et un autre, mais assez misérable, à Jeansagnères. Il est à désirer que celui de Sauvain, convenablement restauré au besoin, demeure comme un terme, et non l'un des moins intéressants, de cette série d'autels de bois sculpté qui commence avec celui de la chapelle Saint-Roch à Palognieu, pour finir à celui de Saint-Priest-la-Vestre, série dans laquelle il paraît prendre place immédiatement auprès de l'autel de Saint-Sixte ».

La piscine des fonts baptismaux repose sur une plate-tombe en calcaire, que nous croyons avoir appartenu à un personnage de marque ; malheureusement l'effigie est presque complètement effacée et on ne peut lire, de l'inscription, en caractères du XVe siècle, que quelques mots insignifiants.

« Les almanachs de Lyon de 1758 et de 1760 rela-

tent un phénomène naturel qui se produit en temps d'orage sur le clocher de Sauvain. La croix de fer qui surmonte le toit et celle placée sur la tourelle contenant l'escalier y paraissent la nuit porter des étoiles lumineuses, parfois au nombre de dix ou douze. Mathon de la Cour, auteur des notes de l'almanach de 1760, atteste la vérité de ce fait et l'attribue avec raison à l'électricité. Son témoignage mérite la plus grande confiance, car il était originaire de Sauvain dont il devint plus tard le seigneur. On sait que l'écoulement spontané de l'électricité par les pointes métalliques, les rochers et même le corps humain, a été souvent observé sur les hautes montagnes. Le clocher de Sauvain fut frappé de la foudre en 1611 et les archives de la sacristie conservent un très curieux récit de cet accident, fait par le curé de la paroisse, qui faillit être tué.

« Les mêmes archives contiennent plusieurs autres documents intéressants parmi lesquels il importe de noter des actes de mariage religieux remontant à l'époque de la Révolution et que j'appellerai sous seing privé, car ils ont pour objet de constater l'engagement mutuel d'époux qui, ne pouvant faire bénir leur mariage par un prêtre en communion avec l'autorité légitime et ne voulant pas recourir au ministère d'un intrus, déclarent s'unir indissolublement selon l'esprit de l'Eglise » (1).

On n'a pas de preuves certaines de l'existence d'un ancien château seigneurial à Sauvain, bien que l'on ait prétendu qu'il y en avait un en matin de l'église qui primitivement aurait été sa chapelle.

---

(1) Emprunté textuellement aux notes de M. Vincent Durand.

Le château actuel est un bâtiment fort remanié ou même reconstruit à la moderne, mais qui conserve une grosse tour d'âge incertain et une porte de cour qui rappelle le style du temps de Louis XIII. Le site, en midi du bourg et hors de son enceinte, est fort agréable ; ce manoir appartient aujourd'hui à M. Lépine, préfet de police.

La seigneurie de Sauvain, d'abord unie pendant de longs siècles à la baronnie de Cousan, passa en 1657, en toute justice, des mains de Louis de Saint-Priest en celles de Jean de Luzy de Pélissac (1) dont un des héritiers, Louis de Luzy, la revendit en 1772 aux Mathon de Sauvain et de la Cour (2) qui la conservèrent jusqu'à la Révolution.

Le territoire de la paroisse de Sauvain ne dépendait pas exclusivement de la seigneurie du lieu : outre plusieurs rentes nobles relevant de la cure de Sauvain et du chapitre de Notre-Dame de Montbrison, il y avait plusieurs petits fiefs : *Renat*, dont on ne signale qu'un acte de foi et hommage (3) et *Montherboux*.

Le château de Montherboux (de *mons herbosus*), au nord-est de Sauvain, était peut-être le plus élevé de Forez : il se trouvait en effet à l'altitude de plus de 1200 mètres. On en montre l'emplacement dans un jardin, à cent mètres au nord du hameau de *la Brosse*. C'était une maison forte de peu d'importance superficielle ; elle était bâtie sur un ressaut de terrain aux bords assez escarpés : le côté qui le ratta-

---

(1) D'Assier de Valenches, *Fiefs*, p. 265.

(2) *Ibid.*

(3) Celui de Jean de Péacieu, pour sa femme Colombe Pomayrol, et d'Etienne Trunel, à Jean de Lévis, pour la jasserie de la Chault de Renat (Barban, *Fiefs*, n° 1111).

chait à la montagne aurait été, paraît-il, défendu par une douve profonde. On prétend que ce château a remplacé une construction plus ancienne située sur une éminence voisine.

La seigneurie de Montherboux appartint d'abord aux Rochefort et passa successivement par alliance, donation ou vente, aux Lavieu-Sennectaire (1470), aux d'Augerolles (1478-1506) (1), aux Paulat (1580) (2), aux Châtillon (1622-1674) (3), aux Camus d'Yvours (1715), puis enfin aux Chalmazel en 1744.

Foires et théâtre de Sauvain.

Nous empruntons ce qui suit aux notes de M. Vincent Durand :

« Par lettres de juin 1360, aux archives de Chalain d'Uzore, Louis II, duc de Bourbon, lieutenant du roi et du régent du royaume aux pays et ressorts d'Auvergne, Berry et Mâconnais, accorda au seigneur de Cousan l'établissement de deux foires à Sauvain, les jours de la Notre-Dame de mars et de la Notre-Dame de septembre ; et le 2 octobre de la même année le lieutenant du châtelain royal de Saint-Symphorien-le-Château délivra une commission pour l'exécution de ces lettres, qui sont datées d'Aigueperse.

« A l'occasion des foires de Sauvain les officiers de Cousan s'y transportaient pour garder la foire. Le seigneur y percevait un droit de leyde, et fournissait, moyennant redevance, des bancs aux étala-

---

(1) Gras, *Notes généalogiques*, aux mots *Lavieu, Augerolles*.

(2) Gras, *Notes généalogiques*, au mot *Paulat*.

(3) Note de M. Périer tirée du dépouillement des registres paroissiaux de la Madeleine, à Montbrison. — D'Assier de Valenches, *Fiefs*, p. 183.

gistes (1). Un audiencier de Cousan, de l'an 1468, aux archives de la Diana, mentionne (f° 147 verso) des poursuites dirigées contre un nommé Antoine Ferrand, de Sauvain, pour avoir un jour de foire laissé entreposée une grande quantité de bois sur la place publique précédant la porte du château, *licet diebus nundinarum poni* [*non*] *debeant in platea publica existenti ante portam* fortalicii *de Salvaign trabes, maderias, ambulatores mercatores impedientes, nec alia quecumque ligna.*

« La rigueur du climat de Sauvain rendait fort précaire la tenue de la foire du 25 mars. Aussi fut-elle transférée de bonne heure au lundi de Quasimodo; encore était-elle parfois contrariée par le temps. Ainsi un compte de Georges Chassain, curé et receveur de Cousan, de l'an 1491, nous apprend que l'année précédente, la leyde de la foire de Quasimodo ne produisit que six deniers, sans plus, « par le mal temps des pluyes de neges ».

« La foire de septembre se tenait dans des conditions plus favorables. Elle était fixée au 9 septembre, c'est-à-dire au lendemain de la Nativité, fête patronale de Sauvain, et cette circonstance, qui n'avait pas dû être étrangère au choix du jour, contribuait sans doute à augmenter l'affluence des étrangers. On voit, par l'audiencier de 1468, qu'on y donnait des représentations théâtrales dans une enceinte temporaire construite exprès, car, dans l'audience tenue à Sauvain le 13 septembre, Simon fils de Georges d'Epinasse fut admis à composition, moyennant 2 sous et demi, *ejus paupertate actenta, ... pro eo quia per procuratorem domine* (Alix de Cousan) *contra ipsum propositum extitit percussisse in capite Ma-*

---

(1) Archives de Chalain d'Uzore, Comptes des receveurs de Cousan, 1406, 1491, 1537.

theum Fores cum pugno in teatro publico de Salvaign (f° 138 verso). Que jouait-on sur ce théâtre? des mystères probablement. Quoi qu'il en soit, des divertissements d'un caractère plus profane s'ajoutaient à celui du spectacle, et l'on dansait sous l'orme de la place publique. (Terrier *Pererii* de 1399 déjà cité, f° 40, réponse de Durand *Fabri* de Sauvain, art. 17) : *Super quadam domo,... cum grangia et curte contiguis, sitis apud Salvaign, ante* ulmum *dicti loci, juxta* lo platro in quo tripudiatur *ex mane* ».

Le Roure.

Après le dîner pendant lequel on fait circuler une pétition adressée au Préfet de la Loire en faveur de la conservation de la chapelle de Châtelneuf (1), les excursionnistes reprennent leurs voitures pour se rendre à Saint-Bonnet. La route neuve qui y conduit passe à une faible distance du *Roure* (de *robur*, rouvre, chêne tortu et noueux), autrefois aux comtes de Forez (2).

C'est, bâti sur une motte artificielle exigüe, un groupe peu considérable de constructions réédifiées au siècle dernier ; tous ces bâtiments s'appuyent sur une muraille extérieure épaisse et sans ouvertures qui donne à cette ferme les allures d'une maison forte.

Grandris, Pramol, la Chaise.

Non loin est *Trécisse*, jadis arrière-fief ayant

---

(1) Voir, p. 304, le texte de cette pétition.

(2) Granjon, *Statistique*, p. 72. — Le même auteur signale la découverte faite au Roure, probablement dans le courant du siècle dernier, d'un vase en poterie grossière renfermant un grand nombre de pièces de monnaie de billon des archevêques de Lyon.

appartenu à la famille Girard de Vaugirard dont le berceau, aujourd'hui en ruines, était à l'est du hameau de Grandris (1) qui est devenu plus tard ainsi que Pramol, une de leurs possessions et de leurs résidences. Les maisons de plaisance qu'ils y firent construire existent encore ; celle de Pramol était du XVIIe siècle : elle a été remaniée après un incendie survenu en 1742 et n'a conservé d'intéressant que plusieurs écussons ornés de devises. Quant à celle de Grandris, bâtie en 1749, elle est intacte et sert de maison d'école ; sa chapelle sans caractère, est affectée aux plus vils usages.

Plus près de Saint-Bonnet est le hameau de *la Chaise*, autre petit fief ayant appartenu au XIVe siècle à une famille de ce nom, dont Barban (2) cite plusieurs hommages.

Nous croyons qu'il n'est pas hors propos de signaler le coup d'œil circulaire dont on jouit près de ce hameau, à un coude brusque de la route. On a en effet, de ce point, la vue la plus belle sur Pierre-sur-Haute et les admirables vallées qui en descendent ; d'autre part, se déroule un incomparable horizon qui embrasse toute la plaine du Forez, les monts du Lyonnais et du Pilat, et, par delà, les Alpes dauphinoises et savoisiennes.

SAINT-BONNET-LE-COUREAU.

Bâti en corniche le long de la grande route, Saint-Bonnet-le-Coureau (*Sanctus Bonitus de Quadrellis*) (3), chef-lieu d'une commune des plus accidentées,

---

(1) Au XIVe siècle, Grandris appartenait aux Crespinges.

(2) Barban, *Fiefs*, n°s 281 et 282.

(2) Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, t. II, p. 907, 938, 958 et 985.

peut-être la plus vaste du département, est, quoique dépourvu de foires, connu depuis longtemps comme une sorte de centre agricole et commercial pour nos montagnes (1). A en juger par un certain nombre de maisons anciennes existant il y a trente ou quarante ans et rebâties depuis, l'importance de ce bourg, siège d'une paroisse citée dès le XIIIe siècle, aurait déjà été considérable au XVIIe (2). Il reste malheureusement peu de constructions de cette époque, encore sont-elles presque complètement remaniées. La seule maison presque intacte qui mérite d'être citée est la demeure des Chabanolles, seigneur d'Arnoux et des Breux, résidant ordinairement en Velay. Cette curieuse maison, qui paraît dater du temps de Henri IV, est flanquée à gauche d'une tourelle d'angle et était pourvue il y a trente ans à peine d'une superbe porte de la fin de la Renaissance qui a malheureusement disparu, mais dont un dessin de L.-P. Gras a conservé le souvenir.

L'église de Saint-Bonnet trapue, basse de voûte, mais néanmoins élégante, rappelle dans ses œuvres anciennes celle de Sauvain d'ailleurs bâtie à la même époque. Allongée intelligemment il y a peu d'années par l'architecte Journoud de deux nouvelles travées

---

(1) Cette commune a été l'objet de deux monographies spéciales : Prost, *Notice historique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau*, Montbrison, Conrot, 1864, in-8° ; — E. Mervillon, *Essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Coureau*, mss. de la bibliothèque de la Diana.

(2) Le procès-verbal de la visite pastorale faite à Saint-Bonnet-le-Coureau par Mgr Camille de Neuville, en 1662, accuse le chiffre considérable de quinze cents communiants. L'église de Saint-Bonnet possédait alors une société de prêtres desserviteurs au nombre de quatre (Note de M. l'abbé Prajoux).

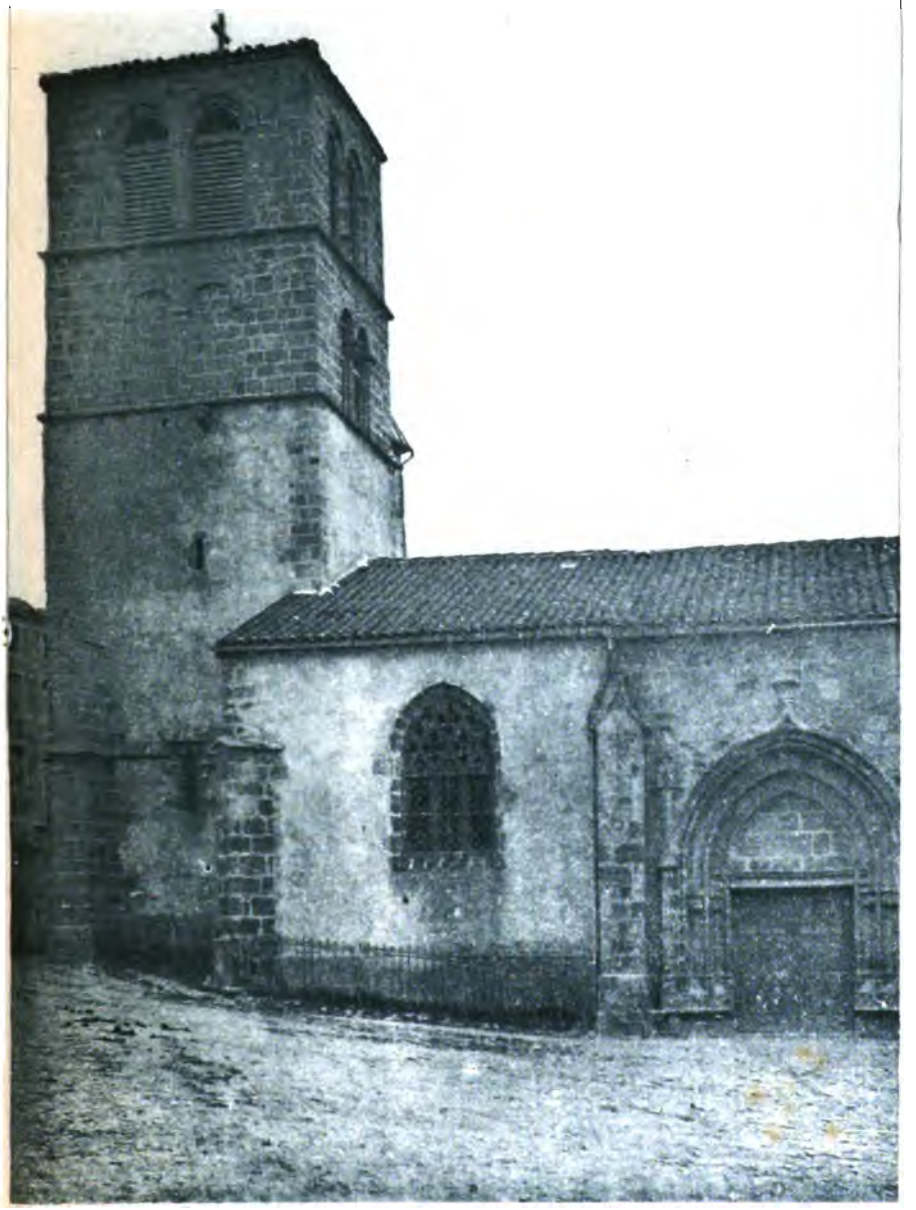

SAINT-BONNET-LE-COUREAU.

de nef et d'un vaste chœur dans le style primitif, elle comprend actuellement trois nefs de quatre travées dont les deux premières avaient été édifiées au commencement du XVIe siècle et formaient comme à Sauvain une vaste salle rectangulaire divisée par deux points d'appui. Le clocher, bâti en avant, mais non dans l'axe de la nef principale, pourrait bien appartenir à deux époques différentes. Le rez-de-chaussée, voûté en berceau ogival, a probablement été, sinon construit, du moins profondément remanié vers le milieu du XVe siècle, comme l'indique le style de la porte, de deux fenêtres et de toutes les moulures, et comme cela résulte en outre du testament d'Etienne Mochon, prêtre, notaire et juré de la cour de Forez, qui légua en 1425 dix écus d'or (1) pour aider à construire le clocher de Saint-Bonnet-le-Coureau *pro juvando ad construendum et edifficandum campanile dicte ecclesie* (2). La partie supérieure du clocher doit être contemporaine de l'église ou peut être quelque peu postérieure si l'on s'en rapporte aux profils des fenêtres géminées du beffroi. L'étage intermédiaire présente une particularité curieuse; il forme une galerie aveugle dont les arcades plein cintre sont portées sur des colonnettes isolées; les chapiteaux, anciens et fort remarquables, qui les coiffent, rappellent ceux de Notre-Dame d'Essertines. Nous croyons qu'il faut voir dans cette anomalie de construction l'utilisation probable des matériaux d'une église romane antérieure : cette dérogation aux lois architecturales s'expliquerait par le retour de faveur du plein cintre à l'époque de la Renaissance.

---

(1) Ces dix écus d'or représentent environ 770 fr. de notre monnaie. (Note de M. Vincent Durand).

(2) Chaverondier, *Inventaire des archives départementales*, série B, t. II, p. 295.

De même et plus encore qu'à Sauvain, le portail occidental, exposé aux intempéries et fermé pendant la saison froide, est sobre d'ornements : le portail méridional au contraire est digne d'intérêt et rappelle par ses profils ceux de Sauvain, Saint-Sixte, Marcilly, Trelins, etc., de la même époque et certainement de la même école. Le tympan, dépourvu de tout motif sculpté, porte gravé en caractères gothiques le distique suivant :

Cette eglise lan mil v^c et vng
fut edifie p le peuple comun

La grosse cloche de Saint-Bonnet fondue en 1758 par Seurot et Rochette présente en vers l'inscription emphatique ci-après :

† IHS CANTATE DOMINO IN CIMBALIS
MODVLAMINI ILLI PSALMVM NOVVM
IVDITH, CAP. 16.

Cartouche (évêque bénissant)

MESSIRE JEAN DEMIER MON PASTEVR MON AMI
MA BENIT ET NOMME BONNET BARTHELEMI
CE SONT LES DEVX PATRONS DE CET AVGVSTE TEMPLE
APLIQVE TOI LECTEVR A SVIVRE LEVR EXEMPLE
AV SERVICE DIVIN LES FIDELES I APPELLE
DES NAISSANS ET DES MORTS IE SVIS PORTE-NOUVELLE
CONTRE LE MAVVAIS TEMS IE DEFENS LA MOISSON
ET LES EXPLOITS DV ROI I ANNONCE PAR MON SON
I AVROIS EV POVR PARREIN DE GIRARD DE GRANDRIS
MAIS BIEN DES CONTRETEMS NE ME L ONT PAS PERMIS
ON CONNOITRA A MON SON COMBIEN IE LE REGRETE
ET COMBIEN IE CHERIS DENIS DE COLOMBETE

Mre CLAVDE FORESTIER V^re

JEAN COGNASSI ET MICHEL SPERI MARGVILLIERS

Cartouche, au centre une cloche, autour + MATHIEV SEVROT. — Croix dans une gloire. — 1758. Cloche couronnée, au-dessous, B. ROCHETTE.

Sur une place, en nord de l'église, s'élève une grande croix de fer forgé, moderne et d'un dessin

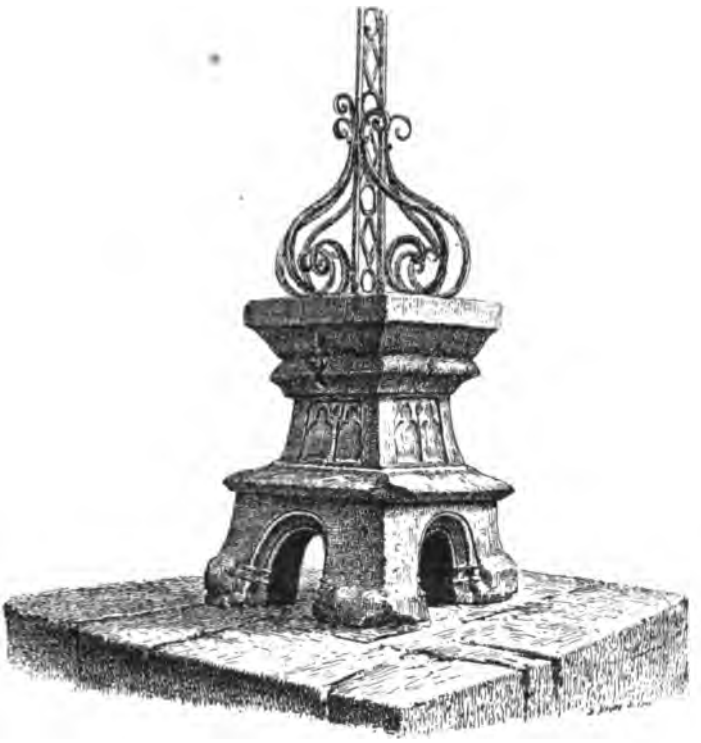

CROIX DE SAINT-BONNET-LE-COUREAU.

assez banal, mais dont la base en pierre, de la fin de l'époque ogivale, offre une disposition des plus curieuses. Elle se compose d'une épaisse et lourde

table de pierre qui repose sur un piédestal monolithe à double étage dont l'inférieur est percé sur ses quatre faces d'arcades moulurées, de manière à reposer sur quatre sortes de pieds (1).

Plusieurs autres croix de carrefour dans le bourg de Saint-Bonnet ne sont pas indignes non plus d'attirer un instant l'attention.

La tournée archéologique a pris fin par la visite du bourg et de l'église d'Essertines-Hautes que nous avons parcourus rapidement, mais dont nous n'avons pas cru devoir séparer la description de celle d'Essertines-Basses.

Notre tâche est finie. Nous adressons en terminant tous nos remerciements à ceux qui ont bien voulu, par la plume ou par l'image, nous aider dans notre travail ou rendre la compréhension plus facile. Nous prions en même temps nos lecteurs d'être indulgents pour notre œuvre personnelle et de nous pardonner les erreurs involontaires qui ont pu se glisser dans notre narration. Puisse ce modeste compte-rendu, si imparfait qu'il soit, fixer le souvenir de notre intéressante excursion et provoquer, une étude plus approfondie sur ce coin de notre Forez si digne à tous égards d'être mieux visité et mieux apprécié !

En attendant, qu'il nous soit permis, en forme de conclusion, d'exprimer un vœu qui était dans la pensée de tous les excursionnistes.

C'est qu'un jour, que nous souhaitons très pro-

---

(1) La silhouette de la base de la Tour Eiffel, à Paris, retrace si bien dans ses grandes lignes celle du piédestal de la croix de Saint-Bonnet, qu'on croirait que l'architecte de l'une s'est inspiré de l'autre.

chain, un érudit doublé d'un artiste veuille bien entreprendre un travail d'ensemble sur les églises gothiques du XVIe siècle qui peuplent nos montagnes ; en publiant la monographie de ces édifices à peine connus, il aura rendu un service signalé à l'archéologie forézienne et élevé un monument de plus à la gloire artistique de notre pays.

APPENDICE

Pétition à Monsieur le Préfet de la Loire en faveur de la conservation de la chapelle de Châtelneuf (1).

La Société de la Diana réunie à l'occasion d'une excursion archéologique à Essertines, Châtelneuf, Saint-Bonnet-le-Coureau et Sauvain,

Après avoir constaté l'extrême péril que le défaut d'entretien des toitures fait courir à l'ancienne église de Châtelneuf,

Émet de nouveau le vœu pressant que des mesures soient prises pour la conservation de ce très intéressant édifice, et appelle sur lui la bienveillante sollicitude de l'administration tant civile qu'ecclésiastique.

A Sauvain, le 19 juillet 1892.

Ont signé : MM. Vincent Durand, J. Déchelette, de Fréminville, Lachmann, Huguet, Boiron, Durel, Orsel, abbé Plotton, Miolane, abbé Relave, G. Morel, abbé Brun, E. Brassart, Rochigneux, E. Morel, Jamot, Maillon, Tardieu, L. Rony, A. Brassart, Jacquet, Granger, J. Rony, de Montrouge, Rousselon, Dusser, P. Dupin, Boulin, vicomte de Charpin-Feugerolles.

Copie de cette pétition a été adressée, en même temps, à Monseigneur l'Archevêque de Lyon.

---

(1) Voir plus haut page 296.

AVRIL-SEPTEMBRE 1894

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VII. — Nos 6 et 7.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1894

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le jeudi, 3 janvier 1895, à 9 heures du matin.

A 1 heure et demie séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le jeudi, 3 janvier 1895, à 9 heures du matin.

A 1 heure et demie séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

AVRIL-SEPTEMBRE 1894

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mai 1894.

PRESIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents: MM. Achalme, Andrieux, Maurice de Boissieu, Boulin, A. Brassart, E. Brassart, Cabanes, comte de Chabannes, Chaize, abbé Claret, L. Coste, Coudour, Crépet, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Durel, abbé Essertaise, E. Faure, Ferran, Gayet, H. Gonnard, Granger, Guilhaume, Huguet, Jacquet, Lachmann, E. Le Conte, Leriche, Maillon, de Montrouge, E. Morel, G. Morel, Peniguel, docteur Perdu, baron des Périchons, abbé Picard, comte de Poncins, Populus, abbé Relave, abbé Reure, docteur Rey, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, Thevenet, abbé Versanne, Vidal.

MM. Laroche, préfet de la Loire, Marraud, sous-préfet de Montbrison, J. Déchelette, Dumoulin,

Jeannez, abbé Prajoux, abbé Signerin, C.-P. Testenoire-Lafayette, de Viry ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Mort de M. le comte de Charpin-Feugerolles.

Nos séances, dit M. le Président, commencent, chaque année, parquelques paroles consacrées à la mémoire des collègues que nous avons perdus. Nous avons pu déjà dans nos réunions précédentes, payer notre tribut de regret à la plupart de ces confrères disparus, mais il en est un dont la mort est plus récente et dont la perte est particulièrement douloureuse pour la Société, vous comprenez tous, messieurs, qu'il s'agit de M. de Charpin. Il n'était pas seulement un des fondateurs de la Société et son Vice-Président dès l'origine, il en était un des membres les plus distingués par le savoir, par le travail, par la générosité. Pendant toute sa vie, même pendant les années consacrées à des fonctions publiques dont nous n'avons pas le droit de parler ici, il n'a cessé d'augmenter ses richesses intellectuelles, d'étudier l'histoire de son pays. En 1854 il publiait, avec un savant lyonnais dont la mort a précédé de bien peu la sienne, un excellent volume sur les archevèques de Lyon ; en 1894, déjà frappé par le mal qui devait l'enlever, il achevait des travaux importants, en préparait de nouveaux, nous communiquait des manuscrits de premier ordre. Aussi avons nous le droit de dire que son œuvre a été continuelle, sérieuse, persévérante et que nul n'a rendu plus de services aux érudits du Forez.

Nous n'entreprendrons pas ici la complète énumération de ses travaux, il nous suffira de citer les cartulaires de Saint-Sauveur, d'Ainay, des francs fiefs de Forez, magifiquement édités par lui ; ses

notices sur la famille Charpinel, sur la famille Varinier, sur les guerres entre les Dauphinois et les Provençaux, sur les montres d'hommes d'armes, sans parler de tant d'autres articles ou brochures trop longs à énumérer ici (1).

Le caractère de l'homme se retrouve dans ses œuvres. M. de Charpin était la modestie et la sincérité mêmes : dans tout ce qu'il a publié, on voit l'effacement de l'auteur, le souci du document. N'aspirant qu'à fournir à sa province d'utiles matériaux historiques, il ne négligeait rien pour se procurer les précieux manuscrits, recherchait les collaborations, les conseils, les corrections même, avec une simplicité, une loyauté parfaites et n'était jamais plus heureux que quand on lui signalait un moyen de mieux faire. Plusieurs de ceux qui m'entendent peuvent apprécier la justesse de cette affirmation. D'autres confrères, malheureusement absents, M. Guigue avant tout autre, savent avec quel soin il s'entourait des collaborateurs les plus distingués. Son œuvre était considérable ; elle allait s'agrandir, lorsque la mort est venu le frapper.

La Diana n'était pas seule à l'attirer, à le considérer comme un de ses plus fermes et plus constants soutiens. Lyon nous le disputait : son académie, ses sociétés savantes s'estimaient heureuses de le compter parmi leurs membres, d'être présidées par lui. On ne saurait dire où il a été le plus apprécié, où il est aujourd'hui le plus regretté.

Comment et pourquoi M. de Charpin, au moment de la retraite de notre cher et vénéré M. Testenoire-Lafayette, n'est-il pas devenu Président de la

---

(1) V. plus loin p. 332 la liste des œuvres de M. de Charpin-Feugerolles.

Diana ? Beaucoup d'entre vous savent qu'il s'y refusa absolument ; celui qui vous parle tient particulièrement à vous le redire : si M. de Charpin n'avait pas, ce jour-là seulement, résisté à ses amis, la seconde place n'aurait pas été la sienne.

Par une fortune particulière, M. de Charpin avait une compagne d'un esprit aussi élevé, aussi cultivé que le sien. Cette femme remarquable a écrit sur Feugerolles et sur les familles qui l'ont possédé des livres où l'érudition se joint à l'élégance du style, de telle sorte que le nom de Charpin figure doublement parmi ceux qui font l'honneur de notre bibliothèque.

Après avoir parlé de l'érudit et du confrère, nous sera-t-il permis de dire un mot de l'homme lui-même ? Qu'on me démente si j'ai tort d'affirmer qu'aucun de nous n'a jamais rencontré une âme plus droite, une parole plus loyale, un cœur plus généreux. M. de Charpin avait gardé intact l'honneur et la foi de ses pères. Le culte du passé ne le portait pas à dénigrer le temps présent, ni l'antiquité de sa race à dédaigner les progrès modernes. Après avoir feuilleté des livres dans sa riche bibliothèque et secoué la poussière de ses intéressantes archives, le vieux gentilhomme, représentant d'une des dernières familles historiques du Forez, descendait de ses tours de Feugerolles pour aller frapper à la porte des chaumières. La manière dont il y entrait, celle dont il y était reçu prouve que, malgré les préjugés et les passions, il existe encore, entre la vraie noblesse et le vrai peuple, un lien difficile à briser.

La mort de M. de Charpin cause un grand vide dans nos rangs, elle laisse à la Diana une place qui serait bien malaisée à remplir si nous ne comptions parmi nos collègues un de ses fils, héritier

de son intelligence et de son cœur. Nous adressons à toute sa famille l'expression de notre plus profond regret, de notre plus douloureuse sympathie, et nous prions tout spécialement M. le comte André de Charpin-Feugerolles de croire qu'il trouvera à la Diana plus que des confrères ordinaires, des amis heureux de reporter sur le fils le sentiment qu'ils avaient voué à son père, dont le souvenir ne périra pas parmi nous.

Compte rendu de l'état de la Société.

M. le Président rend compte comme il suit de l'état de la Société.

Mouvement de la Société. — En outre de M. de Charpin, sept sociétaires sont décédés depuis la dernière assemblée générale ; ce sont MM. Boiron, Louis Neyron, docteur Rieux, les abbés Charnay, Randanne, Roux et Rochette. Six membres ont donné leur démission : MM. Barathieu, Finaz, Lefebvre, Prost, Thevenin, membres titulaires; M. Marius Grillet, membre correspondant.

Nos admissions se sont élevées au chiffre de dix-huit : Mgr Coullié, archevèque de Lyon, a bien voulu accepter le titre de membre et président d'honneur de la Diana; nous avons, en outre reçu seize membres titulaires : MM. Favarcq, des Gayets, Émile Gayet, Émile Gonon, Lachèze, Magnin, docteur Perdu, Rousse, MM. les abbés Brosse, Essertaise, Faure, Goutorbe, Gonnard, Renoux, Rochette, Signerin, membres titulaires ; un membre correspondant, M. Aubert de la Faige.

La Diana qui comptait, le 18 mai 1893, 270 membres, en compte, le 14 mai 1894, 274.

Dons. — Les dons continuent a être nombreux.

Nous ne pouvons les énumérer tous, mais nous devons mentionner spécialement celui de M. Chaize, 19 volumes de la géographie de M. Él. Reclus ; de M. le comte de Chabannes, 3 volumes de son grand ouvrage sur la maison de Chabannes; de M. Huguet, cartes annotées, nombreux volumes et plaquettes, pièces manuscrites; de Madame de la Bastie, lot considérable de livres de toute nature; de M. Dupuy, un volume, Terrier de l'Hôtel-Dieu de Montbrison ; de M. Sachet, *Jubilé séculaire de l'église de Lyon* ; de M. Verdellet, dossier considérable sur Saint-Galmier ; de M. Coiffet, divers objets pour notre musée ; de M. de Saint-Pulgent, monnaies gauloises ; etc..

Acquisitions. — Nos acquisitions ont été limitées par l'exiguité de nos ressources, cependant nous avons pu acheter quelques livres et documents utiles, entr'autres un fort bel exemplaire du grand ouvrage de Duchesne : *Historiæ francorum scriptores*, en 5 vol., in-f° et des protocoles des notaires Méjasson.

Les travaux en préparation sont : le catalogue de nos archives ; un répertoire archéologique ; un dictionnaire topographique. M. Rochigneux, notre excellent bibliothécaire et conservateur, s'en occupe avec un zèle et une intelligence dont nous ne saurions assez le remercier, auxquels nous ne saurions assez applaudir, et que la Diana doit reconnaître par un témoignage tout particulier. Nous vous proposerons tout à l'heure, à l'occasion de l'examen de nos comptes, le vote à M. Rochigneux d'une indemnité supplémentaire dans laquelle il verra une preuve d'estime et de sympathie, que nous voudrions rendre plus complète.

Publications de 1894. — Pourrons-nous, avant la fin de l'année 1894, vous distribuer le XIe tome de nos

Mémoires ? Nous l'espérons, mais sans en avoir la certitude. Les soins apportés à cette publication par M. Déchelette en retardent quelquefois l'impression et le temps passe vite. En tout cas, nous sommes en mesure de vous donner des travaux intéressants et substantiels : le rapport de l'excursion 1892, par M. Rochigneux ; celui de l'excursion 1893, par M. l'abbé Reure. Le premier est prêt ; le second nous est annoncé d'une façon certaine. Nous pouvons donc les promettre l'un et l'autre sans crainte de nous tromper.

Cabinet d'étude. — Notre nouveau cabinet d'étude a rendu pendant cette année un vrai service aux lecteurs et aux travailleurs attirés par la bibliothèque et les archives de la Diana, il est malheureusement de dimension trop restreinte. Déjà, l'année dernière, nous vous signalions la difficulté de loger nos richesses sans cesse grandissantes dans nos locaux actuels ; ce desideratum devient plus important chaque jour ; il importe d'envisager comme une prochaine nécessité l'agrandissement des espaces dont nous pouvons disposer. Nos ressources ne sont pas grandes, nous avons besoin qu'on nous vienne en aide, nous solliciterons les subventions et les concours et ne craindrons pas d'insister pour le bien de la Société qui représente au premier chef le culte de l'histoire du Forez, notre petite patrie.

Notre-Dame de Laval. — Après de longues formalités, la Diana est enfin autorisée à accepter la donation de l'antique et vénéré sanctuaire de Notre-Dame de Laval (1). Nous renouvelons nos remerciements à Mesdames Grizard et du Verne, aux généreux souscripteurs qui nous ont fourni les moyens de

(1) Voir, p. 339, la teneur du décret d'autorisation.

faire à l'intéressant monument les réparations immédiatement nécessaires, à nos amis de Saint-Germain-Laval et spécialement à notre collègue M. Gayet, ici présent, à M. le curé archiprêtre de Saint-Germain-Laval et à tous ceux de leurs concitoyens qui ont travaillé avec nous à cette œuvre et qui nous ont apporté le concours de leur influence en même temps que celui de leurs libéralités.

Excursions. — Nous vous proposons de donner comme but principal à l'excursion de 1894 la chapelle de Notre-Dame de Laval. Ce sera tout à la fois une prise de possession et un remerciement aux bienfaiteurs. On pourra y joindre une course intéressante dans la montagne jusqu'au château d'Aix et à celui de Saint-Marcel d'Urfé. Pour ceux auxquels cette excursion ne paraîtrait pas suffisante, nous rappelons et proposons le projet déjà plusieurs fois ajourné d'une course au Puy et à la Chaise-Dieu. La première excursion peut se faire à la fin de juin, ou au commencement de juillet, la seconde dans le courant du mois d'août. Fixer une date précise serait difficile aujourd'hui. Nous désignerons seulement les commissaires de chacune des excursions, en les priant de s'occuper sans retard de leur organisation et préparation.

La Diana continue sa marche en avant. Elle prospérera, grâce à vous, Messieurs, et méritera une place de plus en plus importante parmi les sociétés de province.

Nous allons demander à M. le Trésorier de nous donner connaissance de nos comptes et budgets.

Comptes.

M. le Trésorier présente ses comptes pour l'année

1893. Ils sont approuvés par l'Assemblée (Voir annexe n° I).

Budget additionnel de 1894 et budget ordinaire de 1895.

M. le Président donne ensuite lecture du budget additionnel pour 1894 et du budget ordinaire pour 1895. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés à l'unanimité. (Voir annexes n°s II et III).

Nomination d'un Vice-Président.

L'Assemblée est invitée à procéder à l'élection d'un Vice-Président en remplacement de M. le comte de Charpin-Feugerolles décédé.

Cette opération donne le résultat suivant :

Votants.	48
Majorité absolue	25

Ont obtenu :

MM. le vicomte de Meaux.	43 voix.
A. Huguet.	2
abbé Versanne	2
P. Granger	1

En conséquence, M. le vicomte de Meaux est proclamé Vice-Président.

Nomination d'un membre du Conseil d'Administration.

L'élection de M. le vicomte de Meaux à la Vice-Présidence occasionnant une vacance dans le Conseil d'Administration pour l'arrondissement de

Montbrison, un nouveau scrutin est ouvert pour y pourvoir.

Votants.	42
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

MM. Huguet.	37 voix.
abbé Versanne	3
baron des Périchons	1
A. de Saint-Pulgent	1

En conséquence, M. A. Huguet est proclamé membre du Conseil d'Administration pour l'arrondissement de Montbrison.

Excursions en 1894.

L'Assemblée décide que la Société fera cette année deux excursions.

La première aura lieu à Saint-Germain-Laval, Grezolles, Saint-Marcel d'Urfé, etc. Les commissaires désignés sont MM. E. Brassart, Coudour, Vincent Durand, E. Gayet.

La seconde excursion sera consacrée à Ambert, la Chaise-Dieu, Usson, elle aura pour commissaires MM. E. Grellet de la Deyte, A. Huguet, E. Lachmann, C. Maillon, T. Rochigneux, A. de Saint-Pulgent.

Fragment de généalogie de la maison d'Urfé, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. — Communication de M. l'abbé Reure.

M. l'abbé Reure prend la parole en ces termes :

Il serait, Messieurs, très interessant, mais j'ajoute qu'il serait impossible de raconter l'histoire, l'origine

et la destinée des deux cents manuscrits (1) rassemblés au château de la Bâtie par la famille d'Urfé. Deux de ces manuscrits sont encore aujourd'hui célèbres : l'un est une incomparable collection de poésies des troubadours; l'autre, auquel des faits récents ont donné un renouveau d'intérêt, contient la première rédaction du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc (2). Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'incurie et probablement aussi la détresse croissante des derniers descendants de la maison d'Urfé, obligés de faire argent de tout, dispersèrent ces volumes précieux.

Beaucoup, sans aucun doute, ont péri sans laisser aucune trace ; mais la Bibliothèque nationale en a heureusement recueilli de beaux débris. C'est sur un de ces manuscrits que je désire appeler votre attention.

Antoine du Verdier, dans l'article de sa *Bibliothèque françoise* qu'il a consacré à Anne de Graville, belle-mère de Claude d'Urfé, s'exprime en ces termes :

Anne de Graville, dame du Boys de Malesherbes et fille à feu Messire Jacques de Graville (3), admiral de France, a translaté de vieil langage et prose en nouveau et rime, par le commandement de la Reyne, le beau romant des deux amans Palamon et Arcita et de la belle et sage Emilia, commençant ainsi :

---

(1) Le P. Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques*, p. 671.

(2) Voy. surtout Quicherat, *Procès de condamnation*, etc., t. V, p. 438 et suiv. ; *Not. et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*, t. III ; Lelong, *Bibl. historique*, n° 17.208 ; etc. — L'auteur de cette communication vient de publier sur ce manuscrit, dans l'*Université catholique*, un article qui a été tiré à part (*Les deux Procès de Jeanne d'Arc et le Manuscrit d'Urfé*, par l'abbé Reure. Lyon, 1894, in-8°).

(3) Lisez : *Louis* [Malet] de Graville.

Victorieux en armes et amours.

J'en ay veu un exemplaire escrit à la main en la librairie de M. le comte d'Urfé (1), et n'a esté imprimé que je sache.

Icelle damoiselle Anne de Graville estoit la mère de l'ayeule dudit sieur d'Urfé du costé paternel (2).

Hé bien ! Messieurs, cet exemplaire « escrit à la main » que Du Verdier avait vu de ses yeux dans la bibliothèque du château de la Bâtie n'est pas perdu. Il est à la Bibliothèque nationale, catalogué sous le numéro 996 du fonds Gaignières, ou plus exactement sous le numéro 25.441 du fonds français. En tête du manuscrit est attachée une lettre de Bernard de la Monnoye, probablement adressée à Gaignières, et dont j'extrais ce qui suit :

Vous ne pouviez manquer, Monsieur, d'avoir le manuscrit dont nous parlâmes hier matin, puisque je l'aurois acheté pour vous le même jour si vous ne m'aviez prévenu. Seneuze, chez qui je passai, m'apprit qu'il vous l'avoit vendu 55 sous. C'est bien cher par rapport au mérite de l'ouvrage et au mauvais état du volume ; c'est bon marché par rapport au petit nombre de copies qui en ont été faites. Celle-ci vient de Claude d'Urfé, gendre de la dame qui, par ordre de la reine Claude, première femme de François Ier, entreprit cet ouvrage. Elle s'appeloit Anne, fille de Louis Malet, sr de Graville, amiral de France, etc. (3)

Heureux temps pour les bibliophiles que celui où l'on pouvait avoir pour 55 sous le roman manuscrit de Palamon et Arcita ! Du reste, ce manuscrit n'est pas en aussi mauvaise condition que La Monnoye

---

(1) Anne d'Urfé.

(2) Claude d'Urfé épousa en 1532 Jeanne de Balsac, fille de Pierre de Balsac et d'Anne de Graville.

(3) Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. Ier, p. 351. — La Bibliothèque nationale a acquis récemment par échange un autre exemplaire de ce roman (*Nouv. acquis. franç.*, n° 719).

le donne à entendre. L'écriture en est belle ; il n'y a pas de miniatures, mais de petites lettres ornées bleu clair sur fond or. Le volume a 22 centimètres et demi de hauteur sur 15 de largeur.

Si je m'arrête à ces détails, ce n'est pas que je prenne un intérêt particulier à l'histoire de la belle et sage Émilia ; mais sur les feuillets liminaires du manuscrit (fol. 2, 2 v° et 3), une main inconnue, que je suppose être celle d'un serviteur, peut-être d'un chapelain de la famille d'Urfé, a écrit des notes très curieuses. Comme le volume a été rogné, quelques lettres de la fin des lignes ont disparu ; il m'a été facile de les restituer, car j'ai trouvé une copie de ces notes, dont l'orthographe singulière a été d'ailleurs rectifiée et rajeunie, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (1). Elles n'ont pas été inconnues au P. Anselme, comme il est facile d'en juger par sa généalogie de la maison d'Urfé (2) ; mais, en les utilisant, il les a débarrassées d'une foule de détails qui, je l'espère, auront pour des Foréziens quelque intérêt. Après ces préliminaires sans doute un peu longs, voici ces notes, que j'ai relevées avec toute l'exactitude possible :

Le XXIXe jour d'oult, jour de la décoll[ation] Sainct Jehan Baptiste, myl V^cc^ trante deux, au lyeu [de] Nantes, fures les nosses de messire Cla[ude] d'Urphé et de dame Jehanne de Balza[c], fille du s^r^ d'Antraigues et de demoiselle Anne de Gravylle.

Dans lequel an après V^cc^ XXXIII urest (3) unne fille nom-[mée] Anthoine *(sic)*.

L'an d'après myl V^cc^ trente quatre, IXe jour de may, à deux

---

(1) *Pièces originales*, vol. « Urfé », n° 105.

(2) *Hist. généalogique*, t. VII.

(3) Pour *eurent*.

heures après my[dy] urest ung filz nomé Jasques, et le tinrent le sr de Couzan et Madame [la] Grandt (1), grant mère du dit anfant s[ur] les fons, et fut batizé en l'esglyse de St-Estyenne (2), paroisse de la Bastye.

L'an myl Vcc trante cinq, le IIe jour de novambre, au lieu de la Bastye, ures ung aultre filz nommé François, et le tint sur fons le pryeur de Montverdun et demoyselle George de Balsac sa tante.

L'an d'après myl Vcc trante six, ures ung aultre filz nommé Claude, au lieu et chasteau d'Urphé, le XXIIIe jour d'octobre, et fut batizé à la chappelle du dit chasteau, et le tint sur fons le prieur de Rys (3), et Madame la Grand, sa grant mères.

L'an d'après myl Vcc trante sept, et le XXVIIe jour de septambre (4), feste de St Jeha[n] l'évangéliste, urest unne fille au lieu de la Bastie quy fut nommée Loyse, et la tint sur les fons mons. de St-André, chevalier de l'ordre, et mademoyselle de la Roue.

L'an mil VccXLII, et le IXe jour d'octob[re], eurent leur dernier anfant (5) qui f[ut] ung filz nommé Anthoine, et le tin[t] sur fonds l'abbé de Savigny et Mademoyselle du Pallais en la chapelle du chasteau de la Bastye.

Je ne ferai qu'une seule observation sur ce fragment de généalogie. Au mois de mai 1534, Jacques d'Urfé est baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Etienne-le-Molard ; au mois d'octobre 1536, Claude d'Urfé est baptisé dans la chapelle du château de

---

(1) Antoinette de Beauvau, veuve de Pierre d'Urfé, grand-écuyer de France, et mère de Claude d'Urfé.

(2) Saint-Etienne-le-Molard.

(3) Il s'agit très probablement de Jacques de Vitri-Lalière, qui était encore prieur de Ris en 1531 ; il fut abbé d'Evron en 1547. (Voy. notre *Hist. du château et des seigneurs de Lalière*, p. 53).

(4) Erreur évidente pour *décembre*.

(5) Jeanne de Balsac n'est donc pas morte le 9 mai 1542, comme le dit La Mure. (Voy. A. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 47).

la Bâtie. N'en pourrait-on pas conclure avec assez de vraisemblance que la merveilleuse chapelle — le *sacellum mirabile* — de la Bâtie fut achevée dans l'intervalle qui sépare ces deux dates, ou que du moins les travaux s'en trouvaient assez avancés en 1536 pour qu'on pût y conférer les cérémonies du baptême ? C'est une question que je pose sans prétendre la résoudre.

Découverte d'anciennes sépultures à Aubignieu, commune de Saint-Bonnet-le-Coureau. — Communication de M. Thevenet. — Observations de M. Vincent Durand.

M. Thevenet dit que la construction du chemin d'intérêt commun n° 20 entre les deux villages d'Aubignieu, commune de Saint-Bonnet-le-Coureau, a amené la découverte d'anciennes sépultures.

Le 25 février dernier, les ouvriers travaillant en tranchée dans la parcelle n° 1186, section A du plan cadastral, rencontrèrent à environ 1m 50 de profondeur deux fosses, encadrées de dalles brutes sur champ et, paraît-il, sans fonds pavés ni couvercles.

Les dalles, de diverses longueurs, avaient en moyenne 0m 50 de large sur 0m 05 à 0m 10 d'épaisseur.

Les fosses, distantes l'une de l'autre d'environ un mètre, mesuraient à l'intérieur 1m 80 de long sur 0m 60 à 0m 50 de large. Elles contenaient l'une les ossements de quatre corps successivement inhumés, l'autre d'un seul : les pieds étaient tournés à l'est.

Dans le terrain environnant on a trouvé des tuiles (*imbrex* et *tegula*), mais réduites en petits fragments, ainsi que les débris d'un vase et des cendres.

M. Thevenet ajoute que les noms de deux autres territoires peu éloignés d'Aubignieu, le *Cimetière* au nord-est et le *Martorey* au sud-est, semblent indiquer d'autres lieux de sépulture.

A l'appui de sa communication, M. Thevenet dépose sur le bureau un calque partiel du plan cadastral, où est indiqué, en A, le lieu précis de la découverte.

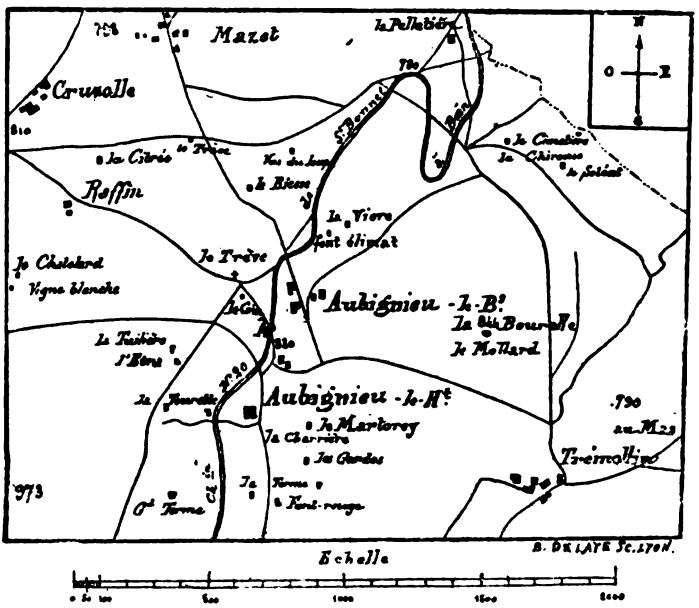

M. Vincent Durand dit qu'à quelques centaines de mètres en matin de ce point existe une éminence connue sous le nom de *Puy de la Bourelle*, qu'il signale à l'attention de M. Thevenet. Cette éminence et ses environs immédiats portent dans des titres anciens le nom de la *Châtre* (1), qui semble un dérivé de *Castrum* et permet d'espérer la découverte d'antiquités militaires.

---

(1) « *En la* Charta, *juxta* iter marchant *tendens de Sancto Georgio apud Montembrisonem ex borea, et... juxta iter quo itur de Tremolen au Mont de Culhieu ex sero* » (Terrier *Barges* pour Louis Lotoux, chevalier, seigneur du Rousset en Lavieu et d'*Aglé*, 1478, communiqué par M. Planche, de Ligeay, f° 6). — En la *Chastre*, autrement la *Bourella*, joignant le chemin de Tremolen au Mont de bize (Archives de Goutelas. Lièvc du terrier *Coiffet* du prieuré de Marcilly, 1479, f° 3).

Une petite voie antique passant à Aubignieu a été décrite par L.-P. Gras sous le nom d'*Estra de la Pelletière* (1). Elle paraît venir d'Auvergne, d'Ambert peut-être, et tendre à Trelins et à Leignieu par Coureau, *les Traux* à 800 mètres environ au S.-O. de Saint-Bonnet, l'*Étra* entre Soleymieu et Aubignieu, *la Pelletière* sur la limite des communes de Saint-Bonnet et de Marcoux, et l'*Étra* sur la limite de celles de Marcoux et de Trelins.

M. Vincent Durand ajoute qu'outre les territoires du *Cimetière* et du *Marturet* indiqués par M. Thevenet, il existe dans la commune de Saint-Bonnet un second *Marturet* près de Germanieu et un troisième près de Bucherolles. Ce nom se retrouve dans un grand nombre de communes et semble évoquer des idées funèbres (2). Parmi les territoires qui le portent, celui du *Marturet*, commune de Bully en

---

(1) *Revue forézienne*, t. I, p. 74.

(2) V. Ducange, v° *Martoretum* : ce mot y est interprété par lieu de supplice. Cf. *Congrès archéologique de France*, XXXIe session, p. 15. Une meilleure explication peut-être consisterait à rattacher le mot de Martorey au languedocien *Marteror*, *Martror*, qui désigne la fête de la Toussaint. Prise comme nom de lieu, cette appellation conviendrait parfaitement à un cimetière chrétien, où reposent une multitude de justes *quorum nomina Deus scit*. Dans un ordre d'idées différent, on pourrait penser à un héritage soumis à quelque redevance ou servitude particulières au terme de la Toussaint. Quoiqu'il en soit, il y a des *Marturet*, *Martoret*, *Martirey*, etc., à Ambierle, Arcon, Bard, Bully, Chalmazel, Chazelles-sur-Lavieu, Chazelles-sur-Lyon, Chenereilles, Chérier, Cleppé, la Côte-en-Cousan, Coutouvre, Estivareilles, Luriec, Marcoux, Merle, Perreux, Rive de Gier, Roisey, Sail-sous-Couzan, Saint-Bonnet-le-Coureau, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Genès-Malifaux, Saint-Georges-Hauteville, Saint-Héand, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Marcellin, Saint-Martin-la-Sauveté, Saint-Symphorien de Lay, Saint-Victor-sur-Loire, la Tourette, la Valla, Vendranges, Villars, Virignieu, etc.

Roannais, mérite d'être particulièrement cité. Il est situé à proximité d'un autre lieu de la *Châtre*, voisin lui-même de la Croix du Lac, emplacement antique où la construction d'une auberge a fait découvrir les fondements d'une tour, et l'on y parvient de Bully par un chemin qui touche le hameau de Clavellières. Or, dans les terriers du chapitre de Saint-Jean conservés aux archives du Rhône, le chemin de Bully à Clavellières est appelé le *Chemin des Morts* (1). Cela porte à supposer qu'au quartier du Marturet fut un vieux cimetière, dont néanmoins le souvenir ne paraît pas s'être conservé dans le pays.

Il est probable que beaucoup d'autres cimetières champêtres restent ignorés, ce qui s'explique aisément par la profondeur à laquelle les corps ont été déposés, par l'usage primitif de ne pas troubler les sépultures anciennes par des inhumations nouvelles, d'où la rareté de vestiges révélateurs dans les couches superficielles du sol, et enfin par l'abandon de ces champs de repos à une époque déjà fort reculée. C'est vers le Xe siècle, en effet, qu'ils ont été délaissés et que la coutume universelle s'est établie d'enterrer autour des églises (2).

Notes sur des squelettes découverts près de Chaugy. — Communication de M. l'abbé Reure.

A propos de la communication que M. Thevenet vient de faire, M. l'abbé Reure dit qu'on a récem-

---

(1) Armoire *Esdras*, vol. 50, n° 1, terrier *Pererii*, 1403, f° 7, et vol. 51, n° 1, terrier *Gaume*, 1535, f° 28.

(2) V. Théophile Eck, *Le cimetière franc de Lucy-Ribemont*, dans le *Bulletin archéol. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893, p. 52.

ment découvert à Sail-les-Bains, près du château de Chaugy, un grand nombre de squelettes humains. Il fait remarquer que, si les trouvailles de ce genre ne paraissent pas toujours avoir en elles-mêmes un grand intérêt, il est bon cependant d'en fixer le souvenir, parce qu'elles peuvent éclairer plus tard un problème historique.

M. l'abbé Reure, résume dans la note suivante les renseignements qu'il a pu se procurer.

« Pendant les hivers de 1883 à 1884, et de 1884 à 1885, Madame veuve Maridet, ayant l'intention d'entourer d'un mur de clôture le parc de son château de Chaugy, fit tirer des pierres d'une colline voisine, inclinée au midi, en un point qu'on trouvera, sur la carte de l'état-major, à l'extrême limite méridionale du carré *Charolles*, entre Sail-les-Bains et Montaiguet, et à peu près au centre du triangle formé par *Chaugy, le Vernillet* et *Bayon*. Les ouvriers, en fouillant le terrain pour arriver à la roche, rencontrèrent trente squelettes environ ; mais on croit qu'il y en a d'autres au-dessus de la carrière, vers le nord. Bien que ce fait eût causé un peu d'émoi dans le pays, il ne me fut signalé que sept ou huit ans plus tard. Je pris alors auprès des principaux témoins, et en particulier auprès de Lorage, ouvrier carrier, les informations les plus minutieuses et les plus précises. Après avoir recueilli, comparé et contrôlé les uns par les autres ces divers témoignages, je crois pouvoir affirmer l'exactitude des renseignements qui vont suivre.

Les squelettes n'étaient guère qu'à trente centimètres au-dessous de la surface du sol ; mais la colline étant aride, garnie d'une médiocre végétation, et par suite facilement balayée par les grandes pluies, il est probable que les corps avaient été déposés à une plus grande profondeur. On ne re-

connaissait que les gros os ; encore étaient-ils rongés, effrités, presque sans consistance ; les autres étaient entièrement fusés. Lorage croit cependant pouvoir dire, d'après la dentition, que les hommes ensevelis là devaient être presque tous jeunes ; il y avait même un enfant ou un très jeune adolescent. On n'a retrouvé ni vêtements, ni armes ; un sou de l'époque de Louis XVI, sans doute perdu là par quelque berger, n'a évidemment aucun rapport avec la sépulture. Les corps, « tous à bouchon », dit Lorage, avaient été ensevelis sans symétrie, sans ordre, à des intervalles inégaux, mais à peu près parallèlement, et les pieds tournés du côté du levant. Dans un endroit un peu plus profond, quelques planches à peine reconnaissables et de vieux clous ; partout ailleurs, rien qui ressemblât à un sarcophage ou à une bière ; mais — circonstance curieuse — autour de la tête et des épaules, on avait disposé des fragments de grès et de calcaire jaune, qui n'ont pas été fournis par les carrières du pays, mais paraissent provenir d'une ancienne construction dont on a utilisé les débris pour ce singulier usage.

Il serait peut-être téméraire de faire des conjectures sur l'origine de cette espèce de cimetière. Aurait-il existé en ce lieu une antique église paroissiale qui a disparu sans laisser de traces ? On pourrait penser aussi à un siège du château de Chaugy, et le fait que ces squelettes paraissent être ceux d'hommes jeunes, donnerait assez de vraisemblance à cette hypothèse. Il est vrai que l'histoire ne parle d'aucun siège de Chaugy ; mais il y a, au moyen âge, tant d'obscurs événements militaires dont il n'est fait mention nulle part ! Cependant, j'inclinerais plutôt à croire que nous avons là un cimetière créé hâtivement dans un temps de peste ou d'épidémie. Le terrible hiver de 1709-1710 fit à Sail d'af-

freux ravages : plus de cent personnes y moururent en quatre ou cinq mois. Ne pourrait-on pas penser que le cimetière de cette petite paroisse devint insuffisant, et que les villages voisins de Chaugy s'entendirent pour établir à leur portée un cimetière provisoire, où l'on jetait rapidement les cadavres, sans même prendre la peine de leur donner une bière ? J'ai, en effet, recueilli à Sail une très vague tradition de ce genre, et, sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient, je crois qu'elle ne doit pas être négligée ».

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
Comte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

ANNEXE N° I

Compte de gestion de l'exercice 1893

1° BUDGET ORDINAIRE

Recettes

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4800 »	4860 »	4770 »	90 »
2. Cotisations à 15 fr.	1200 »	1455 »	1440 »	15 »
3. Subvention de la ville de Montbrison.	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	49 95	49 95	» »
Total.....	6210 »	6564 95	6459 95	105 »

Dépenses

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Paiements effectués	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau et port d'imprimés.	500 »	455 45	455 45	» »
3. Entretien de la salle	100 »	113 20	113 20	» »
4. Chauffage.....	120 »	52 15	52 15	» »
5. Indemnité au concierge.....	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions diverses.....	3000 »	3000 »	3000 »	» »
7. Achat de livres, abonnements, reliures	300 »	312 30	312 30	» »
8. Fouilles et moulages.....	200 »	118 20	118 20	» »
9. Frais d'encaissement.....	120 »	135 80	135 80	» »
10. Achat de jetons..	350 »	126 25	126 25	» »
11. Imprévu.....	200 »	247 10	247 10	» »
Total.....	6210 »	5880 45	5880 45	» »

BALANCE

Recettes.....	6459 95
Dépenses.....	5880 45
Excédant de recettes...	579 50

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1892	3649 55	3649 55	3649 55	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées.....	330 »	330 »	180 »	150 »
3. Intérêts des fonds en dépôt.....	20 »	11 70	11 70	» »
Total.....	3999 55	3991 25	3841 25	150 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Paiements effectués	Restes à payer
1. Frais d'impression et de bureau à payer sur le budget de 1892.....	1777 05	1777 05	1777 05	» »
2. Frais supplémentaires d'impression de 1893.....	1500 »	234 30	234 30	» »
3. Réparations à la toiture du musée..	95 »	95 »	95 »	» »
4. Etablissement de rayonnages dans la salle d'archives....	150 »	135 70	135 70	» »
5. Imprévu.....	477 50	200 »	200 »	» »
Total.....	3999 55	2442 05	2442 05	» »

BALANCE.

Recettes.....	3.841 25
Dépenses.....	2.442 05
Excédant de recettes..	1.399 20

Résultat général de l'exercice 1893.

Recettes du budget ordinaire.....	6459 95	10.301 20
Recettes du budget additionnel.....	3841 25	
Dépenses du budget ordinaire.....	5880 45	8.322 50
Dépenses du budget additionnel....	2442 05	
Excédant de recettes à porter au budget de 1894.....		1.978 70

ANNEXE N° II.

Budget additionnel de 1894.

Recettes.

1.	Excédant de recettes de l'exercice 1893.....	1978 70
2.	Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	255 »
3.	Intérêts de fonds en dépôt.....	21 20
4.	Somme à retirer de la livraison aux souscripteurs de 16 volumes de l'*Art Roman* in-f°.	160 »
	Total.....	2414 90

Dépenses.

1.	Etablissement d'une porte en fer pour isoler le cabinet d'archives.....	100 »
2.	Réparations aux murs de la Diana et de son annexe,.....	150 »
3.	Indemnité extraordinaire au bibliothécaire.	300 »
4.	Payement à M. Thiollier de 16 exemplaires *Art Roman* in-f° non retirés par les souscripteurs	160 »
5.	Souscription pour la restauration de l'ancienne église de Châtelneuf.....	125 »
6.	Frais d'actes, de procuration et d'enregistrement relatifs à la donation de Notre-Dame de Laval....	305 75
7.	Impressions.....	1000 »
8.	Imprévu.....	274 15
	Total.....	2414 90

BALANCE

Recettes.....	2414 90
Dépenses.....	2414 90
Excédant.....	» »

ANNEXE N° III.

Budget primitif de 1895.

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs	4800	»
2. Cotisations à 15 francs	1400	»
3. Subvention de la ville de Montbrison	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société	10	»
Total	6410	90

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire	1200	»
2. Frais de bureau, port d'imprimés	700	»
3. Entretien de la salle de la Diana et de ses annexes	100	»
4. Chauffage	100	»
5. Indemnité au concierge	120	»
6. Impressions diverses	3000	»
7. Achat de livres, abonnements, reliures	350	»
8. Fouilles et moulages	200	»
9. Frais d'encaissement	150	»
10. Achat de jetons	300	»
11. Imprévu	190	»
Total	6410	»

II.

Notice des œuvres du comte de Charpin-Feugerolles.

I. — Travaux imprimés.

1. — *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon. — Première partie. Liste chronologique des évêques et archevêques de Lyon, où il est aussi traité des chorévêques, suffragants, vicaires généraux et administrateurs de cette église.* Lyon, imp. Louis Perrin, 1854, in-f° de XV-254 p.

(En collaboration avec M. L. Morel de Voleine).

2. — Corps législatif, session 1858. — Séance du 27 mars 1858. — *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'érection en commune distincte, sous le nom de Saint-Régis-du-Coin, de deux sections distraites des communes de Marlhes et de Saint-Sauveur (Loire),* par M. le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, impr. du Corps législatif, in-8° de 7 p.

3. — Corps législatif, session 1858. — Séance du 21 avril 1858. — *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 900.000 francs par la ville de Saint-Etienne (Loire),* par M. le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, impr. du Corps législatif, in-8° de 8 p.

4. — Corps législatif, session 1859. — Séance du 1er avril 1859. — *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 2.500.000 francs et à une imposition extraordinaire par la ville de Saint-Etienne (Loire),*

par M. le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, impr. du Corps législatif, in-8° de 8 p.

5. — Corps législatif, session 1860. — Séance du 21 mars 1860. — *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à diviser la ville de Saint-Etienne (Loire) en quatre cantons*, par M. le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, impr. du Corps législatif, in-8° de 8 p.

6. — Corps législatif, session 1860. — Séance du 28 mars 1860. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'érection en commune distincte de la section de Villettes distraite des communes de Monistrol, de Sainte-Sigolène et de Grazac (Haute-Loire)*, par M. le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, impr. du Corps législatif, in-8° de 5 p.

7. — Corps législatif, session 1861. — Séance du 3 mai 1861. — *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 1.360.000 fr. et à une imposition extraordinaire par le département de la Loire*, par M. le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, impr. du Corps législatif, in-8° de 7 pages.

8. — Corps législatif, session 1862. — Séance du 26 avril 1862. — *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la fixation des nouvelles limites des communes de la Chapelle et de Chuyer (Loire)*, par M. le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, impr du Corps législatif, in 8° de 4 pages.

9. — Corps législatif, session 1862. — Séance du 23

mai 1862. — *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 500.000 fr. par la ville de Saint Etienne (Loire)*, par M. le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, impr. du Corps législatif, in-8° de 6 pages.

10. — Corps législatif, session 1863. — Séance du 27 mars 1863. — *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt (de 2.000.000) et à une imposition extraordinaire par la ville de Saint-Etienne (Loire)*, par M le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, impr. du Corps législatif, in-8° de 7 pages.

11. — *Lettre à M. Léopold Niepce sur Etienne Charpin, perpétuel de l'église de Lyon et sa bibliothèque.* Publiée par M. L. Niepce dans *Les Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon* (*Revue du Lyonnais*, 1873-1876).

— Tirage à part, Lyon, Henri Georg, 1876, gr. in-8°.

— Réimpression faite par M. de Charpin-Feugerolles sous ce titre : *Léopold Niepce. Notes sur Etienne Charpin, prêtre perpétuel de l'église de Lyon au XVIe siècle, et sur sa bibliothèque.* — Saint-Etienne, imp. Théolier et Cie, 1882, in-8° de 13 p.

12. — *Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (Forez) dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu (1062-1401).* — Lyon, imp. Alf.-Louis Perrin, 1881, in-4° de XXIV-379 p.

(En collaboration avec M. M.-C. Guigue).

13. — *Notice sur la famille Charpinel.* — Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1881, in-8° de 15 p.

— Même notice (*Mémoires* de la Société littéraire de Lyon, 1882, p. 165).

14. — *Notice sur la famille Charpinel (Appendice).* Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1881, in-8° de 16 p.

— Même notice (*Mémoires* de la Société littéraire de Lyon, 1882, p. 181).

15. — *Document inédit relatif à la guerre qui eut lieu en 1368 entre les Dauphinois et les Provençaux.* — Lyon, impr. Alf.-Louis Perrin, 1881, in-4° de XV-43 p.

16. — *Rôle de la montre et revue faite le 24 décembre 1612 de la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy commandée par Messire Charles de Neufville, sieur d'Halincourt et de Villeroy, lieutenant général, pour Sa Majesté, en la ville de Lyon, pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais* (*Mémoires* de la Société littéraire de Lyon, 1882, p. 193).

— Tirage à part. Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1882, in-8° de 25 p.

17. — *Cartulaire des francs-fiefs du Forez (1090-1292) publié d'après le document original conservé aux archives nationales.* — Lyon, imp. Alf.-Louis Perrin, 1882, in-4° de XVI-294 p.

18. — *Document inédit sur les guerres de la Ligue en Lyonnais et en Forez (Extrait des actes consulaires de la ville de Lyon, 1590) (Revue Lyonnaise,* t. V, 1883, p. 107).

— Tirage à part. Lyon, imp. Pitrat aîné, 1883, gr. in-8° de 8 p.

19. — *Le prieuré de Saint-Romain-le-Puy en Forez* (*Revue Lyonnaise*, année 1883, t. V, p. 349).

— Tirage à part. Lyon, imp. Pitrat, 1883, gr. in-8° de 12 p.

20. — *Documents généalogiques et historiques sur*

la famille Varinier (*Revue Lyonnaise*, année 1883, t. VI, p. 538).

Tirage à part. Lyon, imp. Pitrat 1883, gr. in-8° de 12 p.

21. — *Acte de rière-ban, donné par Claude d'Urfé en 1543* (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 80).

22. — *Quittance par Claude d'Urfé, 1554* (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 180).

23. — *Quittance par André d'Urfé*, 1569 (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 181).

24. — *Promesse de mariage du marquis de Colligny, 1644* (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 214).

25. — *Quittance par le P. de la Chaize, 1678* (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 215).

26. — *Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay, suivi d'un autre cartulaire rédigé en 1286 et de documents inédits.* — Lyon, imp. de Pitrat aîné 1882, 2 vol. in-4° de XI-684 et XXXVI-368 p.

(En collaboration avec M. M.-C. Guigue. Le second volume est précédé d'une notice historique par M. A. Vachez et suivi de tables dressées par M. Georges Guigue).

27. — *Inventaire du mobilier de Chalain d'Uzore, 1617* (*Ancien Forez*, t. IV, 1885, p. 91 et 156).

28. — *Le capitaine Ileus* (Communication faite à la Société de la Diana dans la séance du 10 novembre 1885. — *Bulletin de la Diana*, t. III, 1886, p. 175).

29. — *Documents inédits sur l'Académie de Lyon, communiqués dans la séance du 8 mars 1888.* — Lyon, Association typographique, gr. in-8° de 12 p.

30. — *Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts*

de Lyon. Les Florentins à Lyon. Discours prononcé dans la séance publique du 25 *juin* 1889. — Lyon, Association typographique, 1889, in-8° de 48 p.

31. — *Recherches historiques et généalogiques sur la commune de Mays et la famille de ce nom* (*Revue du Lyonnais*, t. VII, 1889, p. 93).

— Tirage à part. Lyon, Mougin-Rusand, 1889, in-8° de 16 p.

32. — *Copie d'une pièce communiquée à l'Académie de Lyon dans sa séance du* 24 *janvier* 1893, *par le comte de Charpin-Feugerolles, président*, s. l. n. d. gr. in-8° de 3 p.

(Il s'agit d'un arrêté des représentants du peuple du 8 juin 1795, enjoignant à l'administration du département du Rhône de faire faire un inventaire de tous les livres, cartes, médailles, objets de physique provenant des ci-devant couvents, etc.)

33. — *Compte-rendu des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon pendant l'année 1893, lu dans la séance publique du* 19 *décembre* 1893, *en présence de S. G. Mgr. l'Archevêque de Lyon.* Lyon, Alexandre Rey, 1894, gr. in-8° de 16 p.

34. — *Remonstrance des habitants de Lyon adressée au Roi au sujet d'une taxe de 6.250 livres imposée sur la ville* (*Mémoires* de l'Académie de Lyon, t. XXVII de la classe des Lettres).

— Tirage à part. S. l. n. d., gr. in-8° de 6 p.

35. — *Les Florentins à Lyon* par le comte de Charpin-Feugerolles, ancien président de l'Académie de Lyon. — *Les Florentins en Pologne* par Louis Fournier, Lyonnais. — Lyon, Louis Brun, libraire (Mougin-Rusand, imprimeur), 1894, grand in-4° de 334 p.

II. — Travaux en cours de publication.

36. — *Grande Pancarte* ou *Cartulaire de l'Isle-Barbe, suivi de documents inédits.* — Lyon, Mougin-Rusand, imprimeur, in-4° raisin. 83 feuilles (664 pages) sont actuellement imprimées.

(En collaboration avec M. Georges Guigue).

37. — *Supplément aux Mazures de l'Isle-Barbe.* — Lyon, E. Vitte, imprimeur, petit in-4° de plus de 600 pages. Va paraître incessamment.

III. — Travaux inédits.

38. — *Une page inconnue de l'histoire du Dauphiné en* 1318. Lecture faite à la Société littéraire de Lyon dans la séance du 20 février 1889.

39. — *Les Bagratides*, travail généalogique lu à la séance de l'Académie de Lyon du 6 décembre 1893.

III.

Décret du Président de la République autorisant la Diana à accepter le don de Notre-Dame de Laval.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu la donation en forme authentique du 19 septembre 1893, par Mesdames Grizard et du Verne ;

Vu les certificats de vie des donatrices ;

Vu l'évaluation des immeubles donnés ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue le 19 octobre 1893 par le Conseil d'administration de « la Diana », société historique et archéologique du Forez ;

Vu le décret en date du 13 février 1869 qui a reconnu « la Diana » comme établissement d'utilité publique ;

Les statuts et les états des ressources de ladite société ;

Ensemble les autres pièces à l'appui ;

La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue ;

Décrète :

Art. Ier

Le Conseil d'Administration de « la Diana », société historique et archéologique du Forez, est autorisé à accepter au nom de la Société aux clauses imposées, la donation qui lui a été faite par la dame Pauline Grizard née Pochin et la dame du Verne née Rollat-Larochelle, des immeubles ci-après désignés et situés en la commune de Saint-Germain-Laval :

1° un bâtiment rural dit la chapelle de Laval, lieu de Baffy, d'une superficie de deux ares, dix centiares, n° 1127, section C du plan cadastral ;

2° Une pâture de la contenance cadastrale de deux ares

quatre-vingt centiares, n° 1128 *bis* du même plan.

Art. II.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 mars 1894.

Signé : CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

Signé : E. SPULLER.

IV.

Procès-verbal de la réunion du 29 août 1894.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. l'abbé Bartholin, E. Brassart, abbé Claret, V. Durand, Favarcq, abbé Ferrad, Jacquet, Lachèze, Lafay, Leriche, Maillon, vicomte de Meaux, docteur Perdu, abbé Picard, abbé Prajoux, Rochigneux, Rousselon, Alph. de Saint-Pulgent, docteur Vachez, abbé Versanne, Vidal.

Se sont fait excuser : MM. le comte de Poncins, docteur de Viry, abbé Sachet.

Le portrait de Jeanne d'Arc conservé au château de Saint-Marcel de Félines. — Communication de M. Leriche.

M. Leriche s'exprime ainsi :

M. l'abbé Reure a publié dans la revue l'*Université Catholique*, numéro du 15 juin dernier, un intéressant article intitulé *Les deux procès de Jeanne d'Arc et le manuscrit d'Urfé*. Dans cet article, notre savant collègue signale quelques points par lesquels le Forez se rattache à l'histoire de Jeanne d'Arc ; il termine ainsi son énumération : « On a, dit-on, retrouvé au château de Saint-Marcel de Félines un ancien portrait de la Pucelle ; mais représente-t-il bien en effet Jeanne d'Arc ? Quelle est la date de ce portrait ? Ces questions n'ont pas encore été résolues ».

C'est une affirmation très nette qui doit remplacer

la formule dubitative employée par M. l'abbé Reure. Le portrait de Jeanne d'Arc décore depuis nombre d'années le grand salon du château de Saint-Marcel ; il a figuré à l'Exposition rétrospective forézienne de Roanne en 1890, et il a été décrit dans le *Roannais illustré*, 5e année, p. 83.

C'est la réplique ou la copie du tableau qui se trouve au musée d'Orléans et que l'on peut voir reproduit dans la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon, page 462. Ce tableau, qui porte la date de 1581, passe pour la plus ancienne image connue de la Pucelle ; mais c'est incontestablement une œuvre de fantaisie, qui n'a aucune prétention à la ressemblance. Aussi n'y a-t-il rien à induire de sa présence à Saint-Marcel quant aux rapports de Jeanne d'Arc et du Forez, rapports dont, comme le dit M. l'abbé Reure, il serait prématuré d'écrire actuellement l'histoire.

Un sceau de la justice d'Irigny. — Communication de M. Éleuthère Brassart.

Il y a quelques jours, un ouvrier, au service de notre confrère M. Rochigneux, ramassa sur le sol le sceau matrice que j'ai l'honneur de vous soumettre. La vigne où cette découverte a eu lieu est située au territoire de Bellevue, en matin du boulevard Duguet, sur la commune de Savignieu, mais à son extrême limite avec celle de Montbrison.

Ce sceau orbiculaire, en bronze, a 0m 027 de diamètre ; il est pourvu au revers d'une mince queue de suspension en forme d'ailette, percée d'un trou, et occupant environ la moitié du diamètre.

Au centre de la face on voit un bras vêtu, armé d'un glaive dont la pointe coupe la légende. Le glaive est l'attribut de la haute justice ou justice

SCEAU DE LA JUSTICE D'IRIGNY

criminelle. Le reste du champ est chargé de quatre figures qu'il nous a été impossible de déterminer. Autour, entre deux rangs de grènetis, on lit cette légende en capitales gothiques,

+ S'· CAVSARꝝ· CVRIE· DE HYRIGN̄

Sigillum causarum curie de Hyrignins

La forme Hyrignins pour Irigny est connue (1). C'est donc le sceau de la justice de cette seigneurie; il paraît dater du XIVe siècle.

Maintenant, est-il possible de découvrir par quelles circonstances il a été apporté à Montbrison ?

Voici le résultat de l'enquête.

A la fin du XVIe siècle, le 31 août 1592 d'après Cochard (2), Monseigneur d'Épinac, archevêque de Lyon, vendit à Jean II Croppet, greffier en la sénéchaussée de Lyon, « le reste de la justice d'Irigny, pour pouvoir payer la taxe des aliénations accordées par le Pape au Roi, sous la réserve de la maison forte et château ».

Deux membres de cette famille Croppet, de la branche de Saint-Romain, Lambert et Jean, son fils, habitèrent Montbrison au XVIIe siècle et furent successivement lieutenants civils et criminels au bailliage de Forez (3).

Jean épousa sa cousine, Marie Croppet, fille de

---

(1) Aug. Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, Pouillés, t. II, p. 993. — G. Guigue, *Cartulaire des fiefs de l'église de Lyon*, p. 423.

(2) Cochard, *Notes ajoutées à l'Almanach de 1760*, t. I, p. 212. Manuscrit de la bibliothèque de la Diana.

(3) Pernetti, *Les Lyonnais dignes de mémoire*, t. I, p. 295. — Henrys, *Œuvres*, édit. de 1772, t. I, p. 394, 419 *et suiv.*

Pierre, seigneur d'Irigny (1). C'est peut-être à la suite de cette alliance que le petit monument qui nous occupe est venu en notre ville.

J'arrêterai là mes recherches, laissant à chacun le loisir de conjecturer par suite de quelles vicissitudes domestiques cet insigne de la puissance judiciaire a été perdu dans un champ qui paraît avoir servi, pendant plusieurs siècles, de voirie à la capitale du Forez.

Note relative à un emprunt extraordinaire contracté en 1570 par le roi Charles IX. — Communication de MM. du Sauzey et T. Rochigneux.

M. Rochigneux, au nom de M. du Sauzey, empêché, communique à la Société un titre authentique de rente de huit livres tournois au denier douze, sur les recettes générales de France, dressé le 30 mars 1571 par Me Nicolas Dorlin, notaire à Lyon, au profit des sieurs Pierre et Guillaume Faure, habitants du hameau de la Basse-Cruzille, paroisse de Saint-Jean-Soleymieu.

Ce titre, qui ne compte pas moins de cinq feuillets in-4° parchemin, est accompagné de deux quittances délivrées le 19 janvier 1571 par Pierre Mutin, commis à la recette des aides de Forez et préposé dans notre région, au nom de M. Antoine de la Porte, receveur général des finances de Lyon, à la réception de l'emprunt fait par le roi en vertu de ses lettres patentes données le 20 avril 1570 ; ces quittances constatent le versement par lesdits Pierre et Guillaume Faure de la somme de quarante-huit

---

(1) Gras, *Généalogies de familles foréziennes*. Manuscrit de la bibliothèque de la Diana.

livres en principal, montant de la quote-part personnelle à laquelle ceux-ci avaient été taxés par les répartiteurs nommés par sa majesté.

Il nous a paru qu'en dehors de ces renseignements particuliers et locaux, ces pièces étaient d'une faible importance pour l'histoire de notre province, mais nous nous empressons d'ajouter qu'au point de vue économique, elles semblent en revanche d'un intérêt de premier ordre pour l'histoire générale de la France à l'époque des guerres de religion.

Le titre constitutif de rente notamment fait connaître le procédé habile, bien qu'autoritaire, au moyen duquel les rois de France savaient, dans certaines circonstances critiques, se créer des ressources spéciales tout en ménageant les intérêts de leurs sujets. Il ressort en effet de l'analyse de cette pièce qu'en 1570 le roi Charles IX, à bout de finances, se trouve réduit à contracter un emprunt extraordinaire de douze cent mille livres tournois et à constituer, pour y faire face, une rente de cent mille livres tournois au denier douze, en vue de subvenir aux dépenses de ses armées, à la solde des soldats étrangers, notamment de la nouvelle levée des Suisses et au paiement des munitions de guerre.

L'emprunt gagé sur les recettes générales du royaume, devait porter sur « les provinces les moins foulées et affligées durant les derniers troubles et être réparti sur les habitants les plus riches et aisés de la ville et des champs, exempts ou non exempts, privilégiés ou non privilégiés, sans exception aucune », à l'exclusion toutefois des ecclésiastiques même chargés de tutelle de mineurs, à raison des ressources qu'ils avaient déjà fournies au

roi au moyen de la vente d'une partie de leur temporel.

La part contributive afférente aux provinces réunies de Lyonnais, Forez et Beaujolais avait été fixée par lettres patentes à la somme de dix mille livres tournois de rente, au capital de six vingt mille livres, et le soin d'en fixer la répartition confiée à des commissaires spéciaux désignés notamment par M. de Mandelot, gouverneur, et M. Michel Larcher, surintendant de la justice à Lyon, munis des pleins pouvoirs du roi.

Une des conditions de l'emprunt, contracté avec faculté de rachat et stipulé remboursable en une seule fois, était que les arrérages de la pension annuelle des acheteurs forcés de la rente ne seraient point payés en numéraire, mais viendraient jusqu'à concurrence de ladite rente annuelle en déduction des impositions de tailles dues par les prêteurs.

L'on sait que pendant la seconde moitié du XVIe siècle l'état de nos finances fut très précaire et que nos rois durent maintes fois user d'expédients pour se procurer les ressources nécessaires aux besoins multiples de la situation ; mais nous ne savons si les particularités de l'emprunt de 1570 sont bien connues et c'est cette considération qui nous a engagé à faire la présente communication aux membres de la Diana.

Condamnation prononcée en 1438 contre Briand de Veauche pour refus de service militaire. — Communication de M. Éleuthère Brassart.

M. E. Brassart parle d'un dossier de procédure du XVIIe siècle provenant des archives du château de Veauchette, et contenant, entre autres documents, un jugement rendu en 1438 par les officiers du duc

de Bourbon, Charles Ier. Il condamne à une forte amende Briand de Veauche, seigneur de Veauchette, pour ne pas s'être rendu à l'armée levée par son suzerain.

Cet acte et le commentaire qu'il comporte seront publiés ultérieurement.

Du parti qu'on peut tirer des noms de lieu pour la recherche des sanctuaires du paganisme en Forez. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand fait la communication suivante :

Lyon paraît avoir été, aux premiers siècles de notre ère, le centre principal de la propagation du christianisme dans la Gaule celtique, et M. l'abbé Duchesne a établi dans un brillant mémoire qu'à l'origine, la juridiction de nos évêques s'étendait sur toute la région comprise entre le Rhin, l'Océan et les Pyrénées, la Narbonnaise seule exceptée (1). Il est naturel de penser que la conversion des peuples répandus sur cet immense territoire fut d'autant plus prompte et plus entière qu'ils étaient plus rapprochés du foyer d'où rayonnait la foi nouvelle. Le pays des Ségusiaves, sur le sol de qui s'élevait la cité lyonnaise, fut donc un des premiers à recevoir la lumière de l'Évangile et l'on dut y voir plus tôt et plus complètement qu'ailleurs les temples des faux dieux délaissés, leur culte détruit et leurs images abolies. L'archéologie semble ici d'accord avec les présomptions historiques. Nul débris certain un peu considérable d'un tem-

(1) *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule,* dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* tome L, p. 337 et suiv.

ple païen ne paraît être resté debout en Forez ; pas une statue de divinité de quelque dimension n'y a été retrouvée jusqu'à ce jour ; les inscriptions païennes elles-mêmes y sont fort rares. On sait par celles de Bussy et de Feurs que *Segeta*, Silvain et sans doute aussi la Mère des Dieux possédaient chacun un temple dans cette dernière ville, où il faut peut-être encore chercher un temple de *Dunisia* (1). L'existence d'un autre temple de Segeta est probable à Moind, l'antique *Aquæ Segetæ* ; des substructions mises à jour en 1883 par la Société de la Diana pourraient lui avoir appartenu. Des inscriptions votives mutilées laissent supposer à Saint-Rambert et à Vérin des sanctuaires consacrés à des divinités dont le nom est incertain. Les fondations de deux autres petits temples anonymes semblent avoir été reconnus à Chalain d'Uzore et au Puy de Moulou ; les restes d'un troisième ont été soupçonnés sous l'église d'Isieu (2). Et c'est à peu près tout. Le triomphe du christianisme a été si complet, que les trophées mêmes de sa victoire ont péri, ou que les débris de ce qui en subsiste sont tombés dans l'oubli le plus profond.

L'histoire cependant, non moins que la topographie, est intéressée à connaître quels lieux étaient chez nous consacrés au culte païen et quelles divinités y étaient particulièrement adorées.

L'étude des noms de lieu offre à cet égard de précieuses ressources; elle peut aider l'archéologue

---

(1) Voir le petit *corpus* des inscriptions antiques du Forez inséré dans le *Forez pittoresque et monumental*, p. 405 et suivantes.

(2) Thevenet, *Bulletin de la Diana*, t. IV, p. 209. — Rochigneux, *Bulletin de la Diana*. t. VI, p. 27. — Maurice de Boissieu, *Forez pittoresque*, p. 114.

à découvrir d'abord, à interpréter ensuite les vestiges ignorés des oratoires du paganisme. Ces noms en effet, comme tous ceux qui, ramenés par un usage quotidien et les nécessités de la vie civile, servent à marquer des points de repère dans l'espace et dans le temps, résistent mieux que d'autres aux changements liés à une transformation de la langue, des mœurs et des croyances. C'est ainsi que plus d'une ville et d'un évêché modernes portent encore des noms empruntés aux dieux du polythéisme, et il en est de même du nom de nos mois et de ceux des jours de la semaine.

Sans doute, cette persistance des noms anciens présente de nombreuses exceptions et souvent un vocable chrétien a fini par supplanter le vocable primitif. Ce cas s'observe dans les lieux qui, déjà habités dans l'antiquité, portent aujourd'hui le nom d'un saint. Si le paganisme y a eu des autels, la toponymie seule devient impuissante à déterminer le dieu en l'honneur de qui ils étaient élevés. On peut même croire que ce ne sont pas les sanctuaires les moins renommés qui ont été ainsi recouverts par des églises chrétiennes (1).

---

(1) On ne saurait trop vivement recommander aux architectes, et généralement à tous ceux qui président ou assistent à la reconstruction d'anciennes églises l'examen attentif des substructions et des débris de toute nature mis au jour par les fouilles. Celles-ci peuvent fournir de précieuses indications non seulement sur des églises primitives ayant existé au même endroit, mais encore sur des édifices païens que ces églises auraient remplacés. L'histoire atteste que les substitutions de ce genre ont été fréquentes. Saint Martin, dit son biographe Sulpice Sévère, bâtissait des églises ou des monastères là où il avait renversé des temples : *ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat.* M. Bulliot insiste sur ce fait en divers passages de son beau livre publié en collaboration avec M. F. Thiollier, *La*

Il faudra donc toujours faire une part à l'inconnu. D'un autre côté, s'il n'est pour ainsi dire pas de lieu habité qui n'ait imposé son nom à une famille, noble ou roturière, réciproquement, il est arrivé plus d'une fois qu'une famille, en se transportant dans un autre lieu, ou en y acquérant des possessions, lui a communiqué son nom qui a fait oublier l'ancien. De là, dans certains cas, une incertitude qui est surtout sensible quand, les textes faisant défaut, on en est réduit aux indications des cartes modernes et du cadastre.

Je devais faire ces réserves au moment d'essayer, dans la limite de recherches qui n'ont pu s'étendre à tous les lieux et encore moins à tous les documents, de retrouver à l'aide des noms de lieu le site probable d'un certain nombre d'anciens sanctuaires païens du Forez. Les listes que je vais produire ne sauraient prétendre à être définitives. D'autres les perfectionneront, y ajouteront des noms nouveaux, en retrancheront ceux que je pourrais y avoir induement inscrits. Certain d'être incomplet, craignant d'avoir accordé parfois trop d'autorité à des formes onomastiques trompeuses ou altérées, du moins ne négligerai-je pas de signaler au passage les points sur lesquels un doute plus sérieux me paraîtra s'élever.

JUPITER.

Ab Jove principium. Les lieux où Jupiter fut adoré jadis portent, quand ils ont retenu le nom de cette divinité, celui de *Jo*, *Jou*, ou même *Joué*, *Joui*, venant de, *ad Jovis*, *ad Jovem*. — Parfois il s'y joint dans les textes du moyen-âge une consonne

---

Mission et le Culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen.

finale muette, qui ne change pas la prononciation. *Joz*, *Job*, se prononcent *Jo*.

Il n'est pas impossible que la plus haute de nos montagnes foréziennes, Pierre-sur-Haute, ait été jadis consacrée au plus puissant des dieux. On le sait, les communes de Sauvain et de Chalmazel se rencontrent en ce point avec celle de Job en Auvergne, dont le nom semble bien un dérivé de celui de Jupiter. L'abbé Grivel rapporte, d'après la tradition, que Pierre-sur-Haute était célèbre « par des cérémonies et superstitions druidiques » (1), mais sans indiquer en quoi elles consistaient.

Le culte de Jupiter à Pierre-sur-Haute n'est, je le reconnais, qu'une hypothèse assez incertaine, mais on peut conjecturer avec plus ou moins de probabilité que ce culte a existé, à l'intérieur du département de la Loire, dans les lieux dont voici la liste :

ALLIEU. — *Place de Job*. Territoire situé le long d'une petite voie antique tendant de Solore à Bussy, à la limite des communes d'Allieu, Cezay et Saint-Sixte. Ce territoire et celui, contigu en soir, de *Conruy* recèlent de la tuile à rebords et de la poterie antique qui témoignent de l'existence d'habitations gallo-romaines. Je n'oserais pourtant affirmer que le nom qu'il porte, fourni par le cadastre, soit ancien. Plusieurs champs voisins étaient possédés, au commencement du siècle, par une famille *Dejob*, et je ne puis décider si elle avait imposé son nom au lieu, ou si elle le lui avait emprunté.

AMIONS. — *Jo*, *Joux*, château détruit et hameau près du Vieux (*Vicus* ?). Aug. Chaverondier a décrit

(1) *Chronique du Livradois*, p. 44.

les nombreuses antiquités que l'on découvre en ce lieu et aux environs (1).

CEZAY. — *Mont Jous*, *Mont Joué*, *Mont Joie*. Éminence en nord et le long de la voie antique de Solore à Bussy, appelée aussi *Chemin des Pautères*, dont il a déjà été parlé, entre les hameaux de Rory et du Crozet. A l'extrémité orientale de ce territoire, de l'autre côté de la voie, au point où celle-ci est coupée par le chemin de Cezay au Crozet, on a découvert de la tuile à rebords, des vases antiques, des clous, des statuettes en terre cuite, une hachette de pierre polie et un moyen bronze d'Antonin-le-Pieux. Il est probable que tout ou partie de ces objets provenaient d'un cimetière à ustion. On trouve aussi de la tuile à rebords au S.-O. de Rory, au lieu dit autrefois l'*Homme Mort* et aujourd'hui la *Croix Joannon*, à l'intersection de la même voie et du chemin, peut-être antique lui-même, de Saint-Martin-la-Sauveté à Saint-Sixte.

CHALMAZEL. — *Juel*, hameau ? La consonne finale de ce nom ne se prononce probablement pas, non plus que dans le *Moncel*, *Sail*, *Sesel*, orthographe ancienne de Cezay, etc. J'ignore si elle a une valeur étymologique et ne cite ici Juel que sous toute réserve.

CHAMPOLY. — Fontaine de *Fiche-Joye*, citée par les terriers d'Urfé, sur le chemin de Champoly à Saint-Martin, ancienne voie romaine de Lyon à Clermont (2). Ce nom fait penser à une pierre plan-

---

(1) *Inventaire des titres du comté de Forez par Jacques Luillier. Appendice*, p. 537.

(2) Cabinet de M. le vicomte de Meaux. Terrier *Lestra* et *Rellanges*, 1539, f° 25 v°.

tée en l'honneur de Jupiter, mais son étymologie n'est pas absolument certaine.

CHATEAUNEUF. — *Plan de Joux*, hameau figurant sur la carte de Cassini et qui a disparu de celle de l'État major. Il devait être fort voisin du territoire de Longes (Rhône) et il est assez difficile de décider sur laquelle des deux communes il était situé.

LURÉ. — *Croix dau Jaux* ou *du Jaud*. C'était une limite de la seigneurie de Grezolles (1), et le nom subsiste au cadastre. Dans le dialecte forézien, *Jau* signifie coq, *gallus*, et l'emploi de l'article peut faire soupçonner qu'il s'agit ici simplement d'une croix surmontée d'un coq tournant en manière de girouette, comme les exemples n'en sont pas rares (2).

MARCOUX. — La *Font Joue*, *ad Fontem Jovem*, dans le voisinage du Mont, quartier méridional du hameau de la Bruyère. Ce nom est fourni par une copie du terrier *Reynaud* de la châtellenie de Marcilly, à la bibliothèque de Montbrison, f° 129 v°. Des cartes terristes pour le terrier *de Bruco* de Leignieu (1500-1502), aux archives de la Diana, donnent la forme altérée *Font Jour*. On trouve même sur d'autres documents *Font Jaune*. Le Mont est situé immédiatement à côté d'un *Châtelard* où j'ai vu autrefois de la tuile à rebords.

---

(1) Archives de Goutelas, n° 25. Aveu et dénombrement fourni par Pierre Gayardon de Grezolles, 1604.

(2) *Jau*, venant de *gallum*, est long, et *Jo*, venant de *Jovem*, est bref, comme les syllabes correspondantes des mots latins. Mais le second de ces termes ayant depuis longtemps perdu toute signification pour le vulgaire, il a pu quelquefois être confondu avec le premier dans l'orthographe et même dans la prononciation.

NOAILLY. — *Joux*, hameau.

NOLLIEU. — *Prajoux*, territoire à 1000 mètres au N. de Nollieu et 300 mètres au S.-E. de la Bruyère. Prajoux est aussi un nom de famille.

PALOGNIEU. — *Mont Joye*, territoire à 900 mètres à l'E. peu S. de Palognieu, au-dessous du chemin qui descend au Sail de Cousan par le flanc nord du mont Miolan.

Les terriers de Palognieu font connaître aussi un territoire du *Juel*, qui paraît voisin du hameau détruit de Rochivoulx et auquel s'applique l'observation déjà faite au sujet de Juel, commune de Chalmazel (1).

RENAISON. — *Mont Jot*, *Mont Joux*, et par corruption *Mont Jour*. — Territoire à l'O. de Renaison, où Noëlas suppose qu'aurait existé un château des premiers seigneurs de ce lieu et signale des débris antiques (2). On a cru reconnaître que certains saints auraient été choisis de préférence à d'autres comme patrons des paroisses, selon les divinités qui y étaient adorées à l'époque païenne ; c'est ainsi que les églises dédiées à saint Pierre auraient fréquemment remplacé les sanctuaires de Jupiter. Renaison semble offrir un exemple de cette substitution ; il a en effet saint Pierre pour patron.

SAINT-DIDIER-SUR-ROCHEFORT. — *Gioroz*, *Giorou*, *Giourou*, *Gioure*, hameau (3). Ce nom est identique

---

(1) Arch. de la Diana. Terrier *Grand* de Palognieu, f°s 167, 186. Cf. *Bulletin de la Diana*, t. IV, p. 327.

(2) Biblioth. de la Diana. Terrier *de Ponte* et *Fraytis* d'Ambierle, t. III, 1305-1399, f°s 6 v°, 11, 14, 24 v°, 26, 28, 70, etc. — Noëlas, *Dict. géog. du canton de Saint-Haon*, p. 79 et 137. — Noëlas et Jeannez, *Forez pittoresque*, p. 231.

(3) Bibliothèque de M. Joseph Décheletie. Fonds Chave-

à celui de Saint-Michel de Jouarare ou de *Gioure*, *Jovis ara*, aujourd'hui Saint-Michel-Escalus, commune du département des Landes, où l'on aurait trouvé les vestiges d'un temple de Jupiter et d'autres antiquités (1). Sans oser affirmer, ce qui serait téméraire sans doute, que le nom du Gioure forézien reconnaît la même étymologie, je n'ai pas cru devoir le négliger. Ce lieu se cache dans un repli de la vallée du Junchet, mais immédiatement au-dessus s'élève, au milieu de la vallée, une colline isolée qui serait un admirable piédestal pour un édifice religieux.

SAINT-GENÈS-LERPT. — *Joux*, maison. Ce nom ne figure pas sur la carte de Cassini.

SAINT-JODARD. — Le *Jou*, hameau (Godefin).

SAINT-JUST-EN-BAS. — *Joux*, *Jouez*, territoire mentionné dans les terriers de Pommiers et de Saint-Just de Lyon comme situé dans le voisinage et à l'E. du hameau de Chassères (2).

SAINT-MARTIN D'ESTREAUX. — *Ajoux*, (à *Joux* ?), écart qui figure sur la carte de Cassini à peu près au point occupé par le hameau actuel de Ballon.

SAINT-MARTIN-LA-SAUVETÉ. — *Jo*, *Joz*, *Job*, ha-

---

rondier. Copie du terrier *Beauvoir*, de Rochefort, 1536, f° 16; — Copie du terrier *Chaulme*, du prieuré du Sail de Cousan, 1567-1572, f°s 40, 41 v°, etc.

(1) Em. Taillebois, *Les vestiges gallo-romains dans le département des Landes*, dans le *Congrès archéologique de France. LVe session, à Dax et Bayonne*, 1888, p. 179.

(2) Bibliothèque de M. Joseph Déchelette. Fonds Chaverondier. Copie *pro parte* du terrier *Boterel* de Pommiers, 1469-1481. réponse d'André de Cassères. — Archives du Rhône, G. 3925. Terrier de Saint-Just, 1370, f° 8 v°, 11 v°.

meau (1). Dans cette dernière forme la lettre finale, qui ne se prononce pas, a été sans doute introduite par réminiscence du nom du saint homme Job. Le *Puy de Job* est une éminence située à 500 mètres au N.-E. du hameau.

Dans la même commune, un territoire situé à 200 mètres au N.-E. du hameau de Charmette porte dans les titres anciens et dans le cadastre le nom singulier de *Jo*, *Job*, *Jail* ou *Jaul Pendu*.

SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS ? — Les *Jougs*, territoire sur le chemin de Saint-Maurice à Émilieu et à Bas-en-Basset (2). Émilieu fait partie de la commune d'Aurec (Haute-Loire), et il n'est pas certain que le territoire en question soit situé sur le département de la Loire, bien qu'il fût compris dans les limites de l'ancien Forez.

SAINT-MAURICE-EN-ROANNAIS. — Jeuvre, *Jueuro* ou *Juevro*, *Jeyvro*, *Juyvro*, *Gioro* (3), lieu célèbre par les antiquités gauloises et romaines qu'on y trouve en abondance. Ce nom offre une grande analogie et même sous l'une de ses formes il

---

(1) Archives du Rhône. H. 1542. Fonds de Malte. Verrières. Terrier *Bissonis*, de la Sauveté, 1411, f° 77 v°. — Archives de la Diana. Fonds de Genetines. Terrier *Pagani* et *Bordillon*, 1517, f°s 154 v°, 155 v°, 158, etc. — Archives de Goutelas. Dénombrement des possessions de la Commanderie de Verrières, f° 70.

(2) Archives de la Diana. Terrier *Pomel* de Saint-Bonnet-le-Château, 1549-1580, f°s 200 v° et 237.

(3) Pour ces formes diverses voir l'Obituaire de Lyon, p. 127, et les terriers du chapitre de Saint-Jean de Lyon de 1325, 1403, 1477 et 1525, armoire *Esdras*, vol. 49, n° 1 (rouleau), vol. 50, n° 1, f°s 36, 52, 53, 55, etc., vol. 50, n° 2 (irrégulièrement folioté), et vol. 51, n° 1, f°s 115, 123. etc., aux archives du Rhône. — Sur les antiquités de Jeuvre voir la notice de M. Jeannez dans le *Forez pittoresque*, p. 150.

est identique avec celui de Gioure, commune de Saint-Didier-sous-Rochefort. Comme ce dernier et avec de pareilles réserves, il est à rapprocher du nom ancien de Saint-Michel-Escalus, Gioure, *Jovis ara.*

SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE. — *Rocher du Jot*, sommet auquel la carte de Godefin attribue une altitude de 1106 mètres et celle de l'État major une altitude de 1057 mètres seulement, à 2500 mètres au S.-O. de Saint-Priest. Il existe aussi dans la même commune, à 1600 mètres à l'O. de Saint-Priest, sur la rive droite et à peu de distance de la Bèbre, un lieu habité du *Jot*. Toute cette région est fort digne d'être étudiée. A moins de deux kilomètres au nord du rocher du Jot, près des Peux et se faisant regard sur les deux rives de la Petite Bèbre, deux territoires portent les noms de *Château Gaillard* et de *Châtelard*. Entre les hameaux de Valla et de Bout, à l'O. de celui de Vial, se cache dans les bois un autre *Châtelard* appelé aujourd'hui *Château du Cocu*. Entre la maison de la Charme et Bout, sur la rive gauche du ruisseau d'Enfer, la *Pierre des Fées*, rocher creusé d'une vingtaine de sièges de pierre ; à un kilomètre au S.-E. de Montoncel, sur la limite du département, la *Pierre de la Fayette*, sont des lieux où l'on est en droit de croire que se sont attachées d'anciennes superstitions.

Le rocher du Jot partage cette appellation avec une autre cime de la même région, la *Pierre du Jou* ou *du Jour*, point culminant (1165 mètres) des montagnes de la Madeleine. Mais ce sommet, bien que voisin de la frontière forézienne, est situé en dehors du territoire du département (1).

---

(1) On trouvera de nombreux renseignements sur les roches des montagnes de Montoncel et de la Madeleine auxquelles

SAINT-SIXTE. — *Jay*, *Juyl*, *Jueils*, *Jeu*, *Jeuil* (1), hameau. Etymologie un peu incertaine, comme celle du lieu de même nom à Chalmazel.

SALT-EN-DONZY. — *Croix de Joz*, appelée aussi de *la Planta*, à la limite de la commune et de celle de Jas, au point où le chemin de Feurs à Panissières est coupé par celui de Donzy à Chambost. La croix de Joz est voisine des curieux groupes mégalithiques de *Pierre-sur-Autre* et *Pierre Paillasse*, que l'on a considérés comme des monuments druidiques, mais que l'on est plus disposé aujourd'hui à regarder comme des accidents naturels (2).

SOUTERNON. — Les *Jougs*, territoire, section C, nos 393-395, 404, 482, 541-544 du cadastre.

TRELINS. — *Joz*, *Job*. Territoire et petit cours d'eau, celui-ci appelé aujourd'hui *goutte Planchette*, entre le hameau du Clos et Trelins (1). La commune de Trelins est riche en antiquités gallo-romaines.

---

peuvent avoir été associées des idées religieuses, dans la notice de M. l'abbé Bletterie (Julius Florus) sur les *Monuments mégalithiques et celtiques du Bourbonnais*, Moulins, Et. Auclaire, 1892.

(1) V. Archives de la Loire, terrier *Gaudet*, de Bussy, 1400-1402, fos 131 et suiv. — Arch. de Goutelas, no 99, copie du terrier *de Bruco*, de Leignieu, fos 55 vo. — Cabinet de M. Joseph Déchelette. Fonds Chaverondier. Copie du terrier *Chaulme*, du Sail de Cousan, 1567-1572, fo 77 vo.

(2) Archives de la Diana. Copie *pro parte* du terrier *Royet*, de la Varenne, 1548, fos 1, 2, 4, etc. ; vérifications de la même rente, 1695, fo 16 vo et plans. — Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 5. — L.-P. Gras, *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez*, p. 16. — F. Thiollier, *Forez pittoresque*, p. 334.

(3) Archives de Goutelas. No 137, terrier *Tisserii*, de Matorges, 1475-1494, fo 58 vo ; no 99, copie du terrier *de Bruco*, de Leignieu, 1500-1502, fo 28 vo.

Une voie antique secondaire, la *Petite Estra* de l'Hôpital-sous-Rochefort à Montbrison, coupe la goutte de Joz près de son origine, et à quelques centaines de mètres plus haut, entre le Clos et le Montaillard, j'ai observé de la tuile à rebords.

On trouve encore sur la commune de Trelins un territoire du *Joulx*, travesti en *le Jour* par le cadastre, entre les hameaux de Mérisat et de la Veille, au bas de celui d'Assieu qui recèle aussi des antiquités (1).

VERRIÈRES ? — *Grand Jouys*. C'est le nom d'un territoire indiqué comme confinant en soir le chemin *do Batens*, dans le terrier *de Conchis* de la commanderie de Saint-Jean des Prés de Montbrison. J'ignore sa situation exacte (2).

LA VERSANNE. — *Joyet*, hameau.

VILLERET. — *Aujoux* (au *Joux* ?), lieu habité placé par la carte de Cassini à proximité et au N.-E. de Hupé.

TARANIS.

Taranis est regardé comme le dieu gaulois du tonnerre et il est assimilé à Jupiter. Par d'autres côtés il a paru rappeler Apollon. Dans quelle limite ces rapprochements sont-ils exacts, il est difficile de le dire et il n'est pas de mon sujet de le rechercher. On peut croire seulement que Taranis, sans doute ensuite de la proscription des pratiques

---

(1) Archives de la Diana. Terrier *Grand*, de Montherboux, 1518, f°s 188 v° et 189.

(2) Biblioth. de Montbrison. Copie du terrier *de Conchis* (XVe s.), f° 583, réponse de J. de Drutail *alias* Malhier, paroisse de Verrières.

sanglantes dont son culte était accompagné (1), s'est presque partout effacé devant les dieux similaires, car je ne trouve en Forez d'autre territoire rappelant son nom que celui de la *Taranya*, la *Taragny*, *Chantarany* (pour *Champ Tarany*), commune de Champoly, à mi-chemin entre les hameaux de la Garde et de Rochefort. Il est situé à 700 mètres au N. de la *Pierre de Saint-Martin*, rocher au bord de la voie de Lyon à Clermont, sur lequel on montrait naguère le pas du cheval ou du bœuf et les ornières du char du saint et qui fut certainement fréquenté dans l'antiquité, comme en témoignent les débris de poterie sigillée, dont un orné d'une figure de Diane avec sa biche, que j'ai recueillis à son pied. Des ruines, que l'on prétend être celles d'un *couvent* privé de toute attestation historique et qui sont peut-être celles d'un oratoire païen, se cachent, assure-t-on, dans le bois voisin. D'autres lieux-dits anciens, peu éloignés de la Taragny, la *Pierre Mouillée*, *Saint-Contas*, etc., invitent à une exploration méthodique de ce quartier (2).

MARS. — CAMULUS.

On pourrait être tenté de reconnaître un souvenir de l'association des cultes de Jupiter et de Mars dans le nom de *Jomard* que portent un certain nombre de lieux habités et de territoires appartenant aux communes de Chazelles-sur-Lyon, Dancé, Mar-

---

(1) Lucain, *Pharsale*, I, v. 446 :

... Taranis *Scythicæ non mitior ara Dianæ*.

(2) Cabinet de M. le vicomte de Meaux, Terrier *de l'Estra* et *Rellanges*, d'Urfé, 1539, f°s 68, 77, 86 v°, 102 v°, 103, 357 v°. — Cadastre de Champoly. — Vincent Durand, *Note sur le culte de saint Martin et les lieux qui portent son nom dans le département de la Loire*, dans le *Congrès scientifique d'Autun, 1876*, t. II, p. 530.

coux, Moind, Saint-Georges de Baroille, Saint-Germain-l'Espinasse, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Laurent-en-Solore, etc. On connaît dans la Creuse les *Pierres Jomatres*, mégalithes où l'on a voulu voir des monuments druidiques, mais qui ne sont peut-être, comme chez nous les pierres de Jas, que des jeux de la nature. Je ne pense pas qu'on puisse attribuer un sens religieux au nom de Jomard, qui s'explique plus naturellement par le nom d'homme *Gausmarus*, *Jomarus*, fréquent au moyen âge.

Les lieux du département dont le nom permet de supposer l'existence de sanctuaires de Mars sont peu nombreux. Je ne connais que les suivants.

CORDELLE. — *Mars*, hameau, non loin de Sermaise, lieu antique et station probable d'auxiliaires sarmates sous le Bas-Empire.

POUILLY-SOUS-CHARLIEU. — *Haut de Mars*, hameau.

MARS, commune.

Il ne faut pas perdre de vue que le nom de *Mars* appliqué à un territoire indique le plus souvent l'époque de l'année où ce dernier doit être mis en culture, ouvert au pacage, etc. Je citerai comme exemple le *Champ de Mars*, près du Faux, commune de Noirétable : ce serait une illusion sans doute que d'attribuer à ce nom un sens religieux ou militaire.

Mars était, en pays gaulois, adoré aussi sous le nom de *Camulus*. Il est vraisemblable que de ce nom descend celui de *Chamble* (1), à proximité du

---

(1) En passant en français *Camulus* ou plutôt l'accusatif *Camulum* a dû faire Chamble, comme *cumulum* a fait comble, *numerum*, nombre, *cameram*, chambre, *humilem*, humble, *simulare*, sembler, etc., par la substitution du *b* à une voyelle brève précédée de la consonne *m* et suivie d'une liquide.

grand oppidum d'Essalois, et l'on risque peu de se tromper en supposant que Mars y avait un sanctuaire.

MERCURE.

Mercure était une des divinités les plus populaires de la Gaule : *deum maxime Mercurium colunt*, dit César (1). Son culte est donc un de ceux dont il faut s'attendre à retrouver le plus de traces dans la toponymie de notre pays. En effet les lieux du Forez dont le nom dérive de celui de Mercure sont assez nombreux.

ALLIEU. — *Le Marquou* ou le *Clos*, territoire situé à 300 ou 400 mètres au S.-O. d'Allieu, entre les chemins tendant respectivement d'Allieu et de Saint-Martin à Saint-Sixte. Quelques tuiles à rebords auraient été vues dans ce quartier. Le nom de *Marquou*, fourni par les terriers du prieuré de l'Hôpital (2) n'est plus connu dans le pays.

AMBIERLE. — *Marquet*, les *Marquets*, hameau qui ne figure pas sur les cartes modernes, mais qui

---

(1) B. G. VI, 17. — Le culte de Mercure paraît être resté florissant jusqu'à la fin du paganisme. Sulpice Sévère, dans sa vie de saint Martin, rapporte que le bienheureux n'avait pas d'ennemi plus acharné que le démon Mercure : *Frequenter autem diabolus, dum mille nocendi artibus sanctum virum conabatur illudere, visibilem se ei formis diversissimis ingerebat. Nam interdum in Jovis personam*, plerumque Mercurii, *persæpe etiam se Veneris ac Minervæ transfiguratum offerebat*. Et dans le dialogue II. *De virtutibus beati Martini*, du même auteur : *Jam vero dæmones, prout ad eum quisque venisset, suis nominibus increpabat*. Mercurium maxime patiebatur infestum ; *Jovem brutum atque hebetem esse dicebat*.

(2) Papiers de M. Planche, de Ligeay. Articulat pour Jean Chazelle en vue de la rénovation du terrier de l'Hôpital (vers 1675).

paraît devoir être identifié à celui des Raynauds (1).

Le nom de *Marquet* peut être considéré comme ne différant pas de celui de *Merquet*, que porte aujourd'hui le célèbre *mons Mercurius* des chartes, au confluent du Rhône et de l'Ozon, sur le territoire de la commune de Solaise (Isère) (2).

AMIONS. — *Marcoux*, hameau.

CHAMBLE. — *Mercuer*, *Melcuer*, *Mercuet*, *Melcuet*, mont *Mercuet*, territoire à l'O. et, ce semble, à peu de distance de Chamble (3). Il a communiqué son nom à un cours d'eau, le ruisseau de *Melcuet*. On ne peut guère douter qu'il ait existé en ce lieu un sanctuaire à Mercure, s'ajoutant à celui de *Camulus* à Chamble et à ceux que renfermait certainement le puissant oppidum d'Essalois pour faire de ce coin du Forez un centre de superstitions païennes.

Un autre ruisseau voisin de Mercuer, celui des *Folliays* porte un nom qui mérite aussi d'être relevé (4).

DOIZIEU. — *Marcou*, *Marcoux*, hameau.

FIRMINY. — *Marcou*, *Marcoux*, hameau.

LENTIGNY. — Fontaine de *Mercol*, aujourd'hui de *Saint-Marc*, mentionnée selon Alph. Coste, dans un titre de 1222 (5). Le ruisseau de *Merclus*, *Mercluy*, *Marclay*, nom défiguré sur les cartes moder-

---

(1) Noëlas, *Dict. géog. du canton de Saint-Haon*, p. 133 et 180.

(2) Brouchoud, le *Tumulus de Solaise et l'ager Octaviensis*, dans le *Congrès archéologique de France, XLVIe session, à Vienne, 1879*, p. 182.

(3) Archives de la Diana. Copie du terrier *Conchon*, de Saint-Victor-sur-Loire, fos 350 vo, 351 vo, 375, 379, 380 vo, 381 vo.

(4) *Ibid.*, fo 365 vo.

(5) *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne et de ses environs*, p. 39.

nes en *Marquetey*, descend de Lentigny et se jette dans le Renaison au dessous de Beaulieu, commune de Riorges (1).

LURIEC. — Je ne cite que sous bénéfice d'inventaire un pré appelé *Pré Cinq-sols de Marcoux* ou *dous Eymines*, voisin du hameau de Nurol et qui était sans doute frappé autrefois d'une redevance censuelle de 5 sous (2); dans cette appellation compliquée j'hésite à voir un nom de territoire plutôt qu'un nom d'homme.

MARCOUX. — *Mercurius*, *Mercour*, *Mercor*, *Mercos*, *Mercoulx*, *Mercous*, *Mercou*, *Marcou*. La première de ces formes est empruntée à la charte 114 de Savigny, de l'an 1020 environ ; les autres sont fournis par de nombreux actes du XIIIe au XVIe siècles (3) et justifient l'inscription dans cette liste des noms de forme similaire.

MARGERIE. — *Mont Mercoux*, *Marcoux*, territoire sur le chemin du hameau de Rossignieu à Boisset-Saint-Priest, sur la limite de cette dernière commune (4). M. Paul Tardieu dit qu'on a trouvé à Margerie une statue de Mercure et signale des vestiges romains à Marcoux (5).

---

(1) Chassain de la Plasse, *Le Prieuré et l'église de Riorges*, p. 6.

(2) Papiers communiqués par M. Joseph Rony.

(3) Voir notamment Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 206 B. Échange entre Guy IV, comte de Forez, et Arthaud de Sury, 1239. — Archives de Goutelas, n° 37. Concession de la justice de Marcoux par Guy VII, comte de Forez, à Pierre de Sury, 1350. — Archives de la Loire, B. 1871. Testament de Guillaume d'Escotay, chevalier, 1374, etc., etc.

(4) Biblioth. de Montbrison. Terrier *Regnault*, du prieuré de Gumières, 1513-1516, f°s 178, 185 v°, 186, 188 v°, 191 v°.

(5) *Forez pittoresque*, p. 373 et 377.

SAINT-GEORGES-EN-COUSAN. — La *Mercoliery*, la *Marcolieri*, la *Mergolery*, territoire voisin des hameaux du Mazet et du Verdier, à proximité de la goutte de *Preuteul* (1).

SAINT-GERMAIN-LESPINASSE. — Les *Marquets*, hameau (2).

SAINT-HÉAND. — *Marcoux*, hameau au N. de Saint-Héand, près Montfollet. Ce nom ne se trouve pas sur les cartes anciennes.

SAINT-JEAN-LE-PUY. — *Marcou*, *Marcoux*, hameau (3).

Une coutume singulière observée autrefois à Saint-Bonnet-le-Château, dont les habitants se rendaient dans la soirée du jour de Pâques sur le *Mont Mil*, pour y chanter les hymnes de la fête, et y portaient chacun une pierre qu'ils jetaient sur un monceau formé de celles déjà accumulées dans la suite des siècles, a suggéré au conseiller Moissonnier l'ingénieuse hypothèse que c'était là un reste du culte de Mercure ou peut-être d'Hercule (4).

APOLLON. — BÉLÉNUS.

Je ne connais en Forez aucun lieu dont on puisse avec une suffisante vraisemblance faire dériver le nom de celui d'Apollon. A peine puis-je indiquer *Mont Poulon*, commune de Maringes, et l'étymologie de ce nom n'est rien moins que sûre.

Apollon, ou un dieu similaire, a été aussi adoré

---

(1) Archives de la Diana. Fonds de Genetines. Minute du terrier *Pagani* et *Bordillon*, 1512-1515, f°s 17, 18 v°, 22 v°.

(2) Noëlas, *Dict. géog. du canton de Saint-Haon*, p. 133

(3) Cité dès 1383. Chaverondier, *Invent. des arch. dép.*, t. II, p. 174.

(4) *Mémoires de la Diana*, t. VII, p. 224, 236 et suiv.

en Gaule sous le nom de *Belenus*, que plusieurs lieux du Forez pourraient être considérés comme lui ayant emprunté. Malheureusement, il est impossible de distinguer les dérivés de *Belenus* d'avec ceux de *Betelinus*, qui fut un nom d'homme au moyen âge.

Ce n'est donc que sous réserve d'indications supplémentaires fournies soit par l'archéologie, soit par des traditions ou superstitions locales, qu'on peut citer les lieux suivants.

AMBIERLE. — *Belin*, la *Beline*, *Place* et *Puy des Belines* (1).

BUSSY. — *Goutte-Belin*, hameau ; une famille Belin y était possessionnée. Goutte-Belin est voisin du territoire de l'*Aiguille*, riche en antiquités gallo-romaines.

LUPÉ. — Chez *Belin*, lieu habité qui figure sur la carte de Cassini.

SAIL-LES-BAINS. — *Belon*, hameau.

SAIL-SOUS-COUSAN. — *Goutte Bellin* ou *Bellon*, petit affluent de gauche du Lignon, entre le Sail et Culvé (2).

SAINT-BONNET DES QUARTS. — *Belin*, hameau.

SAINT-FORGEUX-L'ESPINASSE. — *Les Belins*, hameau.

SAINT-GENÈS-LERPT. — *Belun*, hameau.

Il n'est pas téméraire de regarder comme tirant

---

(1) Noëlas, *Dict. géog. du canton de Saint-Haon*, p. 24.

(2) Cabinet de M. Joseph Déchelette. Fonds Chaverondier. Copie du terrier *Beauvoir*, de Leignieu, 1560-1576, f°s 83 v°, 85 v°.

son origine d'une fête en l'honneur d'Apollon ou d'un autre dieu solaire l'assemblée qui se tient annuellement, le jour du solstice d'été, sur la butte basaltique de Chirat-Gros, commune de Saint-Laurent-en-Solore. Il est fort possible qu'il ait existé en ce lieu un oratoire païen (1).

Ici, je ne puis m'empêcher de consigner, en l'environnant de toutes les réserves nécessaires, une hypothèse qui depuis longtemps hante mon esprit au sujet des territoires, très nombreux en Forez, qui portent le nom de la *Roa*, la *Roue*, en latin *Rota*.

Presque tous ces lieux sont situés en montagne. Très souvent c'est un sommet, le *Puy de la Roue*, *Podium de Rota*. Il ne semble pas admissible d'y voir d'anciens lieux patibulaires. Le supplice de la roue n'était que rarement infligé et les endroits destinés aux exécutions à mort s'appellent ordinairement la *Justice* ou les *Fourches*. Mais peut-être le nom dont il s'agit se rattache-t-il au culte d'une divinité solaire.

M. Gaidoz, dans son curieux mémoire sur le *dieu gaulois du soleil*, rapporte qu'autrefois à Obermedlingen en Souabe, on portait le 15 juin, jour de saint Guy, c'est-à-dire à une date voisine du solstice, une vieille roue de chariot sur le sommet d'une montagne. On l'enduisait de poix et on l'enveloppait de paille, puis on la fichait par le moyeu au sommet d'une perche haute de 12 pieds. On y accumulait des fagots et on y mettait le feu au crépuscule du soir. Les assistants récitaient alors une formule, en levant les yeux et les bras au ciel et croisant les mains dans l'attitude de la prière. A la Basse-

---

(1) V. *Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 30.

Kontz, arrondissement de Thionville, on garnit de paille une roue, le jour de Saint-Jean. Le moyeu en est traversé par une perche que tiennent deux hommes, un de chaque côté. Elle est portée sur une montagne et l'on y met le feu. Les deux hommes la font alors rouler sur le penchant de la montagne jusqu'à la Moselle pour y éteindre ce qui peut n'être pas encore consumé. Cette cérémonie négligée amènerait, croit-on, des maladies des bestiaux. Le même rite est signalé en Souabe et en Carinthie. En Poitou, on promenait jadis une roue garnie de paille enflammée pour obtenir la fertilité des champs. A Épinal, on trouve mentionnées au XVIe siècle la *roue de fortune* et la paille dont elle était formée (1).

Les mêmes superstitions ou des superstitions analogues, dont le nom de la *Roue* serait un dernier témoignage, n'auraient-elles point existé en Forez ? Ce point mérite d'être éclairci et, à cet effet, je ne crois pas inutile d'énumérer les lieux appelés la Roue dont j'ai connaissance ; je suis convaincu qu'il y en a beaucoup d'autres.

AMBIERLE. — *Plan des Roues*, *de Roue*, *Pré de la Roue*, territoire (2).

ARCON. — *Pey de Roue*, *de la Roue*, *de Rue* (3).

CHAMPOLY. — *Roha*, *Rua*, *Rue*, hameau. Etymologie peut-être un peu douteuse.

CHÉRIER. — *Puy de la Roue*, *Podium de Rota*,

---

(1) *Le dieu gaulois du soleil*, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. IV, 1884, p. 24, 26, 35.

(2) Noëlas, *Dict. géogr. du canton de Saint-Haon*, p. 161, 170. Cf. p. 187, le *Roé*, *Rota*, colline, même commune. J'ignore s'il y a identité entre les deux lieux-dits.

(3) *Ibid.*, p. 152.

sommet à l'altitude de 908 mètres, au N.-O. de Chérier et sur la limite de la commune ; il domine le chemin de Chérier à la Croix-Trevin (1).

CHEVRIÈRES. — *La Roue*, hameau.

CREMEAUX. — *La Roue*, hameau.

ESSERTINES-EN-CHATELNEUF. — *Puy de la Roue*, éminence à 800 mètres en soir d'Essertines, à la hauteur du hameau d'Arcy. Le sommet presque horizontal de cette butte est formé d'un pavé naturel de prismes basaltiques, que les habitants prennent à tort pour une œuvre de l'homme.

JURÉ. — Les *Roues*, territoire en N. et à proximité du hameau de Terge.

MONTBRISON. — *La Tour de la Roue*, territoire à la lisière de la ville, entre le chemin d'Écotay et le Vizézy. La source minérale de la Fontfort en marque à peu près l'extrémité septentrionale (2). Probablement on y voyait jadis des ruines d'apparence ancienne qui auront donné occasion aux hypothèses fort risquées du P. Fodéré sur une ville bâtie en ce lieu au bord du lac du Forez et détruite par les Romains (3). Je n'oserais garantir que le nom de Tour de la Roue ne vienne pas tout simplement d'une maison forte qu'y auraient possédée les seigneurs de la Roue, fief dépendant du comté de Forez en la commune de Saint-Anthème (Puy de-Dôme). En septembre 1333, Maragde de Châteauneuf,

---

(1) Arch. de la Diana. Terrier *de Ponte*, d'Ambierle, t. III, 1395-1399, f°. 129 v°. — Cadastre de Chérier.

(2) Cabinet de M. le comte de Poncins. Terrier *Fouyn*, du chapitre de Montbrison, 1621-1629, f° 77 v°, 92 v°, 103 v°.

(3) *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François*, p. 471.

veuve de Bertrand de la Roue, rendit hommage au comte Guy VII pour une maison à Montbrison (1).

NOIRÉTABLE. — *Puy de la Roue*, territoire voisin du hameau de la Lagère (2). Il y a aussi à Noirétable un hameau de *la Roue*, mais la forme *la Rue* fournie par quelques titres ne permet de l'employer dans cette liste que sous bénéfice d'inventaire.

NOLLIEU. — *Puy de la Roue*, *Podium Rote*, éminence au N. du chemin de Nollieu à Morand, dont elle est séparée par le territoire de *Pierre Virante* (3).

SAINT-BONNET-LE-CHATEAU. — *Suc de la Roue*, territoire.

SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD. — *La Roue*, territoire sur le chemin de Jullieu à Villedieu, très voisin probablement de la limite de la commune de Sainte-Foy (4).

SAINT-GENÈS-LERPT. — *La Roa*, *Rota*, hameau (5).

SAINT-GERMAIN-L'ESPINASSE. — *Haut de la Roue*, territoire (6).

SAINT-HAON-LE-VIEUX. — *Haut de Roue* (7).

SAINT-JUST-EN-BAS. — *La Roa*, territoire en matin

---

(1) Barban, *Fiefs*, n° 352. Cf. n°s 1275 et 1277.

(2) Archives de la Diana. Copie de la réponse d'A. Condamine au terrier du prieuré de Noirétable, 1691.

(3) Archives du Rhône. Fonds de Malte. H. 1471. Terrier *Aurardi*, de Verrières, 1366-1387. — Cadastre de Nollieu.

(4) Cabinet de M. le comte de Poncins. Terrier *Ponchon*, de Jullieu, 1555, f°s 136 v°, 138, 146 v°, 147.

(5) Archives de la Diana. Copie du terrier *Conchon*, de Saint-Victor-sur-Loire, 1456, f° 251.

(6) Noëlas, *Dict. géogr. du canton de Saint-Haon*, p. 120.

(7) *Ibid.*, p. 120 et 189.

du chemin de Boissel à Travalloux (1).

SAINT-JUST-EN-CHEVALET. — *Pera de la Roa*, autrement les *Mures*, territoire proche du hameau du Poyet, au-dessus et en soir du chemin descendant de ce hameau à celui d'Escrat (2). Il convient de remarquer qu'un territoire voisin porte le nom de *la Justice*. Mais je suis disposé à regarder ce rapprochement comme fortuit.

SAINT-MARTIN-LA-SAUVETÉ. — *Puy de la Roa, de la Roue, de Roue, de Rue, Podium Rote* (3), colline à l'altitude de 716 mètres en soir et tout près du hameau de Corent. J'ai vu de la tuile à rebords sur le flanc N.

SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS ? — *La Roha*, territoire mentionné comme voisin de Biesse et de la Croix du *Quan* dans l'inventaire des titres du Grand-Prieuré d'Auvergne par Battenay (4) ; peut-être faut-il le rechercher sur la commune de Chamble.

SAINT-RIRAN. — *La Roue, Rota*, territoire (5).

SAINT-SAUVEUR-EN-RUE. — *La Roa, la Roua, la*

---

(1) Archives de la sacristie de Saint-Just-en-Bas. Terrier *Poncet* et *Martin* de la prébende de Girard de Boissel et Girard Corrier, 1484-1535, f°s 17 et 47.

(2) Cabinet de M. le vicomte de Meaux. Copie ancienne du terrier *du Bost*, de Saint-Just-en-Chevalet, 1589, f° 57.

(3) Archives de la Diana. Fonds de Genetines. Minute du terrier *Pagani* et *Bordilhon*, 1517, f°s 132, 141. — Cabinet de M. le vicomte de Meaux. Terrier *Lestra* et *Rellange*, d'Urfé, 1539, f° 468 v° ; etc.

(4) Archives du Rhône. Inventaire Battenay. *Montbrison*. Château-le-Bois, chap. 2, n° 6, titre de l'an 1430.

(5) Archives de la Diana. Réponse des consorts Tachon au terrier *Duvergier*, de Saint-Riran, 1643. — Noëlas, *Dict. géogr. du canton de Saint-Haon*, p. 189.

Roue. D'après la table du cartulaire de Saint-Sauveur, ce nom s'appliquerait à un lieu de la commune de Saint-Sauveur distinct de Rue, dans la direction de Ruthianges ; j'en ignore la position.

SAINT-THURIN. — *La Roue, Roux*, territoire à l'O. et au-dessus du hameau des Mays.

SAUVAIN. — *La Roa*, *la Roue*, *Rota*, hameau, *Podium de Rota*, éminence voisine, sur le chemin de Sauvain à Pierre-sur-Haute (1).

TRELINS. — *Puy de la Roua*, *de la Roue, Podium de Rota*, colline entre les hameaux de Valézy, Montaillard et Chorignieu, au matin du chemin qui met en communication ces deux derniers (2).

BORVO.

Borvo ou Bormo est encore un dieu qui a été assimilé à Apollon.

C'est un Apollon médecin qui, avec sa parèdre *Damona*, était particulièrement préposé aux sources minérales et thermales. De son nom dérivent ceux de *Bourbon, Bourbonne*, et celui de la maison royale de France, issue de Robert, sixième fils de saint Louis et seigneur de Bourbon l'Archambault, n'a pas d'autre origine (3).

---

(1) Arch. de la Diana. Terrier *Grand* de Montherboux et Palognieu, 1518, f°s 44 et 45.

(2) Cabinet de M. Joseph Déchelette. Fonds Chaveron dier. Extraits du terrier *Charrière*, de Cousan, 1487-1488, réponse de P. Chatus. — Arch. de Goutelas, n° 71. *Liève* du terrier *Collongi*, de Cousan, 1548, f°s 6, 7 v° ; n° 137, terrier *Bocherii*, de Matorge, 1475-1494, f° 48 v°.

(3) V. Allmer, dans l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* par la Mure, t. III, p. 136.

On trouve en Forez :

CHIRASSIMON. — *Bourbon*, maison (Cassini). Le même géographe indique un autre lieu de *Bourbon* à 6 ou 7 kilomètres plus à l'E., dans la commune de Joux (Rhône).

PERREUX. — *Bourbon*, maison au S.-O. de Perreux (Cassini). Il existe à Perreux une source d'eau minérale dont j'ignore le site exact (1).

ROCHE-LA-MOLIÈRE. — *Bourbon*, hameau.

ROSIERS-EN-DONZY. — *Bourbonneau*, hameau.

SAINT-SAUVEUR-EN-RUE. — *Bourbon*, hameau. Ce nom connu dans le pays ne figure sur aucune autre carte que celle de l'État-major.

Je manque de renseignements sur ces localités. Si leur nom est véritablement ancien, il y a lieu de rechercher s'il n'existe pas de sources minérales à proximité : on sait que plusieurs de celles connues à l'époque romaine ont été temporairement perdues et n'ont été retrouvées que dans les temps modernes.

DIANE. — LA LUNE.

Je ne sache pas qu'aucun nom de lieu du Forez dérive de celui de Diane; mais la Lune peut avoir été adorée au Mont Lune, *Mons Lune*, cime secondaire dépendant du massif de Montonsel et haute de 1181 mètres, dans le voisinage des sources de l'Aix, commune de Saint-Romain d'Urfé, sur la limite des départements de la Loire et du Puy-de-Dôme. Une vieille chapelle au moins une fois rebâtie, Saint-Thomas

---

(1) Gruner, *Description géologique et minéralogique du département de la Loire*, p. 737.

de Montlune, sanctifiait jadis l'extrémité méridionale de ce territoire ; ses ruines se voient dans le col que traverse la route de Roanne à Clermont, laquelle a succédé peut-être à une voie antique (1).

VÉNUS.

Deux seuls noms de lieu, à ma connaissance, rappellent en Forez celui de Vénus, encore n'en sont-ils que des dérivés de seconde formation, *Vendranges*, commune, et *Vindrié* (Coutouvre) qui semblent venir respectivement de *Venerianicas* et de *Veneriacus* ; mais ces noms, le second surtout, peuvent être regardés tout aussi bien comme perpétuant le gentilice d'un ancien propriétaire.

MINERVE. — BELISAMA.

Même résultat négatif pour Minerve. On rapproche de celle-ci *Belisama* ou *Belisana*, divinité adorée en pays gaulois (2). Il existe au sommet du mont Bourchani, une des cimes remarquables du Pilat, à la limite de la commune de Pavesins, une enceinte fermée d'un mur en pierres sèches d'environ quatre pieds de hauteur et allongée en forme de navire, qui porte le nom de *château de Bélise*. Le peuple en raconte des choses merveilleuses, au

---

(1) Aug. Bernard, *Cartul. de Savigny et d'Ainay*, appendice, p. 910. Pouillé du diocèse de Lyon, XIIIe siècle. — *Bulletin de la Diana*, t. VII, p. 131. — Plan du canton compris entre la fontaine de l'Aix et la chapelle de Saint-Thomas, communiqué par M. le docteur Octave de Viry. — Honoré d'Urfé parle dans l'*Astrée* (Ire partie, liv. V) des « vallons gellez de Mont Lune » habités par Lysis, fils du berger Genetian.

(2) Bulliot et Roidot, *La cité gauloise selon l'histoire et les traditions*, p. 233. — D'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois dont le dernier terme est* rix, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XVIII, 1891, p. 198.

rapport de Mulsant, qui la considère comme une enceinte sacrée. Gras a fait ressortir avec raison l'analogie du nom de Bélise avec celui de Belisama (1).

On a trouvé à Poncin, commune de Vérin, au pied du mont Pilat, dans des ruines antiques, une inscription mutilée donnant le nom incomplet, ... MA*e* CONSERVATRICI, d'une divinité à laquelle un temple voisin devait être dédié (2). Serait-il possible de lire [*Belisa*]*ma*[*e*] *conservatrici* ?

SILVAIN.

Silvain, le dieu au maillet, devait posséder un temple à Feurs, où son culte est attesté par l'inscription que lui avaient dédiée les *fabri tignuarii* de cette ville (3).

Le nom de la commune de *Saucain*, dérivé très régulier de *Silvanus*, autorise à penser qu'un autre sanctuaire de la même divinité existait dans ce pays par excellence des forêts et des bûcherons.

On peut noter encore, à Leignieu, la *Croix de Salvaing*, territoire à 400 mètres environ en N. du hameau du Bruc, sur le parcours de la *Petite Estra* tendant de Montbrison à l'Hôpital de Rochefort (4) ; et, à Saint-Jean-la-Vêtre, le hameau de *la*

---

(1) Mulsant, *Souvenirs du Mont Pilat*, t. II, p. 174. — Gras, *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez*, p. 44. — Brassart et Tardieu, dans le *Forez pittoresque*, p. 104. — Bibliothèque de M. Joseph Déchelette. Fonds Chaverondier. Plan du château de Bélise, dressé par Barallon, 1881.

(2) Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 193. — Brassart et Tardieu, *Forez pittoresque*, p. 98.

(3) V. le texte et la bibliographie de cette inscription dans le *Forez pittoresque*, p. 408.

(4) Archives de Goutelas, n°99. Copie du terrier *de Bruco*, de Leignieu, 1500-1502, f° 25.

Salvaghnia, *la Salvagny* (1) aujourd'hui *la Sauvanie*, sur la pente septentrionale de la colline du *Châtelard* et, comme Sauvain, à la lisière de vastes forêts.

HERCULE.

Un lieu qui fut du Forez jusqu'à la Révolution, mais qui aujourd'hui est rattaché au département de l'Ardèche, porte un nom qui peut faire légitimement supposer l'existence d'un temple d'Hercule ; c'est *Arcoule*, commune de Limony, sur la rive droite et tout près du Rhône.

La toponymie ne me fournit aucune indication sur le culte d'Hercule dans le département actuel de la Loire.

ISIS.

Je ne cite Isis que pour faire remarquer le peu de fondement de l'opinion de nos anciens chroniqueurs qui, séduits par une fausse étymologie, ont placé un temple d'Isis au sommet du mont Isioure ou Uzore. — Assurément, nul emplacement ne pouvait être mieux choisi pour y ériger un sanctuaire que cette colline, aux lignes si nobles, que son isolement au milieu de la plaine forézienne rend visible de tous les points du pays. De la tuile à rebords, des substructions antiques que l'on observe au point culminant prouvent même que là s'élevaient autrefois des constructions romaines (2).

---

(1) Archives du château de Boën. Fonds de Cousan. Vente de cens et rentes par Jean *Apensati*, bourgeois de Saint-Galmier, à Amédée, seigneur de Cousan, 7 mars 1321 (1320 v. st.) ; — Accord entre Hugues, seigneur de Cousan, et Eustache, seigneur de Rochefort, sur les limites de leurs mandements, 2 juin 1327.

(2) T. Rochigneux, *Les pics basaltiques du Forez, leurs antiquités et leurs traditions*, dans le *Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 24.

Mais en supposant que ces constructions aient appartenu à un temple, rien ne permet de préjuger le nom de la divinité qui y était en honneur. Le nom d'Isioure ou Isoure ne paraît pas différer de ceux d'Iseure, Issoire, et dérive probablement de la même forme latine *Iciodurum*, dans laquelle Isis n'a rien à voir.

Il n'y a guère d'apparence non plus qu'Isieu tire son nom d'Isis, comme on l'a supposé, bien que la découverte de ruines antiques sous l'église de cette paroisse ait pu y faire supposer l'existence d'un temple (1). Isieu vient probablement d'*Icciacus* et ne signifie rien autre chose que le domaine d'Iccius.

LA FORTUNE.

Voilà une divinité qui en aucun temps n'a manqué d'adorateurs. Ne nous étonnons donc pas si son nom a laissé, à l'égal de ceux de Jupiter et de Mercure, des traces dans la toponymie du Forez.

AMBIERLE. — *La Fortune*, territoire (2).

CHAZELLES-SUR-LAVIEU. — *Fortunière*, *Fortuneri*, *Fortuneyri*, *Fourtunier* (3), hameau.

MARCILLY-LE-CHATEL. — *La Fortuna, Croix de Fortune*, *de la Fortune*. Cette croix s'élève dans un carrefour, sur le chemin descendant de Marcilly à la route de Roanne au Puy, ancien *Estra Français*,

---

(1) V. plus haut, p. 348.

(2) Noëlas, *Dict. géog. du canton de Saint-Haon*, p. 100.

(3) Archives du château de Beauvoir. Terrier *de Brullioles*, de Chazelles, 1332, rouleau. — Bibliothèque de Montbrison. Terrier *Regnault*, du prieuré de Gumières, 1513-1516, f°s 164 v° et suiv. — Archives de la Diana. Terrier *Masson*, de la rente de Vinols, 1591, f° 39. V. *Bulletin de la Diana*, t. IV, p 255.

à 150 mètres au S.-E. de l'église (1). De la tuile à rebords répandue sur le sommet et les pentes de la butte de Marcilly, des fûts de colonne engagés dans les fondements de l'église, des découvertes de médailles, etc., ne permettent pas de douter que ce lieu ait été habité dans l'antiquité (2).

MARCOUX. — *Suc du Mont Fortunier*, *Mont Fortune*, éminence placée par les titres sur le chemin du Mont à Marcilly ou de Cullieu à Marcoux ; ce nom, qui a disparu du cadastre, paraît devoir être appliqué a un mamelon situé à 500 mètres au N. de Cullieu et appelé aujourd'hui *la Carrière* (3). Le groupe d'habitations formé par les hameaux contigus de la Bruyère, le Mont, Espinasse et Cullieu est traversé par une petite voie antique venant, semble-t-il, d'Auvergne par Coureau et se dirigeant sur Leignieu ou Trelins.

PERREUX. — *Fortunière*, territoire voisin de l'ancien prieuré clunisien de Villeneuve et du hameau du Châtelard (4).

PRÉCIEU. — *La Fortuna*, lieu-dit sur la voie Bolène. Sa position est ainsi définie par un terrier des archives de la Diana : « Au territoire de la *Fortuna*, autrement de *Champ-Laurent*, audit lieu de Mécil-

---

(1) Biblioth. de Montbrison. Copie du terrier *Reynaudi*, de Marcilly, 1404, f° 17 v°. — Archives de Goutelas, n° 113. Vérification de la rente du prieuré de Marcilly, 1782, f°s 12 et 18.

(2) V. *Forez pittoresque et monumental*, p. 310.

(3) Bibl. de Montbrison, terrier *Reynaudi*, de Marcilly, 1404, f° 70 v°, 84. — Archives de Goutelas, n° 98. Copie française du terrier *Nicolaï*, du prieuré de l'Hôpital-sous-Rochefort, pour le Mont et Cullieu, 1500, f° 5. — Cartes terristes dépendant des mêmes archives.

(4) Bibliothèque de M. J. Déchelette. Fonds Chaverondier. Cartes terristes pour la rente du prieuré de Villeneuve.

lieu, joignant le chemin tendant de Mécillieu au pont de Cromérieu ou à Montbrison de bize... et autre chemin tendant de la Bolaine aux Salles, appelé *Chemin Romieu*, de soir (1) ».

Il n'est pas besoin de faire remarquer combien il est intéressant de rencontrer cette appellation au bord d'une de nos grandes voies antiques les mieux connues.

SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ. — *Fontaine de la Fortune.* Je cite cette source, au nom bien propre à exciter la soif des moins altérés, sur la foi d'un registre de la justice de la Tour-en-Jarez analysé par Aug. Chaverondier ; il y est question d'un chemin tendant de la Tuilière, *de Tioleria*, à la fontaine de la Fortune (2). La Tuilière est en effet le nom d'un hameau de Saint-Christo, paroisse dépendant de la justice de la Tour.

SAINT-CYR DE FAVIÈRES. — *Hospitale Petre Fortunere, Fortuneri* ou *Fortineri, hôpital de Pierre-Fortunière, hôpital de Saint-Fortunat*, maison de pauvres voyageurs, plus tard relai de poste sur la grande route antique de Lyon à Roanne, aujourd'hui route nationale de Lyon a Paris (3). Nous prenons ici sur le fait la substitution à un vocable païen d'un vocable chrétien en différant le moins possible

---

(1) Archives de la Diana. Copie du terrier *Dupuy*, de Meyssilieu, vers 1684, f° 55 v°, réponse de Claude-Amédée du Verdier, sieur de Valprivas, art. 8.

(2) Archives de la Loire, B. 1190, registre, 1428-1443. *Inventaire sommaire*, t. Ier, p. 290.

(3) Vincent Durand, *Recherches sur la station gallo-romaine de Mediolanum*, dans les *Mémoires de la Diana*, t. I, p. 77. — M.-C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du moyen âge*, dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1876, p. 351.

pour se mieux faire accepter. Il ne semble pas néanmoins que le culte de saint Fortunat ait pris à l'Hôpital de bien profondes racines : en 1760, d'après l'*Almanach du Lyonnais*, la chapelle qui existait en ce lieu était dédiée à saint Roch.

C'est à l'Hôpital que le chemin venant de Roanne commence à gravir les pentes des monts de Tarare. Il était naturel qu'avant de s'engager dans cette traversée, jadis difficile et périlleuse, ou après l'avoir heureusement accomplie, les voyageurs adressassent leurs prières à la Fortune ou lui rendissent leurs vœux.

SAINT-GERMAIN-LAVAL et SAINT-JULIEN D'ODES. — *La Fortune*, territoire à 1350 mètres au S.-O. du clocher de Saint-Julien, entre les hameaux de Beaudinat et de Marcillieu, au bord du ruisseau de Chavagnieu et sur la limite des deux communes.

SAINT LAURENT-EN-SOLORE. — *Fortunery*, *Fourtinery*, territoire à 500 mètres à l'E. de Rochefort, au N. et à proximité immédiate de la vieille route ou *estra* de Feurs à Clermont par l'Hôpital et Rochefort, variante antique de la grande voie militaire passant par Saint-Martin-la-Sauveté et Cervière (1). Entre Rochefort et Fortunière, un lieu-dit du *Châtelard*, traversé par la route, conserve peut-être le souvenir d'un établissement militaire antérieur au château féodal dont les ruines dominent le village.

SAINT-MARTIN-LA-PLAINE. — *La Furtuneri*. Le 6 octobre 1283, un accord intervint entre le commandeur de Chazelles et les obéanciers de Saint-Martin-la-Plaine, sur la dîme d'une vigne au *clos de la*

---

(1) Terrier *Beauvoir*, de Rochefort à la partie d'Ecotay, 1536, copie appartenant à M. J. Déchelette, f°s 55 v° et 80.

Furtuneri, dont j'ignore la situation exacte (1).

SAINT-RAMBERT. — *Fortunière, la Fortunière,* hameau sur le parcours d'un très remarquable chemin, probablement antique, qui de Saint-Rambert, *Occiacus*, s'élève par Noaillieu et le Teil à Saint-Maurice-en-Gourgois, d'où il se poursuivait sur Bas ou même sur le Puy en Velay (2).

SAINT-SAUVEUR. — *Fortunière,* maison.

SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE. — *La Fortuneri*, territoire joignant en midi le chemin de Trémas, *Tres Mansi*, à Bichesieu (3).

VENDRANGES. — *Les Fortunes*, hameau, *Puy de la Fortune*, éminence voisine (4), sur la *strata Sayette*, voie antique venant de Roanne, qui servait jadis de limite entre le Forez et le Beaujolais et qui, se bifurquant à Flandre près Neulise, conduisait d'une part à Feurs et, de l'autre, peut-être au Rhône et à Vienne.

SANCTUAIRES DE DIEUX INDÉTERMINÉS.

Outre les lieux que je viens de citer et dont le nom semble un souvenir du culte d'un dieu déterminé, il en est en Forez quelques autres où l'on peut supposer l'existence d'un oratoire païen, la divinité qui l'habitait restant inconnue. Tels sont les hameaux et territoires appelés le *Fan*, dérivé

---

(1) Archives du Rhône. Fonds de Malte. Commanderie de Chazelles. La Rousselière.

(2) Aymard, *Ancienne route ou estrade du Puy en Forez*, dans les *Annales de la Société Académique du Puy*, t. XXIX, p. 739.

(3) Archives de la Diana, Copie du terrier *Conchon*, de Saint-Victor, 1456, f° 199 v°.

(4) Terrier *Boterel*, de la rente du prieuré de Pommiers unie au prieuré de Pouilly, 1469, réponse de Barthélemy de Vérus (Notes mss. d'Aug. Chaverondier).

probable, et le *Fain*, dérivé possible, mais plus douteux, de *fanum*. Voici ceux que je connais :

PÉRIGNIEU. — Le *Foin* appelé aussi le *Fain*, le *Fayn* dans les titres (1), hameau et ancien château sur la rivière d'Écoleyse et le chemin de Saint-Rambert à Pérignieu.

PONCINS. — Le *Fan*, hameau dont le nom est perdu. Un texte formel d'un terrier de Jullieu de 1555 le place sur la paroisse de Poncins ; il devait en occuper la pointe extrême nord-ouest, à la limite des communes actuelles de Poncins, Saint-Étienne-le-Molard et Sainte-Foy, entre le chemin de Villedieu à Gourchaud de soir, celui de Villedieu à Poncins de matin, et la vieille route ou *estra* de Feurs à Boën, qui en ce point coupe la voie actuelle, de nord (2). Sa position correspondait par conséquent d'une manière sensible au groupe de maisons appelé aujourd'hui *les Sables*. Je tiens que le nom du Fan mérite d'être pris en sérieuse considération. Ce territoire est voisin en effet d'autres lieux dont le nom est extrêmement remarquable : au dessous même du Fan, en descendant au Lignon, les *Sermaises*, autrement *Pra-Fan* ; sur le plateau immédiatement voisin au N.-O., la *Motte*, emplacement identique peut-être à un *Châtelard* mentionné par les terriers dans le même quartier ; sans parler des antiquités que l'on rencontre aux environs, à Gourchaud, Jullieu, Goincel, etc.

SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE. — *Pra Fan*, *Pratum Fan* ou *Fant*, et par corruption aux temps

---

(1) Biblioth. de Montbrison, Copie ancienne du terrier *de Conchis*, de Saint-Jean des Prés de Montbrison, 1441, f° 488 et suiv.

(2) Cabinet de M. le comte de Poncins, Terrier *Ponchon*, de Jullieu, 1555, f°s 125, 131, 132 v°, 133, 137 v°, 141 v°, 147 v°.

modernes *Pré Franc*, territoire cité dès le XIIIe siècle et dont le nom ne figure plus au cadastre (1). Il était situé entre l'abbaye de Bonlieu et la Bouteresse et devait être identique à celui appelé aujourd'hui *Sous le Bouchet* ou du moins en être très rapproché. C'est au Bouchet que fut découvert, en 1839, un ancien cimetière que l'abbé Cochet a cru pouvoir rapporter à l'époque carolingienne (2).

SAINT-BONNET-LE-COUREAU. — Le *Fant*, le *Fayn*, le *Foyn*, territoire en matin du chemin du Roure à Trécisse (3). Ce chemin se prolonge en ligne droite sur Chavane et je saisis cette occasion de rappeler la curieuse tradition d'après laquelle un gros rocher couvert de signes et de figures aurait été enterré près de ce dernier village (4).

SAINT-ÉTIENNE-LE-MOLARD. — *Pra Fan*. Encore un nom sur lequel le cadastre est muet. Il apparaît dans les textes comme désignant un territoire situé immédiatement au midi et en dessous de Jul-

---

(1) Titres de propriété de la terre de Bonlieu, jadis communiqués par M. le vicomte du Treyve de Saint-Sauveur. Concession de la faculté de racheter le *Pra Fan*, consentie par l'abbesse de Bonlieu en faveur de Guillaume et Pierre de Barges, père et fils, mai 1297. — Biblioth. de Saint-Étienne, *Livre des Compositions du Comté de Forez*, charte 98. Concession de la justice de Sainte-Agathe par Jean Ier, comte de Forez, à Pierre de Barges, 8 février 1312 (1311 v. st.). Cf. archives de la Diana. Inventaire des titres de la Bâtie par Méjasson. *Sainte-Agathe*, chap. II, n° 1, extrait d'une charte similaire du 15 août 1315, et chap. III, 1re partie, n° 6, analyse de transaction entre l'abbesse de Bonlieu et le seigneur de la Bâtie, du 27 juin 1780.

(2) Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 111.

(3) Biblioth. de Montbrison. Terrier *de Conchis*, de Saint-Jean des Prés, déjà cité, f°s 339 v°, 341, 358, 366.

(4) L.-P. Gras, *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez*, p. 33.

lieu (1). Ici, comme à Sainte-Agathe, impossible de douter que cette dénomination ait eu un sens bien déterminé. S'agirait-il de prairies ayant originairement fait partie de la dotation d'un temple païen ? L'admirable site de Jullieu, château fort et paroisse au moyen âge, a été certainement occupé dans l'antiquité, comme en témoignent son nom à forme latine et les tuiles à rebords, substructions et autres vestiges de l'époque romaine qu'on y observe (2).

A une centaine de mètres au soir de Jullieu une source excellente, qui sourd dans le ravin de *Goutte Pella*, porte le nom de *Font Bénite*, lequel fait penser à une ancienne fontaine sacrée.

SAINT-GEORGES-SUR-COUSAN. — *Peu Fan*, *Puy Fain*, éminence située entre Moizieu et le Poyet, à proximité d'un vieux chemin, l'*estra de Peu Fain*, mettant en communication ces deux hameaux et dont je ne connais pas autrement le tracé. Moins d'un kilomètre au sud passe un autre fort vieux chemin, l'*estra* de Cousan à Chalmazel (3). C'est précisément dans ce quartier que nous avons déjà rencontré un territoire de la *Mercolière*, et il semble légitime d'établir un rapprochement entre ce nom remarquable et celui du Puy Fan.

SAINT-GERMAIN-L'ESPINASSE. — *Montefan*, territoire

---

(1) Cabinet de M. le comte de Poncins. Terrier *Ponchon*, de Jullieu, 1555, fos 4, 6 vo, 36 vo, 52, 53 vo, 58 vo. — Archives de la Diana. Terrier *Mivière*, de la Bâtie, 1669-1672, fos 126, 129, 130.

(2) Sur Jullieu, V. *Mémoires de la Diana*, t. Ier, p. 105 ; — *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 131, etc.

(3) Archives de la Diana. Fonds de Genetines. Minute du terrier *Pagani* et *Bordillon*, 1512-1515, fos 15 vo, 16, 21 vo, 26, 28 vo. — Archives du château de Boën. Terrier *du Poyet*, de la rente du Verdier, 1555-1558, fos 2, 3 vo, 6, 8 vo, 15.

connu par un texte du XIVe siècle et qui paraît devoir être placé aux environs d'Athiaudières, dans la partie N. de la commune (1).

SAINT-MARCEL-D'URFÉ. — Les *Fans*, hameau.

SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE. — *Fans*, territoire (2).

A ces lieux, dont le nom conseille de rechercher à proximité les vestiges de quelque sanctuaire païen, il faut ajouter probablement quelques-uns de ceux appelés la *Chapelle*. Selon un observateur émérite, M. Bulliot, ce nom marque très souvent l'emplacement des oratoires antiques, soit que la confusion des noms se soit produite à la longue dans l'esprit des populations, soit que les prêtres aient réellement converti en églises les oratoires ou leur aient substitué des édifices chrétiens (3). Je connais en Forez plusieurs territoires de la *Chapelle*, où il n'existe actuellement rien qui justifie ce nom. Mais dans l'incertitude qu'il laisse subsister sur l'origine profane ou chrétienne des oratoires qui ont pu s'y élever autrefois, il n'y a pas lieu de les citer ici et l'on ne peut que recommander aux chercheurs l'examen attentif de chaque cas particulier.

Quant au nom de *Temple*, qu'on rencontre sur plusieurs points du Forez, il désigne d'ordinaire des domaines relevant directement ou indirectement des Templiers, qui étaient possessionnés à

---

(1) Archives de la Diana. Terrier *de Ponte* et *Fraytit*, d'Ambierle, t. I, f° 32 v°, réponse de Guillaume Villat, 5 mai 1386 ; *in territorio de Villateres, juxta iter tendens de Villateres ad* Montefan *ex.... et iter tendens de Villateres ad trivium de l'Avenery ex....*

(2) Noëlas, *Diction. géogr. du canton de Saint-Haon*, p. 93.

(3) Bulliot et Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen*, p. 115.

Marlhes, Saint-Cyprien, Saint-Étienne-le-Molard, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Romain-la-Motte. Il faut néanmoins faire une exception pour le prieuré de Sainte-Eugénie de Moind, qui est quelquefois appelé prieuré du *Temple de Moind* (1). Ce nom se rattache certainement à la croyance que les murailles de construction antique de l'église étaient celles d'un ancien temple dédié à Cérès. J'ai eu occasion de faire remarquer ailleurs, après Auguste Bernard, combien il est curieux de trouver cette croyance à un culte rendu à la déesse des moissons dans un lieu auquel son vieux nom d'*Aquæ Segetæ*, complètement tombé en oubli, n'a été restitué que par les modernes (2).

J'arrête ici cette étude. A côté du culte des grands dieux du paganisme, un autre culte, plus ancien peut-être et certainement plus vivace, car le christianisme n'a pu en effacer complètement les derniers vestiges et n'est parvenu dans bien des cas à l'abolir

---

(1) Archives de la Haute-Loire. Inventaire général des titres de l'abbaye de la Chaise-Dieu. t. I. Prieuré du Palais de Moind, f° 83; titre dont la date n'est pas indiquée.

(2) Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 91 ; — Vincent Durand, *Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez*, p. 109. — Biblioth. de Montbrison. Notes inédites de La Mure, t. II, f° 45 v°. — Archives de la Loire. *Statistique du département de la Loire (topographie, antiquités, agriculture, histoire naturelle)*, mémoire manuscrit de Lapierre, sans date, mais écrit avant 1807 ; voici le passage, qu'il faut rapprocher de ce que dit Duplessy dans son *Essai statistique sur le département de la Loire*, p. 198 : « En sortant donc de Moingts *(sic)*, on trouve sur la droite du chemin qui conduit à Montbrison une vieille église dédiée à sainte Eugénie, bâtie sur les ruines d'un temple qu'on croit avoir été consacré à Cérès. *Des restes de deux rangs de portiques placés les uns sur les autres prouvent assez que c'était un temple* ». La preuve n'est peut-être pas suffisamment concluante. V. J.-B. Dulac, *Les ruines de Sainte-Eugénie à Moingt rès Montbrison*.

qu'en le transformant, s'adressait aux génies des eaux, des arbres, des rochers. Sur ce culte essentiellement local la toponymie peut fournir aussi de précieuses indications. Il y aurait lieu de former le catalogue des *Doués*, des *Fontaines Bénites* et de celles placées aujourd'hui sous le patronage d'un saint, des *Pierres*, *Trous*, *Caves des Fades* ou *des Fayettes*, des *Pierres Folles*, *Pierres Fittes* et *Frites*, *Pierres qui virent*, *Pierres Dolentes*, des *Pierres*, *Pas*, *Sièges*, *Ecuelles de Saint-Martin*, etc. Ce travail a été ébauché par Noëlas dans ses *Légendes Foréziennes*, son *Dictionnaire géographique du canton de Saint-Haon* et autres opuscules, par L.-P. Gras dans son *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez*, par Alphonse Coste dans son *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne et de ses environs*, par d'autres encore et par moi-même dans une *Note sur le culte de saint Martin et les lieux qui portent son nom dans le département de la Loire* (1). Mais il a besoin d'être repris et complété. On n'a soulevé encore qu'un coin de l'épais manteau de superstitions que le polythéisme avait jeté sur notre pays. Seule une enquête générale, poursuivie dans toutes les communes avec critique et méthode, permettra de se faire une idée approchée de ce que devait être le Forez à l'arrivée des prédicateurs de l'Évangile et de mesurer, au nombre des sanctuaires de l'erreur dont ils ont eu à faire le siège, l'étendue du bienfait de leur apostolat.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
Vicomte de MEAUX.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

---

(1) *Congrès scientifique d'Autun, 1876*, t. II, p. 525 et suiv.

V.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Barr-Ferree, membre de la Société de l'histoire de France, son ouvrage : *The chronology of the cathedral churches of France.* New-York, 1894, in-8°.

Bayle, cafetier à Montbrison : Base moulurée d'un pied droit de cheminée, extraite de sa maison portant le n° 2 de la rue Neuve (aujourd'hui des Legouvé) et provenant vraisemblablement de l'atelier de poterie de Curcieu, près Montbrison.

Terre cuite. — Hauteur, 0m 35; largeur 0m 19 ; épaisseur, 0m 26. — Commencement du XVe siècle.

Bertrand (Alfred), conservateur du musée départemental à Moulins : Deux spécimens de panneaux à traceries flamboyantes, décorant autrefois la corniche d'une maison de la Pacaudière ou de Crozet.

Bois — Dimensions, 0m 54 × 0m 19. — Commencement du XVIe siècle.

Boudet (Marcellin), président du tribunal de Saint-Flour, sa notice : *Charles VII à Saint-Flour et le prélude de la Praguerie* (1437). *Documents inédits* (Extrait des *Annales du Midi*, tome VI, 1894). Toulouse, Edouard Privat, 1894, in-4°.

Cazenove (de), président de l'Académie de Lyon (classe des lettres) : *Discours prononcé aux funérailles du comte de Charpin-Feugerolles, ancien pré-*

sident de l'Académie de Lyon, au Chambon (Loire), le 12 mars 1894. Lyon, (A. Rey), s. d. (1894), in-8°.

Dupuy (Henri), pharmacien à Montbrison : Terrier de la rente de l'Hôtel-Dieu de Montbrison, 1620-1627, reçu Pizol, notaire. Copie et extraits dressés en 1627, pour servir d'expédition originale, à la requête de Jean Chirat, Bernardin de la Mure, chanoine de Notre-Dame, Etienne Bertaud, conseiller du roi en l'élection de Forez, et Thomas Gonin, avocat au bailliage, tous recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

En tête sont deux répertoires : le premier, du XVII° siècle, est rédigé par ordre alphabétique de prénoms, sans tenir compte de celui des noms ; le second, inexactement divisé par quartiers ou territoires plus ou moins voisins, est d'une écriture plus récente et renferme, au-dessous du nom des anciens tenanciers, celui des nouveaux. Suit l'état des bénevis en vin, puis après les réponses, la liste sommaire des fonds autour de Montbrison qui n'ont pas été répondus au terrier Pizol. A la fin, fragment de plan-terrier concernant des fonds aux environs de *Maubourg* (*Maubou*), près de Chandieu.

Les reconnaissances sont disposées sans ordre topographique : souvent l'indication des paroisses fait défaut.

Sur un feuillet, on lit que ce terrier ou « liève confinée » a appartenu à Annet Brun et Germaine Desardillats (1724), puis à leur fils Thomas Brun.

Ce terrier renferme des renseignements statistiques intéressants sur l'histoire et la topographie locales.

Il fait notamment connaître un grand nombre de personnages de marque et de titulaires d'offices, notaires, procureurs, avocats, etc, au temps de Richelieu ; on y trouve aussi, mêlés à de nombreux vignerons habitant Montbrison, quantité de tailleurs d'habits, six maitres d'hôtel, quatre orfèvres, des fourbisseurs, etc., etc.

Quelques lieux-dits actuellement inconnus et certains carrefours de chemins ornés de croix aujourd'hui disparues, sont

à signaler. Un chemin, celui de Montbrison à Écotay, est cité comme nouvellement ouvert (1). L'emplacement de la Recluserie de la Madeleine, ceux de l'ancienne boucherie neuve et de la Grenette de l'Hôtel-Dieu, à Montbrison, y sont nettement indiqués. Ce terrier confirme aussi l'existence d'un moulin à papier à Moind et fait connaitre en outre la situation de deux autres établissements industriels détruits, savoir un *esmouloir*, ou meule mue par une chute d'eau, servant à aiguiser les armes tranchantes, à Montbrison, et une tuilerie fabriquant des produits spéciaux, à Curcieu.

Une grande partie des fonds répondus consistait en vignes. Le vignoble, fort morcelé, parait avoir occupé la même surface qu'aujourd'hui, toutefois avec une extension plus grande vers Curcieu et surtout en plaine. Un certain nombre de vignes étaient, comme de nos jours, closes de murs en pierres, parfois aussi en pisé.

Quelques fonds, sis notamment au Bouchet et aux Plantées de Vinols, payaient la dime au chapitre de Notre-Dame de Montbrison comme dépendant de sa dimerie de Chanteperdrix. D'autres terrains avaient été, en 1607, l'objet d'abenevis : un terrier spécial avait été dressé à cet effet par le notaire *Vauberet*.

BARD. — Vinols.

Tenanciers : Philippa Dubostz, veuve de feu Annet Vial, d'Ecotay ; Vital Vauberet, dit Favel, de Vauberet ; Anne Besson, veuve de feu Benoît Pisserand, marchand pelletier de Montbrison ; Simon Baret l'aîné, meunier de Bernigo. — Territoires des *Plantées de Vinols*, de la *Font des Noyers* ou *Greffier*. — Chemin de Vinols au *mollin dau Pra*. Folios 96 v°, 123 v°, 193 v°, 194 v°.

CHALAIN-LE-COMTAL et GRÉZIEU-LE-FROMENTAL.

Tenanciers : Anne de la Veuhe, veuve de Vital Chapuy, conseiller du Roi et l'un des élus du pays de Forez ; An-

---

(1) D'après le terrier *Fouyn*, du chapitre de Notre-Dame de Montbrison, 1621-1629, appartenant à M. le comte de Poncins, la création de ce chemin daterait d'environ 1600.

toine Berthet, laboureur de Fontanes. — Territoires de la *Censinery* ou les *Paturaux*, *alias* les *Fongeroust* ou *Fontgiroust* de Fontanes, *Four David*, *alias* les *Purelles*, *Crotton* ou la *Pra*. — Chemin de Fontanes à la Pra. — Etang dit du domaine de la Chaux, près de Fontanes. Folios 173 v° et 179.

CHANDIEU. — Les Brosses.

Tenancier : François de l'Osme, de Curcieu. Folio 205.

ECOTAY-L'OLME.

Tenanciers : Thomas Darpheuilles, Jean Clémençon et Claude Drutel, laboureurs, de l'Osme ; Honoré Champolin, avocat au bailliage de Forez, à Montbrison. — Territoires de l'*Osme*, la *Fessy*, la *Comba sous l'Osme*. — Censive de la prébende de Royson (des Roysons ou des Rogations ?). Folios 27, 105, 178, 234 v.

LÉSIGNIEU, SAINT-THOMAS-LA-GARDE, Vidrieu (autrefois paroisse de Saint-Georges-Hauteville).

Tenanciers : Michel Chouvon, Claude Tavernier, dit Bodung, Jacques Roue, Jean Pichon, Clément Mazet, laboureurs de Vidrieu ; Marie Paret, veuve de Benoit Bonnet, dit Chananin, Pierre Couhart, Benoit Chantagret, Antoine Semeno, Alix Cognassy, femme de Jean de Gruel, laboureurs, de Saint-Thomas-la-Garde ; Pierre Rey, laboureur, de Montarcher ; Claude Giraud, François Ladret, Jean Solezel, dit de l'Osme, Jean Crespel, laboureurs, de Lésignieu ; Barthélemy Tavernier, marchand à Moind. — Témoins : Michel Clary, praticien, Martin Pugnet, prêtre prébendier de Notre-Dame, Jean Dubreul, procureur au bailliage, de Montbrison ; Annet Barrieu, hôte, et Jean Ladret, notaire de Lésignieu ; Jean Callemard, notaire royal à Saint-Jean-Soleymieu. — Territoires de *Goutte-Nandrieu*, le *Collombier alias* la *Goutte*, les *Roches*, *Ruchers*, *Ruchières*, les *Verchères* de Vidrieu, du *Collombier*, le *Monard*, *Fontviolle*, *le Plat de Lésignieu*, *Creux-Poduron*, *Choschery*, *Suc Collomb* ; terres sous la chaussée de l'étang de Vidrieu, appartenant au seigneur d'Ecotay, joignant le béal vidant l'eau dudit étang. Le *rif de la Vidresonne*. *Fontaine de Saint-Thomas*. Folios 130 v°, 132, 134 v°, 138-150 v°, 163 v°, 166, 172 v°, 177, 180, 182 v°.

MOIND. — Le bourg.

Tenanciers: Gabriel Pralon, boulanger; Phelibert Gabriel, pharmacien, de Montbrison. — Vigne devant l'église Saint-Maurice, chemin public entre deux; masure dans le château de Moind, joignant la muraille ou vintain de vent. — Censive de la prébende des Taverniers. Folios 169 v°, 170 v°.

— Les Allinards, la Rochette.

Tenanciers: Jean Garassus, laboureur, et Mathieu Lobin, vigneron, de Moind. — Territoire de la *Meynarde*. — Ruisseau ou goutte d'*Allienard*. — Chemin de Moind à la *Diana* (1622). Folios 21, 34.

— Le Bruchet.

Tenanciers: Bonnet Tardy, tisserand, Jean Roux, laboureur, du Bruchet; Jean Seruel, laboureur, Jeanne Martin, veuve de Jean Rolland, Gabrielle Simondet, dite Seruel, femme de Jean Garassus, laboureur, Madeleine Rolland, femme d'André Gallet, laboureur, de Moind; Jean Gaultier, prêtre, curé de Chalain-le-Comtal. — Témoins: Hugues Pignen, lieutenant en la châtellenie et prévôté de Châtelneuf; Pierre Chaulvo, praticien, de Montbrison. — Territoires des *Rivières du Bruchet*, des *Joannes* (Johannets?). Folios 20, 33, 38 v°, 136 v°, 175, 247.

— La Maladière, la Maladrerie, Maison des ladres.

Tenanciers: Léonard Bayle, procureur au bailliage de Forez et greffier en l'élection, Jeanne et autre Jeanne Mosnier, Jeanne Foressier, veuve de Jean Rivière, de Montbrison; Jean Retournel, juge ordinaire et général de la baronnie de Cousan, ville et prévôté de Boën. — Territoires du *Chauffour*, de *Rochebelery*. — Chemins du Parc du Roi à Sainte-Ozianne (Eugénie), de la porte d'Ecotay à Moind. — Pêchoire entre les deux chemins, étang devant la Maladière, terre joignant l'étang *Péronin* ou des *Magniliers*. Folios 99 v°, 101, 186, 228.

— Rigaud, Bretagne, Cindrieu.

Tenanciers : Justine Gayot, Jacques Punctis, procureur au bailliage de Forez, procureur d'office des terres et juridiction de Moind ; Hugues Chalon et Antoine Maillier, également procureurs au bailliage ; Jean Mollin, Jean Fourtunier, Simonde Brossy, veuve de feu Jean Rouc, Mathieu

Frujon, Jean Pacote, Artaud de Rochebaron, Dauphine Vialis, veuve d'Antoine Lionnet, notaire royal, Jean Fonberlant, Yves Phélibert, Mathieu Setaron, Pierre Reynaud, dit Germain, les enfants de Antoine Bouillon, représentés par Pierre Channanon, Etienne Pont, Denis Lionnet, sergent royal au bailliage, Antoine Bertollin ; Jeanne Foressier, veuve de Jean Rivière, Barthélemy Rigaud, blanchisseur, Honoré Champolin, avocat au bailliage, de Montbrison ; Jacques Benevent, prêtre, curé de Chambœuf, prébendier de la prébende des Magniliers, Mathieu Fournier dit Chavaniat, et Jean Grangier. de l'Osme ; Georges Gomier et Jacques Esgroizard, de Moind. — Témoins : Antoine Picard, Bonnet Mathieu, Vital Prostz, tous trois notaires au bailliage, Philibert Gabriel, pharmacien, Jean Limousin et Philibert Dufour, praticiens, Antoine Fasson, greffier du domaine de Forez. de Montbrison. — Territoires de la *Pereyri*, la *Sauvette*, le *Pas de la Mule*, le *Clos Rousset* dépendant de la cure de Saint-André. — Chemin *de nouveau fait* tendant de Montbrison à Ecotay ; chemins du moulin à papier de Moind à Cindrieu, du clos Rousset à l'*Osme Tysonnier* et à Ecotay, de *la Croix de Cindrieu* et de *Charderon* à Bretagne. — Censives de la prébende fondée par Jean Seynaud, à présent à Jean Clavier, prêtre de Notre-Dame. des prébendes de Jacques Legay, de Jacques Bois, prêtre de Notre-Dame ; de la cure de Saint-André, de Sainte-Anne, de la Sauveté, des Puys, de Curaize, de la confrérie de Saint-Honoré. — Vigne en toute propriété à l'Hôtel-Dieu donnée en pension par les recteurs à Antoine Lionnet, notaire royal à Montbrison. Folios 1, 7 v°, 10, 12, 26. 35, 80 v°, 83, 95, 103, 106-112, 125, 142, 149, 176, 188, 192, 218 v°, 222 v°, 228, 230.

— Ruffieu, Pothémieu.

Tenanciers : Claude Fournaud. crieur juré au bailliage de Forez et boulanger de Montbrison ; Jeanne Martin, veuve de Jean Rolland, de Moind. — Chemin de *la Bollena* au Puy. Folios 119 v° et 229 v°.

— Tussieu, vignoble.

Tenanciers : Claude Rochette, laboureur de l'Osme d'Ecotay; Jean Verdier, dit Claveloux, de Moind. — Témoin : Claude Montillon, clerc de Montbrison. Folios 30, 55.

MONTBRISON. — Faubourg de la porte de Moind.

Jardin de Sybille Papon, femme de Jean Perrin, écuyer, sieur de Chenereilles et de Montloupt, situé proche la porte de Moind et joignant le chemin de Montbrison à Moind (sur l'emplacement des Casernes). — Censive du chapitre de Notre-Dame de Montbrison. Folio 161 v°.

— Fossés de la ville.

Jardin de Claude Giraud, avocat au bailliage de Forez, à Montbrison, juge ordinaire de la terre et juridiction de Grézieu, un des recteurs de l'Hôtel-Dieu, situé sur les fossés de ville, entre les portes d'Ecotay et de la Croix, joignant de bise la rivière de Vizézy et le clos des religieux Cordeliers de soir et bise ; autre jardin de Catherine Pussin, veuve de François Montellier, hôtesse des *Trois Pigeons*, sis entre les portes de Moind et de Saint-Jean. Folios 94 et 118.

— Rue des Halles (aujourd'hui Tupinerie), côté sud.

Maison tenue par Georges Plagnieu, notaire royal, qui l'habite, « joignant la rue de la place du Marché tendant aux Cordeliers de bise, le Vizézy de vent ». F° 67.

— Rue de Moind, côté ouest.

Trois maisons contiguës joignant de matin et soir les maisons et jardins des prébendes des Magniliers et des Lambertons, et la porte du cloître et le cloître de Notre-Dame de nord. — Tenanciers : Gaspard Pachoix, Zacharie Vaure, pérolier, et Madeleine Legay, veuve de Claude Vial, chapelier, de Montbrison. — Témoins : Antoine Picard, huissier en l'élection, et Barthélemy Nauconis, greffier de la châtellenie, de Montbrison. Folios 187v°, 190, 191.

— Rue de Moind, côté est.

Groupe de huit maisons contiguës sises près de l'église Sainte-Anne et délimitées en nord par la rue de la Grenette prenant sur la rue de Moind, en nord et est par le cimetière de l'Hôtel-Dieu et le rempart de la ville, et en sud, est et ouest par la cour de l'Hôtel-Dieu et la Grenette. — Tenanciers : Mathieu Vigniat, notaire au bailliage, Léonard Bayle, procureur au bailliage et greffier en l'élection, Louis Lasagne, hôte, Catherine Pussin, veuve de Jean Mon-

tellier, hôtesse des *Trois Pigeons*, Pierre Chananon, marchand, tuteur des enfants d'Antoine Bouillon, Madeleine Chavanon, veuve d'Antoine Migon, boulanger, Jeanne et autre Jeanne Mosnier, de Montbrison. — Témoin: François Chavassieu, clerc de Montbrison. Folios 13, 98, 99 v°, 176, 184 v°, 186, 225.

— Rue Neuve (aujourd'hui des Legouvé), côté est (entre les rues Victor de Laprade et Tupinerie).

Groupe de quatre maisons contiguës joignant également, sauf une, la rue (aujourd'hui rue Paradis) « prenant rue des Ouvroirs (actuellement du Marché), passant sous les allées des maisons des héritiers de feu Pierre Puy, sieur du Périer, et de Jean Pizol, notaire, et tendant à la Tupinerie et aux Cordeliers ». — Tenanciers: Pierre Vialis, un des archers du prévôt des maréchaux de France, les héritiers de M. Michel Ducloux le Roux, bourgeois, représentés par Claude Giraud, avocat, Mathieu Deschampts, vigneron, Pierre Gay, notaire royal au bailliage de Forez, et Michel Bernigo, cordonnier, co-propriétaires, de Montbrison. — Témoin: Jacques Bois, marchand de Montbrison. Folios 91, 93, 183 v°, 186 v°.

— Rue des Ouvriers ou des Ouvroirs, « tendant de l'église Saint-André au pont allant à Notre-Dame » (aujourd'hui rue du Marché), côté ouest.

Maisons n°s 3 et 5 : la première habitée par Jean Pizol, notaire royal, procureur en la châtellenie royale de Châtelneuf, commissaire député au renouvellement du présent terrier, joignant de midi la maison des héritiers de M. Pierre Puy, sieur du Périer (n° 1) ; la seconde appartenant à M. Jean Aymard, marchand drapier de Montbrison, joignant de nord la maison de noble Etienne de Thélis, sieur de l'Osme (aujourd'hui maison Chialvo, n° 7). — Témoins: Pierre Granjon, notaire royal à Montbrison, et noble Marcellin de Saint-Paul, sieur de Chazallet, habitant Saint-Bonnet de Coureau. Folios 54 et 65.

— Rue Paradis, côté nord.

Quatre maisons sises en la rue « tendant de la Tupinerie aux maisons des héritiers de Pierre Puy, sieur du Pèrier, et de Jean Pizol, notaire, et à la rue des Ouvriers, où est

à présent une porte », et joignant de nord l'emplacement de l'*ancienne boucherie neuve*. — Tenanciers : Gabriel Joton, procureur au bailliage de Forez, puis Benoit Janin, cordonnier ; Charles Allard, docteur-médecin, Mathieu Frujon, cordonnier, et Catherine Vialis, veuve de Jean Alleron, sergent en l'élection de Forez. Folios 2 v°, 59 v°, 66 v°, 83, 85.

— Rue Précomtal, côté est (entre les rues Victor de Laprade et Tupinerie).

Cinq maisons, dont une d'angle, formant deux groupes. — Tenanciers : Pierre Girossier, vigneron, Thomas Cognassy, laboureur, Agathe-Gabrielle Imbert, Claude Robin, archer du prévôt des maréchaux de France, Georges Plagnieu, notaire royal, de Montbrison. — Témoins : Michel Chivillon, notaire royal, et Jean Pugnet, sergent ordinaire, de Montbrison. Folios 40, 67 v°, 86, 88, 89 v°.

— Le Bouchet, Chanteperdrix.

Tenanciers : Antoine Jasserand, hôte, Claude Durenton, Mathieu Barnier et Pierre Jacquet, vignerons, de Montbrison ; Mathieu Artaud, dit Mourraud, de Substiallet ; les enfants de Claude Cognier, représentés par leur tuteur Mathieu Fournier, et Jean Darpheuilles, laboureur, de l'Osme; Claude Dubost, tailleur d'habits et Mathia Dospra, d'Ecotay. — Témoins : Michel Dumeynet, procureur au bailliage, et Martin Geneys, fourbisseur, de Montbrison. — Cités comme voisins : Claude Relogue, procureur au bailliage de Forez, l'un des recteurs de l'Hôtel-Dieu, Aimé Brun, lieutenant du prévôt de Forez, de Montbrison. — Territoires de *Goutte-Lardeyri*, des *Grandes Gouttes*, pré dit le *Racord*. — Chemins du Verdier et de Vinols. — Place d' « un *esmouloir* jouxte la rivière de Vizézy de bise et le chemin de Montbrison à Bernigo de soir (aux Petits-Moulins) ». — Rente de Valprivas. Folios 28, 78 v°, 153 v°-156, 162, 167 v°, 168, 223 v°.

— Curcieu.

Tenanciers : Jean Montagnieu ; Georges Monates et Pierre Jourdant, laboureurs, Jean Belledent et Antoine Maillet, vignerons, Ennemonde Jourdan, veuve de Jean Parlier, de Curcieu ; Jean Héritier, de Curcieu, meunier à la Roche ; les héritiers de Benoit Crespel, meunier de Montbrison, re-

présentés par Vital Peyra, laboureur de Boisset-lès-Montrond ; Hubert Giry et Jean Tiolier, praticiens au bailliage de Forez, Jacques Bouchetal, avocat au bailliage de Forez, de Montbrison. — Témoins : Jean Guillot, sergent royal au bailliage, Benoit Emonet, praticien ; Jacques Legay, prêtre de Notre-Dame, de Montbrison ; Jean Ollagnier, praticien de Chandieu. — Territoires de *Goutte-Jean*, les *Fournères alias Pierre Esglaine*, le *Colombier*, la *Garde*, le *Supt de la Garde*, la *Soleyri*, le *Creux Gauffier*, le *Creux de Frangimolz*, les *Peyraches* ou le *Chavo*, la *Croix du Cros*. — Ruisseau de *Frangimolz*, rif de Curcieu à la Madeleine, prise d'eau sur le béal qui amène l'eau des prés de Fauris au pré de l'*Amende*. — Chemins de Chandieu à Bard, du Colombier, de Curcieu à Fauris, de Peoron à Malleret, du Supt de la Garde, de Montoux à Curcieu, de la Croix du Cros. — Place de la pêchoire du village de Curcieu « où souloit avoir tiollière ». — Censive de la cure de Saint-Pierre, des prébendes d'Antoine de Vinols, de Gardel. Folios 16, 18v°, 37v°, 158v°, 200v°, 206, 209, 210, 215v°, 217, 227.

— L'Escolle, le Royat.

Tenanciers : Anne de la Veuhe, femme de noble Vital Chapuis, conseiller du roi et élu de Forez, Pierre Beraud, sieur de la Jarlette, avocat au bailliage, Etienne Bourdel, laboureur de Montbrison, Mathieu Artaud, dit Mourraud, laboureur de Substiallet. — Territoires de la *Croix Challendar*, du *Chambon*. — Chemin de Montbrison à Curcieu. Folios 157 v°, 173 v°, 198 v°, 199v°, 223 v°.

— Les Grands-Champs.

Tenanciers : Jean Poyet, laboureur de Curcieu ; Antoine Hébros, marchand chapelier, noble Jacques Girard, écuyer, seigneur de Grandris, Colombettes, Vaugirard et Trécisse, Marguerite Espinat, femme d'André Gay, vigneron, Robert Cluzel, aussi vigneron, de Montbrison. — Témoins Pierre Grata, avocat au bailliage — Territoires des *Bruyères*, de *Martel*. — Creux et ruisseau de *Frangimolz* ou de *Barbinieu*. — Viol de Montbrison aux Bruyères et chemin des Bruyères aux *Champeaux*. Folios 77, 203 v°, 204, 212, 226.

— Montoux (Montaud).

Tenanciers : André Vidal et François Roue, procureurs au bailliage, Etienne Clary, procureur d'office de l'Hôpital-le-Grand, les héritiers de Pierre Guillot, représentés par Mathieu Vigniat, notaire au bailliage, Claude Fouyn, notaire royal, secrétaire du chapitre de Notre-Dame, Etienne Reysonnier, orfèvre, Jacques Martinet, concierge des « prisons royaux », Simonde Brossy, veuve de Jean Roue, tanneur, Pasque Guillot, tailleur d'habits, et Rose Journal, veuve de Jean Chouvon, marchand de Montbrison. — Témoins : Jacques Chassain, clerc, Pierre Gonon, praticien, Etienne Picard, huissier audiencier en l'élection de Montbrison. — Territoires des *Chossées* ou *Chossiers*, *Maupas*, le *Creux des Potères alias des Potiers*. — Chemins du *Pont du Reclus* à Curcieu, de l'église de la Madeleine à la *Croix des Bruyères*, de la porte de la Croix à la *Croix de Peoron*. — Vigne de la confrérie des tailleurs. Folios 4v°, 13 v°, 48 v°, 50, 51, 63, 80, 120, 126 v°. 217.

— Peoron, les Piorons, le Perron.

Tenanciers : Mathieu Bonnet et Antoine Girodie, notaires au bailliage de Forez, Germaine Balois, femme de honnête Villatte, orfèvre, Jean Duris, maréchal, Louis Caze, conservateur des domaines de Forez, Denise Gorand, veuve de Gabriel Dallart, messager ordinaire du pays de Forez, Jean Giraud, cordonnier, Jean Brulioux, vigneron, Benoite Dufourt, veuve de Bernardin Pupier, avocat au bailliage de Forez, Benoite Fasson, marchande, Marcellin Beraud et Maurice Michon, vignerons, Jean Millon, sergent royal au bailliage, Emerande Duvent, femme de Claude de la Roue, docteur-médecin, de Montbrison. — Témoins : Pierre Pugnet, notaire royal, Benoit Bart, vicaire de Saint-André ; Jean Guiot, sergent royal, Jean Pupier, substitut du procureur du Roi en l'élection, Philippe Naulot, prêtre, de Montbrison ; Pierre Thevet, notaire royal à Roche. — Territoire de *Coing-Quictard*. — Chemin de Montbrison à Chandieu. — Ruisseau dit le *Furens*. — Place commune appelée la *Croix de Péoron*. — Censive de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Pierre de Montbrison. Folios 15, 24 v°, 32, 69 v°, 71 v°, 75 v°, 195 v°, 208, 213, 217, 220 v°.

— Pierre-Chault (Pierre-à-Chaux), vignoble.

Tenanciers : Antoine Henrys, avocat au bailliage de Forez

et juge de la terre et juridiction d'Ecotay, Antoine de la Due, tailleur d'habits, Pierre Lionnet, boulanger, Jean Béraud, sieur de Beauregard, Martin Geneys, fourbisseur, tuteur des enfants de Pierre Carra, chirurgien, Hugues Géroffier, procureur au bailliage de Forez, Théophile Goulliou, boulanger, Louis Durant, cordonnier, de Montbrison ; Mathieu Artaud dit Mourraud, laboureur, de Substiallet ; Jean Cognassy, laboureur, de Châtelneuf ; Pierre Plagnieu, laboureur d'Essertines. — Témoins : Claude de la Roue et Jean Relogue, clercs, Jean Chazera, hôte du *Chapeau-Rouge*, François Engénieu, procureur d'office de Chalain-le-Comtal, de Montbrison ; Jean Dufour, prêtre, curé d'Essertines ; Jean Jacquet, prêtre, de Saint-Etienne. — Territoires des *Saignes de Pierre-Chault*, *Substiallet*. — Chemin de Substiallet à Vauberet. — Vignes des prêtres d'Essertines, de la prébende de Bernardin de la Mure. Folios 6, 23, 41 v°, 56-58, 60 v°-64, 214, 223 v°.

— Les Purelles, vignoble.

Tenanciers : André Rabasse, cordonnier, Pierre Montarel, charpentier, et Jean Dumas, chirurgien, de Montbrison. — Chemin de Montbrison à la prairie de Moind. Folios 114, 115 v°, 117.

PRÉCIEU.

Tenanciers : Georges Plagnieu, notaire royal et greffier de la juridiction d'Ecotay, et Sybille Papon, femme de Jean Perrin, écuyer, seigneur de Chenereilles et Montloupt, Benoît Ducloux, archer du prévôt de Forez, de Montbrison. — Territoires du *Bost*, de *Pré Mayen*, des *Viviers de Précieu*, de la *Verdière* ou *Verdery*, et de la *Font de la Bory*. — Chemin « de *Montpertuy* ? et de la Font de la Bory au moulin de *Labbe*, *Labey* ? tenu de présent par les héritiers de noble Jean de Paultrieu, sieur de la Maison, au pont et au prat de Savignieu ». — Béal du moulin de Curaize. — Prébende de Chappitel. Folios 67 v°, 122, 160 v°.

SAINT-GEORGES-HAUTEVILLE. — La Roche.

Tenanciers : Claude Godin, dit Chappito, laboureur, et Jean Gay, de la Roche. — Rifs de la Curaize et de la Vidrezonne, levée du moulin de la Roche. Folios 129 v°, 135 v°.

SAVIGNIEU.

Tenanciers : Pierre Mallet, dit Monroux, laboureur, de Savignieu ; Jean de Celles, laboureur, de Barges ; Benoît Ducloux et Louis Durant, cordonnier, Sybille Papon, femme de Jean Perrin, de Montbrison. — Territoires des *Plantées* de Savignieu, de Vaure. — Chemin de Vaure à Maubourg (Maubou). Folios 22, 122, 197 v°, 214.

Un volume in-4° papier, 284 feuillets dont 32 blancs, reliure parchemin.

Fouilhoux (abbé), supérieur des missionnaires diocésains de Clermont-Ferrand, son ouvrage : *Histoire d'un sanctuaire d'Auvergne, Notre-Dame d'Orcival.* Lille-Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1894, in-12.

Travail très documenté. A signaler au point de vue forézien, pages 73 à 77, la biographie de Jacques Toizat, né à Orcival en 1590, chanoine du chapitre de l'église de ce nom, puis oratorien de Notre-Dame-de-Grâces en Forez et, enfin, nommé en 1638 curé de Saint-Étienne de Furan, où il mourut victime de la peste en 1643. A signaler pareillement, pages 187-188, l'acte de donation, en 1643, d'une maison à l'église d'Orcival par Gilbert de Saint-Priest, seigneur de Saint-Étienne en Forez et baron d'Orcival.

Fréminville (Joseph de), archiviste de la Loire ; ses notices : *Tours génoises du littoral de la Corse. Communication au Comité des travaux historiques.* (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1894). S. l. (Paris), imp. nat., 1894, in-8° ;

— *Rapport de M. l'archiviste du département à M. le Préfet de la Loire. Conseil général, session ordinaire d'août 1894.* Saint-Etienne, 1894, in-8°.

Jamot (Claudius), architecte à Lyon : Vues photographiques prises par lui lors des excursions de Saint-Germain-Laval et de la Chaise-Dieu :

1° Escalier et galerie du château d'Aix. 0m 18 × 0m 13.

2° Torchères sculptées, en bois, de style Louis XIV, provenant, croit-on, de l'abbaye de la Chaise-Dieu, et aujourd'hui dans l'église d'Ambert ; 0m 16 × 0m 12. (Deux exemplaires).

Lachmann (Emile), son œuvre : *Gloire au Rédempteur*. Noël pour voix de baryton avec accompagnement d'orgue, op. 196, dédié à M. l'abbé Sachet, supérieur du Petit Séminaire de Montbrison. Paris, Durdilly, s. d. (1894), in-4°. (Deux exemplaires).

Lascombe (Adrien), conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville du Puy, son livre : *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy*, 1154-1741. Le Puy, Berard-Rousset, 1882, in-8°.

— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier, ordre de Saint-Benoît, suivi de la Chronique de Saint-Pierre du Puy et d'un appendice de chartes*, publiés par le chanoine Ulysse Chevalier, aux frais de MM. Lascombe, Rocher et Payrard. Paris, Alphonse Picard, 1888, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants*. Janvier-août 1894.

Piette (Ed.), sa notice : *L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique*. Saint-Quentin, (Charles Piette), 1894, in-8°.

Renoux (abbé), vicaire à la Palisse, sa notice : *Fondation de l'hôpital Saint-Joseph. Notes historiques sur les anciens hôpitaux de Moulins*. Moulins, (imp. bourbonnaise), 1894, in-12.

Reure (abbé), ses notices : *Etudes foréziennes. Les deux procès de Jeanne d'Arc et le manuscrit d'Urfé*. (Extrait de l'*Université catholique*). Lyon, (E. Vitte), 1894, in-8°.

— *La maison Nazarier de la Fayolle et le livre de*

raison d'Etienne Nazarier. Roanne, (Souchier), 1894, in-8°.

Rey-Pailhade (J. de), sa notice : *Le temps décimal. Avantages et procédés pratiques, avec un projet d'unification des heures des colonies françaises*. Paris, Gauthier-Villars et fils, 1894, in-8°.

Sachet (abbé), son ouvrage : *Le grand jubilé séculaire de Saint-Jean de Lyon* (1451, 1546, 1666, 1734). Lyon, (Waltener et Cie), 1886, in-4°.

Signerin (abbé) : *Discours prononcé par M. l'abbé Signerin à la distribution des prix aux élèves de l'école libre dirigée par les Frères Maristes, le* 15 *août* 1894. Lyon, librairie générale catholique et classique, 1894, in-8°.

Société d'Agriculture de Montbrison : *Bulletin*. Nos 7, 8, 9 et 10. Juillet-octobre 1894.

Testenoire-Lafayette (C.-P.) : Vingt-trois pièces manuscrites et un imprimé.

— 1° Vente de 12 sols viennois de rente, assis sur divers fonds à la Bouteresse et ses environs, par Hugonet Faoron de la Bouteresse, à André Audebert, bourgeois de Montbrison, reçue Guichard, notaire, août 1356.

Expédition authentique. Parchemin, feuille de 0m600 × 0m330.

— 2° Carnet de quittances de divers cens et rentes passées à André Audebert, bourgeois de Montbrison, 1425-1440.

Cahier incomplet et sans couverture comprenant 31 feuillets petit in-4°, et 11 feuilles détachées, de formats divers.

— 3° Terrarium domini Audberti. Terrier reçu Po-

met, notaire, au profit de Claude de Bourges, 1531.

Ce terrier prend notamment à Curcieu, paroisse de la Madeleine, à Montbrison, à Azieu et à Marcilly-le-Pavé.

Original. Registre papier, recouvert de parchemin, renfermant 141 feuillets in-f° dont 45 en blanc.

— 4° Reconnaissance par les époux Jean Pont et Antoinette Poyet au profit de Guillaume Verdier, marchand de Saint-Bonnet-le-Château, de 40 sols tournois de rente perpétuelle assis sur une maison située à Montbrison, rue des Olles, acquise par Jean Poyet père d'Antoinette, de Claude de Bourges, héritier de Marguerite Audebert, 25 janvier 1541.

Guillaume Verdier était vraisemblablement héritier des de Bourges et Audebert. Il est probable que ce Verdier ou ses descendants ont possédé plus tard le château de Villeneuve près de Saint-Bonnet-le-Château, ayant appartenu à l'ancienne famille Verd.

Original. Parchemin, feuille de 0m550 à 0m600 × 0m296.

— 5° Fragment d'un registre de minutes de Me Chavanon, notaire à Sury-le-Comtal, 1602.

Original. Papier, cahier de 16 feuillets in-f° dont 6 en blanc.

— 6° Jugement et exploit de saisie pour M. Hubert Truchard, praticien de Montbrison, contre François Papon, écuyer, sieur de Matorge, agissant de l'autorité de Jean Chastelar, son curateur, des 11 juin et 18 août 1707.

Original. Papier, 6 feuillets in-f°.

— 7° Jugement et exploit de saisie pour M. Hubert Truchard, praticien de Montbrison, contre Joseph Papon, sieur de Matorge, sous l'autorité de Jean Chastelar son curateur, et contre Antoine Maillard, marchand, fermier dudit sieur Papon, à Mornand, des 17 septembre et 31 octobre 1707.

Original. Papier, 2 feuillets in-f°.

— 8° Dénombrement de la seigneurie de la Maison-Forte de Marclop et inventaire détaillé du château, des jardins et des domaines faisant partie de cette seigneurie, XVIIIe siècle (après 1761).

Cet inventaire renferme quelques renseignements historiques et abonde en détails sur les revenus des jardins et des domaines : on y remarque notamment que la culture des asperges et des artichauts y était faite sur une grande surface.

Copie sans date ni signature. Papier, 2 feuillets in-f°.

— 9° Vente par Mre François de la Salle, chevalier, seigneur de Jenouilly et autres places, à Mre Gilbert-Antoine, comte d'Albon, chevalier, seigneur de Chazeul, Nervieu, Grégnieu et autres, de trois terres chambons à Nervieu, contenant ensemble trente cartonnées, qui furent de Mre François, seigneur de Chenevoux, au prix de 2000 livres tournois, reçue Carpot, notaire, le 18 avril 1650.

Expédition authentique. Papier, 2 feuillets gr. in-f° dont un en blanc.

— Ratification de ladite vente par dame Renée Coton, femme de Mre François de la Salle, chevalier, seigneur de Chastelus, Chenevoux et autres lieux, datée de leur demeure, du Cloître, paroisse Saint-Médéric, à Paris, le 31 août 1657.

Original. Papier, 2 feuillets in-f° dont un en blanc.

— 10° Affranchissement par Antoine d'Urfé, abbé de la Chaise-Dieu et prieur de Montverdun, au profit de Gaspard de Jas, seigneur dudit lieu, écuyer, gendarme de la compagnie d'ordonnance du marquis d'Urfé, de cens, servis et tous droits seigneuriaux assis sur la grange et les fonds mouvant de la seigneurie du prieuré, qu'il possède au lieu de la Pra,

dite paroisse de Montverdun, reçu Paucheville, notaire, le 17 février 1591.

Cet affranchissement est accordé en échange du paiement par le sieur de Jas d'une somme de 163 écus nécessaire, vu l'insuffisance des aliénations, pour parfaire celle de 800 écus à laquelle avait été imposé le prieuré de Montverdun par les délégués de l'archevêque de Lyon.

Cette taxe représentait, pour le prieuré, sa quote-part de l'imposition extraordinaire de 50.000 écus de rente sur le temporel du clergé français, lesquelles imposition et aliénations partielles avaient été autorisées par bulle du pape, datée de janvier 1585, en vue de subvenir « aux frais des guerres entreprises en France ».

Copie du XVIIe siècle. Papier, 5 feuillets in-f°.

— 11° Articulat des fonds que possède Barthélemy Arthaud, procureur fiscal de la juridiction de Montverdun, lesdits fonds situés dans les paroisse et mandement dudit Montverdun et mouvant de la seigneurie du lieu unie au bureau des écoles pauvres et séminaire Saint-Charles de Lyon. Extrait de terriers et copie d'assignation audit Arthaud, datée du 25 juin 1748.

Copie formant cahier de 6 feuillets in-f° et 2 feuillets in-4° dont l'un en blanc. Papier.

— 12° Actes de foi et hommage rendus devant les présidents trésoriers-généraux de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, conformément à leur ordonnance du 14 février 1671, par Claude d'Amas (Damas), écuyer, seigneur du Rousset, Beaucresson et autres lieux, pour les terres et seigneuries du Rousset, Beaucresson et leurs dépendances situées « rière le pays de Forest et Roannais », 1er avril 1671.

Original. Papier, 2 feuillets in-f° dont un en blanc.

— 13° Acte de foi et hommage par dame Marie-

Christine de Cremeaux d'Entragues, veuve de messire Pierre d'Escoubleau, marquis de Sourdis, pour les seigneuries de Sourdis, Sury-le-Comtal, Saint-Marcellin, Monsupt, Saint-Romain-le-Puy, Rivas et leurs dépendances, 15 avril 1671.

Original. Papier, 2 feuillets dont un en blanc.

— 14° Acte de foi et hommage par Pierre Renaud (Regnaud), conseiller du Roi, capitaine de la châtellenie de Crozet, pour son fief de la Grouffière et ses dépendances, sis en la paroisse de Tourzy, justice dudit Crozet, 17 avril 1671.

Original. Papier, 2 feuillets in-f° dont un en blanc.

— 15° Acte de foi et hommage par Annet de Chastillon, écuyer, seigneur de Montherboux et de Palognieu, pour ses fiefs et seigneuries de Montherboux, Palognieu et leurs dépendances, 22 avril 1671.

Original. Papier, 2 feuillets in-f° dont un en blanc.

— 16° Acte de foi et hommage par André Enjalvin, marchand de Saint-Bonnet-le-Château et sieur de Gachapt, pour la rente noble dudit Gachapt, qui se lève dans la paroisse d'Apinac, 8 mai 1671.

Original. Papier, 2 feuillets in-f°, dont un en blanc.

— 17° Aveu et dénombrement rendu, en exécution de l'ordonnance du seigneur de Rochefort, les Sauvages et la Forest, conseiller du Roi et trésorier général à Lyon, député pour le renouvellement du papier terrier, par Jean Regnaud de Crozet, de son fief et arrière-fief de la Grouffière, justice de Crozet, de la mouvance du roi, d'autres fonds sis dans le même mandement, et enfin d'un moulin et une scierie à bois, appelés vulgairement le *Bastardet* et leurs dépendances, sis dans la paroisse d'Arson (Arçon) et mouvant du fief de la Curée; lesquels fonds il tient de son père et de son aïeul, XVIIe siècle.

Copie sans date. Papier, 2 feuillets in-4°.

A cette pièce sont jointes deux autres concernant l'acte de foi et hommage rendu le 21 juin 1521 à Anne de France, duchesse de Bourbonnais et comtesse de Forez, par autre Jean Regnaud, bourgeois et marchand de Crozet, pour les biens qu'il possède dans ledit mandement et qu'il tient de la succession de son père Gilbert et de son aïeul Guillaume Regnaud.

Parchemins de formats divers.

— 18° Aveux et dénombrements rendus par devant les présidents et trésoriers généraux de France au bureau des finances de Lyon, en exécution de leur ordonnance du 14 février 1671 : par François de Sainte-Colombe, seigneur et baron de l'Aubépin, Saint-Just, Fourneaux, Croizel, Thorigny et Pareys-en-Brionnais, affligé de paralysie, de ses maisons et rentes nobles de Thorigny, Neulise, Pinay, Saint-Jodard, Orsevesse, Saint-Priest-la-Roche en Forez, Cordelle, Vendranges, etc., et en outre des dîmes de Neulise, Saint-Marcel, Pinay, Cordelle, Saint-Cyr de Favières, relevant de l'archevêque de Lyon, et des rentes, servis, perçus à Nervieu, Grégnieu, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Thurin, Saint-Martin-la-Sauveté, Grezolles, Pommiers, Roche-sur-Montbrison dépendant de la baronnie de Cousan, 15 juin 1671.

Original. Parchemin de 2 feuillets in-f°.

— 19° Aveu et dénombrement, etc., par Me Gilbert Thevenon, notaire royal à Tourzy, de son fief de la Bertalière, dite paroisse, châtellenie de Crozet, 16 avril 1671.

Original. Parchemin de 2 feuillets in-f°.

— 20° Aveu et dénombrement, etc., par François

de la Roche, bourgeois de Lyon, fils et donataire de dame Benoîte Vallet, héritière de Pierre Vallet son père, du domaine de la Berglionnière et autres fonds en franc-alleu, sis dans la paroisse de Saint-Martin-l'Estra, vendus au sieur Vallet par le baron d'Entragues le 11 août 1626, 30 juin 1671.

Expédition authentique. Papier, 2 feuillets in-f°.

— 21° Aveu et dénombrement, etc., par Jean de Luzy, chevalier, marquis de Pellissac, le Bessey, baron de Cousan, seigneur de Chalain d'Uzore, Champs, Epercieu, Sauvain, Saint-Just-en-Bas, de la terre et baronnie de Cousan, des seigneuries de Chalain d'Uzore et de Champs, du fief de la maison forte d'Epercieu, et de l'étang de la Verneye (Vernay) en franc-alleu, 7 juillet 1671.

Original. Parchemin de 2 feuillets petit in-f°.

— 22° Aveu et dénombrement, etc., par Marie-Christine de Cremeaux d'Entragues, veuve de Mre Pierre d'Escoubleau, marquis de Sourdis, pour ses terres et seigneuries de Sury-le-Comtal, Saint-Marcellin, Monsupt, Saint-Romain-le-Puy, Rivas, le fief d'Aubigny, aux héritiers de Christophe de Gletins, sieur de Chavannes, relevant de Sury ; les fief, domaines Dabonin, Rosey, Lavort, et château du Collombier, au sieur de Fournier, lieutenant particulier, le fief de la Lande, au sieur Pouderoux, président lieutenant général au bailliage, mouvant de la seigneurie de Saint-Marcellin ; le fief et château de la Garde, au sieur de Maubourg, dépendant de la seigneurie de Saint-Romain-le-Puy ; le fief et domaine de la Varenne ; les rentes de la Valmite, Taillefert, Mons, Crépinges, Tramaïolles, Audebert, Saint-Maurice, Saint-Martin-l'Estra, la justice de Barges, paroisse de Saint-Jean-Soleymieu, les étangs de Chazey, Craintillieu, etc., 18 juillet 1671.

A la suite, attestation faite par le curé Reynaud, de Sury, que ledit dénombrement a été lu et publié à haute voix au prône de la messe de l'église paroissiale, le 19 juillet de la susdite année, sans aucune contradiction ni empêchement.

Original. Parchemin de 4 feuillets petit in-f°.

— 23° An VII, 27, 28 et 29 floréal. Soumissions faites par devant l'administration centrale du département de la Loire pour les domaines aliénés par l'ancien gouvernement, avec engagement d'en payer le quart à dire d'experts, en exécution de la loi du 14 ventôse an VII :

— — par Gaspard-Irénée-Silvestre de la Noërie, pour le tènement du Parc à Montbrison ;

— — par les héritiers de Pierre Challaye, pour les trois étangs et loge d'Uzore, dits de Louabe, grand et petit Marais, à lui aliénés en 1765 ;

— — par Jeanne-Louise Henrys d'Aubigny pour la jasserie de l'Oule, à Saint-Bonnet-le-Coureau, dont elle et ses prédécesseurs sont en possession depuis le 22 septembre 1687 ;

— — par Pierre-Marie Maubou, pour l'étang de Messilieu, actuellement privé de sa prise d'eau, et appartenant à sa famille depuis 1677.

Copies. Papier, 4 feuilles détachées in-f°.

— Son rapport: *Excursion à Moulins, Saint-Menoux, Bourbon-l'Archambault et Souvigny faite par la Société de la Diana les 4 et 5 juillet* 1882. *Compte rendu.* Montbrison, (A. Huguet), 1882, in-4°.

Vachez (Antoine) : *Discours prononcé aux funérailles de Louis-Marie-Antoine Bresson, architecte,* le 30 *avril* 1893. Lyon, (Pitrat), s. d., in-8°.

Varax (Paul de) : Spécimens de poteries présumées gauloises, provenant de fouilles faites dans

sa propriété, au lieu dit *Le Terrail*, commune d'Amplepuis (Rhône).

Verdellet (Gaspard) : un dossier de pièces manuscrites concernant spécialement Saint-Galmier et les communes circonvoisines. Ce dossier comprend notamment des registres audienciers de la châtellenie de Saint-Galmier et Veauche, des registres d'insinuations, des minutes de notaires, des pièces de procédure, des copies d'actes d'état civil, des testaments, des contrats de mariage, d'échanges, d'achats, de donations, etc.

Papier et parchemins, formats divers. Dates extrêmes, 1627-1820.

L'analyse de cet important dossier sera publiée ultérieurement.

Echanges.

Académie delphinale. *Bulletin.* 4e série, tome VII. Année 1893.

Général baron Thomas : Grenoble à différents âges (avec nombreuses planches).

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. *Mémoires.* 4e série, tome IV. Années 1893-1894.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2e série, nos 1 à 6. Janvier-juillet 1894.

Crégut (abbé) : Etude d'étymologie celtique sur les noms de terroirs de la section des Rouilhas, commune d'Aydat Puy-de-Dôme). — Pommerol (docteur) : Squelette humain néolithique avec crâne trépané et lésions tuberculeuses des vertèbres (avec planches).

— *Mémoires.* 2e série, fascicule VI. *Le cénobite Abra-*

ham. Les paroisses de Saint-Cirgues-Fontgième et de Saint-Eutrope, par l'abbé C. Régis Crégut, 1893.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. *Mémoires*, 3e série, tome II, 1893.

Chevalier (l'abbé Ulysse) : Poésie liturgique du moyen âge, rhythme et histoire. — Mollière (docteur Humbert) : Archéologie médicale. Mémoire sur le mode de captage et l'aménagement des sources thermales de la Gaule romaine.

Académie d'Hippone. *Bulletin*. N° 26, 1893.

— *Compte rendu des réunions*, 1894.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin historique et philologique*. Nos 3 et 4, 1893.

— — *Enquête sur les conditions de l'habitation en France. Les maisons-types, avec une introduction de M. Alfred Foville*, 1894.

Ce travail, d'un très grand intérêt descriptif, renferme en outre de nombreux plans, coupes et élévations de maisons, types, urbaines et rurales, de la majeure partie de la France ; toutefois notre département, notamment l'arrondissement et la ville de Montbrison, remarquables par leurs maisons-types du XVIe siècle, n'y figurent pas.

— *Discours prononcés à la séance générale du congrès des Sociétés savantes, le samedi* 31 *mars* 1894, par MM. Levasseur et Spuller.

Musée Guimet. *Annales. Revue de l'histoire des religions*. 15e année, tome XXIX, nos 1, 2 et 3. Janvier-juin 1894.

— *Bibliothèque d'études*. Tome IV. *Recherches sur le boudhisme*, par J.-P. Minayeff.

— *Bibliothèque de vulgarisation. Résumé de l'histoire de l'Egypte*, par E. Asselineau.

Smithsonian Institution. Annual report of the

board of regents of the Smithsonian Institution. showing the operations, expenditures, and condition of the institution, to july 1891.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome X, n° 152. 3e et 4e trimestres 1894.

Société archéologique du département de l'Ille-et-Vilaine. *Bulletin et mémoires.* Tome XXIII. Année 1894.

Guillot (abbé) : Le souterrain de l'abbaye de Redon.

Société bibliographique. *Bulletin.* 25e année, nos 4 à 10. Avril-octobre 1894.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales.* 2e série, tome XIII, 4e livraison, octobre-décembre 1893 ; tome XIV, 1re, 2e et 3e livraisons, janvier juin 1894.

Mulsant (Sébastien) : L'aqueduc du Gier et le service des eaux de Lyon au Ier siècle de notre ère.

Société de Borda. *Bulletin.* 19e année. 1er et 2e trimestres 1894.

Départ (abbé A.) : Les commanderies dans le département des Landes.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin.* 21e année, 2e et 3e livraisons. 1894.

Société de médecine de Saint-Etienne et du département de la Loire. *Annales. Compte rendu de ses travaux.* Tome X, 4e partie, et tome XI, 1re partie. 1892-1893.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 10e année, nos 1 à 4. Janvier-août 1894.

Girod (docteur Paul) et Paul Gautier : Sur l'âge du squelette humain découvert dans les formations éruptives de Gravenoire.

Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. *Bulletin-revue.* Décembre 1893, avril-juillet 1894.

Pérot (Francis) : La nécropole de Coulandon, archéologie, histoire. — Révérend du Mesnil (Edmond) : Les origines de Bourbon-Lancy.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 109e à 111e livraisons. Avril-octobre 1894.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. *Mémoires.* Tome XIV. 1887-1893.

Cérès (abbé) : Note sur des poteries celtiques, gauloises et romaines du département de l'Aveyron et des parties voisines du département de la Lozère, avec une planche.

— *Guide au musée de la Société.* 2e partie. *Antiquités.*

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome IV, nos 1 et 2. 1894.

Imbert (Martial) : Liste des anciennes enceintes du Limousin et des régions voisines.

Société des Antiquaires de France. *Bulletin.* 1893.

Eleuthère Brassart : Patères de Montbrison. — Vincent Durand : Le nom d'Ewiranda (analyse).

— *Bulletin et Mémoires.* 6e série, tome III. Année 1892.

Maxe-Werly (L.) et la Noé (G. de) : Antiquités du mont Héraple.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin,* 1er et 2e trimestres 1894.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Bulletin-revue de Saintonge et d'Aunis.* XIVe vol., 4e et 5e livraisons. Juillet-septembre 1894.

A signaler notamment un très substantiel article de M. Denis d'Aussy, intitulé : la Saintonge pendant la guerre de cent ans. Ce travail abonde en renseignements sur la chevauchée du duc Louis II de Bourbon en Saintonge en l'année 1385.

Société des études historiques. *Revue.* 4e série, tome XI, 59e année. 1893.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 3e année, 2e série, nos 10 et 11. 2e et 3e trimestres 1894.

Société Éduenne des lettres, sciences et arts. *Mémoires.* Nouvelle série, tome XXI. Année 1893.

A signaler une notice archéologique sur les rues et les égouts antiques découverts dans la tranchée de l'égout collecteur établi en 1891, par M. Rigollot, suivie d'observations par M. Bulliot.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue.* Tome XXXV, année 1894. 1er semestre 1894.

A signaler particulièrement un savant article, avec dessins à l'appui, de M. Gabriel Fleury, sur l'origine des Châtelliers ou des fortifications en terre.

Société neuchâteloise de géographie. *Bulletin.* Tome VII. 1892-1893.

Abonnements

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 13e année. Mars-septembre 1894.

Révérend du Mesnil (Edmond) : Les Legouvé de Montbrison. — Le peintre montbrisonnais Barthélemy Parrocel et sa descendance. — Aveux de fiefs aux comtes de Forez : Albuyn.

Archives historiques du Bourbonnais, 3e année, nos 5 à 9. Avril-septembre 1894.

Bibliothèque de l'École des Chartes. LV, 1re à 4e livraisons. Janvier-août 1894.

Enlart (C.) : Le style gothique et le déambulatoire de Morienval.

Bulletin monumental. 6e série, tome IX, nos 1, 2 et 3. 1894.

Anthyme Saint-Paul : L'architecture gothique ou ogivale. — Vincent Durand : L'architecture médiévale. — Lasteyrie (Robert de) : Correspondance.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, tome XXXIX, 4e à 6e livraisons, avril-juin 1894 ; tome XL, 1re à 4e livraisons, juillet-octobre 1894.

Revue archéologique. 3e série, tome XXIV, mars-juin 1894 ; tome XXV, juillet-août 1894.

Anonyme : Découverte d'un cercle de *celtæ* à Bernon, près Arzon, presqu'île de Rhuys (Morbihan). — Deloche (M.) : Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne. — Espérandieu : Recueil des cachets d'oculistes romains. — Vincent Durand : Ewiranda et les noms de lieu de la même famille.

Revue du Lyonnais. 54e année, 4e série, tome XVIII, nos 100 à 105. Juillet-septembre 1894.

Mollière (docteur Humbert) : Guy de Chauliac et la bataille de Brignais (avec planches). — Les sires de Beaujeu.

Revue épigraphique du Midi de la France. Nos 73 à 75. Janvier-septembre 1894.

Allmer (Auguste) : Les dieux de la Gaule. — Le *limes* de la Germanie et de la Rétie.

Roannais illustré. 6e série, 6e livraison. Juin 1894.

Vachez (Antoine) : Les châteaux historiques du Roannais, Saint-Marcel de Felines (avec planches).

VI.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Rey, professeur au Séminaire de l'Argentière, à Sainte-Foy-l'Argentière, reçu le 14 mai 1894.

M. Emile Orsel, ingénieur à la compagnie du gaz, à Saint-Etienne, reçu le 4 juin 1894.

M. l'abbé Bégonnet, à Saint-Romain-le-Puy, reçu le 10 juillet 1894.

M. Thibaud, notaire à Saint-Polgues, reçu le 18 juillet 1894.

M. Remy Laffay, 2, rue des Marronniers, à Lyon, reçu le 29 août 1894.

M. le docteur Vachez, médecin-major au 16e de ligne, à Montbrison, reçu le 29 août 1894.

Membres décédés.

M. le comte de Chambost, au château de Bellegarde, membre titulaire.

M. Louis Neyron, au château de Langiron, à la Talaudière, membre titulaire.

M. Amédée Huguet, à Montbrison, membre fondateur et membre du conseil d'administration.

Démissionnaires.

M. Paul Tardieu, architecte à Saint-Étienne, membre titulaire.

M. l'abbé Pugnet, au Broussan, par Ollioules (Var), membre titulaire.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1894

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VII. — N° 8.

Le Conseil d'administration se réunira le lundi, 18 mars 1895, à 9 heures du matin.

A 1 heure et demie, séance publique.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1894

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le lundi, 18 mars 1895, à 9 heures du matin.

A 1 heure et demie séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1894

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 3 janvier 1895.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. le lieutenant-colonel Anglade, Boulin, E. Brassart, abbé Brosse, J. Déchelette, L. Dupin, A. Durand, V. Durand, Dusser, Favarcq, Gayet, H. Gonnard, Jacquet, Lachèze, Lachmann, J. Le Conte, Maillon, vicomte de Meaux, E. Morel, G. Morel, comte de Poncins, abbé Rey, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon, abbé Sachet, Alphonse de Saint-Pulgent, C.-P. Testenoire-Lafayette, Ph. Testenoire-Lafayette, Thevenet, abbé Versanne, Vidal.

MM. de Boissieu, comte A. de Charpin-Feugerolles, Jeannez, Poidebard, O. de Viry ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président dit qu'il a le pénible devoir d'annoncer à la Société la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Huguet, mort depuis la dernière séance. M. Huguet n'était pas un forézien de naissance, mais un forézien d'adoption. Membre de la Diana depuis 1864 et du conseil depuis l'année dernière, il n'avait pas cessé de s'intéresser à nos travaux, d'y prendre une part active, d'enrichir par ses dons nos archives et notre bibliothèque et de rendre à la Société tous les services qui étaient en son pouvoir. Il laissera à la Diana le souvenir d'un confrère assidu et plein d'urbanité, d'un collectionneur habile et persévérant. Nous prions sa famille de recevoir l'expression de nos regrets.

Château du Fay. — Saint-Jean-de-Bonnefonts. — Contestations entre l'archevêque de Lyon et le comte de Forez au sujet de l'exécution de la transaction de 1173. — Armorial de Guillaume Revel. — Château de Ravoire. — Communication de M. C.-P. Testenoire-Lafayette.

ENQUÊTES DE 1344 ET 1345.

M. Georges Guigue, le savant et laborieux archiviste du Rhône, à qui nos provinces doivent déjà tant d'importants travaux historiques, a publié l'an dernier, sous les auspices de la société des Bibliophiles Lyonnais, le *Cartulaire des fiefs de l'église de Lyon, 1173-1521*. Il est bien fondé à dire dans l'*Avertissement* en tête de ce magnifique volume, que ce recueil présente, indépendamment des noms des possesseurs de fiefs, des détails intéressants sur le passé d'un grand nombre de nos villages, sur l'administration de l'archevêque et sur certains faits de guerre et certains traits de

mœurs. Nous en avons la preuve pour notre Forez.

Quatre longues enquêtes judiciaires, du milieu du XIVe siècle, en français du temps, sont transcrites *in extenso* dans le supplément aux cartulaires. Elles sont relatives à des différends survenus alors entre le comte de Forez, Guy VII, et l'archevêque de Lyon, Henri de Villars, au sujet de l'exécution de la transaction consentie par leurs prédécesseurs en 1173. Cet acte célèbre, que l'on peut considérer comme le titre principal de l'histoire du Forez, a fixé les conditions de la division des provinces du Forez et du Lyonnais.

La disposition finale de cette transaction porte qu'aucune des deux parties ne peut faire de fortification entre Saint-Chamond, qui est attribué à l'archevêque et la Tour-en-Jarez et Saint-Priest qui appartiennent au Forez (1). La première des quatre enquêtes, ouverte le 27 novembre 1344, porte sur la violation de cette condition par les comtes de Forez, qui avaient acquis le château du Fay, situé précisément entre Saint-Chamond d'une part et la Tour et Saint-Priest de l'autre, et y tenaient forteresse et garnison.

La seconde enquête, ouverte le 3 décembre 1344, est relative à la justice de Saint-Christophe (aujourd'hui Saint-Christo), que l'archevèque prétendait dépendre du mandement de Chaignon, tandis que le comte y avait envoyé des officiers judiciaires de Saint-Galmier. Les témoins déposent que, dans cette partie, le mandement de Chaignon limitait celui de Fontanès resté au Forez, et indiquent les lignes de division jusqu'à Saint-Christophe, qui restait en la dépendance de Chaignon.

---

(1) *Inter Sanctum Annemundum et Turrim, et Sanctum Annemundum et Sanctum Prejectum, neuter munitionem facere potest.*

C'est l'Aubespin qui fait l'objet de la troisième enquête, commencée le 14 février 1345. (n. st.) L'archevêque le réclame comme dépendant du mandement de Riverie.

Enfin, le 17 septembre suivant, la dernière enquête s'ouvrit sur la maison de Charantonne, située entre la ville de Chazelles dépendant du Forez et celle de Saint-Symphorien-le-Châtel restée au Lyonnais. Les témoins déclarent que cette maison est comprise dans le mandement de Saint-Symphorien.

Ces enquêtes sont faites par Geoffroy du Boys, conseiller, et Estienne de Tyzi, clerc du Roi; elles ne contiennent que les dépositions des témoins produits par l'archevêque. Elles donnent des détails circonstanciés sur les confins des justices et seigneuries de ces localités et aussi sur les procédés des officiers de ces mandements. Le premier témoin pour Saint-Christophe est : « Jehans Serchant de Chaignon, de l'aage de six vingts ans, et de bonne mémoire de cent ans, » et celui pour la maison de Charantonne est « Hugonez Espinczons de Saint-Saphorin-le-Chastel de l'aage de cent ans et de bonne mémoire de quatre-vingts ans. »

Seule l'enquête sur le château du Fay contient les questions posées sous serment par Pierre de Poulains, procureur substitué de l'archevêque et procureur des doyen et chapitre de Lyon. Il expose brièvement que, d'après la transaction entre l'archevêque et le comte, aucune des parties ne peut faire garnison ni forteresse entre Saint-Chamond et la Tour, ni entre Saint-Chamond et Saint-Priest; que, d'après le commun langage du pays de Lyonnais, quand on convient de ne pas faire garnison en un certain lieu, il faut entendre qu'on ne doit y faire ni avoir « chastel ni forteresse » ; que « après la dicte composition, ledit mons. li contes ou si

prédécesseurs ont acquis les fiez et le hommage dudit lieu du Fay de mess. Estienne de Renoys, chevalier, seigneur dudit lieu, ou temps qu'il vivoit, et après ont acquis le demaine et la forteresce dudit lieu de mess. Gaudemar, fil jadis dudit mess. Estienne » ; que la forteresse du Fay est assise entre les châteaux de Saint-Chamond et de la Tour et entre les châteaux de Saint-Chamond et de Saint-Priest ; que le comte de Forez et messire Renaus tiennent ladite forteresse du Fay, qu'ils y ont mis et tiennent garnison indûment, à tort et sans cause raisonnable, contre ladite transaction et contre le droit et la volonté desdits archevêque, doyen et chapitre.

Barthélemy Barbier, procureur du comte de Forez et de M. Renaut son frère, oppose à presque toutes ces propositions une négation pure et simple, et notamment, ce qui est singulier, il ne croit pas que la forteresse du Fay soit située entre Saint-Chamond et les châteaux de la Tour et de Saint-Priest. Le fait n'était pourtant pas niable et était facile à vérifier.

Un des témoins dépose que, dix ans auparavant, allant à la ville de Sorbers (Sorbiers), il entendit corner en la forteresse du Fay, par manière de guerre, et vit que plusieurs gens en armes vinrent du Fay, chastel de M. Renaut de Forez, vers ladite ville de Sorbers, à l'aide du comte de Forez, pour un débat qu'il avait là contre le Chapitre de Lyon.

Un autre dit que le Chapitre de Lyon et le comte de Forez avaient guerre ensemble, quinze ans auparavant, pour cause du débat mû entr'eux sur la justice de la ville de Saint-Jean-de-Bonnefons, auquel temps le témoin alla dans le château du Fay et y vit de quarante à soixante sergents armés pour garder le château.

Michelet Sybert rapporte que vers l'an 1320, le comte de Forez, père de M. Renaus de Forez, acquit par échange le chastel du Fay de M. Godemart, lors seigneur dudit chastel, et qu'en ce temps déjà ledit chastel était édifié en forteresse en la manière et *en l'estat qu'il est à présent.*

Thomas Pacoz de Saint-Jean-de-Bonnefons, âgé de plus de 70 ans, dépose qu'au temps de M. Estienne de RAVOYS, feu père de M. Gaudemart jadis seigneur du Fay, il fut sergent du mandement du Fay pendant environ trente ans, puis dix ans encore après le décès de M. Estienne, du temps de M. Gaudemart, et qu'environ vingt-cinq ans avant le jour où il parle, messire Gaudemart échangea avec le comte de Forez le chastel et mandement du Fay contre le chastel et mandement de Botéon. Il ajoute qu'il y a environ trente-six ans, auquel temps messire Estienne de RAVOYS, père dudit M. Gaudemart, était sire du chastel du Fay, il vit le bourreau dudit mandement conduire un voleur aux fourches patibulaires.

Dans l'enquête sur la maison de Charantonne, Jacquemet Coloigny de Saint-Saphorin-le-Chastel dit que « il a einsi oy son père, qui estoit home anciens de l'aage de cent ans, dire plusieurs fois et aussi des autres anciens du païs, et aussi pour ce quar, XL ans ou environ, li comtes de Forois qui lors estoit heut guerre contre l'église de Lion, et tint assigiée la ville de Saint Saphorin par l'espace de trois sepmaines ou environ ».

CHATEAU DU FAY.

Il résulte des dépositions de Michelet Sybert et de Thomas Pacoz que ce fut vers l'an 1320 que le comte de Forez devint propriétaire du château du Fay, par voie d'échange avec Gaudemar de Ravoys.

Thomas Pacoz déclare avoir été sergent du mandement du Fay pendant dix ans au service de Gaudemar et pendant trente ans à celui d'Etienne de Ravoys, son père. Ces dépositions établissent que, déjà en 1280, Étienne de Ravoys était propriétaire du château ou manoir du Fay.

D'autre part, Pierre de Poulains dit, dans sa réquisition, que les prédécesseurs du comte de Forez ont acquis le fief et hommage du lieu du Fay d'Étienne de Renoys, et, plus tard, de Gaudemar, son fils, le domaine et la forteresse dudit lieu.

M. André Barban, dans son *Recueil d'hommages, aveux et dénombrements de fiefs relevant du comté de Forez, du* XIII*e au* XVI*e siècle* (1), rapporte deux actes de foi et hommage de la seigneurie du Fay, l'un par Etienne de Reneys, damoiseau, en 1292, l'autre par Gaudemar de Reneys, damoiseau, en 1311.

Le plus ancien document connu sur le Fay est un acte du mois de février 1273 a. st. (1274 n. st.), par lequel Étienne Blanc ou le Blanc, damoiseau, (*Stephanus Albi domicellus*) prend en fief du comte Guy VI sa maison du Fay (*del Fayn*) (2) et lui en

---

(1) *Mémoires de la Société de la Diana*, t. VIII, p. 399.

(2) *Littera feudi Stephani Albi facti domino Comiti de domo sua del Fayn.* — Nos G. Comes Forensis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod in nostra presencia constitutus Stephanus Albi, domicellus, cepit domum suam del Fayn de feudo et dominio nostro, et fecit nobis fidelitatem et homagium pro eadem.

Nos autem dictus Comes confitemur et recognoscimus terram suam sitam extra dictam domum fore de proprio alodio ipsius et ipsum [hominem *rayé*] habere mixtum et merum imperium ab aqua d'Alson, prout protenditur, usque ad mandamentum Sancti Chamont et usque ad mandamentum de Sancto Prejecto et de Rupecisa.

Promittentes eidem bona fide pro nobis et successoribus

fait foi et hommage. Par l'acte même qui constate cet hommage, le comte reconnaît que la terre dudit Étienne, située hors ladite maison du Fay, sera de franc alleu, et qu'il y aura la justice, *mixtum et merum imperium*, depuis le ruisseau d'Alson jusqu'aux mandements de Saint-Chamond, de Rochetaillée et de Saint-Priest. Ce sont bien les limites qu'à eues depuis lors le mandement du Fay. Le comte promet de ne rien acquérir ni réclamer dans ces limites au préjudice dudit Étienne et de le défendre, lui et les siens, comme son homme féal.

Dans cet acte, la maison du Fay n'est appelée ni château, ni maison forte. Michelet Sybert dit, dans sa déposition, que, lorsque le comte de Forez acquit par échange le château du Fay, de Gaudemar qui en était seigneur, ce château était déjà édifié en forteresse, comme en 1344, date de l'enquête.

Il semble résulter clairement de ces actes et dépositions que le fief du Fay remonte à 1274 (n. st.) ; qu'il a été possédé pendant quarante-six ans par deux seigneurs, Étienne et Gaudemar père et fils, et qu'il a été repris ensuite en échange par le comte de Forez. Pierre de Poulains dit expressément que c'est Étienne de Renoys, père de Gaude-

---

nostris in ipsa terra et infra terminos ante declaratos nichil amplius acquirere vel etiam vendicare in prejudicium dicti Stephani, et deffendere eum et bona ipsius tanquam nostrum hominem et fidelem.

In cujus rei testimonium, sigillum nostrum apponimus huic carte.

Datum anno Domini m°, cc°, septuagesimo tercio, mense februarii.

(Livre des compositions du comté de Forez, f° 64. Bibliothèque de la ville de Saint-Etienne. — *Inventaire Luillier*, n° 112. — Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, t. I, n° 571 A).

mar, qui a acquis du comte le fief et hommage du Fay.

Des copies inexactes ou mal lues ont fait écrire le nom de cette famille de différentes façons : Renoys, Reneys, Ravoys. Thomas Pacoz, qui a été pendant quarante ans au service du père et du fils, les appelle de *Ravoys*.

Or, à moins de deux kilomètres au sud-ouest du château du Fay, était le vieux manoir de *Reveux*, sur l'emplacement duquel est une maison moderne qui a conservé l'ancien nom; et une note du regretté Auguste Chaverondier indique un acte du 30 avril 1344 passé par Gaudemar de Revens, seigneur de Bouthéon. La Tour-Varan rapporte (1) que Briand de Saint-Priest servit le roi sur les frontières de Flandre, sous Gaudemar de Fay, seigneur de Bouthéon, depuis le mois d'octobre 1339 jusqu'au même mois 1340.

Suivant ces données, la terre d'Étienne, située hors la maison du Fay, reconnue de franc alleu par Guy VI, dans le contrat de 1274, ne serait autre que la terre de Reveux qui était contiguë au Fay (2), et *Stephanus Albi* serait Étienne de Ravoys, ainsi désigné, soit par le nom primitif de sa famille, soit comme surnom.

Sur ces derniers points, accessoires du reste, les actes qui vont être rappelés font naître des doutes.

---

(1) *Châteaux et abbayes*, t. II, p. 369.

(2) On trouve dans l'*Obituaire de l'église de Lyon*, publié par M.-C. Guigue en 1867 (p. 197 n° 25), un *Albertus Revuel miles* en 1223, et un *Guichardus Revues* qualifié de *canonicus lugdunensis* en 1235 (p. 111) et de *cantor* en 1259 (p. 88). Le *Cartulaire de Savigny* publié par Auguste Bernard en 1853 mentionne un *Hugo Revoyes* vers 1320 (p. 540).

Voici ce qu'on lit dans Huillard-Bréholles (t. I, n° 424) : « 1265, août. Rainaud, comte de Forez, et Isabelle, sa femme, reconnaissent devoir à Étienne Blanc (*Albi*) et à Thomas Blanc (*Albi*), son petit-fils (1), bourgeois de Lyon, quatre cents marcs sterling (treize sols quatre deniers sterling comptés pour un marc) qu'ils promettent de rembourser à la fête de Sainte-Madeleine 1266, sinon de fournir otages, et ils donnent cautions (2) ».

Et dans La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. I, p. 263 :

« Au mois d'août de ladite année (1266), lui (le comte Renaud) et son épouse accordèrent à Étienne Alby, forézien, agent de leurs affaires, une récompense de quarante marcs estrelins, selon un titre de la chambre des comptes. »

Le *Stephanus Albi domicellus*, qui rend hommage de la maison du Fay en 1274, est-il le même que *Stephanus Albi*, bourgeois de Lyon, qui, neuf ans auparavant, avait, conjointement avec Thomas son

---

(1) Le texte latin dit *nepos* (*Cartulaire des francs-fiefs de Forez* par le comte de Charpin-Feugerolles. Lyon, L. Perrin, 1882, p. 183).

(2) Les conditions de ce prêt n'étaient pas douces ; il est fait pour moins d'un an ; le comte et la comtesse donnent à leurs créanciers pour cautions solidaires et otages Hugues de Pisciz, doyen de Beaujeu, Jean de Marcilly et Gilles (*Egidius*) de Marclop, chevaliers, Guillaume du Vernet et Mathieu de Chambéon, bourgeois de Montbrison, et Jean de Salvagneu, châtelain de Saint-Héand. Il est stipulé qu'à défaut de paiement, huit jours après qu'ils en seront requis, le comte et la comtesse se constitueront en otages en la ville de Lyon ou à l'Ile-Barbe, et les cautions à Lyon, sans pouvoir en sortir avant que les prêteurs aient été remboursés en bonne monnaie. Et cela ne suffisait pas encore ! Il a fallu que Guillaume d'Anzy (*de Anziaco*) et André d'Albon, citoyens de Lyon, soient aussi cautions, mais sans condition d'otage.

petit-fils ou neveu, *nepos*, prêté quatre cents marcs au comte et à la comtesse de Forez, et que *Stephanus Albi*, forézien, agent de leurs affaires, qui avait reçu d'eux en 1266 une récompense de quarante marcs ? Ce serait alors un forézien, devenu d'abord bourgeois de Lyon, puis élevé à la qualité nobiliaire de *domicellus*.

Le *Stephanus Albi domicellus* de 1274 est-il le même que *Stephanus de Ravoys*, qui rendait hommage en 1292 de la seigneurie du Fay ? La réquisition de Pierre de Poulains l'affirme.

Ou bien Etienne de Ravoys a-t-il acquis de *Stephanus Albi* de 1274 à 1280, la seigneurie du Fay ? C'est moins probable.

Quoiqu'il en soit, il reste certain qu'Étienne et Gaudemar de Ravoys, ont possédé le Fay pendant au moins quarante ans et que, lorsque Gaudemar l'a cédé au comte de Forez en échange de Bouthéon, il y avait une forteresse.

Les comtes de Forez sont depuis lors demeurés maîtres du château du Fay. La comtesse Anne Dauphine, petite-fille de Guy VII, fonda, par son testament du 19 septembre 1416, en la chapelle de Sainte-Catherine, dans son château du Fay, deux messes annuelles, les mardi et vendredi de la semaine de la Toussaint, et donna au prébendier de cette chapelle sept livres tournois par an, sur la recette et prévôté du Fay (1).

CONTESTATIONS ENTRE L'ARCHEVÊQUE DE LYON ET LES COMTES DE FOREZ.

Les enquêtes publiées par M. G. Guigue viennent jeter un certain jour sur les relations de voisinage

---

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 115 et t. III, p. 179.

entre l'archevêque de Lyon et le comte de Forez au XIVe siècle ; elles fixeront peut-être aussi l'application d'un dessin de Guillaume Revel qui n'a pu être, jusqu'à présent, attribué à aucun des châteaux du Forez.

La transaction de 1173 conserve à l'église de Lyon et au comte de Forez leurs droits respectifs sur Sorbiers, mais maintient à l'église Saint-Jean-de-Bonnefonts, Saint-Genest-Lerpt, Villars et Saint-Victor-sur-Loire, et interdit toute fortification entre Saint-Chamond d'une part, la Tour et Saint-Priest de l'autre. L'archevêque s'était sans doute réservé cette large bande de terrain pour communiquer librement avec la Loire et avec l'Auvergne. Les possessions du comte, au midi de cette bande de terrain, se trouvaient ainsi séparées du reste du Forez. Les successeurs de Guy II et de son fils regrettèrent sans doute ces dispositions. Les enquêtes de 1344 et 1345 font connaitre diverses tentatives déjà anciennes, faites par les comtes contre l'église, au sujet des limites respectives dans ces parages ; elles constatent l'envoi des officiers de justice de Saint-Galmier à Saint-Christophe, et les invasions à main armée du comte sur Sorbiers, Saint-Jean-de-Bonnefonts et Saint-Symphorien-le-Château. Une forteresse au pouvoir du comte, dans le terrain réservé comme neutre, parut sans doute importante à Guy VI et ne pouvait pas être mieux placée qu'au Fay qui domine à l'est tout ce terrain. Guy VI n'aurait pas osé la construire lui-même, mais il aurait fait, avec son fidèle Étienne Blanc, un accord dont la condition tacite était que celui-ci ou les siens établiraient dans ce territoire un château fort, ce qui eut lieu en effet : cela fait, les successeurs de Guy VI ne tardèrent pas à le reprendre, à l'armer et à le remplir de soldats.

Il est certain que les limites, fixées en cette partie entre l'archevêque et le comte par la transaction de 1173, furent modifiées plus tard. D'après cette transaction, Saint-Jean-de-Bonnefonts était laissé à l'église (1). Or voici la preuve qu'en 1458 il appartenait au comte. Le 13 mars 1458, a. st. (1459 n. st.), Jean II, comte de Forez donnait à Montbrison des lettres patentes, signées Robertet, commençant ainsi : « Humble supplication de *noz hommes et subjectz les manans et habitans de nostre ville de Sainct Jehan de Bonnefons, en nostre mandement du Fay*, avons reçeue, contenant que, comme par noz autres lettres-patentes données en nostre chastel de Molins au moys de janvier M.CCCC.LVII, nous leur eussions octroïé que eulx et leurs successeurs habitans pour le temps en nostre dicte ville, ensemble neuf feux des plus prouchains d'icelle, ne soient tenus de faire guet ne garde en nostre chastel du Fay, mais le feront dores en avant en nostre dicte ville de Sainct Jean de Bonnefons, etc. »

Voici ce qui résulte des documents ci dessus énoncés :

En 1173, Saint-Jean-de-Bonnefonts appartenait à l'église.

En 1274, le comte de Forez reconnaît que *Stephanus Albi*, qui lui fait hommage du Fay, a la haute justice sur le territoire qui a formé le mandement du Fay et qui comprend Saint-Jean-de-Bonnefonts. En 1344, un témoin déclare dans l'enquête que, quinze ans plus tôt, il y avait débat entre l'archevêque et le comte sur la justice de la ville de Saint-Jean-de-Bonnefonts et que le comte avait alors des

---

(1) *Sanctus Johannes de Bono fonte, et Sanctus Genesius, Vilarium et Sanctus Victor ecclesiæ libere permanserunt.*

soldats armés dans la forteresse du Fay. En 1458, le comte était paisible possesseur de la ville de Saint-Jean et du mandement du Fay. Cela démontre qu'il y eut, dans cet intervalle, une ou plusieurs conciliations dont il serait intéressant de retrouver les termes, mais dont on voit les résultats.

La seigneurie civile et la justice furent attribuées aux comtes de Forez et continuèrent à leur appartenir jusqu'à la déchéance du connétable de Bourbon. Depuis lors la seigneurie du Fay eut une châtellenie royale. L'*Almanach de Lyon* de 1760 dit que la seigneurie de Saint-Jean-de-Bonnefonts comprend la paroisse du même nom et s'étend, sous le nom de *Justice du Fay*, sur les paroisses de Sorbiers et de Saint-Christo.

Cette justice fut réunie à la châtellenie de Saint-Galmier par un édit du mois de février 1774. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la Révolution.

LE FAY ET SAINT-JEAN-DE-BONNEFONTS.

Les chanoines comtes de Saint-Jean à Lyon conservèrent le patronage et la dîme de la paroisse de Saint-Jean-de-Bonnefonts (*Almanach de Lyon* de 1760).

Les rois de France, devenus maîtres du Forez au XVIe siècle, engagèrent souvent certaines des seigneuries qui en dépendaient. Le Fay dut suivre le sort de la Tour-en-Jarez, qui leur appartenait de temps immémorial. L'*Almanach de Lyon* pour 1760 dit que la seigneurie de Saint-Jean-de-Bonnefonts fut engagée en 1537 à Hugues Dupuy, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon. On trouve en 1545 Benoît Thomé prenant le titre de seigneur de la Tour et de Nantas. La seigneurie de la Tour

passa ensuite aux Paulat, vieille famille notariale de Saint-Etienne. Jacques de Paulat, seigneur de Montherboux et de Palognieu, conseiller du Roi à Montbrison, dans son testament, passé devant Me Paucheville, notaire, le 8 septembre 1592, institue pour héritier universel Jean de Paulat, son fils, capitaine châtelain de la Tour-en-Jarez, et lègue un domaine à noble Claude de Paulat, son neveu, sieur de la Tour. Jean Paulat succéda à son cousin Claude comme seigneur engagiste de la Tour. On lit dans La Tour-Varan (1) que, sur les derniers temps de sa vie, il prenait la qualité de seigneur de la Tour. Son fils et ses descendants firent précéder leur nom de la particule nobiliaire. Thomas Paulat, son petit-fils, était seigneur de Colange en Mâconnais et de la Tour-en-Jarez. Ces mêmes titres sont donnés dans un acte du 24 février 1662 à Antoine de Paulat, fils de Thomas ; mais en 1674, il ne se dit plus que seigneur de Colange.

La châtellenie royale de la Tour-en-Jarez fut engagée, par contrat du 22 juin 1694, à Jean Pupil, sieur de Craponne, moyennant 15000 livres de principal et 1500 livres pour les deux sous par livre (2). Cet engagement comprenait le Fay et Saint-Jean-de-Bonnefonts. Jean Pupil avait épousé en secondes noces Catherine Thomé. Les deux seigneuries passèrent successivement à leur fils Barthélemy-Jean-Claude Pupil, premier président de la cour des mon-

---

(1) *Armorial et généalogies des familles qui se rattachent à l'histoire de Saint-Etienne et aux chroniques des châteaux et des abbayes* Saint-Etienne, 1854, p. 87.

(2) *Les fiefs du Forez, d'après le manuscrit inédit de Sonyer-Dulac en 1788*, par M. P. d'Assier de Valenches. Lyon, L. Perrin, 1858, p. 137.

naies de Lyon, jusqu'en 1764, et à leur petit-fils Barthélemy-Léonard Pupil de Myons. Ce dernier succéda à son père dans cette présidence et fut élu, en 1768, président de l'hôpital général et du grand Hôtel-Dieu de Lyon. Il a été le dernier seigneur engagiste du Fay; il est encore nommé en cette qualité dans l'*Almanach de Lyon* de 1789; mais les procès-verbaux de l'assemblée de l'ordre de la noblesse en 1789 ne mentionnent la présence d'aucun seigneur du Fay.

ARMORIAL DE GUILLAUME REVEL. CHATEAU DE RAVOIRE.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Forez connaissent le précieux manuscrit de Guillaume Revel, hérault d'armes de Charles VII, intitulé *Registre d'armes*. L'original est à la bibliothèque nationale, fonds Gaignières, n° 2896, actuellement Français n° 22297. La société de la Diana en a fait faire une copie soignée dès les premiers temps de sa fondation. Ce recueil contient les vues dessinées de cinquante-cinq villes, bourgs, châteaux, prieurés ou abbayes du Forez. Ces dessins ont été évidemment faits sur les lieux mêmes ; ils concordent avec ce qui reste des vieux murs et fossés, et souvent, en creusant le sol pour de nouvelles constructions, on retrouve les fondations de celles tracées dans l'Armorial et disparues depuis longtemps. Cela est arrivé en 1893 à Valbenoite où, en rebâtissant une maison incendiée, on a découvert les fondations de la tour nord-est, précisément au point marqué par Guillaume Revel.

Revel paraît avoir suivi un itinéraire régulier pour visiter les lieux qu'il voulait dessiner ; du moins ils sont disposés sur son registre dans l'ordre de leur situation respective. Ainsi, pour le parcours dans la partie méridionale de notre territoire, on trouve :

f° 454, *le châtiau et ville de Saint-Galmier* ; 455, *Teillières soubz Saint-Galmier* ; 456, *le châtiau de Saint-Téon* (Saint-Héand); 457, *le châtiau de Fontenees* (Fontanès); 458, *la ville et tour dâgeres* (la Tour-en-Jarez); 459, *le châtiau de Ravoire*; 460, *le châtiau de la Fouleuse* (La Fouillouse); 461, *le châtiau de Saint-Vittoir* (Saint-Victor-sur-Loire) (1) ; puis suivent les localités sur la rive gauche de la Loire.

Le château de Ravoire est le seul des cinquante-cinq dessins de l'Armorial que l'on ne sache où placer. On a pensé à Riverie, légué en 1441 par Isabeau d'Harcourt au comte de Forez ; mais d'une part, Riverie est en Lyonnais et l'Armorial du Forez ne contient aucune autre localité hors des limites de la province ; d'autre part, le dessin ne paraît aucunement se rapporter à Riverie : tel est l'avis de l'érudit archéologue lyonnais, M. A. Vachez qui a été longtemps maire de ce bourg. — Riverie avait une double enceinte ; le dessin du château de Ravoire n'en indique qu'une. Le château de Riverie était construit sur une éminence de forme irrégulière et en suivait les contours ; d'après l'Armorial, le château de Ravoire était carré. Les murs du vingtain de Riverie, encore reconnaissables, avaient un développement bien plus étendu que celui indiqué par le dessin de l'Armorial.

Le château du Fay n'est pas mentionné dans l'Armorial, et cependant c'était une seigneurie et châtellenie qui appartenait certainement au comte de Forez au XVe siècle; cette omission se comprendrait peu.

Le Fay est situé à l'est et à trois ou quatre kilomètres seulement de la Tour-en-Jarez. Il aurait dû être visité par Guillaume Revel, dans sa tour-

(1) On voit que Guillaume Revel est moins exact dans les dénominations que dans les lignes de ses dessins.

née, et dessiné dans son Armorial, précisément après la Tour-en-Jarez et avant la Fouillouse, place justement occupée dans l'Armorial par le château de Ravoire.

Enfin le dessin du château (1) retrace fidèlement la forme et les proportions du hameau qui occupe

(1)

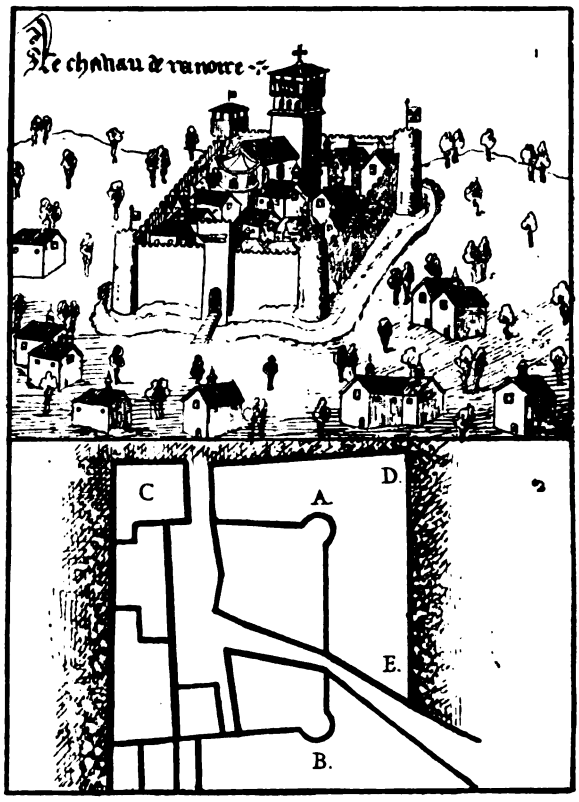

1. — Le chateau de Ravoire, *d'après le Registre d'armes de Guillaume Revel, f° 459.*

2. — Le hameau actuel du Fay, *d'après le plan cadastral.*

Ligne A B, restes visibles du mur S. E. et de deux tours du château.

C D E, parties visibles de l'ancien fossé.

aujourd'hui l'emplacement de l'ancien château du Fay. Tous les anciens bâtiments ont disparu ; mais les nouveaux sont compris dans un quadrilatère rectangulaire dont chaque côté a trente-trois mètres environ de longueur. Au côté sud on voit encore l'ancien fossé, la partie inférieure du mur de fortification et celle des deux tours sud-est et sud-ouest ; le fossé oriental est entièrement visible, et les deux autres côtés sont alignés. Dans le dessin de Guillaume Revel figure une chapelle qui est sans doute celle de Sainte-Catherine, dotée par la comtesse Anne Dauphine.

Au siècle qui a précédé la visite de Guillaume Revel, le Fay était possédé par la famille de *Ravoys*, il ne serait pas bien étonnant qu'il eût confondu le nom du château avec celui de la famille à qui il appartenait naguère ; on vient de voir que plusieurs autres vues de l'Armorial portent des dénominations inexactes.

Après ces indications concordantes, il paraît difficile de ne pas voir, dans le château de *Ravoire*, dessiné par Guillaume Revel, le château du Fay, possédé longtemps par la famille de *Ravoys* (1).

M. Testenoire-Lafayette fait remarquer que deux des pièces, relatées dans sa notice sur le château du Fay, donnent lieu à l'observation suivante :

Lors de l'enquête de 1344, Saint-Jean-de-Bonnefonts

---

(1) Quant à la terminaison du mot Ravoi*s* ou Ravoi*re*, la confusion de l'*s* ou du *z* avec l'*r*, surtout comme lettres finales, résulte d'un phénomène de prononciation connu en philologie sous le nom de *rotacisme*. Il s'est produit fréquemment au XIIIe siècle dans les pays de langue provençale, et au XIVe dans les pays français. Ainsi on lit : *gleyra* pour *gleiza* (église), *coridà* pour *cozidà* (coudre), *Balazuc* pour *Balaruc*.

dépendait des possessions de l'archevèque, comme en 1173. D'après les lettres du comte de Forez, du 13 mars 1458 (a. st.), ce dernier en était seigneur. C'est entre ces deux dates qu'a dû intervenir entre l'archevèque et le comte une nouvelle transaction qu'il serait intéressant de retrouver.

Cette recherche pourrait faire découvrir une autre pièce importante de la même époque. Les annalistes de Saint-Etienne rapportent qu'en 1355, « il fut passé un acte d'échange de la dixme ou obéance et patronage de la cure de Saint-Étienne, appartenant à messieurs les doyens et chanoines comtes de Lyon, avec la seigneurie de Sainte-Foy-l'Argentière appartenant aux seigneurs de Saint-Priest » (Chronique manuscrite de Beneyton). Cet acte n'est pas autrement indiqué ni connu. L'énoncé qui précède est certainement inexact. Si l'acte existe, il doit constater autre chose et il y aurait intérêt à le savoir.

Restauration de Notre-Dame de Laval. — Compte-rendu par M. le Président, MM. Gayet et Vincent Durand.

M. le Président rappelle que lorsque Mesdames Grizard et du Verne, pour assurer la conservation de l'église de Notre-Dame de Laval, conçurent la généreuse pensée d'en faire don à la Diana, celle-ci n'hésita pas à l'accepter, malgré les charges qui devaient en résulter pour elle. Les frais de transmission de la propriété ont dépassé 300 fr. Une souscription, en tête de laquelle la Diana s'inscrivit pour 200 fr., fut ouverte parmi ses membres en vue d'exécuter d'urgence les travaux nécessaires pour sauver le monument d'une ruine imminente. Une somme totale de 1500 fr. fut ainsi rassemblée et, sous l'habile et dévouée direction de M. de Pasz-

kowicz, appliquée à la réfection de la toiture, qui était effondrée de toutes parts.

L'édifice était mis pour longtemps à l'abri de toute dégradation nouvelle. Ce résultat, salué avec une vive satisfaction par les. habitants de Saint-Germain, provoqua parmi eux une deuxième souscription dans le but de compléter la restauration tant intérieure qu'extérieure d'un vieux sanctuaire resté cher à leur cœur et de le rendre à sa destination primitive.

La Diana avait le devoir de se prêter à un désir aussi respectable, aussi universellement manifesté, et dont l'accomplissement devait être aussi avantageux au monument lui-même. En conséquence, une commission composée de trois membres de la Société et de trois habitants de Saint-Germain a été chargée de la surveillance de l'œuvre. A cette heure, les travaux sont fort avancés et M. Gayet, président de la commission, est prié de vouloir bien donner à leur sujet de plus amples détails.

M. Gayet répond que des deux parts on a rivalisé de bonne volonté dans l'œuvre, si populaire à Saint-Germain, de la restauration de Notre-Dame de Laval. Grâce à l'entente parfaite qui n'a cessé de régner entre les représentants de la ville et ceux de la Société, cette restauration a pu marcher vite et bien. La souscription locale a dépassé 3.000 fr. et n'est pas close. Dès à présent on peut affirmer qu'elle permettra de pourvoir au strict indispensable. Un nouvel appel fait à la libéralité des clients de Notre-Dame de Laval fournira les moyens de faire le reste.

M. Vincent Durand, membre de la commission, a suivi de très près les travaux. M. Gayet exprime le désir de lui en entendre exposer le résultat au point de vue, tant de la restauration en cours, que des

constatations archéologiques dont elle a été l'occasion.

M. Vincent Durand dit que les travaux exécutés dans la dernière campagne sur les fonds de la souscription ouverte à Saint-Germain-Laval sont les suivants.

L'extrados des voûtes de la nef a été recouvert d'une chape en mortier. La grande lézarde qui sillonnait la façade occidentale a été réparée ; à cette occasion, on a déposé et reposé le tympan et le trumeau du grand portail. Les fenêtres ont été débarrassées de la maçonnerie qui en obstruait la partie basse. A l'intérieur, la pierre de taille a été débadigeonnée, quelques parties endommagées ont été refaites. Les voûtes et les murailles ont été recrépies en entier, ces dernières revêtues à leur pied d'un soubassement en ciment. Une aire, aussi en ciment, établie sur béton, a remplacé le mauvais carrelage de briques existant. A cette heure, le vaisseau de l'église, largement éclairé par les immenses fenêtres du chevet, hautes de 8 m. 50, a repris toute son élégance première.

Il reste à faire certains rejointoiements extérieurs qui ne peuvent être utilement entrepris qu'au retour de la belle saison, à remplacer par des portes neuves les portes actuelles vermoulues et disloquées, à fermer les fenêtres par un vitrage provisoire protégé par des grillages, enfin, à placer dans le sanctuaire un autel qui est d'ores et déjà mis à la disposition de la commission. Pour la décoration de cet autel la commission compte sur le concours des dames de la Diana ; M. le président est mieux qualifié que personne pour faire agréer à celle qui veut bien leur donner l'exemple, par le don d'un riche parement brodé de ses mains, l'expression de la respectueuse gratitude de la Société.

Les travaux de restauration poursuivis à Notre-Dame de Laval ont donné lieu à d'importantes constatations archéologiques.

Il résulte de textes précis et le style de l'architecture atteste que la partie la plus ancienne de l'église actuelle, à savoir le chœur, a été construite à une époque très voisine de l'an 1300. Mais il est historiquement certain que déjà, au second tiers du XIIIe siècle, une chapelle dédiée à la Sainte Vierge s'élevait sur le même emplacement. L'établissement d'un nouveau dallage fournissait une occasion, qui ne devait pas se représenter de longtemps, d'en rechercher les vestiges dans le sous-sol. Les fouilles pratiquées dans ce but ont en effet mis au jour sous la nef les substructions de deux salles rectangulaires, de largeur inégale, la plus étroite et la moins profonde faisant suite à l'autre en matin. Les murs de l'édifice actuel chevauchent sur ces substructions, d'axe un peu différent, et par suite de cette circonstance, les côtés est et nord des deux salles ont seuls été reconnus ; les autres côtés devront être recherchés à l'extérieur de l'église, et alors seulement les dimensions exactes de l'ensemble pourront être déterminées.

La grande salle avait perdu son pavé ; la petite avait conservé le sien en briques de 0^m29 de côté posées sur un lit d'argile à 0^m70 au-dessous du carrelage moderne. On a cru d'abord avoir retrouvé dans cette petite salle le sanctuaire d'une église dont la grande aurait été la nef. Mais un examen plus attentif a fait reconnaître que le mur de séparation faisait saillie au-dessus du carrelage. Les deux pièces étaient donc séparées ; peut-être la plus petite était elle une sacristie.

Un peu en avant du chœur, cinq massifs piliers de maçonnerie d'environ un mètre de côté et plus

modernes que les salles qui viennent d'être décrites, car l'un deux reposait sur le carrelage de la plus petite, s'élevaient jusqu'à fleur du sol. Quatre de ces piliers formaient un carré de 3m50 environ de côté, de même axe que l'église actuelle, le cinquième occupait l'intervalle de ceux situés le plus à l'est.

La fonction de ces piliers paraît facile à expliquer, si l'on remarque que leur position correspond à une reprise très visible dans les murs qui témoigne d'une interruption des travaux. Lorsque le chœur fut bâti, on dut, sans attendre l'achèvement de l'édifice, y établir le culte et y transférer l'image de Notre-Dame. Cela était même une nécessité, puisque la nef devait s'élever sur l'emplacement de l'ancienne chapelle. On ferma donc la partie déjà construite par une clôture provisoire en hourdage. Les massifs extrêmes de maçonnerie du côté de l'est servirent de base à deux poteaux divisant en trois parties l'espace à clore ; le massif intermédiaire supporta le seuil de la porte. Quant aux deux massifs situés à l'ouest et complétant le carré, ils durent soutenir les poteaux d'un auvent en charpente abritant l'entrée.

L'interruption des travaux paraît avoir été assez longue, sans doute à cause des malheurs de la guerre de Cent-Ans. Ils furent enfin repris, mais apparemment avec de moindres ressources, et l'on modifia le plan primitif, lequel comportait une nef voûtée de la même hauteur que le chœur. Lors de la réfection de la toiture en 1893, on avait cru reconnaître, à la trace d'un grand triangle curviligne restée apparente sur le mur du fond de la nef, au-dessus des voûtes actuelles, et à quelques autres indices, que cette nef avait été d'abord recouverte d'un berceau brisé en charpente comme celui de la Diana. Les derniers travaux ont complètement donné

raison à cette hypothèse. L'entrepreneur a reconnu que les demi-colonnes supportant la voûte ont été appliquées après coup aux murailles, avec lesquelles elles ne font pas corps.

A quelle époque a eu lieu cette substitution d'une voûte à un lambris, substitution à laquelle l'édifice a certainement perdu quelque chose de son élégance, car la trop faible section des contreforts, disposés pour résister à la poussée assez peu considérable du berceau en charpente, n'a pas permis d'élever à la même hauteur la voûte en pierres ? Deux écussons sculptés aux clés de voûte permettent de la déterminer très approximativement. Le premier, en forme de losange et parti d'Urfé et de Polignac, est celui de Catherine de Polignac, mariée en 1487 à Pierre II d'Urfé, morte en 1493. L'autre, qui est gironné, avec un bâton de prieur en pal et une couronne en abîme, paraît devoir être attribué à Méraud de Grôlée de Viriville, abbé commendataire de Mazan, puis de Bonnevaux, qui, avant d'être pourvu de ces bénéfices, fut probablement prieur de Pommiers, dont relevait Notre-Dame de Laval. Le *Gallia Christiana* donne à ce Méraud le titre d'abbé de Mazan dès le 25 août 1494. En admettant que c'est bien de ce personnage que la voûte de la nef porte les armes, il semble donc qu'à cette date elle fût déjà construite, car autrement ce n'est pas un simple bâton de prieur, mais une crosse, qu'il eût fait entrer dans son écusson. On est ainsi amené à placer les travaux dont il s'agit entre 1487 et 1494 ; peut-être furent-ils entrepris en exécution des dernières volontés de Catherine de Polignac qui fit par son testament, au rapport du P. Fodéré, « de grands légats et œuvres pies » (1). Les caractères de l'architecture

(1) Cf. Aug Bernard, *Les d'Urfé*, p. 38.

sont en parfait accord avec ces inductions historiques.

Quelques peintures murales anciennes avaient laissé des vestiges sous les badigeons modernes. Une large frise, composée de carrés juxtaposés, divisés chacun par des lignes médianes et diagonales en huit triangles alternativement jaunes et rouges, régnait jadis autour du chœur. Au-dessus, en face de la petite porte méridionale, avait été peint un Calvaire. Le tout paraissait remonter au XIVe ou XVe siècle et était dans un état de dégradation tel, et d'ailleurs d'une si faible valeur artistique, qu'on ne pouvait songer à en rien conserver. La voûte avait peut-être été peinte en bleu, avec semis de roses rouges inscrites dans un cercle blanc. Sur les murailles et les voûtes de la nef avaient été figurées au XVe siècle des pierres d'appareil.

En 1691, tout l'édifice avait été badigeonné à neuf. Les pilastres, les arcs de la voûte, quelques parties de cette voûte elle-même et le pourtour des ouvertures avaient alors reçu une lourde et grossière décoration composée de chutes de fruits et de feuillages, de rinceaux en spirale, de vases de fleurs et de guirlandes de feuilles de laurier. Au-dessus de la fenêtre méridionale du chœur, les armes de Gilbert de Rostaing, prieur de Pommiers. La Société a vu, lors de son excursion à Saint-Germain, les restes de cette ornementation, qui ne méritait pas non plus d'être restaurée.

M. Vincent Durand ajoute qu'au cours des fouilles pratiquées dans la nef de Notre-Dame de Laval on a trouvé, dans le voisinage de l'angle S.-O. et à une faible profondeur, plusieurs sépultures d'apparence peu ancienne. Elles reposaient sur une couche d'éclats de granit indiquant l'emplacement d'un chantier de tailleurs de pierre, et ont été respectées.

Visite pastorale de Monseigneur de Marquemont à Saint-Etienne en Forez, en 1614. — Communication de M. l'abbé Prajoux.

Le secrétaire dépose sur le bureau le travail suivant qui lui a été remis par M. l'abbé Prajoux.

« Denys Simon de Marquemont (1), nommé par Louis XIII à l'archevêché de Lyon en 1612, prit possesion de son siège par son procureur, Thomas Meschatin de la Fay, chanoine comte de Lyon, le 1er février 1613 : lui-même fut installé le 7 mars suivant.

Dans le courant de l'année 1613, le nouveau prélat visita la Bresse et le Bugey, qui faisaient alors partie du diocèse du Lyon. L'année suivante 1614 il vint en Forez (2) : le 14 juillet il se trouvait au Chambon, lorsqu'une députation « des bourgeois » de Saint-Étienne vint au devant de lui pour le prier de visiter cette ville. « Incontinent monseigneur s'aschemina vers ledit Saint-Etienne » ; cette ville ne formait alors qu'une seule paroisse, « qui comptait près de 8.000 communiants ».

Le procès-verbal de cette visite pastorale nous donne d'intéressants détails sur Saint-Étienne à

---

(1) Denys Simon de Marquemont naquit à Paris le 1er octobre 1572. Son acte de baptême est ainsi libellé : « Le 1er oct. 1572, fut baptisé Denys, fils de noble homme Denyst Simon de Marquemont, receveur des tailles de lélection de Paris, et de Marie Rouillard sa femme, demts soubz les pilliers des halles etc... » (Cf. *Gallia christiana*, diocèse de Lyon).

(2) La suite de Monseigneur dans cette tournée se composait, disent les documents : « d'un aumosnier, de son sacristain, d'un page, d'un valet de chambre, de son cuisinier et de deux valets de pied, plus un muletier qui conduisait deux mules portant les bagages».

cette époque nous le citons in-extenso (1).

A Sainct Estienne de Furans ce quinzième de juillet 1614.

Au despart de la dite paroisse de Chambon, et d'icelle voulantz aller visiter l'esglise parrochialle de Sainct Estienne de Furans, sieur André Boys, juge dudit Sainct Estienne et ving cinq ou trante bourgeois dudict lieu avec luy, nous sont venuz au-devant pour nous accompagner. Ledict sieur Boys nous a dit que ladicte ville se rejouyssoit de nostre venu et nous offroit tout ce qui seroit de leur obeyssance. Nous avons remercié ledict sieur juge de la peyne que tant luy que les aultres bourgeois avoient prinse de nous venir au-devant et asseuré ladicte ville, que nous ne désirions en cet acte, de nostre visite, que l'advancement de la gloyre de Dieu ; et qu'au reste, nous nous porterons à tout ce qui pourra servir à l'advancement d'icelle. Et après quelques autres discours sur ce subject, nous sommes acheminez avec eux en ladicte ville, aux fauxbourgs de laquelle nous sont venuz au-devant, en procession, avec la croix, la bannière et le days ; les filles de dévotion, habillées fort richement, pour demonstrer le zèle et l'affection que ladicte ville avoit de nostre venue. Et nous estantz revestuz de nostre chappe, mitre et sureplis ; nostre croix et crosse portées devant nous, et ledict days par ledict sieur juge, le chastellain et deux consulz : s'est présenté devant nous frère Anthoyne de Maravillière, prestre, docteur en sacrée theologie et faculté de Paris, religieux de l'ordre de Sainct-Augustin, curé de l'esglise parrochialle Sainct Estienne de Furans, assisté des prestres et sociétaires, quatre desquelz avec luy estoient revestuz de chappes, suyvant leur croix en bel ordre. Et nous a ledict curé salué de signes de grande rejouyssance, avec un bref discours en latin pour nous congratuler de nostre venue ; nous l'avons remercié de ce sien tesmoignage, de la bonne volonté qu'il nous porte et asseuré de la nostre. Et après que lesdictes filles de dévotion ont passé devant

(1) Les visites pastorales de Monseigneur de Marquemont se trouvent aux archives du Rhône, fonds de l'archevêché.

nous et toutes nous saluant ; sont aussy de mesme passez les pères Minimes dudict Sainct Estienne avec leur croix ; qui nous ont de mesme tous saluez en passant, comme aussy lesdicts curé, prestres et sociétaires.

Tous lesquels nous ont conduict en ladicte esglise parrochialle de Sainct Estienne, estantz suivy de tous les principaux et notables bourgeois de ladicte ville et d'une grande affluence de peuple ; les rues estantz partout garnyez de monde. Les croix estantz aux carrefours de ladicte ville, estantz bien ornées et parées. Et a ledict curé commencé à chanter l'hymne du Sainct Esprit, que les autres prestres ont poursuivy de musique, fort mélodieusement.

Et à l'entrée de ladicte église, nous a ledict curé présenté la Saincte Croix que nous avons baisé à genoux ; puys nous avons pris de l'eau béniste, puys nous sommes prosternez à genoulx devant le grand autel d'icelle église ; où nous avons faict noz prières accoustumées, après lesquelles ont lesdicts prestres chanté deux motetz de musique, à l'honneur du Saint Sacrement de l'autel, lequel nous avons veu et visité estant dans un ciboire d'argent tenu dans un tabernacle de pierre de taille, fermant à clef par derrière, eslevé assez haut sur le milieu dudict autel, y ayant sept ou huict degrez pour y aller; nous l'avons adoré et encensé, chantant ledict curé et les autres prestres les deux derniers versetz de *Pange lingua gloriosi*, et, après l'oraison que nous avons dicte, baillé la bénédiction au peuple avec ledict Sainct Sacrement ; et ce faict, avons dict les litanies de la Vierge Marie et les oraisons qui suyvent.

Du mercredy seiziesme juillet mil six centz quatorze.

De la maison dudict sieur curé, où nous avons couché, nous sommes allez sur les sept heures en l'église parrochialle de Sainct-Estienne de Furans, accompagné d'icelluy curé et des prestres et sociétaires d'icelle, et ayant faict noz prières devant le grand autel, nous avons célébré la Saincte Messe à basse voix audict autel ; et après la communion, nous avons aussy communié grand nombre de personnes qui se sont présentées à la Saincte Table, l'espace de plus de deux heures, et nostre messe finie nous avons confirmé ceulx qui se sont présentés à nous, durant trois heures et

davantage. Il y a environ huict mille communiantz en ladite église.

La présentation de ladicte cure appartient au seigneur baron de Sainct-Priest, seigneur dudict St-Estienne, qui prend les diesmes du mandement dudict St-Priest, excepté ceulx du territoire appelé le lieu de Ste-Barbe (1), commençant à la chappelle de ladicte Saincte-Barbe et finissant prez les maisons des fauxbourgs de Pollignez ; vallantz environ ving-cinq bichets seigle et froment. Et a encore iceluy curé une autre diesme de sept bichetz sur la parcelle appelée de Planfoix ; plus ving quatre bichetz seigle et deux ras d'avoine, que luy doibt le Révérend abbé de Valbenoiste ; plus un bichet seigle et un autre ras avoyne deub par le sieur de Sainct-Bonnet ; plus autres sept bichetz deubz par le sieur de Sainct-Miard ; un pré qui luy doibt trois livres de pension, et une maison curialle devant ladicte église.

Avec ledict sieur curé, il y a onze sociétaires, scaveoir Mres Bertrand Paula, Pierre Grangeon, Hugues Henrys, Jacques Trillaud, Simon Selle, Gabriel Paula, Jean Jaquier, Anthoyne Berardié, Pierre Grivollat, Michel Berardié, Anthoyne Dubreuil, desquelz ledict Gabriel Paula est vicaire. Et tient encore ledict curé pour vicaire Pierre-Ambroyse Bourbier, prestre religieux Augustin, lequel il nourrit, et baille audict Paula dix escuz par an.

Le revenu de ladicte Société vaut environ sept vingtz escuz par an, consistant en fondations, commissions de messes et pensions deubs par plusieurs particuliers desquelz on a peyne de se faire payer. Et se partagent lesdits sept vingtz escuz, entre ledict curé et lesdicts sociétaires esgallement, sinon que lesdicts sociétaires baillent quelque préciput sur icelle audict curé.

---

(1) La chapelle Sainte-Barbe fut élevée avec l'argent recueilli par des jeunes filles, qui allaient chanter « le mois de mai » dans les maisons riches, vers 1592, sous l'administration du curé Harenc de la Condamine. La paroisse de Saint-Étienne s'y rendait chaque année en procession.

En 1793, la chapelle de Sainte-Barbe fut mise en vente ; mais elle ne trouva pas d'acquéreur. Elle fut démolie en 1860 et il n'en reste aucune trace aujourd'hui.

Du costé de vent, il y a cinq chapelles : la première soubz le vocable Nostre-Dame, appartenant au seigneur de Sainct-Priest, sans fondation, ny service.

La 2e de Sainct-Jacques et Sainct-Jean, appartenant aux sieurs Paula ; Me Grangeon est prébendier faisant le service, le revenu d'icelle consiste en un pré qui se loue vingtz cinq livres.

La 3e de Sainct-Nicolas, appartenant à Pierre Faure greffier. Il y a une messe fondée par sepmaine, laquelle dict Me Jean Jaquier, auquel on paye cinq solz pour chacune messe.

La 4e, il y a un tableau de Sainct-Esloy, appartenant aux héritiers de feu Anthoine la Terrasse, sans fondacion.

Et la 5e soubz le vocable de Saincte-Anne, appartenant à La Core et Merlon ; il y a deux messes fondées par sepmaine dont ledict Me Grangeon est prébendier, faisant le service. Le revenu vaut quinze livres par an.

Du mesme costé, aprez lesdictes chapelles, il y en a une qui n'est point consacrée appartenant aux Tricaud. Il n'y a point de fondacion n'y d'ornementz. Elle est presque ruynée et la vitre toute ostée et en mauvais estat.

Dudict costé de vent, il y a cinq autelz : le premier, soubz le vocable de Sainct-Jean, appartient aux Jaquiers et Gachat.

Le 2e de Sainct-Sebastien, aux (*nom illisible*) (1).

Le 3e de Sainct-Roch, appartenant aux Paula.

La 4e de Sainct-Crespin, appartenant à la confrairie des cordonniers.

Et le dernier de Sainct-Léonard. Tous sans fondacions ny service.

Du costé de bize, il y a cinq chapelles : la première des Unze mille vierges, appartenant à Denys Parre sans fondacion. Il y a des orgues dedans ladicte église.

---

(1) D'après un document postérieur à celui que nous publions, les patrons de cette chapelle seraient les Dirutte. Sur le procès-verbal même le nom est illisible.

La 2e soubz le vocable de Sainct-Georges, appartenant aux tisserands, sans fondacion.

La 3e du Saint-Esprit, appartenant aux Cozon, sans fondacion.

La 4e appartenant aux Berardier, soubz le vocable du Sainct-Sépulchre, aussy sans fondacion.

Et la 5e soubz le vocable de Sainct-Thomas, appartenant aux Picquepierre, aussy sans fondation ny service.

Du costé de bize, il y a encore six autelz. Le premier soubz le vocable de Sainct-Esloy, appartenant à la confrairie des maréchaux, sans fondacion.

Le 2e de Saincte-Agathe, appartenant aux Perret, il y a une messe par sepmaine, Mre Jacques Henrys en est prebendier ; le revenu est de dix livres de pensions qu'il reçoit ; il faict le service.

Le 3e des Troys Roys, appartenant aux Béchard sans fondacion.

Le 4e de Sainct-Anthoyne et Sainct-Nicolas, appartenant aux Duboys, il y a deux messes fondées par sepmaine. Ledict Me Henrys est prebendier ; le revenu vaut quinze livres de pension. Il y a encore une autre fondacion d'une messe dont ledict Grangeon est prébendier : le revenu est en une maison bastie à neuf.

Le 5e de Nostre-Dame de Grâce, appartenant aux Lorens ; il y a une messe par sepmaine que dict ledict Me Grangeon, prébendier d'icelle : le revenu vaut huict livres par an.

Et le dernier est soubz le vocable Sainct-Denys, appartenant aux Jaquinotz et Clapiers ; Me Simon Selle est prébendier, y disant une messe par sepmaine. Le revenu consiste en pensions, maison et carrières valantz de quarante à cinquante livres par an.

Toute ladicte église est en assez bon estat, bien ornée et proprement entretenue, comme sont aussy toutes lesdictes chapelles, y manquant seulement quelques vitres. Et la chapelle des Tricaud, la dernière du costé de vent, est presque ruynée et la vitre ostée.

Hugues Montault et Michel la Veue sont luminiers. Le

revenu de la luminaire consiste en offrandes et ils entretiennent une lampe ardante devant le Sainct Sacrement de l'autel.

Les fontz baptismaux ferment à clef. Le cimetière est cloz.

Nous avons prié pour les âmes des trespassez, après avoir confirmé jusques à midy.

Ledict curé a exhibé ses provisions et Me Jacques Trillaud ses lettres d'ordre et d'approbation. Et avons ordonné aux autres prestres et sociétaires de raporter, dans la quinzaine, pardevant nous les leurs, soubz les peynes de droict.

Lesdicts Bertrand Paula et Grangeon ont exhibé leurs lettres d'ordre et d'approbation ; comme aussy lesdicts Messires Grivollat, Michel Berardier, Anthoyne Berardier, Dubreuil, Jaquier et Me Gabriel Paula, sinon sa lettre de tonsure et d'approbation.

Après avoir disné chez ledict curé, nous sommes allés visiter le lieu que quelques filles de dévotion dudict Sainct Estienne ont achepté pour faire un couvent de religieuses (1), soubz la règle de saint Augustin, ou de sainte Catherine de Sienne, ou telle autre que sera advisée. Nous sommes entrez en l'église qui est commencée à bastir, qui sera assez jolie estant parachevée. Le bastiment du couvent est aussy commencé et assez bien, sinon que des maisons d'alentour l'on voit dans le jardin qui joinct presque ladicte église. Il y a cinq filles dévotes qui ont fourny partie de l'argent du bastiment, tant de l'église que du couvent. Quelques autres filles se sont plainct à nous de ce que les cinq premières ne les veulent recepvoir avec elles, et lesdites cinq pre-

---

(1) L'année suivante 1615, on établit dans ce couvent les religieuses de Saint-Dominique qu'on fit venir du Puy-en-Velay ; mais bientôt se trouvant trop à l'étroit, elles firent construire au nord de la ville un autre monastère où elles allèrent se fixer en 1633, laissant leur ancien couvent aux « dames de Sainte-Ursule de Saint-Chamond », qui vinrent de suite en prendre possession. Cette maison était connue sous le nom de couvent de Sainte-Catherine (Cf. *Alm. du Forez, Lyonnais et Beaujolais*, 1744).

mières de ce qu'on s'est saisy de la closche pour entrer soit en l'église soit au couvent.

Aux Minismes (1).

Nous sommes aussy allez voir et visiter le couvent des Pères Minismes dudict Sainct-Estienne. L'église n'est encore achevée. Nous y avons faict noz prières, après lesquelles nous avons veu le couvent et les chambres des religieux. Il y a un beau et grand bastiment commencé par eulx, qui coustera encores beaucoup pour estre parachevé. Lesdits Pères Minismes sont après y faire travailler.

De retour dudict couvent des Minismes, nous sommes entrez à l'église parrochialle dudict Sainct-Estienne ; en laquelle, après noz prières, nous avons confirmé grand nombre de peuple l'espace de deux ou trois heures. Et ce fait, avons remercié ledict sieur curé qui nous a receu, pour nous en aller (2). »

Après avoir traversé Saint-Étienne accompagné d'une foule de peuple accouru pour lui faire « la conduicte », l'archevêque s'arrêta dans la maison située à l'extrémité de la ville, « prit la botte » et se dirigea vers Saint-Priest où il arriva le soir même, escorté du sieur curé et de plusieurs paroissiens venus au-devant de lui pour « présenter obéyssance ».

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Président,
Comte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

---

(1) Le couvent des Minimes fut fondé par les libéralités de Louis de Saint-Priest, seigneur de Saint-Étienne et de tous les habitants, « déclarés indistinctement fondateurs ». Les Pères Minimes vinrent de Lyon, s'y établir en 1609.

(2) Cf. Archives du Rhône. Fonds de l'archevêché. Visites pastorales, 1613-1614.

II.

Excursion archéologique à Saint-Germain-Laval Notre-Dame de Laval, Grezolles, Aix, Saint-Marcel d'Urfé.

Le 18 juillet 1894.

Commissaires: MM. E. Brassart, Coudour, Vincent Durand, E. Gayet.

Questionnaire.

SAINT-GERMAIN-LAVAL.

1. — Quels sont les plus anciens textes faisant mention de Saint-Germain-Laval ? — Y a-t-il des raisons de penser que cet emplacement a déjà été habité dans l'antiquité ?

2. — Lieux de la commune où l'on rencontre des vestiges des époques gauloise ou romaine (Verrières, Virieu, les Royets, etc.). Où était située la *Pierre Frite, Petra Friti*, citée dans la charte des franchises de la ville comme faisant une des limites de la seigneurie d'Artaud de Saint-Germain ? — L'éminence du *Châtelard*, au sud et en face de Saint-Germain, conserve-t-elle des traces d'une ancienne occupation militaire ?

3. — Voies antiques ou du moyen âge traversant le territoire de la commune. — Grande voie romaine de Feurs à Clermont : en quel point traversait-elle le ruisseau de la *Clargette* ou du *Bost* ? — *Estra Français* de Montbrison à Roanne, traversant l'Aix près du moulin de Pertuiset. — *Chemin ferré, strata, Grande Vicharra,* tendant de Pommiers et peut-être du pont de Piney à Saint-Julien d'Odes, Grezolles et Saint-Just-en-Chevalet. — *Petite Vicharra* de Saint-Germain à Saint-Julien. — Autre *estra* de Saint-Germain à Amions.

4. — Saint-Germain-Laval a-t-il porté autrefois le nom de *Saint-Germain-le-Château*, comme l'a prétendu le docteur Rimaud ?

5. — Église de *Saint-Germain-le-Vieux*, détruite; que sait-on de cet édifice? — Mosaïque (?) trouvée en 1840 dans son voisinage immédiat. — Cimetière de Saint-Germain-le-Vieux: à quel âge convient-il de faire remonter les cercueils de pierre ornés au chevet d'une ou plusieurs croix sculptées en relief, qui en ont été retirés? — Bijoux et autres objets découverts dans ce cimetière.

6. — Église paroissiale de Saint-Germain. — Date de sa construction. — Ancienne statue de Notre-Dame de Laval, restaurée en 1546. — Statue de Moïse. — Fonts baptismaux. — Bassin en cuivre repoussé.

Relique du pouce de saint André, anciennement conservée dans cette église.

7. — Église de la Madeleine. — Chapelle de Saint-François-Régis, construite dans le même quartier, au XVIIIe siècle, par Louise-Gabrielle de Peyrachon, comtesse de Souternon, dame de Saint-Germain-Laval.

8. — Chapelle des Pénitents du Saint-Sacrement, ou de la *Trinité*, appelée aussi parfois de *Sainte-Reine*, construite au XVIIe siècle, place du Marché. — Sort des archives de la confrérie des Pénitents.

9. — Couvent des Récollets. — Sa fondation, son histoire, liste de ses gardiens.

10. — Maison des Sœurs de Saint-Joseph.

11. — Hôpital de Saint-Germain. Quels sont les documents les plus anciens en faisant mention?

12. — Château, enceinte fortifiée et ouvrages en dépendant. Nom et emplacement des portes. — Sièges soutenus par la ville.

13. — Maisons particulières remarquables par leur architecture ou les souvenirs qu'elles rappellent.

14. — Seigneurie, châtellenie, mandement de Saint-Germain-Laval. Limites à diverses époques. — Seigneurs de Saint-Germain-Laval.

15. — Fiefs et arrière-fiefs situés sur le territoire actuel de la commune.

16. — Charte de franchises de Saint-Germain-Laval. De

quelle charte-type dérive-t-elle ? Dispositions plus particulièrement remarquables. — Jusqu'à quelle époque cette charte est-elle restée en pleine vigueur ? — Déterminer d'une manière précise les limites du territoire auquel s'étendaient les franchises concédées.

17. — Commanderie de Verrières. — Date de sa fondation. — Liste des commandeurs.

Église de Verrières. — Son patron. — Ses caractères architectoniques ; chœur polygonal à l'extérieur, semi-circulaire à l'intérieur. coupole sous clocher de façade ; appareil ; décoration peinte ; *grafiti*, etc.

Paroisse de Verrières, aujourd'hui unie à celle de Saint-Germain-Laval.

18. — Personnages dignes de mémoire nés dans la commune : Antoine de Boissieu, Guillaume Bonnet, Auguste Chaverondier, Jean du Crozet, Pierre Hébrais, Antoine de Laval, Jean-Baptiste et Papire Masson, docteur Poyet, docteur Jean-Baptiste-Arthur de Viry, etc.

NOTRE-DAME DE LAVAL.

19. — Nécessité de distinguer Notre-Dame de Laval des autres lieux de France portant le même nom.

20. — Quels sont les plus anciens titres faisant mention de Notre-Dame de Laval ?

21. — Date des différentes parties de l'édifice actuel et des principaux remaniements qu'il a subis. — Chœur rectangulaire à fenêtres d'un élancement peu ordinaire. — Nef primitivement couverte d'un lambris en berceau ogival, puis voûtée, probablement grâce aux libéralités de Catherine de Polignac.

Édifices similaires en Forez. — Introduction du contrefort d'angle dans la région.

22. — Peinture sur le tympan de la porte méridionale. — Ex-voto d'Antoine de Laval et de sa femme.

23. — Pélerinage de Notre-Dame de Laval. — La tradition d'après laquelle ce sanctuaire aurait été visité par saint Louis et par Louis XI peut-elle être corroborée par quelque témoignage historique ?

24. — Pont de Baffie. — Pont Morru. — Date de leur construction. — Que sait-on du *Châtel Boué*, situé près du second de ces ponts ?

GREZOLLES.

25. — Chapelle de Sainte-Anne et Sainte-Barbe, ou de *la Chaux*, fondée vers 1500 par Claude de Saint-Marcel, comte de Lyon, doyen de Montbrison, prieur de l'Hôpital-sous-Rochefort et curé de Grezolles. — Plan singulier de l'abside. — Vitrail du XVIe siècle. — Statues en pierre de sainte Anne, grand'mère, et de sainte Barbe ; détails curieux de costume.

26. — Château, seigneurie et seigneurs de Grezolles.

27. — Mines de plomb argentifère de Grezolles et Saint-Martin-la-Sauveté ; à quelle époque doit-on faire remonter leur exploitation ?

AIX.

28. — Château d'Aix, lieu de naissance du P. de La Chaise. — Date de sa construction ; restaurations exécutées au XVIIe siècle. — Boiseries, peintures décoratives à l'intérieur des appartements.

29. — Seigneurs d'Aix.

30. — Ruines de la maison noble de Buffardan, à peu de distance en aval du château d'Aix. — Familles qui l'ont possédée.

SAINT-MARCEL D'URFÉ.

31. — Château de Saint-Marcel d'Urfé. Date des plus anciennes constructions qui en font partie. — Remaniements qu'il a subis à diverses époques. — Familles qui l'ont possédé.

32. — Hôpital de Saint-Marcel. Que sait-on de cet établissement ? Etait-il dans le château lui-même ?

33. — Ruines d'un autre château sur la montagne à laquelle est adossé le château actuel. — Son histoire. — Causes de sa destruction.

34. — Théâtre champêtre dans le bois qui couvre la même montagne à l'aspect de Juré.

35. — Église de Saint-Marcel, destinée à une démolition prochaine. Abside romane, clocher de chœur, nef de très basse époque ; à l'intérieur, statue de Notre-Dame de Compassion.

36. — Incendie de Saint-Marcel par les Ligueurs en août 1595.

37. — Chapelle de Notre-Dame de Consolation de la *Chirat* bâtie aux environs de l'an 1500 par le doyen Claude de Saint-Marcel, fondateur de la chapelle de Sainte-Barbe de Grezolles. — Statue en albâtre de la Vierge. — Chandeliers d'argent repoussé. — Petite cloche contemporaine de la construction.

38. — Chapelains ou prébendiers desservant la chapelle. — Acte de leur institution. — Maisons affectées à leur résidence.

III.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Chabannes (le comte Henri de), le tome II de son ouvrage : *Histoire de la maison de Chabannes*. Dijon, Ernest Jobard, 1894, in-4°, avec album grand in-4°.

Jacqueton (Hubert), son ouvrage : *Etudes sur la ville de Thiers* (*Auvergne*). 1re partie. *La communauté des habitants*, 1272-1789. Paris, Alphonse Picard et fils, 1894, in-8°.

Meaux (vicomte de) : Vente passée par Etienne, fils de Benoît Brussière, de Chazelles-sur-Lyon, à Mathieu Pupier, dudit lieu, d'une terre de seize métérées sise au territoire de Buyat, joignant le chemin de Chazelles au Vernay de nord, et celui de Chazelles à Saint-Galmier de vent et matin, au prix de vingt-sept livres tournois, reçu Montaigne, notaire public à Chazelles-sur-Lyon (10 septembre 1505).

Expédition authentique (texte latin). — Parchemin de 0m 600 sur 0m 572.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants*. Septembre-décembre 1894.

Morel (Gabriel) : Vase de terre rouge, en forme de coupe, provenant de fouilles par lui faites le 17 janvier 1895 dans la propriété Delage, au lieu dit la Vernay, commune de Chalain d'Uzore, joignant de nord l'emplacement de la villa gallo-romaine découverte en 1888 par le sieur Jean Charles.

Diamètre 0m 15 ; hauteur 0m 055

Saint-Pulgent (Alphonse de) : Contrat de mariage de noble Arthaud Harenc de la Condamine, écuyer, commandant au château et ville de Saint-Chamond en l'absence des seigneur et dame de Chevrières et de Saint-Chamond, et demoiselle Catherine Mayosson, fille de Me Jean Mayosson, bourgeois de Saint-Symphorien d'Ozon (Dauphiné), diocèse de Lyon, reçu Ferriol, notaire (17 novembre 1590).

Copie authentique. — Parchemin de 6 feuillets in-4° dont un blanc.

Sauzey (Eugène du) ; Robertet (Georges) : *Les Robertet au* XVIe *siècle. Registre de Florimont Robertet. Catalogue d'actes royaux du règne de François* Ier (15 octobre 1524 — 18 août 1525). Paris, Firmin-Didot et Cie, 1888, in-8°.

Échanges.

Académie de Nîmes. *Mémoires.* VIIe série, tome XVI. Année 1893.

Lombard-Dumas (A.) : Catalogue descriptif des monuments mégalithiques du Gard.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. *Mémoires.* 4e série, tome IV. Années 1893-1894.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* 2e série, nos 8 et 9. Août novembre 1894.

Académie des sciences et belles-lettres d'Angers. *Mémoires.* Nouvelle période, tome II. Années 1892-1893.

Académie du Var. *Bulletin.* Nouvelle série, 2e fascicule, tome XVII. Année 1894.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie

religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin*, 1re à 7e livraisons. Janvier-décembre 1894.

Chevalier (chanoine Ulysse) : Vie et miracles de la bienheureuse Philippa de Chantemilan.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique*. Année 1893.

— Direction des Beaux-Arts. *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, salle de l'hémicycle à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, du 27 au 31 mars* 1894, 18e *session*.

Parrocel (Pierre): Les Parrocel, notes rectificatives ou complémentaires.

Smithsonian Institution : Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year ending june-july 1891-1892. Report V. S. national museum.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin*. Tome X, n° 153. 1er et 2e trimestres 1894.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. *Bulletin*. 2e série, tome XVI, 2e livraison. 1894.

Société belfortaine d'émulation. *Bulletin*. N° 13. 1894.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin*. 25e année, nos 11 et 12, novembre-décembre 1894 ; 26e année, n° 1, janvier 1895.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales*. 2e série, tome XIV, 3e livraison. Juillet-septembre 1894.

Mulsant (Sébastien): MM. Testenoire-Lafayette et Félix Thiollier. Rapports présentés à la Société d'agriculture.

Société de Borda. *Bulletin.* 19e année. 3e trimestre 1894.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin.* 21e année, 4e, 5e et 6e livraisons 1894.

Société d'émulation d'Abbeville. *Bulletin.* Nos 1 à 4, 1893; nos 1 et 2, 1894.

— *Mémoires.* Tome XIX, 4e série, tome III, 1re partie. 1894.

— *Cinquantenaire de M. Ernest Prarond.*

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 10e année, nos 4 et 5. Juillet-octobre 1894.

Boudet (Marcellin) : Villandrando et les Écorcheurs à Saint-Flour, de 1420 à 1427.

Société départementale d'archéologie et de statistique du département de la Drôme. *Bulletin.* 111e et 112e livraisons. Octobre 1894 — janvier 1895.

Chevalier (abbé Jules): Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. — Fillet (l'abbé) : Louis Adhémar, premier comte de Grignan (1475-1558). (Ces deux notices intéressent l'histoire du Forez).

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome IV, nos 3 et 4. Juillet-septembre 1894.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Bulletin-revue de Saintonge et d'Aunis.* XIVe volume, 6e livraison. 1er novembre 1894.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* XIIIe année, 2e série, no 12. 4e trimestre 1894.

Société française d'archéologie : *Congrès archéologique de France.* LVIIe *et* LVIIIe *sessions. Séances*

générales tenues à Brives en 1890 *et à Dôle, Salins, Besançon et Montbéliard en* 1891.

Société historique de Compiègne. *Procès-verbaux, rapports et communications diverses.* III. 1894.

Société neuchâteloise de géographie : *Bulletin.* Tomes I, IV, V et VI. Années 1886 et 1889-1891.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). 13e année. Octobre-décembre 1894.

Archives historiques du Bourbonnais. 3e année, nos 10 et 11. Octobre-novembre 1894.

Reure (abbé) : Les méfaits de la maison de Châtelus.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. LV, 5e livraison. Septembre-octobre 1894.

Bulletin monumental. 6e série, tome IX, no 4. 1894.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XL, 5e et 6e livraisons, novembre-décembre 1894 ; tome XLI, 1re livraison, janvier 1895.

Revue du Lyonnais. 54e année, 5e série, tome XVII, nos 106 à 108. Octobre-décembre 1894.

Acquisition.

Petit (Ernest) : *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives.* Tome V. Paris, Emile Lechevalier, 1894, in-8o.

IV.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Anglade, lieutenant-colonel au 16e de ligne à Montbrison, reçu le 1er janvier 1895.

M. l'abbé Joseph Déal, professeur au petit séminaire de l'Argentière, reçu le 3 janvier 1895.

M. l'abbé Jean-Marie Marnat, curé d'Allieu, reçu le 3 janvier 1895.

M. l'abbé Pierre Rivoire, professeur au petit séminaire de l'Argentière, reçu le 3 janvier 1895.

M. Thevenet, expert-géomètre à Boën, reçu le 3 janvier 1895.

M. Max de Saint-Genest, au château de la Plagne, à Veauche, reçu le 20 janvier 1895.

Membres correspondants.

M. Hubert Jacqueton, à Thiers (Puy-de-Dôme), reçu le 1er janvier 1895.

M. Raoul de Clavières, au château de Jarnioux, à Jarnioux (Rhône), reçu le 20 janvier 1895.

Membres démissionnaires.

M. Henri Chamussy, négociant à Roanne, membre titulaire.

M. Louis Châtel, négociant, place Croix-Pâquet, 11, à Lyon, membre titulaire.

M. Louis Jacquemont, ancien magistrat, rue Saint-Joseph, 4, à Lyon, membre titulaire.

M. Wies, avocat à la Cour d'appel, avenue de l'Archevêché, à Lyon, membre titulaire.

463

TABLE

Les noms imprimés en capitales sont ceux des auteurs des notes ou communications mentionnées dans le *Bulletin*.

Abouin, Dabouin, commune de Saint-Marcellin, 408.

Aiguerande, commune d'Arfeuilles (Allier), limite de la cité ancienne des Arvernes, 45.

Aiguilly, commune de Vougy, 112.

Aix, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 454.

Allieu, 85 ; — le Marquou, le Clos, 362 ; — Place de Job, 351.

Ambierle : Belin, la Beline, Place et Puy des Belines, 366 ; — la Fortune, 377 ; — Marquet, les Marquets, 363 ; — Plan des Roues, Pré de la Roue, 368.

Amions : Jo, Joux, château détruit, 351 ; — Marcoux, 363.

Apinac : Gachat, 406.

Aqua Docta, ancienne paroisse, 112.

Arcon : Pey de Roue, de la Roue, de Rue, 368.

Arfeuilles (Allier), 37 ; — Aiguerande, 45.

Argental, commune de Bourg-Argental, 113.

Ariolica, 46.

Arson, commune de Vivans, 113, 406.

Arthun, 89.

Assemblées générales, 65, 307. — V. *Séances trimestrielles.*

Aubigny, commune de Sury-le-Comtal, 408.

Azole, ancienne paroisse, 114.

Bard: Bernigo, 232; — Puy de Montloup, de Moulou, 231 348; — Puy des Saints, 231.

Baroille (N.-D. de), commune de Saint-Georges de Baroille, 114.

Basset (Jean ?, Antoine, Mathieu), architectes foréziens du XVIe siècle, 267.

Bâtie (la), commune de Saint-Étienne-le-Molard, 181; — date de la construction de la chapelle, 320.

Beaucresson, commune de Renaison, 405.

Beaulieu, commune de Riorges, 115.

Bellegarde: N.-D. des Farges, 119.

Beresche (St-Léonard de la), commune de Nervieu, 115.

Biterne, commune d'Arthun, 89.

Boën, 115; — fondation du collège, 200.

Boisset-Saint-Priest: Lavort, la Vaure, 408.

Bonson (N.-D. de), 115.

Bourg-Argental, église d'Argental, 113.

Bouteresse (la), commune de Saint-Agathe-la-Bouteresse, 115, 402.

Brassart (Eleuthère). Sceau de la baronnie de la Faye et de Marlhes aux armes de Clermont-Chaste, 36. — Une monnaie de Philippe Aridée trouvée à Montbrison, 186. — Un sceau de la justice d'Irigny, 342. — Condamnation prononcée en 1438 contre Briand de Veauche pour refus de service militaire, 346.

Budgets, 67, 90, 315, 330.

Bully: Marturet, Châtre, Chemin des Morts, 323.

Bussières: église de Saint-Albin, 127.

Bussy: Goutte-Belin, l'Aiguille, 366.

Celle-Saint-Martin (la), commune de Cleppé, 116.

Cervières: Royon, 10.

Cezay, 85 ; — Mont Jous, Chemin des Pautères, l'Homme-mort, Croix Joannon, 352.

Chalain d'Uzore, 348, 408.

Chalain-le-Comtal, 390.

Chalmazel: Juel, 352.

Chambéon, 10.

Chamble, 361 ; — les Folliays, Mercuer, Melcuet, 363 ; — Sainte-Foy du Châtelet, 128.

Champoly: Fontaine de Fiche-Joye, 352 ; — la Taragny, Chantarany, la Pierre de Saint-Martin, la Pierre Mouillée, Saint-Contas, 360 ; — Roha, Rua, Rue, 368 ; — Urfé, 133.

Champs, commune de Mornand, Saint-Martin de Champs, 116, 408.

Chandieu: les Brosses, 391 ; — la Corée, 188, 189 ; — Maubou, 389.

Charlieu, église Saint-Nicolas, 116.

Charpin-Feugerolles (Hippolyte-André-Suzanne, comte de), vice-président de la Diana. Son portrait, 307 ; — son éloge, 308 ; — notice de ses œuvres, 332.

Châteaumorand, commune de Saint-Martin d'Estreaux, 46, 50, 57.

Châteauneuf-Dargoire, 116 ; — Plan de Joux, 353.

Châtelneuf, château et église, 261, 304 ; — Mont Semioure, 260.

Chazelles-sur-Lavieu, limites de la seigneurie, 169 ; — Fortunière, 377.

Chazelles-sur-Lyon: Saint-Romain-le-Vieux, 131.

Cherier: Puy de la Roue, 369.

Chevrières: la Roue, 369.

Chirassimon: Bourbon, 373.

Cleppé: église de la Celle-Saint-Martin, 116.

Colombier (le), commune de Saint-Marcellin, 408.

Comptes du trésorier, 67, 90, 314, 330.

Congrès de la Sorbonne. Programme pour 1894, 136.

Corcenniacus, 117.

Cordelle, 407 ; — Mars, Sermaise, 361.

Cousan, commune de Sail-sous-Cousan, 407, 408 ; — église Saint-Saturnin, 117.

Coutouvre : Vindrié, 374.

Craintillieu, 10.

Cremeaux : la Roue, 369.

Croix-Lugnier, territoire à la limite des communes de Cezay, Allieu et Saint-Martin-la-Sauveté, 85.

Crozet, 140, 407 ; — Grouffière, 406.

Déchelette (Joseph). La chapelle Notre-Dame de Laval. — Don de M. et de Mme du Verne, 68. — La devise du Sphinx de la Bâtie, 181.

Doizieu : Marcou, 363.

Dons faits à la Société par MM. Andrieux (P.), 144. — Aubert de la Feige, 144. — Barr-Ferrée, 388. — Bayle, 388. — Bertrand (Alfred), 388. — Boudet (Marcellin), 188, 388. — Cazenove (de), 388. — Chabanne (le comte H. de), 4, 52, 212, 456. — Chaize (Hippolyte), 144, 212. — Chevalier (l'abbé Ulysse), 3. — Coiffet (J.-C.), 188. — Crozier, 188. — Déchelette (Joseph), 93. — Du Miral de Tony, 212. — Dumoulin (Maurice), 93. — Dupuy (Henri, 389. — Durand (Vincent), 93, 214. — Fouilhoux (l'abbé), 400. — Fréminville (Joseph de), 52, 94, 144, 214, 400. — Gouilloud (le R. P.), 94. — Héron de Villefosse, 94. — Huguet (A.), 3, 52, 94, 144, 190, 214. — Jacqueton (Hubert), 456. — Jamot (Claudius), 400. — Lachmann (Emile), 144, 215, 401. — Langlois, 194. — Levet (Georges), député de la Loire, 194. — Liévre (A.-F.), 54. — Manin (l'abbé), 94. — Marsy (le comte de), 144. — Meaux (le vicomte de), 456. — Midroit (B.-A.), 215. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 54, 94, 145.

194, 216, 401, 456. — Monery (L.), 95. — Montbrison (la ville de), 55. — Morel (Gabriel), 456. — Murat de l'Estang (le marquis de), 55. — Nicolas (L.), 95. — Peloux de Saint-Romain (le comte du), 95. — Perrin (L.), 96. — Peurière (le chanoine), 145. — Piette (E.), 401. — Portier (L.), 56. — Prajoux (l'abbé Joseph), 96, 196. — Puy de la Bâtie (Ernest), 4, 56. — Puy de la Bâtie (Madame Ernest), 145. — Randanne (l'abbé), 97. — Renoux (l'abbé), 401. — Reure (l'abbé), 56, 97, 401. — Rey (le docteur E.), 194. — Rey-Pailhade (J. de), 402. — Sachet (le chanoine), 402. — Saint-Pulgent (Madame Léon de), 195. — Saint-Pulgent (Alphonse de), 216, 457. — Sauzey (E. du), 457. Signerin (l'abbé), 97, 216, 402. — Société d'Agriculture de Montbrison, 216, 402. — Testenoire-Lafayette (C.-P.), 97, 402. — Thiollier (Noël), 161. — Vachez (A.), 56, 409. — Varax (P. de), 409. — Verdellet (G.), 410.

Donzy (Saint-Alban de), commune de Salt-en-Donzy, 118.

Durand (Vincent). Mort de S. E. le cardinal Foulon, 2. — De la position du lieu de Pengut, 44. — Aiguerande, commune d'Arfeuilles (Allier), et la limite de la cité ancienne des Arvernes, 45. — Tableau votif provenant de l'église de Notre-Dame de Laval, 71. — Voie romaine de Lyon à Clermont. Découverte d'un tronçon de cette voie sur les communes de Saint-Martin-la-Sauveté et de Cezay, 85. — Antiquités découvertes à Biterne, commune d'Arthun, 89. — Les anciennes paroisses de Forez supprimées, 109. — Limites des justices de Lavieu et de Chazelles-sur-Lavieu, 169. — Lettres patentes de Charles IX pour la fondation du collège de Boën, 200. — Des mouvements de population déterminés en Forez par les incursions des Sarrasins, 206. — Analyse de terriers, 212. — Observations au sujet de sépultures découvertes à Aubignieu, 321. — Notice des œuvres du comte de Charpin-Feugerolles, 332. — Du parti qu'on peut tirer des noms de lieu pour la recherche des sanctuaires du paganisme en Forez, 347. — Restauration de Notre-Dame de Laval ; compte-rendu, 436.

Écotay-l'Olme, 391.

Églisolle, commune de Sauvain, 118.

Épercieu-Saint-Paul, 129, 408.

Espinasse, commune de Saint-Forgeux-l'Espinasse, 119.

Essertines-en-Châtelneuf: Essertines-Hautes, 255; — Essertines-Basses, 246; — le Châtelard, Heyrieu, 245; — la Guilanche, 241; — Puy de la Roue, 369.

Estivareilles, 10.

Étangs du comte de Forez, 5.

Excursions archéologiques: à Crozet, la Pacaudière, Saint-Martin d'Estreaux, Saint-Pierre-Laval, Lalière, Châteaumorand, 37, 68, 139; — à Saint-Germain-Laval, Grezolles, Saint-Marcel d'Urfé, 316, 451; — à Ambert, la Chaise-Dieu, Usson, 316.

Farges (N.-D. des), commune de Bellegarde, 119.

Fay (le), château, commune de Saint-Jean-de-Bonnefonts, 418.

Feurs, 10; — église de Randans, 125; — église Saint-Baudèle, Balbieu, 127; — la Salle, 132.

Firminy: Marcou, 363.

François de Régis (saint), 34.

FRÉMINVILLE (Joseph de): Les comptes du maitre des étangs de Forez, de 1400 à 1430, 5.

Gachat, commune d'Apinac, 406.

Garde (la), commune de Saint-Thomas-la-Garde, 408.

GAYET. Restauration de Notre-Dame de Laval; compte-rendu, 436.

Goeles (Saint-Marcel de), Saint-Marcel de Felines, 119.

Grangent (N.-D. de), commune de Saint-Victor, 120.

Grégnieu, commune de Nervieu, 121, 407.

Grézieu-le-Fromental, 390.

Grezolles, 407, 454.

Grouffière, Grosfiers, commune de Crozet, 406.

Halles-le-Fenoyl (les) (Rhône), origine de la paroisse, 20.

Irigny (Rhône), sceau de la justice, 342.

Isieu, 348, 377.

Jeanne d'Arc. Son portrait au château de Saint-Marcel de Felines, 341.

JEANNEZ (Edouard). Une guérison miraculeuse arrivée en 1698 par l'intercession du R. P. François de Régis, 34.

Jullieu, commune de Saint-Étienne-le-Molard, 121, 370, 382, 384.

Juré: les Roues, Terges, 369.

Jurieu, commune de Pavesins, 121.

Lande (la), commune de Saint-Marcellin, 408.

Laval (Antoine de), 72.

Lavieu. Limites de la seigneurie, 169.

Leigneu: la Croix de Salvaing, le Bruc, la Petite Estra, 375.

Lentigny: Fontaine de Mercol, de Saint-Marc, ruisseau de Merclus, Mercluy, Marquetey, 363, 364.

LERICHE. Le portrait de Jeanne d'Arc conservé au château de Saint-Marcel de Felines, 341.

Lésignieu: Vidrieu, 391.

Limony (Ardèche): Arcoule, 376.

Lupé: chez Belin, 366.

Luré: Croix dau Jaux, 353.

Luriec: Pré cinq sols de Marcoux, Nurol, 364.

Magnieu-Hauterive; église de Saint-Nicolas de la Bolène, 129.

Marcilly-le-Châtel, Marcilly-le-Pavé, 378, 403 ; — Croix de la Fortune, 377.

Marclop : la Maison-Forte, 404.

Marcoux, 364 ; — la Bruyère, 353, 378 ; — la Font Joue, Châtelard, 353; — Suc du Mont Fortunier, Mont Fortune, Cullieu, la Carrière, Espinasse, 378.

Margerie-Chantagret : Mont Mercoux, Marcoux, 364 ; — le Rousset, 405.

Maringes : Mont Poulon, 365.

Marlhes, 34.

Marolle, commune de Saint-Romain-la-Motte, 122.

MATAGRIN (Henri). Origine de la paroisse des Halles-le-Fenoyl, démembrement de la paroisse de Haute-Rivoire, 20.

Maximiacus, Saint-Jodard ?, 122, 123.

Maylieu, Maylieu-Montrond, 123.

Médaille d'honneur offerte à M. C.-P. Testenoire-Lafayette, 67.

Moind, 348, 390, 391 ; — église de Saint-Jean, 123 ; — prieuré de Sainte-Eugénie, Temple de Moind, 386 ; — les Allinards, la Rochette, le Bruchet, la Maladière, 392 ; — Rigaud, Bretagne, Cindrieu, 392 ; — Ruffieu, Pothémieu, Tussieu, 393.

MONERY (Louis). Cession par Françoise de Chastelus au chapitre de Notre-Dame de Montbrison de la terre de Pengut sise à Arfeuilles, 37. — La date de l'édition originale de l'*Astrée* ; — Panneau de bois provenant de l'ancienne galerie de Châteaumorand, 46.

Montbrison, 390, 394, 395, 404 ; — Chapitre de N.-D., 37 ; — Commanderie de Saint-Antoine, 124 ; — Commanderie de Saint-Jean-des-Prés, 125 ; — église Saint-André, 106, 108, 124 ; — église Sainte-Anne, 124 : — église Sainte-Madeleine, 125, 403 ; — Beauregard, 225 ; — le Bouchet, Chanteperdrix, 396 ; — Curcieu, 390, 396, 403 ; — Estialet, Randin, la Tuilière, 229 ; — l'Escolle, le Royat, les Grands Champs, Montaud, 397 ; — le Parc, 409 ; — Pierre-à-

Chaux, 232, 398, 399; — les Piorons, les Purelles, 398, 399; — la Tour de la Roue, 369; — Vauberet, 234.

Montherboux, commune de Sauvain, 293, 406.

Montsupt, 406, 408.

Montverdun, 405; — la Pra, 404; — Saint-Clément, 128.

Montviancy, commune de Saint-Victor (Puy de Dôme), 125.

Mornand, 408; — la Bolène, Sauvagneux, 10; — Champs, 116, 408; — Jangolin, 10; — Paillet, 10.

Mouvement de la bibliothèque et du musée, 52, 141, 188, 212, 388, 456.

Mouvement du personnel, 62, 165, 197, 221, 416, 461.

Naconne, commune de Régny, 125.

Nervieu, 121, 404, 407.

Neulise, 107, 407.

Noailly: église de Saint-Julien, 128; — Joux, 354.

Noirétable: Champ de Mars, le Faux, 361; — Puy de la Roue, Lagère, la Roue, la Rüe, 370.

Nollieu: Prajoux, 354; — Puy de la Roue, Pierre virante, 370.

Nomination d'un Vice-Président, 315; — d'un membre du Conseil d'Administration, 315.

Notre-Dame de Laval, 68, 71, 105, 436, 453; — Décret du Président de la République autorisant la Diana à en accepter le don, 339.

Pacaudière (la), 140; — Tourzy, 133, 406; — la Bertalière, 407.

Palognieu, 406; — Mont-Joye, Juel, Rochivoulx, 354.

Pavesins: le mont Bourchani, le château de Belise, 374. — église de Jurieu, 121.

Pengut, commune d'Arfeuilles (Allier), seigneurie au chapitre de N.-D. de Montbrison, 37.

Pérignieu: le Foin, le Fayn, ruisseau d'Ecoleyse, 382.

Perreux: Bourbon, 373 ; — Fortunière, Villeneuve, Châtelard, 378.

Pinay, 407.

Poidebard (William). Un neveu du maréchal de Saint-André envoyé trop jeune à Malte, 175.

Pommiers, 407.

Poncins (comte Léon de). Exposé de la situation de la Société au 18 mai 1893, 66. — Allocution à la séance du 19 septembre 1893, 105. — Allocution à la séance du 12 décembre 1893, 168. — Mort de M. le comte de Charpin-Feugerolles, 308. — Compte-rendu de l'état de la Société au 14 mai 1894, 311. — Restauration de Notre-Dame de Laval ; compte-rendu, 436.

Poncins: le Fan, les Sables, les Sermaises, Pra-Fan, la Motte, Châtelard, Goincel, 382.

Pouilly-les-Nonnains: église de Saint-Léger, 128

Pouilly-sous-Charlieu: Haut de Mars, 361.

Prajoux (abbé Joseph). Érection d'une confrérie de la Très Sainte Trinité dans l'église de Saint-André de Montbrison, 106. — Les Prébendes de l'église Saint-André de Montbrison, 108. — Visite pastorale de Mgr de Marquemont à Saint-Etienne, en 1614, 443.

Précieu, Prétieu, 399 ; — Azieu, 403 ; — la Fortuna, Champ Laurent, 379 ; — Mécilieu, Messilieu, 10, 379, 409.

Randans, commune de Feurs, 125.

Ravoire, château, *alias* le Fay, commune de Saint-Jean-de-Bonnefonts, 418.

Régny: Naconne, 125.

Renaison: Mont Jour, 354 ; — Beaucresson, 405.

Reure (abbé). *Documents inédits sur la maison d'Urfé précédés d'une notice sur Honoré d'Urfé* publication projetée, 36. — Des titres de la maison d'Urfé conservés dans les archives de Châteaumorand, 74. — Les Burgensis et les

Papon, 177. — Fragment de généalogie de la maison d'Urfé, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, 316. — Notes sur des squelettes découverts près de Changy, commune de Sail-les-Bains, 324.

Riorges: église de Beaulieu, 115.

Rivas, 406, 408.

Roanne, église Saint-Julien, 126.

Roche, 407.

Rochefort, commune de Saint-Laurent-Rochefort, 127, 380.

Roche-la-Molière: Bourbon, 373.

ROCHIGNEUX (Thomas). Inventaire d'archives, 95. — Excursion archéologique de la Société de la Diana à Montbrison, Essertines, Châtelneuf, Sauvain et Saint-Bonnet-le-Coureau, le 19 juillet 1892, compte-rendu, 224. — Note relative à un emprunt extraordinaire contracté par le roi Charles IX, 344. — Inventaire d'un terrier de l'Hôtel-Dieu de Montbrison, 389.

Rosiers-en-Donzy: Bourbonneau, 373.

Rousset (le), commune de Margeric-Chantagret, 405.

Sail-les-Bains: ancien cimetière près du château de Changy, 325 ; — Belon, 366.

Sail-sous-Cousan: Goutte Bellin ou Bellon, Culvé, 366 ; — Cousan, 117, 407, 408.

Saint-Albin, commune de Bussières, 127.

Saint-Baudèle, église à Feurs, 127.

Saint-Bonnet de Cilognieu, 127.

Saint-Bonnet des Quarts: Belin, 366.

Saint-Bonnet-le-Château: Mont-Mil, 365; — Suc de la Roue, 370.

Saint-Bonnet-le-Coureau, le bourg, l'église, 297; — Aubignieu, anciennes sépultures, 321; — Coureau, 274 ; — le Fan, le Fayn, Trécisse, Chavane, 383; — Jasserie de l'Oule,

409; — la Pelletière, Marturet, Bucherolles, Germanieu, 323; — Puy de la Bourelle, la Châtre, 322; — le Roure, 296, 383.

Saint-Christo-en-Jarez : Fontaine de la Fortune, la Tuilière, 379.

Saint-Clément, commune de Montverdun, 128.

Saint-Cyr de Favières, 407; — Hôpital de Pierre Fortunière, Hôpital de Saint-Fortunat, 379.

Saint-Didier-sur-Rochefort, 407; — Gioure, 355.

Sainte-Agathe-la-Bouteresse: Pra-Fan, Pré-Franc, Sous le Bouchet, le Bouchet, 382, 383; — la Bouteresse 115, 402.

Saint-Étienne, 443.

Saint-Étienne-le-Molard : la Bâtie, 181, 320; — étangs de la Châtre, 10; — Gourchaud, 382; — Jullieu, 121, 370, 382, 384; — la Roue, 370; — source de Font Bénite, ravin de Goutte Pella, 384.

Sainte-Foy du Châtelet, commune de Chambles, 128.

Sainte-Foy-Saint-Sulpice : église de Saint-Sulpice, 131; — église de Villedieu, 135.

Saint-Forgeux-l'Espinasse : les Belins, 366; — Espinasse, 119.

Saint-Genès-Lerpt : Belun, 366; — Joux, 355; — la Roa, 370.

Saint-Georges de Baroille: église de N.-D. de Baroille, 114.

Saint-Georges-Hauteville: la Roche, 399; — les Salles, 379.

Saint-Georges-sur-Cousan: la Mercoliery, le Mazet, le Verdier, goutte de Preuteul, 365; — Peu Fan, Puy Fain, Moizieu, le Poyet, 384.

Saint-Germain-Laval, 451; — la Fortune, Marcillieu, ruisseau de Chavagnieu, 380; — Notre-Dame de Laval, 68, 71, 105, 107, 339, 436, 453; — Verrières, 134.

Saint-Germain-Lespinasse: Athiaudières, 385; — les Marquets, 365; — Montefan, 385; — Haut de la Roue, 370.

Saint-Haon-le-Vieux : Haut de la Roue, 370.

Saint-Héand: Marcoux, Montfollet, 365.

Saint-Jean-de-Bonnefonts: château du Fay *alias* de Ravoire, 418.

Saint-Jean-la-Vêtre : la Sauvanie, le Châtelard, 376.

Saint-Jean-le-Puy : Marcou, 365.

Saint-Jodard, 123, 407.

Saint-Julien, commune de Noailly, 128.

Saint-Julien d'Odes, 380 ; — Beaudinat, 380.

Saint-Just-en-Bas, 408 ; — Joux, Chassères, 355 ; — La Roa, 370.

Saint-Just-en-Chevalet : Pera de la Roa, les Mures, le Poyet, Escrat, la Justice, 371.

Saint-Laurent-Rochefort : le Chirat-Gros, 367 ; — Fortunery, le Châtelard, 380 ; — Rochefort, 127, 380.

Saint-Léger, commune de Pouilly-les-Nonnains, 128.

Saint-Marcel de Felines, 119, 120 ; — château, 341.

Saint-Marcel d'Urfé, 454 ; — les Fans, 385.

Saint-Marcellin, 406, 408 ; — Abouin, Dabouin, le Collombier, la Lande, Rosey, 408.

Saint-Martin d'Estreaux, 141 ; — Ajoux, 355 ; — Châteaumorand, 46, 50, 57.

Saint-Martin-la-Plaine : la Furtuneri, 380

Saint-Martin-la-Sauveté, 85, 407 ; — le château d'Aix, 454 ; — Job, le Puy de Job, Job Pendu, 355 . — Puy de la Roue, Corent, 371 ; — la Sauveté, 132.

Saint-Martin-Lestra, 408 ; — la Berglionnière, 408.

Saint-Maurice, 129.

Saint-Maurice-en-Gourgois : les Jougs, 356 ; — la Roha, Biesse, la Croix du Quan, 371.

Saint-Maurice-en-Roannais, 10 ; — Jeuvre, 356.

Saint-Médard, prieuré dépendant de Montverdun, limites de la chasse, 79.

Saint-Nicolas de la Bolène, commune de Magnieu-Hauterive, 129.

Saint-Paul d'Épercieu, commune d'Épercieu-Saint-Paul, 129.

Saint-Paul d'Uzore, 74, 129 ; — étangs d'Uzore, 10, 409.

Saint-Pierre-Laval, 143.

Saint-Priest (mandement de). Rente de Saint-Rambert et la Bessée, terrier, 95.

Saint-Priest-la-Prugne: Rocher du Jot, Jot, les Peux, château Gaillard, Châtelard, Valla Bout, Château du Cocu, Charme, Pierre des Fées, Pierre de la Fayette, 357.

Saint-Priest-la-Roche, 407.

SAINT-PULGENT (Alphonse de). Nouvelles ruines antiques découvertes à Saint-Paul d'Uzore, 74.

Saint-Rambert-sur-Loire, 348 ; — Fortunière, 381.

Saint-Rambert (rente de) et de la Bessée, au mandement de Saint-Priest, terrier, 95.

Saint-Riran: la Roue, Rota, 371.

Saint-Romain d'Urfé: Saint-Thomas de Montlune, 131, 373 ; — la ville de Chabeau, 132.

Saint-Romain-la-Motte: Fans, 385 ; — Marolle, 122.

Saint-Romain-le-Puy, 130, 406, 408.

Saint-Romain-le-Vieux, commune de Chazelles-sur-Lyon, 131.

Saint-Sauveur-en-Rue : Bourbon, 373 ; — Fortunière, 381 ; — la Roa, la Roue, 371, 372.

Saint-Sixte: Jay, 358.

Saint-Sulpice-en-Bussy, commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice, 131.

Saint-Sulpice-en-Roannais, commune de Villeret, 131.

Saint-Thomas de Montlune, commune de Saint-Romain d'Urfé, 131, 373.

Saint-Thomas-la-Garde, 391 ; — la Garde, 408.

Saint-Thurin, 407 ; — la Roue, Roux, les Mays, 372.

Saint-Victor-sur-Loire: la Fortuneri, Trémas, Bichesieu, 381 ; — Notre-Dame de Grangent, château de Grangent, 120.

Salle-lès-Feurs (la), commune de Feurs, 132.

Salt-en-Donzy: Croix de Joz, 358 ; — église de Saint-Alban de Donzy, 118.

Salvizinet, la Valette, 134.

Sauvain, 283, 375, 408 ; — le château, l'église, 283 ; — foires, théâtre, 294 ; — Églisolle, 118 ; — Grandris, Pramol, la Chaise, 296 ; — la Mure, Chorsin, 281 ; — Montherboux, 293, 406 ; — Pierre-sur-Haute, Coleigne, 277 ; — ponts de la Pierre et de Subertas, 282 ; — Renat, 293 ; — la Roa, 372 ; — le Roure, 296.

Sauveté (la), commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 132.

Savignieu, 133, 400.

Sauzey (E. du). Un procès de chasse au XVe siècle, 79. — Note relative à un emprunt extraordinaire contracté en 1570 par le roi Charles IX, 344.

Sceau des Clermont-Chaste, 36. — Sceau de la justice d'Irigny, 342.

Séances trimestrielles. 1893, 7 février, 1 ; — 18 mai (assemblée générale), 65 ; — 19 septembre, 105; — 12 décembre, 167. — 1894, 12 février, 199. — 14 mai (assemblée générale), 307 ; — 29 août, 341 ; — 3 janvier 1895, 417.

Solcymieu: les Barges, 408.

Souternon: les Jougs, 358.

Sury-le-Bois, commune de Valeilles, 133.

Sury-le-Comtal, 406, 408 ; — Aubigny, 408.

Testenoire-Lafayette (C.-P.). Le château du Fay. — Saint-Jean de Bonnefonts. — Contestations entre l'archevêque de Lyon et le comte de Forez au sujet de la transaction de 1173. — Armorial de G. Revel. — Château de Ravoire, 418.

Thevenet. Découverte d'anciennes sépultures à Aubignieu, commune de Saint-Bonnet-le-Coureau, 321.

Thorigny, commune de Bibost (Rhône), 407.

Tourzy, commune de la Pacaudière, 133, 406, 407.

Trelins: Job, goutte Planchette, le Clos, le Montaillard, 358, 359; — Joulx, le Jour, Merisat, la Veille, Assieu, 359; — Puy de la Roue, Valézy, Chorignieu, 372.

Urfé (famille d'), 74, 316.

Urfé, église Saint-Étienne, commune de Champoly, 133.

Uzore, 10, 376.

Varenne, commune de Veauchette, 408.

Valeilles : Sury-le-Bois, 133.

Valette (la), commune de Salvizinet, 134.

Veauchette : Chazay, 10 ; — la Varenne, 408.

Vendranges, 374, 407 ; — les Fortunes, Puy de la Fortune, 381.

Verin, 348 ; — Poncin, 375.

Verrières : Grand Jouys, 359.

Verrières, commune de Saint-Germain-Laval, 134.

Versanne (la) : Joyet, 359.

Villedieu, commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice, 135.

Villeret : Aujoux, Hupé, 359 ; — Saint-Sulpice-en-Roannais, 131.

Vivans : église d'Arson, 113, 406 ; — le Bastardet, 406.

Voies antiques : de Lyon à Clermont, 85, 360, 451 ; — de Solore à Bussy, chemin des Pautères, 352 ; — la Petite Estra de Montbrison à l'Hôpital de Rochefort, 359, 375 ; — route de Roanne au Puy, ancien Estra Français, 377, 451 ; — chemin de Saint-Rambert à Bas et au Puy 381 ; — petite voie d'Auvergne, par Coureau, à Trelins et Leignieu, Estra de la Pelletière, 323, 378 ; — vieille route ou Estra de Feurs à Boën, 382 ; — Estra de Feurs à Clermont par l'Hôpital et Rochefort, 380 ; — chemin Romieu de la Bolaine aux Salles (St-Georges-Haute-Ville), 379 ; — voie antique de Lyon à Roanne, 379 ; — voie de Roanne à Clermont, 374 ; — Estra de Peu-Fain en la commune de St-Georges-sur-Couzan, 384 ; — chemin ferré, Strata, Grande Vicharra de Pommiers à St-Julien d'Odes, 451 ; — Petite Vicharra de St-Germain-Laval à Saint-Julien d'Odes, 451 ; — Estra de St-Germain-Laval à Amions, 451 ; — voie Sayette, 381.

Vougy: église d'Aiguilly, 112.

PLANCHES HORS TEXTE.

Saint-Etienne d'Essertines, 250.
Ancienne église de Châtelneuf, 265.
Clef de voûte de l'ancienne église de Châtelneuf, 267.
Chapelle de Coureau, *dessin de M. J. Trévoux*, 275.
Porte de Sauvain, 283.
Autel de Sauvain, 290.
Église de Saint-Bonnet-le-Coureau, 298.
Portrait de M. le comte de Charpin-Feugerolles, 307.
Sceau de la justice d'Irigny, 343.

GRAVURES DANS LE TEXTE.

Sceau des Clermont-Chaste, 36.
Vue du château d'Essertines d'après G. Revel, 248.
Serrure de la porte de la chapelle d'Essertines, *dessin de M. H. Gonnard*, 253.
Vue du château de Châtelneuf d'après G. Revel, 262.
Plan de la vieille église de Châtelneuf, 266.
Plan de l'église de Sauvain, 287.
Croix de Saint-Bonnet-le-Coureau, *dessin de M. H. Gonnard*, 301.
Carte d'une partie de la commune de Saint-Bonnet-le-Coureau, 322.
Vue du château de Ravoire, d'après G. Revel, plan du hameau du Fay, 434.

JAN 13 1959